

Agreste Bretagne



Tableaux de l'agriculture bretonne



Édition 2016

Draaf Bretagne

**Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes cedex 9 Tél. 02 99 28 22 30
www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Directeur : Philippe de Guenin

Directrice de la publication : Claire Chevin

Rédaction en chef : Françoise Dauvier - Sylvie Lesaint

Coordination : Françoise Dauvier

Contribution : R. Bellanger - S. Bréhier - S. Charuel - F. Dauvier - L. Deschamps - C. Dujardin - M. Février - K. Frétière - L. Gohier - S. Lesaint - C. Martin - C. Massy - S. Moro

Cartes : J. Glémée - D. Potdevin

PAO : Philippe Le Quellec

Crédit photo couverture : © Xavier Remongin/Min.agri.fr, Caroline Dujardin/ Draaf Bretagne, Écomusée du pays de Rennes (coucou de Rennes et mouton d'Ouessant)

Signes conventionnels

ε	valeur epsilon négligeable	s	secret statistique
-	résultat nul	p	provisoire
///	résultat non publiable du fait de la nature des choses	nd	non déterminé
e	résultat inférieur à la moitié de l'unité utilisée	ns	non significatif
...	résultat non encore disponible		

Unités

t	tonne	K€	millier d'euros
kg	kilogramme	M€	million d'euros
g	gramme	tec	tonne-équivalent-carcasse
ha	hectare	teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
L	litre	µg	microgramme
hl	hectolitre	UGB	Unité Gros Bétail
q	quintal = 100 kilogrammes	UTA	Unité de Travail Annuel
€	euro		

Arrondis : pourcentage ou nombre

Dans certains tableaux, les pourcentages ou les nombres sont présentés avec un chiffre après la virgule. En raison des arrondis, la somme peut donner un résultat ,pour les pourcentages, égal à 99,9 ou 100,1 %, et pour les nombres, un résultat différent d'une ou deux décimales (0,1 ou 0,2). Une différence peut aussi apparaître pour des chiffres arrondis et sans décimale.

Avant-propos

La direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne vous présente la 49^e édition des tableaux annuels de l'agriculture bretonne, véritable encyclopédie du monde agricole, regroupant les chiffres-clés de la statistique publique agricole pour la région.

Les données statistiques, économiques ou administratives officielles de l'année 2015 y sont présentées à travers 17 entrées thématiques, sous forme de cartes, graphiques, tableaux synthétiques, assortis de commentaires.

Ces informations s'adressent à toute personne, acteur du monde agricole ou non, professionnel ou simple citoyen. Elles apportent des renseignements substantiels sur les caractéristiques et les composantes de l'agriculture bretonne, avec des éclairages régionaux et départementaux, ainsi que sur son positionnement national.

À cet égard, 2016, année de la réforme territoriale, a marqué une étape importante avec le passage du périmètre métropolitain de 22 à 13 régions. Dans ce contexte, où la Bretagne n'a fusionné avec aucune autre, cette traditionnelle championne de la production agricole a vu son classement se modifier. Même si elle perd sa place de 1^{re} région agricole, elle demeure à ce titre une région de première importance et conserve son premier rang pour l'élevage et l'agroalimentaire.

Les tableaux de l'agriculture bretonne sont disponibles sous format papier en tirage limité pour l'édition 2016, mais aussi en version numérique, intégrant l'essentiel des résultats en format tableur. Vous pouvez les consulter sur le site Internet de la Draaf Bretagne, à la rubrique « Données - Statistique agricole », à l'instar des nombreuses publications Agreste Bretagne, dont la conjoncture agricole mensuelle qui offre une veille régionale sur l'ensemble des filières et du secteur.

Nous vous souhaitons une pleine utilisation de cette nouvelle édition des tableaux de l'agriculture bretonne, et qu'ils continuent à constituer un outil de référence, incontournable en la matière, en réponse à vos attentes.

Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Philippe de Guenin

1 - Présentation générale	Pages
- Bretagne	6
- Côtes-d'Armor	8
- Finistère	10
- Ille-et-Vilaine	12
- Morbihan	14
2 - Structures	
- Bretagne 2013	16
- Nombre d'exploitations	20
- Orientation des exploitations	22
- Population - Main-d'œuvre	24
- Dimension des exploitations	26
- Statut et mode de faire-valoir	28
3 - Actions sur les structures	
- Dotation jeunes agriculteurs - DJA	30
- Prêts bonifiés	32
- Aides PAC	34
4 - Agriculture et environnement	
- Agriculture biologique	38
- Signe de qualité et diversification	40
- Qualité de l'eau	42
- Bilan azote et phosphore	44
- Maîtrise des pollutions	46
- MAEC et aides pour l'agriculture bio	48
5 - Météo et répartition du territoire	
- Météorologie	50
- Répartition du territoire	52
6 - Productions végétales	
- Céréales	54
- Collecte de céréales	56
- Cultures légumières	58
- Pommes de terre	62
- Oléagineux - Protéagineux	64
- Cultures fourragères	66
7 - Productions animales	
- Bovins	70
- Lait	72
- Viande bovine	76
- Porcins	78
- Volailles - Œufs	80
- Volailles - Lapins	82
- Caprins - Ovins	84
- Équidés	86

8 - Prix	
- Légumes	88
- Céréales	90
- Gros bovins	92
- Veaux	94
- Porcs	96
- Aviculture	98
- Lait	100
- Approvisionnements	102
- Aliments pour animaux	104
- Terres	106
- Fermage	108
9 - Revenus agricoles	
- Comptes	110
- Rica	114
- Fiscalité	116
10 - Moyens de production	
- Irrigation	118
- Vente et utilisation d'engrais minéraux	120
- Livraisons d'engrais minéraux	122
- Aliments pour animaux	124
11 - Enseignement agricole	
- Formation initiale	126
12 - Protection sociale	
- Population - Prestations	132
13 - IAA	
- Entreprises	134
- Établissements	136
- Industrie des viandes	140
- Industrie laitière	142
- Fabrication d'aliments	144
14 - Forêt et bois	
- Forêt	146
- Production de bois	148
15 - Pêche - conchyliculture	
- Pêche maritime	150
- Aquaculture	152
- Conchyliculture	154
16 - Commerce extérieur	
- Exportations - Importations	156
- Échanges extérieurs	158
17 - Union européenne	
- Données de cadrage	160
- Productions agricoles	162
Sigles et abréviations	164

Présentation générale

Bretagne

Présentation

La **Bretagne** est une région où l'agriculture tient une place importante, tant en matière d'utilisa-tion du territoire, que de production agricole ou agroalimentaire. La SAU bretonne s'élève à 1 638 229 ha, soit 60 % du territoire régional (52 % en France métropolitaine). La Bretagne concourt à 12 % de la valeur de la production agri-cole nationale. En 2015, elle occupe le 2^e rang ré-gional, derrière la Nouvelle Aquitaine (15 %) ; les départements d'élevage de l'ouest de la France (avec ceux de viticulture et de grande culture) en constituent les plus gros contributeurs. La part de l'emploi agricole, 5 % de l'emploi régional, reste l'une des plus élevées en France. Plus de 58 000 personnes travaillent dans le secteur pri-maire (agriculture, pêche et sylviculture). Par ail-leurs, les industries agroalimentaires, implantées depuis longtemps sur le territoire, concentrent plus de 67 000 salariés en 2014, soit 40 % de l'emploi industriel régional. La richesse réalisée par l'agriculture et les IAA, mesurée par la valeur ajoutée, représente 6 % du PIB régional, soit un taux deux fois plus élevé que celui de la France métropolitaine.

La Bretagne reste, malgré la réforme territo-riale, la première région française pour les productions animales. En 2015, la région pro-duit 56 % du tonnage national de viande porcine, 44 % du volume d'œufs, un tiers des viandes de volailles, 22 % du volume de lait, 22 % de la viande de veau. Sept exploitations sur dix, s'ap-puyant sur 47 000 actifs agricoles, ont une acti-vité spécialisée dans l'élevage, avec des modes de production plus intensifs que dans les autres régions. Les principales orientations sont le lait, le porc, la volaille. En aval de la production agri-cole, l'industrie de la viande, avec 93 entreprises de plus de 20 personnes*, emploie près de la moitié des salariés IAA de la région.

La Bretagne demeure également une région légumière de premier plan, avec des zones de production concentrées sur le littoral nord, et à proximité des agglomérations de Brest et de Rennes. En 2010, plus de 47 000 ha sont prin-

cipalement utilisés à la culture de légumes, soit 20 % de la surface nationale en légumes. En 10 ans, les surfaces en cultures sous serre ont augmenté d'un tiers et celles consacrées aux lé-gumes de plein champ pour le frais se sont main-tenues. La région produit 82 % du tonnage fran-çais de choux-fleurs, 80 % des artichauts, 80 % des échalotes, 56 % des épinards, 31 % des ha-ricots verts, 29 % des tomates et 23 % des petits pois. La production de fruits est marginale Seule la pomme à cidre se distingue et représente plus du quart du tonnage national.

L'enquête sur les structures des exploitations en 2013 confirme la restructuration de l'agri-culture, poursuivant ainsi la tendance engagée depuis deux décennies. Entre 2010 et 2013, le nombre d'exploitations baisse à un rythme an-nuel de 2,1 % tandis que les surfaces agricoles augmentent de 2,2 % par an, incitant les unités de production à se regrouper ou à s'agrandir. Avec 51 ha en moyenne, l'exploitation bretonne reste moins étendue que son homologue fran-çaise (61 ha). Sa dimension économique, avec l'importance de ses productions hors-sol, est ce-pendant plus élevée. Plus des trois quarts des exploitations sont considérées comme profes-sionnelles, dites aussi moyennes ou grandes, au sens où leur Production Brute Standard (PBS) est supérieure à 25 000 euros. Les grandes ex-ploitations (PBS > 100 000 €) ont des surfaces agricoles de 70 ha mettant en valeur 81 % de la SAU régionale.

L'acquisition de terres par des particuliers ou des collectivités accroît la pression foncière, qui existe déjà entre agriculteurs. Les besoins de construction et d'aménagement se développent, induits en partie par le dynamisme démogra-phi-que. Entre 2010 et 2014, les terres agricoles ont reculé de 2 000 ha par an, soit 4 fois moins vite qu'entre 2006 et 2010. Cette décélération est due à un moindre développement de l'artificiali-sation sur la région, que l'on retrouve également au niveau national, sur cette période.

* dont au moins 80 % des salariés sont dans la région

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

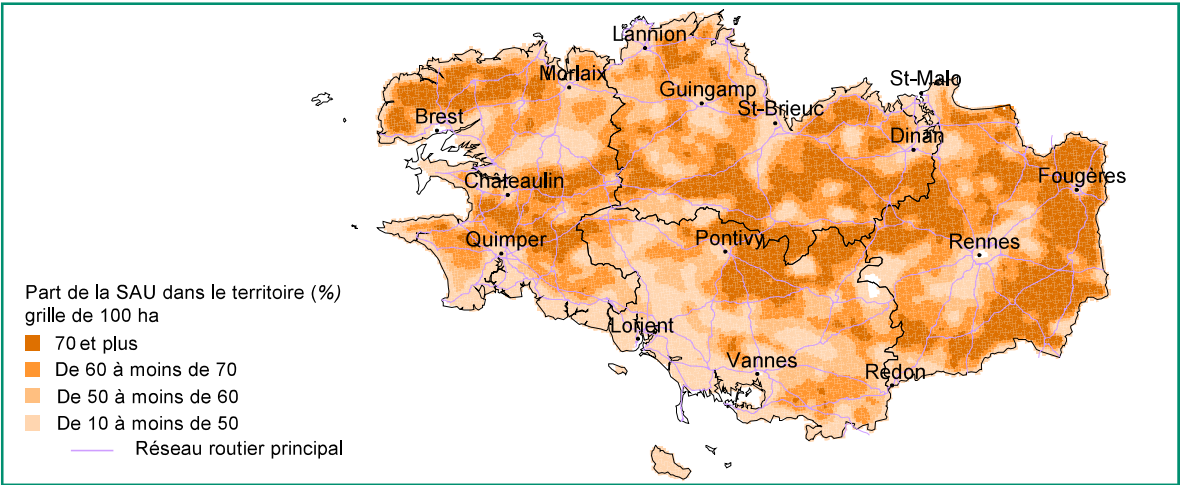
http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-agriculture-et-l-agroalimentaire

Agreste Bretagne - Résultats du recensement agricole 2010 – N°3 - Premières tendances – Septembre 2011

Présentation générale

Bretagne

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) dans le territoire en 2014



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Registre Parcellaire Graphique 2014 (RPG)

Chiffres-clés

	Bretagne	France métropolitaine	Rang de la Bretagne*
Données générales			
Superficie totale (hectare)	2 750 667	54 919 190	11 ^e
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2016	1 250	35 756	11 ^e
Nombre de cantons au 1 ^{er} janvier 2016	102	1 995	8 ^e
Population 2015 (estimations)	3 294 302	64 277 242	10 ^e
Emploi au 31 décembre 2014 (estimations)	1 157 792	23 846 020	9 ^e
dont - Agriculture, sylviculture et pêche (emploi total)	58 112	656 919	5 ^e
- IAA (emploi salarié)	67 326	549 626	1 ^{er}
Valeur ajoutée totale en 2013 (million d'euros)	77 968	1 862 201	10 ^e
Enquête sur la structures des exploitations en 2013			
Résultats estimés			
Exploitations agricoles	32 349	451 606	5 ^e
Unités de Travail Annuel (UTA)	58 473	729 796	6 ^e
SAU des exploitations (hectare)	1 638 229	27 622 527	10 ^e
Production brute standard (million d'euros)	6 693	56 348	3 ^e
Principales productions animales - Année 2015			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	54	246	1 ^{er}
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	39	184	1 ^{er}
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	124	1 258	6 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	1 241	2 137	1 ^{er}
Volailles de chair (millier de tonnes)	569	1 718	1 ^{er}
Œufs de consommation (million)	6 055	13 860	1 ^{er}
Comptes de l'agriculture - Année 2015 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	5 546	26 526	1 ^{er}
Valeur des productions végétales (million d'euros)	2 128	43 122	11 ^e
Valeur ajoutée brute (million d'euros)	2 174	29 316	9 ^e
Revenu net d'entreprise agricole (million d'euro)	625	13 270	9 ^e
Les industries agroalimentaires - Année 2014			
Nombre d'entreprises **	294	2 619	3 ^e
Chiffre d'affaires net (million d'euros)**	18 970	162 855	1 ^{er}
Valeur ajoutée (million d'euros)**	2 996	31 392	2 ^e
Nombre d'établissements de 20 salariés et plus***	402	3 355	2 ^e
Effectif salarié des établissements de 20 salariés et plus***	55 100	346 488	1 ^{er}
* Parmi les 13 nouvelles régions métropolitaines			
** Champ : entreprises ayant au moins 80 % des salariés dans la région			
*** Hors artisanat, au 31/12/2014			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Côtes-d'Armor

Présentation

Les **Côtes-d'Armor** occupent un fragment du massif armoricain, composé de granit et de schiste. Le département s'étend sur 699 622 ha et se divise en trois grandes zones : l'Armor, bordée sur 347 km par la Manche, l'Argoat à l'intérieur des terres et le pays de Dinan à l'est du département. Le relief est constitué d'un plateau creusé par des vallées orientées sud-nord. Le climat est sous influence maritime avec des vents dominants d'ouest et de sud-ouest, chargés d'humidité. Les températures sont douces sur le littoral, avec des amplitudes faibles un peu plus marquées vers le sud. En 2010, les surfaces agricoles costarmoricaines occupent 438 314 ha, soit 63 % du territoire du département. Ce dernier est avant tout rural, peuplé en 2015 de 599 400 habitants, avec une progression démographique de 0,6 % par an entre 2009 et 2014, contre 0,8 % entre 1999 et 2009. La densité de la population reste la plus faible des quatre départements bretons, atteignant 87 habitants au km². Les activités dans le domaine agricole, d'une part, et l'industrie de transformation alimentaire, d'autre part, restent importantes. En 2015, 16 % des emplois du département sont répartis entre l'activité agricole et les IAA. L'agroalimentaire concentre la moitié des salariés de l'industrie du département. Les emplois sont essentiellement orientés vers les productions de viande de boucherie ou de préparation à base de viande. Depuis 2000, 15 200 ha sont sortis du champ agricole à un rythme de 0,3 % par an, tandis que le nombre d'exploitations diminuait à un rythme 10 fois plus rapide (– 3,4 %). En 2010, le département compte 9 500 exploitations agricoles. Plus des trois quarts sont professionnelles, dites encore moyenne ou grande, au sens où elles réalisent une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Pour ce champ professionnel, la SAU moyenne s'est accrue de 12 ha

depuis 2000, pour atteindre 57 ha, contre 46 ha pour l'ensemble des exploitations. En 2010, les élevages hors-sol concernent 40 % des exploitations professionnelles du département. Les Côtes-d'Armor se positionnent au 2^e rang des départements français pour la production porcine (18 % de la production nationale en 2015) et pour les effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation (22 % du cheptel national en 2010). L'activité laitière, avec 34 % des exploitations professionnelles, reste très présente, malgré une diminution du tiers du nombre de structures entre 2000 et 2010. En 2010, plus de la moitié des surfaces agricoles est occupée par les surfaces en herbe et les fourrages destinés à l'alimentation du cheptel bovin. Entre 2000 et 2010, la diminution de la SAU sur le département s'est faite au détriment des prairies qui se sont réduites de 8 %. Le département des Côtes-d'Armor est cependant celui où le repli de la Surface Toujours en Herbe (STH) est le moins fort en Bretagne. La sole en céréales progresse de 7 % sur la décennie et celle de maïs (grain et fourrages) de 5 %. La sole de céréales représente 31 % de la SAU et celle de maïs 28 %.

L'industrie agroalimentaire est très présente sur le département, avec 14 719 emplois salariés, plaçant les Côtes-d'Armor au 8^e rang des départements français. 83 % de l'emploi agroalimentaire est concentré dans les 89 établissements de plus de 20 salariés. Le secteur de l'industrie de la viande est le premier employeur du département (6 567 salariés), devant l'industrie d'autres produits alimentaires (1 821 salariés). Les deux plus grand abattoirs bretons en termes de salariés sont implantés dans le département : Kermené à Saint-Jacut-du-Mené et Cooperl Arc Atlantique à Lamballe.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

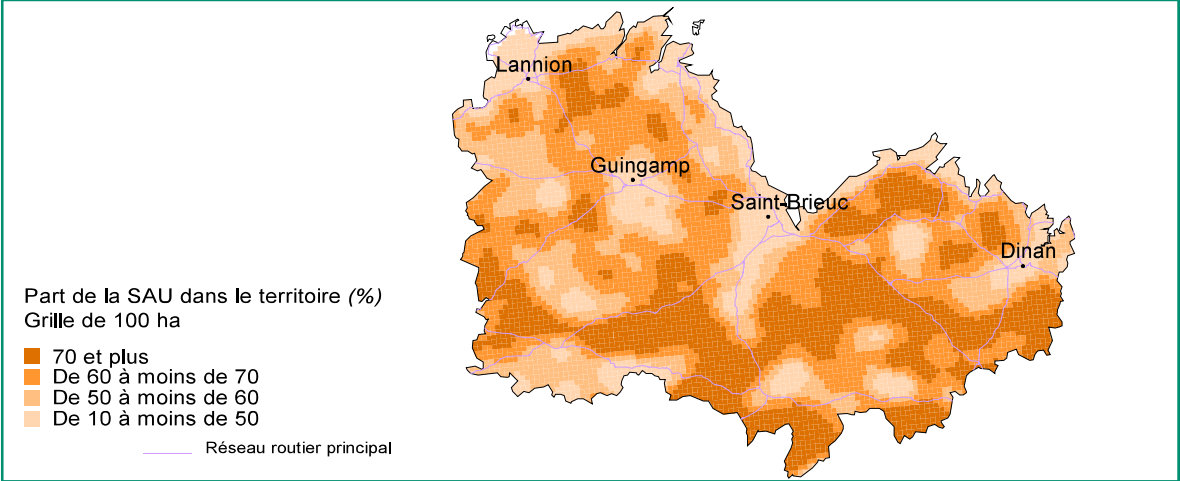
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-agriculture-et-l-agroalimentaire>

Agreste Bretagne - Résultats du recensement agricole 2010 – N°4 - Premières tendances Côtes-d'Armor – Septembre 2011

Présentation générale

Côtes-d'Armor

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) dans le territoire en 2014



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Registre Parcellaire Graphique 2014 (RPG)

Chiffres-clés du département

	Côtes-d'Armor	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	699 622	54 919 190	17 ^e
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2016	362	35 756	43 ^e
Nombre de cantons au 1 ^{er} janvier 2016	27	1 995	7 ^e
Population en 2015 (estimations)	599 438	64 277 242	41 ^e
Emploi au 31 décembre 2014 (estimations)	186 703	23 846 020	47 ^e
dont - Agriculture, sylviculture et pêche (emploi total)	15 946	656 919	5 ^e
- IAA (emploi salarié)	14 719	549 626	8 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	9 472	489 977	6 ^e
UTA familiales	11 964	532 877	4 ^e
UTA salariées	3 950	206 820	12 ^e
SAU des exploitations (hectare)	438 314	26 963 252	17 ^e
Production brute standard (million d'euros)	1 852	51 257	2 ^e
Principales productions animales - Année 2015			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	14	246	3 ^e
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	11	184	2 ^e
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	30	1 258	13 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	415	2 137	2 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2015 (provisaires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 701	26 526	1 ^{er}
Valeur des productions végétales (million d'euros)	530	43 122	30 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	2 436	74 216	3 ^e
Les industries agroalimentaires - Année 2014*			
Nombre d'établissements de 20 salariés et plus	89	3 355	9 ^e
Effectif salarié des établissements de 20 salariés et plus	12 531	346 488	6 ^e
Les trois premiers établissements IAA : nombre de salariés			
Kermené SA - Saint-Jacut-du-Mené (viande de boucherie)	> 1 500 sal.	-	-
Cooperl Arc Atlantique- Lamballe (viande de boucherie)	> 1 500 sal.	-	-
Jean Stalaven traiteur - Yffiniac (fabrication de plats préparés)	500-1 000 sal.	-	-
* Hors artisanat, au 31/12/2014			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Finistère

Présentation

Situé à l'extrême ouest de la Bretagne, le **Finistère** s'étend sur 678 691 ha. Bordé à l'est par les Côtes-d'Armor et le Morbihan, et par la mer sur les autres côtés, il compte un peu plus de 600 kilomètres de côtes, découpées en une dentelle de roches, de pointes, de rades et d'estuaires profonds. Le Finistère bénéficie d'un climat océanique doux et humide, caractérisé par une faible amplitude des températures. Les vents dominants soufflent du sud-ouest ou du nord-ouest. Les précipitations, fréquentes et fines, dépassent en moyenne 1 100 mm par an sur presque tout le territoire. En 2015, le Finistère compte 907 433 habitants (134 habitants au km²). Après l'Ille-et-Vilaine, c'est le département le plus urbanisé de la région, avec 73 % de sa population en aire urbaine ou périurbaine. Entre 2009 et 2014, le nombre de Finistériens a augmenté de 0,3 % par an, contre 0,6 % en Bretagne. Le Finistère est le seul département breton où les plus petites communes (moins de 500 habitants) perdent des habitants. Les surfaces agricoles occupent 385 380 ha en 2010, soit 57 % du département. Elles ont diminué de 3,1 % depuis 2000, mais à un rythme plus faible que dans les autres départements bretons. L'activité dans les domaines agricole et agroalimentaire y est importante : près d'un emploi sur dix. Les salariés des IAA représentent le quart des salariés de ce secteur en Bretagne. La concentration des exploitations agricoles s'est poursuivie entre 2000 et 2010 : 7 790 exploitations en 2010, contre 11 280 en 2000, soit une baisse globale de 31 %. Parmi elles, 6 250 sont professionnelles, au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne est de 59 ha, contre 50 ha pour l'ensemble des exploitations. Celles de plus de 50 ha concentrent les trois quarts de la SAU et la

moitié des structures agricoles du département. Les productions animales constituent une activité importante de l'agriculture du Finistère, avec les deux tiers des exploitations spécialisées en élevage. La première orientation reste l'activité laitière regroupant un tiers des exploitations professionnelles en 2010, tandis que les élevages hors-sol en représentent 29 %. En 2015, le Finistère se place au 1^{er} rang, devant les Côtes-d'Armor, pour la production de porcs charcutiers et dans les premières places pour la production de volailles et de lait. La culture de légumes, autre activité essentielle du département, s'est développée sur le littoral nord et près de l'agglomération de Brest. En 2010, le département concentre 43 % de la surface régionale en légumes mise en valeur par 1 800 exploitations. Tomates, choux-fleurs, endives, artichauts et échalotes du département contribuent fortement à la production nationale. L'industrie agroalimentaire, présente sur l'ensemble du département, est diversifiée. Elle compte 102 établissements d'au moins 20 salariés en 2014. Les 13 400 salariés IAA de ces établissements placent le Finistère au 6^e rang des départements français. L'industrie agroalimentaire finistérienne est diversifiée : 5 784 salariés dans le secteur de la viande, devant l'industrie du poisson (2 500 salariés), celle du lait (1 800 salariés) et celle des fruits et légumes (800 salariés). Le département concentre les trois quarts des salariés régionaux de l'industrie du poisson. Toutefois, le secteur de l'abattage connaît des difficultés accrues depuis 2012 (avec notamment la fermeture de l'abattoir Gad à Lampaul-Guimiliau en 2013).

Pour en savoir plus

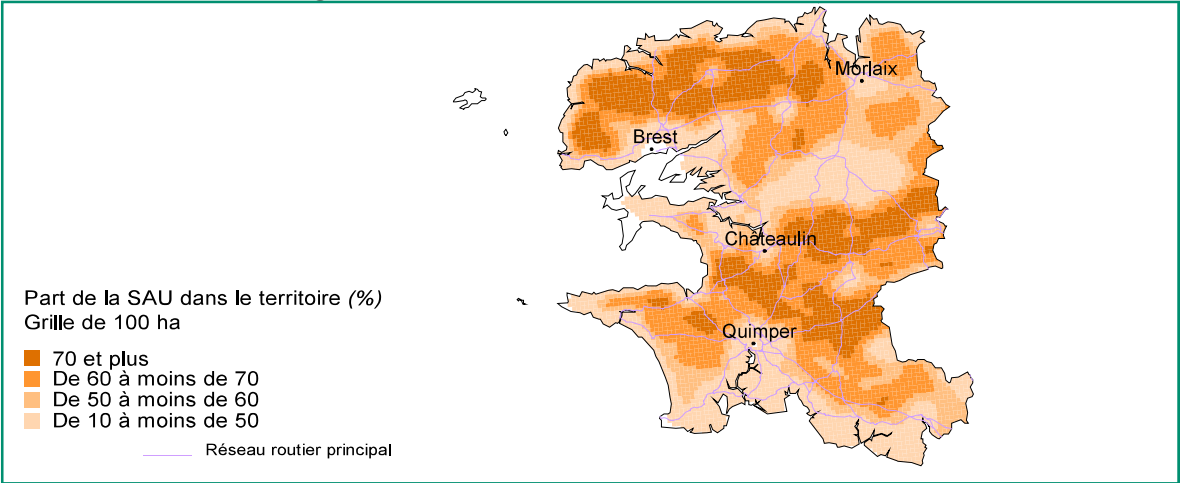
Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-agriculture-et-l-agroalimentaire>

Agreste Bretagne - Résultats du recensement agricole 2010 – N°5 - Premières tendances Finistère – Septembre 2011

Présentation générale

Finistère

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) dans le territoire en 2014



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Registre Parcellaire Graphique 2014 (RPG)

Chiffres-clés du département

	Finistère	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (<i>hectare</i>)	678 691	54 919 190	26 ^e
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2016	281	35 756	65 ^e
Nombre de cantons au 1 ^{er} janvier 2016	27	1 995	7 ^e
Population en 2015 (estimations)	907 423	64 277 242	24 ^e
Emploi au 31 décembre 2014 (estimations)	315 332	23 846 020	24 ^e
dont - Agriculture, sylviculture et pêche (emploi total)	16 196	656 919	4 ^e
- IAA (emploi salarié)	16 634	549 626	5 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	7 789	489 977	13 ^e
UTA familiales	10 500	532 877	8 ^e
UTA salariées	5 416	206 820	5 ^e
SAU des exploitations (<i>hectare</i>)	385 380	29 963 252	27 ^e
Production brute standard (<i>million d'euros</i>)	1 712	51 257	3 ^e
Principales productions animales - Année 2015			
Livraisons de lait (<i>million d'hectolitres</i>)	12	246	5 ^e
Viande bovine - Veaux (<i>millier de tonnes</i>)	5	184	12 ^e
Viande bovine - Gros bovins (<i>millier de tonnes</i>)	27	1 258	15 ^e
Viande porcine (<i>millier de tonnes</i>)	431	2 137	1 ^{er}
Comptes de l'agriculture - Année 2015 (provisaires)			
Valeur des productions animales (<i>million d'euros</i>)	1 417	26 526	2 ^e
Valeur des productions végétales (<i>million d'euros</i>)	659	43 122	23 ^e
Valeur de la production totale (<i>million d'euros</i>)	2 254	74 216	4 ^e
Les industries agroalimentaires - Année 2014*			
Nombre d'établissements de 20 salariés et plus	102	3 355	6 ^e
Effectif salarié des établissements de 20 salariés et plus	13 446	346 488	5 ^e
Les trois premiers établissements IAA : nombre de salariés			
Bigard - Quimperlé (viande de boucherie)	1 000-1 500 sal.	-	-
Doux - Châteaulin (viande de volaille)	500-1 000 sal.	-	-
Socopa Viandes - Châteauneuf-du-Faou (viande de boucherie)	500-1 000 sal.	-	-
* Hors artisanat, au 31/12/2014			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Ille-et-Vilaine

Présentation

Situé à l'est de la Bretagne, l'**Ille-et-Vilaine** bénéficie d'un climat océanique relativement tempéré. Les hivers sont humides et doux, les étés relativement secs, modérément chauds et ensoleillés. Les terres sont plutôt fertiles, surtout dans le nord du département. Le relief peu prononcé facilite la mise en culture. Le département est le plus peuplé de la région avec 1 040 000 habitants en 2015. Sa population croît deux fois plus vite qu'au niveau national. Entre 2007 et 2014, la population a progressé de 1 % par an, soit le rythme le plus rapide de la région. L'Ille-et-Vilaine bénéficie de l'attractivité économique de la métropole rennaise. La dynamique démographique est particulièrement marquée dans les couronnes des grands pôles urbains du département.

En 2010, les surfaces agricoles occupent 446 381 ha, soit les deux tiers du territoire. L'emploi agricole est moins important que dans le reste de la région : 3,5 % des actifs travaillent dans ce secteur. L'Ille-et-Vilaine est le 1^{er} département français en effectifs agroalimentaires. Les IAA contribuent à 27 % de l'emploi industriel breillien.

C'est en Ille-et-Vilaine que la part de territoire consacré à l'espace agricole est le plus important : 69 %, contre 62 % en Bretagne. La diminution des surfaces agricoles s'est accrue sur la décennie. Entre 2000 et 2010, plus de 4 % des terres sont sorties du champ agricole au profit majoritairement de l'artificialisation. Dans le même temps, le nombre de structures agricoles breilliennes a baissé de 35 %, soit un rythme supérieur aux trois autres départements de la région. La restructuration des exploitations laitières fortement présentes en Ille-et-Vilaine explique cet écart. En 2010, 9 600 exploitations agricoles sont actives. Sept sur dix sont professionnelles, dites encore moyennes ou grandes au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS)

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-agriculture-et-l-agroalimentaire

Agreste Bretagne - Résultats du recensement agricole 2010 – N°6 - Premières tendances Ille-et-Vilaine – Septembre 2011

supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne est proche de 63 ha (+ 35 % par rapport à 2000), contre 46 ha pour l'ensemble des exploitations (31 ha pour l'ensemble des exploitations en 2000). En outre, 60 % des structures ont plus de 50 ha, cumulant les trois quarts de la SAU du département.

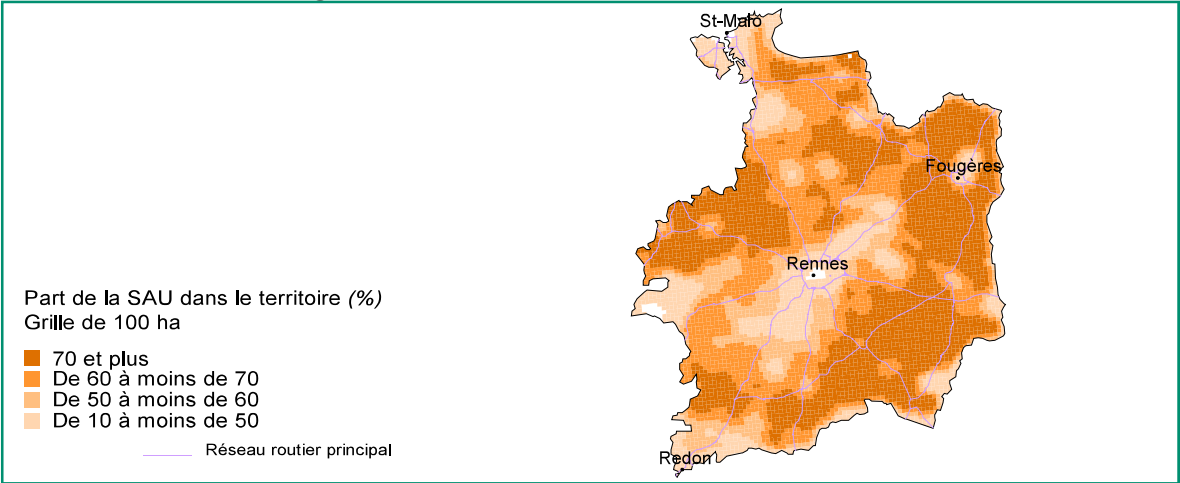
En 2015, avec 17 millions d'hectolitres de lait produits et livrés à l'industrie, l'Ille-et-Vilaine se positionne comme premier département laitier en France, devant la Manche. Cette spécialisation regroupe la moitié des exploitations moyennes et grandes et occupe également la moitié de la SAU du département. Cependant, depuis 10 ans, le secteur a connu une forte restructuration. Le tiers des exploitations professionnelles spécialisées en bovins lait a disparu au profit de fusions et d'agrandissements. Ainsi, les structures de production actives en 2010 ont une SAU moyenne de 68 ha ; elles détiennent 22 % du cheptel régional de vaches laitières. L'Ille-et-Vilaine est également le premier département producteur de veaux (11 % de la production nationale).

En matière de production végétale, l'assolement est principalement constitué de fourrages et de prairies pour l'alimentation du cheptel, essentiellement bovin. Le maïs fourrage atteint 111 200 ha en 2015. L'industrie agroalimentaire est bien implantée sur le département. Elle s'appuie sur une centaine d'établissements de plus de 20 salariés. Ces établissements emploient 14 700 salariés en 2014, dont la moitié pour le secteur de la viande et 2 900 pour l'industrie laitière. Le département regroupe la moitié des salariés bretons travaillant dans l'industrie laitière. L'Ille-et-Vilaine dispose de grands abattoirs comme SVA à Vitré qui emploie plus de 1 000 salariés.

Présentation générale

Ille-et-Vilaine

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) dans le territoire en 2014



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Registre Parcellaire Graphique 2014 (RPG)

Chiffres-clés du département

	Ille-et-Vilaine	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	685 218	54 919 190	24 ^e
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2016	351	35 756	45 ^e
Nombre de cantons au 1 ^{er} janvier 2016	27	1 995	7 ^e
Population en 2015 (estimations)	1 039 983	64 277 242	23 ^e
Emploi au 31 décembre 2014 (estimations)	417 564	23 846 020	18 ^e
dont - Agriculture, sylviculture et pêche (emploi total)	14 500	656 919	6 ^e
- IAA (emploi salarié)	18 340	549 626	1 ^{er}
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	9 630	489 977	5 ^e
UTA familiales	12 000	532 877	3 ^e
UTA salariées	2 420	206 820	31 ^e
SAU des exploitations (hectare)	446 381	29 963 252	18 ^e
Production brute standard (million d'euros)	1 248	51 257	7 ^e
Principales productions animales - Année 2015			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	17	246	1 ^{er}
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	18	184	1 ^{er}
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	43	1 258	5 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	187	2 137	4 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2015 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 204	26 526	4 ^e
Valeur des productions végétales (million d'euros)	506	43 122	34 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	1 859	74 216	6 ^e
Les industries agroalimentaires - Année 2014			
Nombre d'établissements de 20 salariés et plus	104	3 355	4 ^e
Effectif salarié des établissements de 20 salariés et plus	14 663	346 488	1 ^{er}
Les trois premiers établissements IAA : nombre de salariés			
SVA Jean Rozé - Vitré (viande de boucherie)	1 000-1 500 sal.	-	-
Bridor - Servon-sur-Vilaine (fabrication indus. de pain et de pâtisserie)	500-1 000 sal.	-	-
Gatine Viandes - La Guerche-de-Bretagne (viande de boucherie)	500-1 000 sal.	-	-
* Hors artisanat, au 31/12/2014			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Morbihan

Présentation

Le **Morbihan**, petite mer en breton, couvre 687 136 ha bordés au sud par 830 km de côtes très découpées comprenant le littoral et tous les îlots et îles du golfe ou de l'océan. Le Morbihan jouit d'un climat doux et humide, aux températures très modérées, avec des moyennes de 5 à 6°C l'hiver et de 17 à 18°C l'été. Ses sommets érodés et ses vallées comblées en font un département à l'altitude faible. Ses sols souvent imperméables maintiennent les eaux en surface. Ses nappes phréatiques sont ainsi moins importantes que dans les autres départements et ne couvrent que 15 % de l'ensemble de ses besoins en eau potable. En 2015, la population est estimée à 747 458 habitants, avec une densité de 109 habitants au km². Entre 2007 et 2014, le nombre de Morbihanais a augmenté de 0,7 % par an, contre 1,1 % entre 1999 et 2009. La dynamique démographique du Morbihan s'explique par un important excédent migratoire. Sa population, relativement âgée, se concentre toujours sur les côtes mais un mouvement de densification apparaît dans les zones en retrait du littoral. En 2010, la surface agricole départementale occupe 368 154 ha, soit plus de la moitié de la surface du Morbihan. L'agriculture y représente une activité essentielle. En 2015, 12 % de ses emplois se répartissent entre la production agricole et l'industrie agroalimentaire. Un salarié de l'agroalimentaire breton sur quatre travaille dans le Morbihan. C'est le troisième département métropolitain employeur des IAA. Entre 2000 et 2010, 16 800 ha de terres sont sortis du champ agricole, au profit de l'artificialisation ou de friches ou encore du reboisement. En 2010, 7 560 exploitations agricoles restent actives, soit 36 % de moins qu'en 2000. Sept sur dix sont professionnelles, dites encore moyennes ou grandes au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne

est proche de 62 ha (+ 32 % par rapport à 2000), contre 46 ha pour l'ensemble des exploitations. En outre, 60 % des structures comptent plus de 50 ha, cumulant les trois quarts de la SAU du département. L'élevage représente 70 % de la production agricole morbihannaise et concerne sept exploitations sur dix. La spécialisation la plus répandue reste traditionnellement le lait, choisie par 42 % des exploitations professionnelles. Les élevages hors-sol sont également bien présents sur le territoire, avec une prépondérance de l'aviiculture regroupant 18 % des exploitations professionnelles. Le Morbihan se classe ainsi en 2015 au 1^{er} rang des départements français pour la production de volailles, au 2^e rang pour les œufs de consommation, et au 3^e rang pour le porc. La culture de légumes est aussi une activité bien développée sur le département. Plus de mille exploitations mettent en valeur 10 800 ha de légumes, majoritairement destinés à l'industrie de la transformation. Les établissements agroalimentaires, implantés sur l'ensemble du département, sont orientés vers des activités en aval de la production agricole. En 2014, 107 établissements emploient plus de 20 salariés, soit 14 500 personnes. 43 % des salariés travaillent dans l'industrie des viandes. Le département est plus spécialisé dans la transformation de viande de volaille, regroupant près des deux tiers des salariés bretons du secteur ainsi que dans l'industrie des légumes : 57 % des salariés bretons du secteur.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

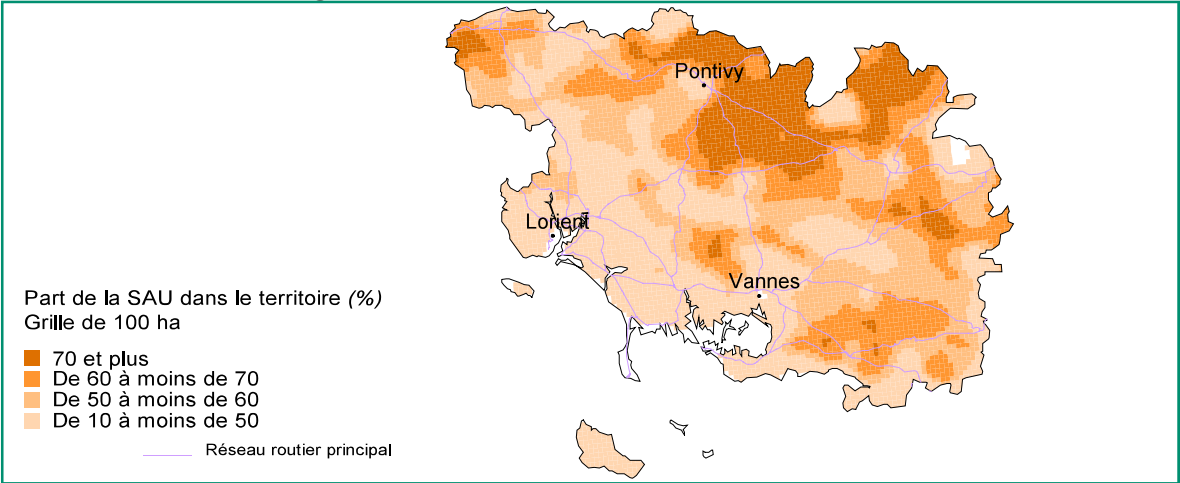
http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-agriculture-et-l-agroalimentaire

Agreste Bretagne - Résultats du recensement agricole 2010 – N°7 - Premières tendances Morbihan – Septembre 2011

Présentation générale

Morbihan

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) dans le territoire en 2014



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Registre Parcellaire Graphique 2014 (RPG)

Chiffres-clés du département

	Morbihan	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	687 136	54 919 190	23 ^e
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2016	256	35 756	73 ^e
Nombre de cantons au 1 ^{er} janvier 2016	21	1 995	10 ^e
Population en 2015 (estimations)	747 458	64 277 242	30 ^e
Emploi au 31 décembre 2014 (estimations)	238 193	23 846 020	34 ^e
dont - Agriculture, sylviculture et pêche (emploi total)	11 470	656 919	12 ^e
- IAA (emploi salarié)	17 633	549 626	3 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	7 556	489 977	15 ^e
UTA familiales	9 170	532 877	12 ^e
UTA salariées	1 700	206 820	44 ^e
SAU des exploitations (hectare)	368 154	29 963 252	34 ^e
Production brute standard (million d'euros)	1 384	51 257	5 ^e
Principales productions animales - Année 2015			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	11	246	6 ^e
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	5	184	13 ^e
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	24	1 258	23 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	208	2 137	3 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2015(provisaires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 223	26 526	3 ^e
Valeur des productions végétales (million d'euros)	433	43 122	40 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	1 818	74 216	2 ^e
Les industries agroalimentaires - Année 2014			
Nombre d'établissements de 20 salariés et plus	107	3 355	2 ^e
Effectif salarié des établissements de 20 salariés et plus	14 460	346 488	2 ^e
Les trois premiers établissements IAA : nombre de salariés			
Cité marine - Kervignac (fabrication de plats préparés)	500-1 000 sal.	-	-
Ronsard - Bignan (viande de volailles)	500-1 000 sal.	-	-
Mix'Buffet - Guer (transformation et conservation de légumes)	500-1 000 sal.	-	-
* Hors artisanat, au 31/12/2014			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation

Avec 32 300 exploitations en 2013, les tendances observées au recensement agricole 2010 se confirment. Le nombre d’exploitations continue de diminuer, mais à un rythme ralenti (– 6 % entre 2010 et 2013). Cependant, la part des exploitations moyennes et grandes, et aussi très grandes augmente. Le poids économique de la région, en termes de production brute standard se renforce. Presque le tiers des exploitations de la région est spécialisé en lait. La main-d’œuvre permanente décline.

La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** se stabilise. En raison de la baisse du nombre d’exploitations, la SAU moyenne par exploitation augmente mécaniquement, passant de 48 ha en 2010 à 51 ha en 2013. Elle demeure toutefois inférieure à celle des autres régions françaises où elle passe de 56 à 62 ha. Cette différence s’explique par l’importance des productions hors-sol en Bretagne.

La Bretagne détient 20 % du troupeau laitier français. Les trois quarts appartiennent aux exploitations spécialisées lait. L’**orientation** laitière représente 30 % des exploitations et 25 % de la dimension économique de la région. Les 3 000 exploitations spécialisées en production **porcine**, représentent 10 % des exploitations de la région et 55 % des exploitations porcines françaises. Une exploitation bretonne sur dix est spécialisée en **aviculture**. Le quart des exploitations avicoles françaises sont bretonnes.

Avec une moyenne de 207 000 euros par exploitation, la **Production Brute Standard (PBS)** bretonne dépasse de 75 % celle des autres régions. Elle a cru de 15 % entre 2010 et 2013. Cette augmentation résulte d’un effet « volume » de l’évolution du potentiel de production, mais

aussi d’un effet « prix », les résultats de 2013 étant calculés à partir des coefficients de 2010. Le nombre des très grandes exploitations (PBS à partir de 500 000 euros) augmente de 19 %, soit 3 000 exploitations, tandis que celui des petites exploitations diminue de 9 %. La part des exploitations moyennes et grandes est de 79 %, contre 67 % dans l’ensemble des régions françaises.

En Bretagne, le nombre d’exploitations en **statut** individuel a régressé de 15 % depuis 2010 et réunit pour la première fois moins de 50 % des exploitations, alors que France entière elles représentent près des deux tiers des exploitations. Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) connaissent une croissance de 7 % depuis 2010 et le nombre des Gaec reste stable. L’EARL constitue désormais la forme sociétaire dominante avec près du tiers des exploitations tous statuts confondus. France entière, ce statut ne réunit qu’un peu moins de 20 % des exploitations.

La **main-d’œuvre** permanente ou saisonnière présente sur les exploitations représente l’équivalent de 54 200 temps complets ou **UTA** (Unité de Travail Annuel), soit 93 % de la quantité totale de travail présente sur les exploitations. Les ETA (Entreprises de Travaux Agricoles), Cuma (Coopérative d’utilisation du matériel agricole), groupements et autres prestataires de service fournissent les 7 % restant avec l’équivalent de 4 280 UTA. Les chefs d’exploitation et coexploitants fournissent la part principale de la quantité totale de travail avec plus de 60 % des UTA. La part assurée par les autres actifs familiaux est faible (4 %). Enfin, la presque totalité de la main-d’œuvre réside dans les exploitations moyennes et grandes.

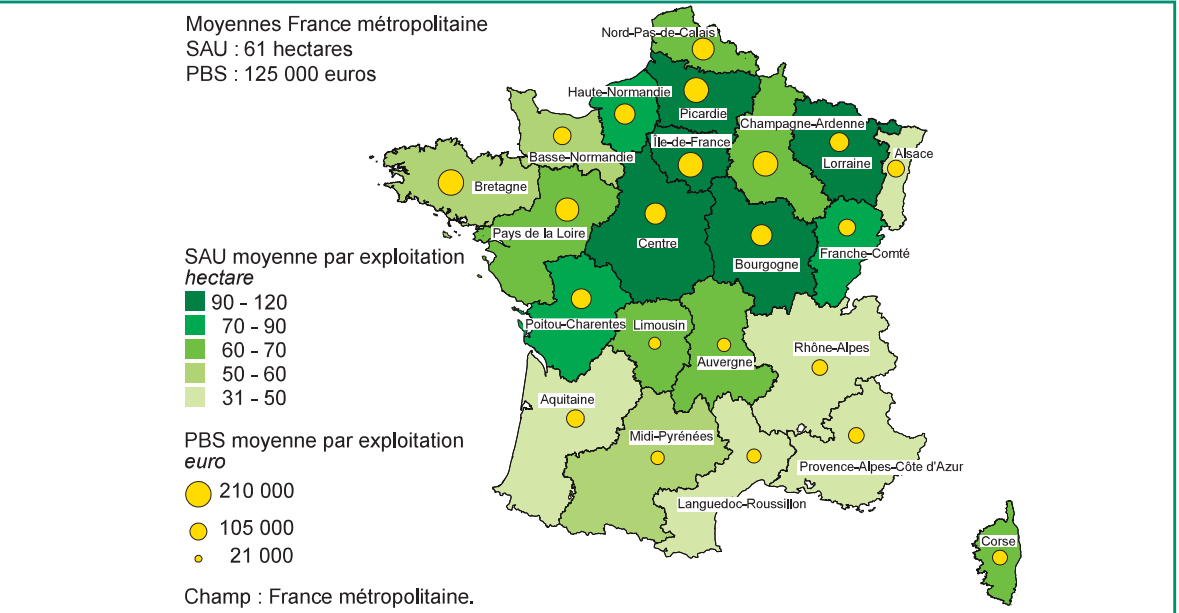
(définitions page suivante)

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/enquete-structure-2013/>

Site de la Draaf Bretagne
Agreste Bretagne - Le 4-Pages - Novembre 2015 - N°5 - « Enquête sur la structure des exploitations en 2013 - Poursuite de la baisse du nombre des exploitations, mais à un rythme ralenti »

SAU et production brute standard moyennes par exploitation en 2013



Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations en 2013 - Extrait de la publication Agreste Primeur n°325

SAU des exploitations et Production Brute Standard (PBS) selon leur taille économique en 2013

Taille de l'exploitation	Nombre	Part (%)	SAU (ha)	Part (%)	PBS (milliers d'€)	Part (%)	PBS moyenne (en €)	
							Bretagne	France
Petites	6 890	21,3	66 899	4,1	57 400	0,9	8 331	8 351
Moyennes	6 282	19,4	235 714	14,3	370 162	5,5	58 928	58 221
Grandes	19 177	59,3	1 341 052	81,6	6 265 741	93,6	326 726	269 800
dont Très grandes	2 974	9,2	239 351	14,6	2 639 923	39,4	887 694	895 266
Total	32 349	100,0	1 643 666	100,0	6 693 303	100,0	206 909	124 774

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête sur la structure des exploitations en 2013

Travail dans les exploitations bretonnes selon leur taille économique en 2013

Taille de l'exploitation	Unité de Travail Annuel*	Part (%)	UTA* moyenne		PBS/UTA (en €)	
			Bretagne	France	Bretagne	France
Petites	4 134	7,1	0,60	0,57	13 884	14 739
Moyennes	7 984	13,7	1,27	1,33	46 361	43 769
Grandes	46 354	79,3	2,42	2,69	135 171	100 402
dont Très grandes	11 679	20,0	3,93	6,99	226 036	128 110
Total	58 473	100,0	1,81	1,62	114 469	77 211

* Unité de travail annuel pouvant être approchée d'un temps plein
Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête sur la structure des exploitations en 2013

Définitions

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet de suivre les évolutions structurelles des exploitations entre deux recensements.

La diversité des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique d'une exploitation, il est nécessaire de rendre homogène les différentes productions. Les éléments constitutifs, surfaces, effectifs ou capacités, sont valorisés selon des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur une période de référence. Le total correspondant constitue la **Production Brute Standard (PBS)**.

En 2013, afin de se placer en conformité avec le règlement européen, les coefficients de valorisation retenus ont été actualisés, à l'inverse de la pratique antérieure qui consistait à ne pas les modifier entre deux recensements. La PBS 2013 est donc basée sur des prix résultants de la moyenne quinquennale observée sur la période 2008-2012 (appelés « coefficients 2010 », année médiane). Les résultats du recensement 2010 sont quant à eux fondés sur les « coefficients 2007 » (moyenne quinquennale 2005-2009).

En conséquence, les comparaisons effectuées entre les résultats 2010 et 2013 intègrent deux effets distincts : un effet « volume » reflet des évolutions physiques et un effet « prix » dérivant de l'actualisation des coefficients de valorisation.

Le concept de PBS permet ainsi le classement de chaque exploitation dans une catégorie selon sa dimension :

- les **petites exploitations** lorsque la PBS est inférieure à 25 000 € ;
- les **moyennes exploitations** dont la taille est comprise entre 25 000 € et 100 000 € ;
- les **grandes exploitations** au-delà de 100 000 €.

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/enquete-structure-2013/>

Site de la Draaf Bretagne
Agreste Bretagne - Le 4-Pages - Novembre 2015 - N°5 - « Enquête sur la structure des exploitations en 2013 - Poursuite de la baisse du nombre des exploitations, mais à un rythme ralenti »

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un indicateur du potentiel de production hors subventions des exploitations, calculé en moyenne sur 5 ans. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas un chiffre d'affaires.

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur **spécialisation** : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse les deux tiers du total.

Répartition et dimension économique des exploitations par orientation en 2013

	Nombre d'exploitations			PBS moyenne (en euros)	
	Bretagne	France métro.	Part Bretagne / France (%)	Bretagne	France métro.
Grandes cultures	5 445	121 057	4	58 728	104 054
Maraîchage, horticulture	1 036	14 539	7	196 530	221 934
Bovins lait	9 698	45 719	21	171 292	158 261
Bovins viande	2 068	47 126	4	55 231	52 965
Bovins mixte	1 005	15 278	7	146 747	109 122
Autres élevages herbivores	1 977	48 272	4	29 504	37 148
Élevages granivores mixte	7 071	22 753	31	498 908	348 903
<i>dont : porcins</i>	3 057	5 516	55	576 303	525 525
<i>élevages avicoles</i>	2 740	11 611	24	456 713	311 422
<i>autres élevages granivores mixte</i>	1 275	5 626	23	403 632	253 089
Exploitations de polyculture et polyélevage, autres	3 714	55 384	7	170 046	137 660
Ensemble	32 349	451 606	7	206 909	124 773

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête sur la structure des exploitations en 2013

Travail dans les exploitations en 2013

Unité : UTA	Bretagne	France métro.	Part Bretagne / France (%)
Ensemble des exploitations			
Chefs d'exploitation et coexploitants	36 620	426 367	9
Autres actifs familiaux	2 348	50 139	5
Salariés permanents et occasionnels	15 226	219 677	7
ETA, Cuma	4 279	33 614	13
Exploitations moyennes et grandes			
Chefs d'exploitation et coexploitants	33 856	366 892	9
Autres actifs familiaux	2 082	37 867	5
Salariés permanents et occasionnels	14 306	211 377	7
ETA, Cuma	4 070	32 273	13

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête sur la structure des exploitations en 2013

Statut des exploitations en 2013

Unité : nombre d'exploitations	Bretagne	France métro.	Part Bretagne / France (%)
Ensemble des exploitations			
Exploitations en propre compte	16 011	295 893	5
Formes sociétaires et groupements	14 051	122 596	11
<i>dont : EARL</i>	9 815	84 419	12
<i>Gaec</i>	4 236	38 177	11
Autres	2 287	33 118	7
Total	32 349	451 607	///
Exploitations moyennes et grandes			
Exploitations en propre compte	9 662	159 491	6
Formes sociétaires et groupements	13 754	119 921	11
<i>dont : EARL</i>	9 529	82 103	12
<i>Gaec</i>	4 225	37 818	11
Autres	2 043	28 649	7
Total	25 459	308 061	///

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête sur la structure des exploitations en 2013

Présentation

En 2010 la Bretagne comprend près de **34 500 exploitations agricoles**. Près du tiers des exploitations recensées en 2000 a disparu (– 32,7 %). Cette baisse s'est effectuée à un rythme annuel de 3,9 %, inférieur toutefois à celui enregistré sur la période inter-censitaire précédente 1988-2000 où il se situait aux environs de 5 %. Un phénomène identique s'observe dans les autres régions françaises mais de manière moins prononcée avec un taux de diminution de 26 % entre 2000 et 2010, soit 2,9 % en taux annuel. La baisse du nombre des exploitations ne touche pas de manière uniforme les diverses composantes de l'agriculture. Alors que les unités professionnelles voient leur nombre diminuer d'un quart en dix ans, près d'une exploitation non professionnelle sur deux a disparu dans le même temps. Désormais en Bretagne trois exploitations sur quatre appartiennent à l'agriculture professionnelle. Dans les autres régions françaises cette proportion n'est que de 63 % avec un taux de diminution en dix ans moins marqué (– 18,5 %). Les exploitations professionnelles concentrent en Bretagne la presque totalité du potentiel économique (99 %) et 95 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU). La surface agricole moyenne des exploitations bretonnes, 48 ha, demeure toujours inférieure à la moyenne des autres régions égale à 56 ha. Le constat est identique en ce qui concerne l'agriculture professionnelle avec respectivement 60 ha en Bretagne contre 82 ha en moyenne dans les autres régions. La raison de cette différence tient à l'importance de l'élevage hors-sol et des systèmes de production intensive en Bretagne.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

Site agreste
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964>

Définitions

L'**exploitation agricole** est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- avoir une activité agricole ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

L'**activité agricole** est une activité de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales permettant de recevoir des aides découplées. Ce peut être aussi une activité de mise à disposition de superficies en pacage collectif.

La **gestion courante** est indépendante de toute autre unité.

Le **seuil** est soit une Superficie Agricole Utilisée (SAU) d'un hectare, soit une superficie de culture spécialisée de 20 ares, soit une activité de production agricole estimée en nombre d'animaux, de surface ou de production (une vache ou 6 brebis mères...).

L'**agriculture professionnelle** regroupe les exploitations classées **en taille moyenne et grande** dont la Production Brute Standard (PBS) atteint au moins 25 000 euros.

La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** est constituée de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole : céréales, cultures industrielles, légumes secs, fourrages annuels, superficies toujours en herbe, légumes frais, fleurs, cultures permanentes (vergers...), jachères et jardins familiaux.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Évolution du nombre d'exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
1955	52 291	46 220	50 446	44 937	193 894	2 260 000
1970	39 997	37 501	40 382	33 038	150 918	1 587 473
1979	30 677	28 666	33 155	26 063	118 561	1 262 669
1988	23 605	21 027	27 022	20 891	92 545	1 016 755
2000	13 400	11 283	14 757	11 779	51 219	663 807
2010	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977

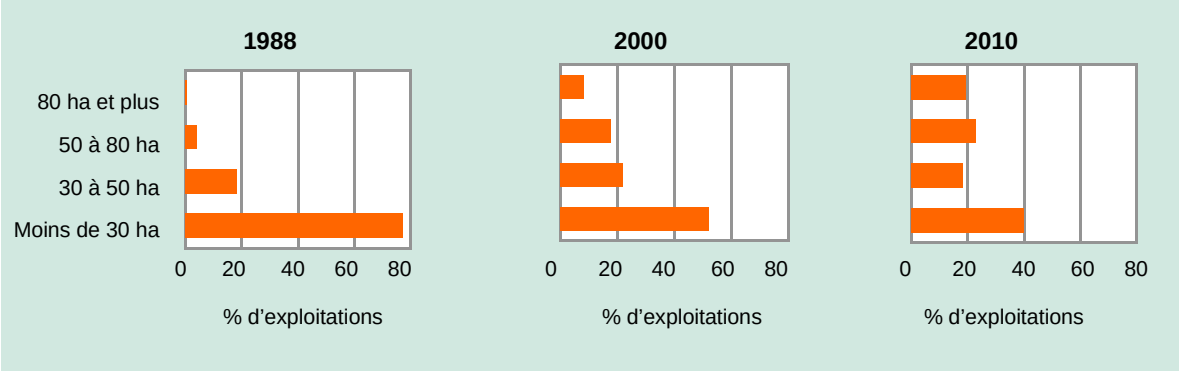
Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

Répartition des exploitations selon leur surface (SAU)

Année 2010 <i>Unité : ha</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Ensemble des exploitations						
Moins de 30 ha	3 733	3 157	3 909	3 017	13 816	244 363
30 à 50 ha	1 837	1 381	1 726	1 276	6 220	54 958
50 à 80 ha	2 222	1 626	2 298	1 681	7 827	65 619
80 ha et plus	1 680	1 625	1 697	1 582	6 584	125 037
Ensemble	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977
Total SAU	438 314	385 380	446 381	368 154	1 638 229	26 963 252
Exploitations professionnelles						
Moins de 30 ha	1 790	1 758	1 114	1 246	5 908	81 455
30 à 50 ha	1 708	1 260	1 588	1 145	5 701	44 421
50 à 80 ha	2 203	1 601	2 272	1 655	7 731	62 487
80 ha et plus	1 678	1 621	1 696	1 578	6 573	123 803
Ensemble	7 379	6 240	6 670	5 624	25 913	312 166
Total SAU	416 884	367 706	419 963	346 771	1 551 324	25 098 468

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Évolution du nombre d'exploitations en Bretagne selon leur surface (SAU)



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

Présentation

En 2010, l'agriculture bretonne reste marquée par l'importance des productions animales qui regroupent 66 % des exploitations et près de 72 % des unités professionnelles. L'orientation laitière demeure toujours la plus importante en nombre avec près de trois exploitations sur dix spécialisées, appartenant à hauteur de 98 % à l'agriculture professionnelle. Elles détiennent un peu moins du quart du potentiel économique régional (23 %) avec pour les professionnelles un produit brut standard moyen proche de 144 000 euros, inférieur toutefois à celui observé sur l'ensemble des exploitations professionnelles (236 600 euros). La surface agricole utilisée (SAU) des unités spécialisées en lait est passée de 47 ha en 2000 à 70 ha en 2010

Les 3 350 exploitations spécialisées en production porcine représentent désormais près de 10 % de l'ensemble des exploitations et même 13 % du champ professionnel. Elles totalisent près du quart de la production brute standard de la région (PBS). Professionnelles dans leur totalité,elles affichent une dimension économique par exploitation des plus élevées avec 427 000 euros. Les unités spécialisées en production avicole représentent un peu moins d'une exploitation sur dix mais contribuent au quart de la PBS régionale. Leur dimension économique moyenne, 481 000 euros, est la plus élevée. Elles appartiennent à l'agriculture professionnelle dans 96 % des cas. L'orientation « Légumes frais et maraîchage » réunit un peu moins de 1 500 exploitations, appartenant dans plus de 85 % des cas à l'agriculture professionnelle. Leur dimension économique moyenne, 107 000 euros pour l'ensemble et 122 000 pour les professionnelles les place en deçà de la moyenne régionale. Elles ne détiennent d'ailleurs que 2,5 % du potentiel économique de la région.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

Site Agreste
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964>

Définitions

Chaque exploitation agricole se voit attribuer une **orientation technico-économique (OTEX)**. À cet égard, une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles a été officiellement définie par le *règlement (CE) n°1242/2008*. Cette nouvelle typologie s'est appliquée au recensement de 2010.

Dans cette nouvelle définition l'Otex, ainsi que la **Classe de dimension économique (Cdex)**, reposent sur le calcul de la **Production Brute Standard (PBS)**. La PBS repose sur la valorisation des surfaces agricoles et des cheptels selon des coefficients résultant des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations. La part respective prise par chaque composante de la PBS totale permet alors de classer les exploitations selon une nomenclature permettant in fine l'attribution d'une Otex. Un premier niveau de nomenclature comprend ainsi 9 classes :

- cinq pôles principaux de regroupement des spécialisations : grandes cultures, horticulture (légumes et fleurs), cultures permanentes, herbivores, granivores (porcs et volailles) ;
- trois pôles mixtes : polyculture, polyélevage, association de productions animales et végétales ;
- enfin un dernier pôle regroupant les exploitations non classées dans l'un des huit pôles précédents.

Par ailleurs, l'importance de la PBS permet de déterminer pour toute exploitation sa **Cdex**. En deçà de 25 000 euros l'unité est considérée comme « petite ». Elle est « moyenne » entre 25 000 euros et 100 000 euros et « grande » au-delà. Les exploitations « professionnelles » réunissent « moyennes » et « grandes » exploitations.

Répartition des exploitations selon leur orientation économique

Unités : nombre d'exploitations et Production Brute Standard (PBS) en euros par exploitation

Exploitations moyennes et grandes	Bretagne 2010		Bretagne 2000	
	Nombre	PBS moyenne	Nombre	PBS moyenne
Légumes frais et maraîchage	1 280	122 010	1 297	109 420
Autres cultures	2 186	131 744	2 278	124 423
Bovins lait	9 947	144 137	14 590	99 719
Autres élevages herbivores	2 118	110 911	2 772	107 506
Porcs	3 344	427 569	3 963	356 468
Volailles	3 058	499 361	4 260	401 044
Autres élevages granivores	298	363 286	558	274 515
Autres orientations	3 683	260 184	5 128	204 720
Ensemble des exploitations	25 914	236 789	34 846	186 603

Source : Agreste, Draaf Bretagne , recensements agricoles 2000 et 2010

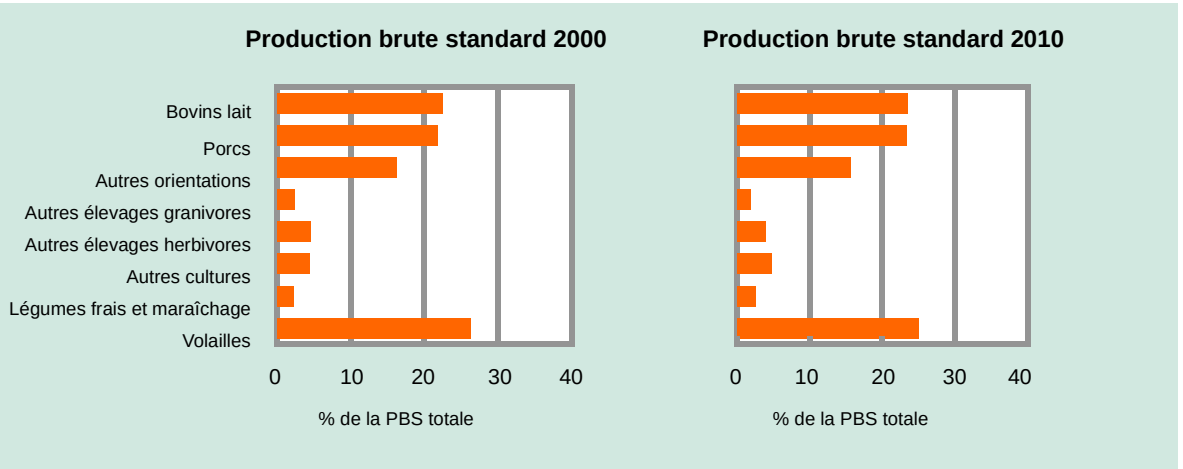
Répartition des exploitations selon leur orientation économique

Unités : nombre d'exploitations et Production Brute Standard (PBS) en euros par exploitation

Ensemble des exploitations	Bretagne 2010		Bretagne 2000	
	Nombre	PBS moyenne	Nombre	PBS moyenne
Légumes frais et maraîchage	1 485	107 019	1 635	89 068
Autres cultures	5 561	56 704	6 663	47 377
Bovins lait	10 197	140 840	15 485	94 540
Autres élevages herbivores	5 580	46 173	10 314	32 430
Porcs	3 351	426 713	3 980	355 012
Volailles	3 172	481 755	4 351	392 858
Autres élevages granivores	327	331 594	789	194 956
Autres orientations	4 774	202 387	8 002	133 070
Ensemble des exploitations	34 447	180 007	51 219	128 871

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

Poids des orientations économiques en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

Présentation

En 2010, 68 000 actifs travaillent, de manière permanente, à temps complet ou partiel sur l'ensemble des exploitations bretonnes. Depuis 2000, la baisse du nombre des actifs (– 31,7 %) épouse celle du nombre des exploitations (– 32,8 %). Les chefs et coexploitants constituent la plus grande part des actifs (68 %). Puis viennent les salariés permanents (17 %) et enfin les autres actifs familiaux qui ne constituent plus que 15 % des actifs agricoles (27 % en 2000).

L'agriculture professionnelle emploie près de 57 000 personnes, soit 83 % des actifs agricoles permanents de la région. Les salariés permanents appartiennent en presque totalité à l'agriculture professionnelle. Leur nombre a même augmenté depuis 2000 passant ainsi de 10 300 à 11 500. En tenant compte du travail effectué par les salariés saisonniers et par les Entreprises de Travail Agricole (ETA), l'agriculture professionnelle emploie l'équivalent de 53 500 personnes à temps complet (UTA), soit 92 % de la quantité totale de travail (hors travail saisonnier) utilisé par l'ensemble des exploitations bretonnes.

L'âge moyen des chefs et coexploitants est passé de 45 ans en 2000 à 49 ans en 2010, toutes exploitations confondues. Dans le cas des unités professionnelles, l'âge moyen a connu le même type d'évolution, passant de 43 à 47 ans en dix ans. Chez les professionnels, de manière assez spectaculaire, les parts prises par les moins de 35 ans et par les 55 ans et plus se sont inversées entre les deux derniers recensements. En effet, en 2000 les moins de 35 ans et les 55 ans et plus représentaient respectivement 20 % et 10 % des chefs et coexploitants. En 2010, les moins de 35 ans représentent 11 % des chefs et coexploitants et les 55 ans et plus près de 20 %.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

Site Agreste
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964>

Définitions

Au sein d'une exploitation agricole, les **actifs familiaux** comprennent le chef d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de la famille du chef ou des coexploitants, quelque soit leur domicile, mais qui travaillent de façon régulière sur l'exploitation (situation le jour du passage de l'enquêteur).

Le **chef d'exploitation**, ou premier exploitant, est la personne physique qui assure la gestion quotidienne de l'exploitation. En cas de société ou groupement, d'autres coexploitants sont définis. Chefs d'exploitation et coexploitants sont regroupés dans les tableaux ci-contre.

Les **salariés permanents non familiaux** sont toutes les personnes, non membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants occupées régulièrement, à temps complet ou à temps partiel, sur l'exploitation.

UTA : Unité de Travail Annuel pouvant être rapprochée d'un équivalent temps plein.

Les **UTA permanentes** regroupent les UTA des actifs familiaux et des salariés permanents. Les **UTA totales** regroupent les UTA permanentes, les UTA des salariés occasionnels ainsi que celles des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

L'**agriculture professionnelle** regroupe les exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) atteint au moins 25 000 euros. On les nomme encore **exploitations moyennes et grandes**.

Population active et temps de travail : exploitations moyennes et grandes

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre d'actifs						
Chefs d'exploitation et coexploitants	10 637	8 912	10 328	8 018	37 895	422 692
Autres actifs familiaux	2 196	2 106	1 958	1 636	7 896	144 858
Salariés permanents	3 206	4 349	1 951	1 392	10 898	148 489
Nombre d'UTA						
Chefs d'exploitation et coexploitants	9 749	8 353	9 692	7 363	35 157	373 092
Autres actifs familiaux	1 254	1 252	1 106	937	4 549	69 295
Salariés permanents et saisonniers	3 663	5 307	2 301	1 543	12 814	198 087
ETA Cuma	297	232	206	269	1 004	10 811

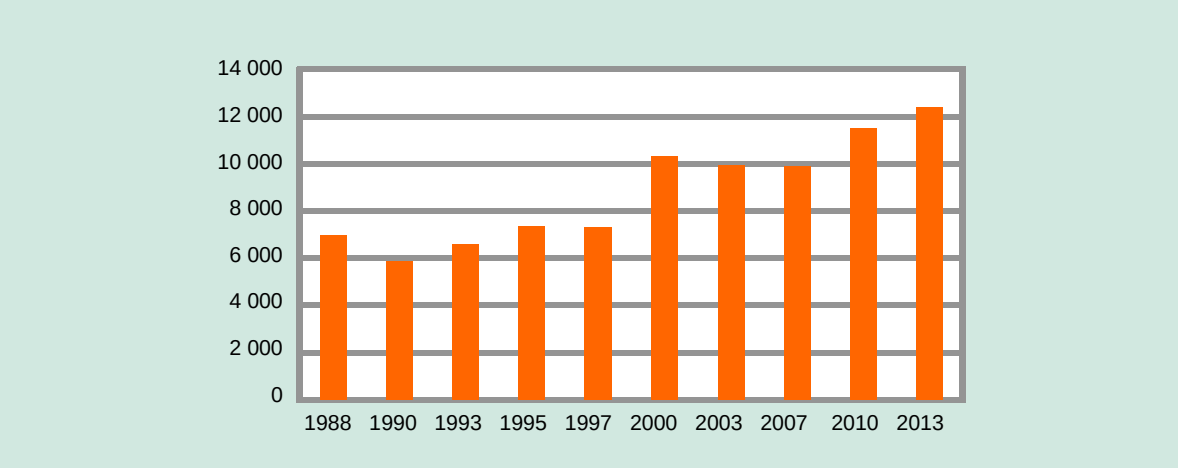
Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Population active et temps de travail : ensemble des exploitations

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre d'actifs						
Chefs d'exploitation et coexploitants	12 788	10 521	13 366	10 018	46 693	603 884
Autres actifs familiaux	2 621	2 507	2 711	2 056	9 895	207 457
Salariés permanents	3 480	4 429	2 069	1 520	11 498	154 955
Nombre d'UTA						
Chefs d'exploitation et coexploitants	10 584	9 112	10 723	8 112	38 531	445 770
Autres actifs familiaux	1 380	1 390	1 274	1 059	5 103	87 107
Salariés permanents et saisonniers	3 952	5 416	2 422	1 702	13 492	206 821
ETA Cuma	311	243	222	281	1 058	11 668

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Évolution du nombre de salariés permanents en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles et enquêtes structure

Présentation

La Production Brute Standard (PBS) des exploitations bretonnes s'élève à plus de 6 milliards d'euros, ce qui représente une part importante du potentiel de production agricole mesuré au niveau national : 12 % en 2010. La dimension économique moyenne des exploitations bretonnes a augmenté de 40 % entre 2000 et 2010 (+ 3,4 % par an). Elle s'élève désormais à 180 000 euros contre 129 000 dix ans auparavant. Elle devance celle de la France qui s'élève en 2010 à 105 000 euros. En 10 ans, la croissance de la dimension moyenne au niveau national a été moins forte qu'en Bretagne : + 29 %.

Si globalement le nombre des exploitations bretonnes a baissé d'un tiers, entre 2000 et 2010, le mouvement n'a pas été uniforme selon la dimension économique. Ainsi, le nombre de petites exploitations a été divisé par deux. La baisse est encore plus prononcée (– 52 %) pour les unités de moyenne dimension, bien qu'elles fassent partie du champ professionnel. Le mouvement est de même sens mais de beaucoup plus faible amplitude (– 10 %) pour les grandes unités. Seules les très grandes unités, au-delà de 500 000 euros, connaissent sur la même période une croissance de plus de 15 %, passant de 2 160 à 2 500 exploitations. Ces dernières détiennent désormais plus du tiers de la PBS régionale. À l'autre extrémité, les unités de moins de 25 000 euros de PBS n'assurent en 2010 que 1 % du potentiel économique de la région

La dimension économique moyenne de l'ensemble du champ professionnel, moyennes et grandes exploitations, est passée de 187 000 euros en 2000 à 237 000 euros en 2010.

Définitions

La Production Brute Standard (PBS) est un indicateur qui décrit le potentiel de production des exploitations. Ce n'est ni un chiffre d'affaire, ni un revenu mais un indicateur permettant de mesurer la taille économique des exploitations agricoles et de les classer. La PBS d'une exploitation résulte de la valorisation de ses surfaces agricoles et de ses cheptels selon des coefficients résultant de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. Une exploitation est classée en **petite exploitation** si sa PBS est inférieure à 25 000 euros. Elle sera classée en **moyenne exploitation** si sa PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros. Elle sera enfin classée en **grande exploitation** si sa PBS est supérieure à 100 000 euros. On considère que si une exploitation a une PBS supérieure à 500 000 euros, elle peut être considérée comme **très grande exploitation**. Pour affiner les analyses statistiques, cette classe a été rajoutée en Bretagne.

L'exploitation professionnelle de 2000 regroupe en 2010 les **exploitations moyennes et grandes**, c'est à dire celles qui atteignent une dimension économique d'au moins 25 000 euros.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

Site Agreste
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964>

Production brute standard : exploitations moyennes et grandes

Unités : nombre d'exploitations et 1 000 euros pour la production brute standard

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations						
Moins de 25 000 euros	0	0	0	0	0	0
De 25 000 à – de 100 000 euros	1 797	1 710	1 927	1 466	6 900	150 534
De 100 000 à – de 500 000 euros	4 808	3 688	4 458	3 563	16 517	150 018
500 000 euros ou plus	774	842	285	595	2 496	11 614
Ensemble	7 379	6 240	6 670	5 624	25 913	312 166
Production brute standard						
Moins de 25 000 euros	0	0	0	0	0	0
De 25 000 à – de 100 000 euros	111 575	103 035	122 156	88 808	425 574	8 755 890
De 100 000 à – de 500 000 euros	1 067 371	808 584	898 706	804 335	3 578 995	30 240 471
500 000 euros ou plus	656 390	786 497	208 054	476 481	2 127 422	10 823 155
Ensemble	1 835 336	1 698 117	1 228 915	1 369 623	6 131 991	49 819 516

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

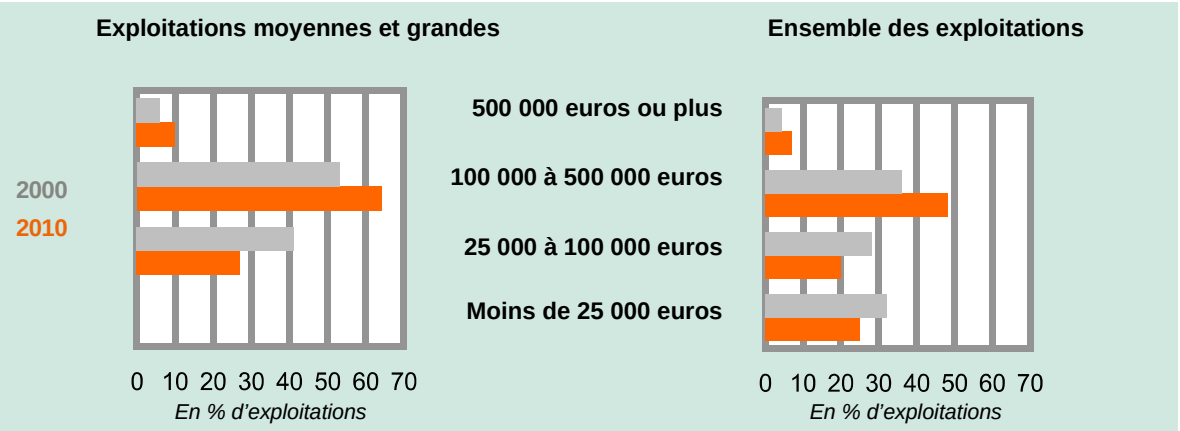
Production brute standard : ensemble des exploitations

Unités : nombre d'exploitations et 1 000 euros pour la production brute standard

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations						
Moins de 25 000 euros	2 093	1 549	2 960	1 932	8 534	177 811
De 25 000 à – de 100 000 euros	1 797	1 710	1 927	1 466	6 900	150 534
De 100 000 à – de 500 000 euros	4 808	3 688	4 458	3 563	16 517	150 018
500 000 euros ou plus	774	842	285	595	2 496	11 614
Ensemble	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977
Production brute standard						
Moins de 25 000 euros	16 592	14 114	19 628	14 239	64 574	1 437 096
De 25 000 à – de 100 000 euros	111 575	103 035	122 156	88 808	425 574	8 755 890
De 100 000 à – de 500 000 euros	1 067 371	808 584	898 706	804 335	3 578 995	30 240 471
500 000 euros ou plus	656 390	786 497	208 054	476 481	2 127 422	10 823 155
Ensemble	1 851 928	1 712 231	1 248 544	1 383 863	6 196 565	51 256 612

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Répartition des exploitations selon leur dimension économique en Bretagne



Source : Agreste , Draaf Bretagne, recensements de l'agriculture 2000 et 2010

Présentation

Le nombre des exploitations individuelles a diminué de moitié entre 2000 et 2010 alors que sur la même période, celui des formes sociétaires a augmenté de 18 %. **Désormais 46 % des exploitations appartiennent à l'agriculture sociétaire.** Parmi les exploitations organisées en société, les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ont connu une très forte évolution, avec une croissance de 33 % en dix ans, alors que dans le même temps le nombre des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) baissait de 10 %. Au sein de l'agriculture professionnelle, les formes sociétaires rassemblent désormais près de 60 % des unités professionnelles regroupant les moyennes et grandes exploitations. Le nombre d'EARL a augmenté de 31 % en 10 ans et réunit désormais près de 9 000 exploitations, soit 27 % de l'ensemble (35 % au regard des moyennes et grandes exploitations). Cette forme d'organisation semble particulièrement prisée par certaines orientations. C'est le cas notamment pour 46 % des exploitations spécialisées en production porcine. Le nombre de Gaec a connu en dix ans une baisse de 10 %. Ce statut n'est choisi aujourd'hui que par 16 % des exploitations professionnelles.

En 2010, les surfaces exploitées en fermage représentent 77 % des terres agricoles dont les trois quarts louées par des exploitations organisées en forme sociétaire, contre moins de la moitié en 2000. Les pourcentages observés en France sont du même ordre.

Définitions

L'organisation d'une exploitation agricole peut revêtir différents modes. Le premier cas est celui du chef dirigeant **l'exploitation pour son propre compte ou pour le compte** d'une personne de la famille vivant ou travaillant sur l'exploitation.

L'exploitation peut également être de forme sociétaire de type Gaec, EARL ou groupement de fait. **Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)** est une société civile de personnes permettant à des agriculteurs d'associer la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

L'exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est une forme de société civile à objet agricole. Elle peut être unipersonnelle. Un agriculteur peut isoler son activité professionnelle en créant à lui seul une EARL dont l'objet sera la mise en valeur de son exploitation. Ainsi, les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société seront séparés des biens personnels de l'agriculteur. La responsabilité est limitée, chaque associé ne supporte les pertes qu'à concurrence du montant de ses apports.

Le mode de faire-valoir décrit le type de relation existant entre le propriétaire et le chef d'exploitation. Une superficie exploitée en **faire-valoir direct** est la propriété de la personne physique ou morale qui l'exploite. Une superficie est **en fermage** si elle est exploitée par une personne autre que son propriétaire. Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

Site Agreste
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964>

Statut des exploitations moyennes et grandes

Année 2010 <i>Nombre d'exploitations</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte	3 160	2 377	2 679	2 557	10 773	170 385
Formes sociétaires et groupements	4 219	3 864	3 993	3 065	15 141	141 797
EARL	2 537	2 296	2 445	1 684	8 962	76 571
Gaec	1 104	1 059	1 170	821	4 150	36 999
Autres	578	509	478	560	2 031	28 227
Total	7 379	6 241	6 672	5 622	25 914	312 182

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Statut de l'ensemble des exploitations

Année 2010 <i>Nombre d'exploitations</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte	5 135	3 776	5 480	4 367	18 758	341 504
Formes sociétaires et groupements	4 337	4 013	4 150	3 189	15 689	148 473
EARL	2 587	2 355	2 515	1 729	9 186	78 610
Gaec	1 128	1 076	1 112	854	4 170	37 673
Autres	622	582	523	606	2 333	32 190
Total	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Mode de faire-valoir pour les exploitations moyennes et grandes

Année 2010 <i>Surface en ha</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte						
Faire-valoir direct	52 917	45 294	39 698	50 165	188 074	3 476 934
Fermage et autres modes	80 110	54 352	82 903	67 582	284 947	6 363 812
Formes sociétaires et groupements						
Faire-valoir direct	29 693	55 622	22 026	24 739	132 080	1 721 372
Fermage et autres modes	254 165	212 443	275 341	204 284	946 233	13 536 351

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Mode de faire-valoir pour l'ensemble des exploitations

Année 2010 <i>Surface en ha</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte						
Faire-valoir direct	64 187	54 456	54 103	61 480	234 225	4 518 191
Fermage et autres modes	88 189	59 913	91 772	75 073	314 947	7 050 158
Formes sociétaires et groupements						
Faire-valoir direct	30 187	56 505	22 704	25 544	134 940	1 766 848
Fermage et autres modes	255 751	214 506	277 802	206 057	954 116	13 628 055

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Actions sur les structures

DJA

Présentation

Depuis 2014, 80 % des dépenses liées aux aides à l'installation (50 % auparavant) sont prises en charge par le budget de l'Union européenne. À compter du 1^{er} janvier 2015, les aides à l'installation sont mises en œuvre via les Programmes de Développement Rural (PDR).

Le nombre de dossiers de DJA agréés en 2015 baisse de 19 % par rapport à l'année précédente, diminution comparable à celle observée au niveau national (– 22 %). Cette baisse est principalement due à la mise en place d'une nouvelle gouvernance et à de nouvelles règles de traitement des demandes : transition entre deux périodes de programmation (de 2007-2013 à 2014-2020) et transfert de l'autorité de gestion de l'État à la Région. Mais la conjoncture difficile, notamment en production laitière, est aussi responsable de cette diminution importante. En 2009, année de crise laitière, une baisse des installations de même ampleur avait été observée. Malgré ce contexte, la production laitière spécialisée reste le premier secteur où les jeunes s'installent, avec 42 % des dossiers de DJA.

Près de 4/5^e des installations des moins de 40 ans sont aidées. Les personnes de plus de 40 ans sont quant à elles à l'origine d'un nombre conséquent d'installations sans DJA (515 en 2013). Dans certains cas, ces installations peuvent percevoir des aides de la Région. Enfin, certaines collectivités territoriales allouent des aides, y compris aux non bénéficiaires de la DJA.

Définitions

Un jeune qui s'installe en agriculture peut bénéficier :

- d'une Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) ;
- de prêts bonifiés (cf. p 32) ;

- de déductions de charges sociales et fiscales ;
- pour certaines subventions publiques d'équipement, de taux majorés et d'un accès prioritaire.

La DJA est une aide en capital attribuée après avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) aux exploitants agricoles âgés de moins de 40 ans présentant un projet de première installation sur une exploitation de taille suffisante constituant une unité économique indépendante. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau IV (bac professionnel ou brevet de technicien agricole). Il doit suivre un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) composé de formations et de stages adaptés à son profil et son projet. Il doit fournir un plan d'entreprise, qui présente l'évolution de l'exploitation sur quatre ans et comporte un plan de financement. Au terme de ces quatre années, l'exploitation doit permettre de dégager un revenu au moins égal au Smic net annuel pour une installation à titre principal, un demi Smic pour une installation à titre secondaire. Depuis 2015, un nouveau dispositif d'installation progressive offre une alternative à ces deux types d'installation.

En Bretagne, l'aide varie de 9 000 à 24 000 € selon le type d'installation et les modulations sollicitées. Ces majorations sont accordées sous réserve du respect de critères nationaux ou régionaux. Les trois critères nationaux sont l'installation hors cadre familial, l'agroécologie et le projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi. En Bretagne, le critère « projet valorisant les moyens de production » a également été retenu. Il s'agit d'accorder un bonus à des projets qui, malgré des moyens de production et une taille économique modestes, parviennent à dégager le revenu objectif grâce à une technicité et/ou une organisation supérieure.

Pour en savoir plus

Site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
www.agriculture.gouv.fr/aides-linstallation

Site d'information sur la création d'entreprise en agriculture en Bretagne
www.jemelanceenagriculture.com

Observatoire de l'installation et de la transmission en agriculture
www.eoloas.net

Actions sur les structures

DJA

Dossiers de Dotation à l'installation des Jeunes Agriculteurs (DJA) (en nombre)

Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
2010	120	127	137	91	475	5 062
2011	155	100	147	110	512	5 040
2012	107	128	116	109	460	5 261
2013	136	116	138	88	478	5 069
2014	108	116	180	79	483	4 860
2015	111	102	124	55	392	3 801

Source : chambres d'agriculture, Observatoire de l'installation et la transmission en agriculture, eoloas - DGPE

DJA : les paiements en 2015

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France entière
Nombre de dossiers payés	105	115	179	69	468	4 109
Rappel nombre dossiers payés 2014	115	100	124	81	420	4 503
Montants payés (en milliers d'euros)	1 243	1 471	2 292	865	5 871	66 248
Rappel montant versements 2014	1 435	1 252	1 562	1 023	5 272	74 906

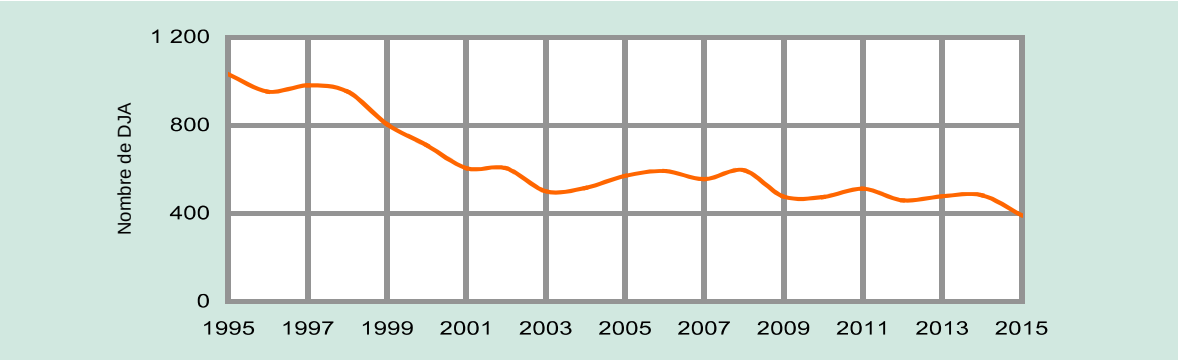
Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

DJA : le profil des bénéficiaires en Bretagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Âge moyen	29	29	30	30	29	29
% de femmes	28	25	28	23	23	22
% d'origine non agricole	30	26	27	27	29	40
% hors cadre familial	34	35	35	34	32	31
% individuelles	29	28	25	26	23	23
% Gaec	31	44	33	32	44	54
% EARL	39	25	40	40	31	19
% spécialisées en production laitière	39	43	33	44	41	42
SAU moyenne en individuel (ha)	29	34	30	30	41	34
SAU moyenne en Gaec (ha)	118	102	106	114	119	115
SAU moyenne en EARL (ha)	62	62	70	79	68	63

Source : chambres d'agriculture, Observatoire de l'installation et la transmission en agriculture, eoloas

DJA en Bretagne depuis 20 ans



Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Actions sur les structures

Prêts bonifiés

Présentation

Comme les années précédentes, la majorité des prêts bonifiés versés en 2015 l'ont été aux jeunes agriculteurs (prêts à l'installation), les autres dispositifs ayant été diminués fortement avant d'être supprimés en 2015 et 2016 (cf. définitions). Ainsi, les derniers MTS-Autres accordés en Bretagne l'ont été en 2013. Quant aux MTS-Cuma, on n'en compte qu'une quinzaine par an depuis trois ans. En 2015, les MTS-JA représentent donc 90 % de l'enveloppe régionale destinée aux prêts bonifiés.

Le montant moyen de prêt MTS-JA n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 2000. Il est ainsi passé de 27 k€ en 2003 à 61 k€ en 2014. En 2015, il connaît un léger fléchissement, à 57 k€. Le nombre de bénéficiaires, en réduction de 14 % entre 2013 et 2014, s'est effondré en 2015. Il a été divisé par cinq entre 2014 et 2015. Les taux de marché des prêts bancaires, dont la baisse s'est amorcée dès 2013 et s'est amplifiée en 2014, ont été particulièrement bas en 2015, faisant perdre leur attractivité aux prêts bonifiés. Les services ont même suspendu l'instruction des demandes de MTS-JA en zone de plaine, sauf pour les bénéficiaires en faisant expressément la demande après s'être vu refuser par leur banque un prêt aux conditions présentes du marché. La quasi-totalité du territoire régional étant en zone de plaine, la baisse est plus marquée en Bretagne (– 80 %) qu'au niveau national (– 40 %).

La baisse des taux et la réduction sur la durée de bonification imposée par le nouveau règlement de développement rural interrogent la pertinence du dispositif des prêts bonifiés, par ailleurs complexe et coûteux à gérer. Une réflexion est donc en cours sur leur avenir.

Pour en savoir plus

Site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Rapport de la mission conjointe CGAAER/IGF sur les prêts bonifiés à l'agriculture, mai 2015
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_15027_2015_rapport.pdf

Définitions

Le dispositif des **prêts bonifiés** à l'agriculture a pour objet de soutenir les investissements dans les exploitations agricoles et de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Les prêts sont dits bonifiés car accordés à un taux inférieur à celui du marché, l'État prenant en charge une partie des intérêts.

Les prêts **Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTS-JA)** sont réservés aux jeunes s'installant à titre individuel ou en société et qui répondent aux conditions d'octroi des aides à l'installation (cf. p 30). Ils financent les investissements prévus au plan d'entreprise. Leur durée maximale est de quinze ans. Depuis 2015, la durée maximale de bonification est de cinq ans (sept ans jusqu'en 2014 en zone de plaine). La bonification maximale est de 11 800 € (22 000 € en zone défavorisée). Leur taux est de 2,5 % en zone de plaine, 1 % en zone défavorisée.

Les **prêts Moyen Terme Spéciaux autres (MTS-Autres)** étaient consentis aux Gaec, associations foncières pastorales et groupements pastoraux pour du renouvellement d'investissement, sous réserve qu'ils facilitent l'installation des emprunteurs. Le dépôt de demandes n'est plus possible depuis le 1^{er} mars 2016. Enfin, les prêts **Moyen Terme Spéciaux pour les Cuma (MTS-Cuma)** s'adressaient aux Cuma. Ce dispositif n'est plus mis en œuvre depuis le 1^{er} mai 2015. Il est désormais remplacé par une aide à l'investissement des Cuma.

Les prêts MTS-JA font partie de la politique d'aide à l'installation. À ce titre, ils bénéficient d'un cofinancement communautaire à hauteur de 80 %, contrairement aux MTS-Autres et MTS-Cuma.

Actions sur les structures

Prêts bonifiés

Prêts bonifiés versés à l'agriculture en 2015

Unité : nombre de prêts et millier d'euros		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Jeunes agriculteurs	Nb	30	30	125	49	234	6 097
	K€	1 766	1 507	7 365	2 679	13 317	276 935
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Autres (Gaec)	Nb	0	0	0	0	0	3
	K€	0	0	0	0	0	136
Prêts à moyen terme spéciaux aux Cuma	Nb	s	0	15	0	16	376
	K€	s	0	s	0	1 489	18 166
Total des prêts d'investissement	Nb	31	30	140	49	250	6 476
	K€	s	1 507	s	2 679	14 806	295 237

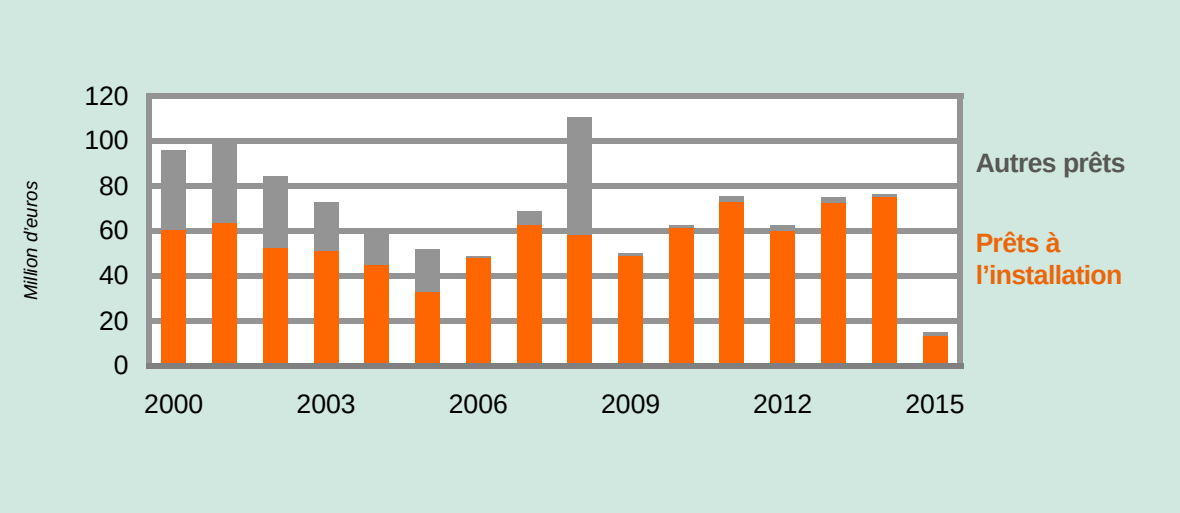
Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Prêts bonifiés versés à l'agriculture en 2014

Unité : nombre de prêts et millier d'euros		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Jeunes agriculteurs	Nb	419	268	327	225	1 239	10 095
	K€	24 229	16 275	22 433	12 577	75 514	528 568
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Autres (Gaec)	Nb	0	0	0	0	0	25
	K€	0	0	0	0	0	872
Prêts à moyen terme spéciaux aux Cuma	Nb	4	0	13	0	17	429
	K€	292	0	930	0	1 222	19 553
Total des prêts d'investissement	Nb	423	268	340	225	1 256	10 549
	K€	24 521	16 275	23 363	12 577	76 736	548 993

Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Évolution des prêts bonifiés à l'investissement en Bretagne (hors modernisation)



Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Présentation

En 2014, la modulation n'existe plus. Elle est remplacée par une réduction directe du budget des aides du 1^{er} pilier. Les exploitations bénéficiaires de faibles montants sont donc légèrement pénalisées, puisque la réduction directe s'applique à l'ensemble du budget, alors que la modulation ne s'appliquait qu'au-delà d'un seuil de 5 000 € par exploitation.

Avec un peu plus de 27 300 exploitations et 514 millions d'euros, la Bretagne représente 8 % des bénéficiaires métropolitains et 7 % des aides du 1^{er} pilier. Le montant moyen d'aide par exploitation de 18 837 € est inférieur de 2 800 € environ à la moyenne nationale. Le paiement unique contribue à plus de 90 % à l'aide totale touchée par les agriculteurs bretons. En 2014, le nombre moyen de DPU par exploitation (59) reste stable par rapport à 2013, mais le montant moyen baisse de 6 %.

La Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA), qui encourage l'élevage bovin allaitant à caractère extensif, est la seule aide animale existant en 2009 et qui n'ait pas été totalement découplée suite au bilan de santé. Elle est découplée à 25 %. En 2014, elle est complétée par une aide instaurée au titre de l'article 68, l'**Aide Complémentaire à la Vache Allaitante (ACVA)**.

L'aide à l'engraissement des jeunes bovins, mise en place en 2013 au titre de l'article 68, se poursuit en 2014. Elle est réservée aux nouveaux installés et récents investisseurs.

Pour faire face au contexte économique difficile, une nouvelle aide en faveur du secteur avicole est mise en place, l'**aide à la production de volailles**. Pour bénéficier de l'aide, les éleveurs doivent avoir signé un contrat avec une organisation de producteurs ou un abatteur. Les poulets éligibles sont ceux nés, élevés et abattus en France, respectant des contraintes de poids vif

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Aides-et-subventions

Site Agreste
http://agreste.agriculture.gouv.fr
Thématique Données économiques : aides, politique agricole commune

et d'alimentation, et destinés à être congelés en entier. Cette production est quasi exclusivement destinée à l'export vers le Moyen-Orient et réalisée en Bretagne. La quasi-totalité des paiements est versée à des éleveurs bretons. Une quinzaine de bénéficiaires se trouvent en Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

En 2014, plus de 3 200 exploitations bretonnes bénéficient d'aides animales, contre 6 800 un an auparavant. En 2013, 3 350 élevages laitiers avaient en effet reçu une aide ponctuelle au titre de l'aide à la production de lait. En revanche, le montant total versé dépasse de 50 % celui de 2013, en raison de l'enveloppe conséquente consacrée à l'aide à la production de volailles.

En production végétale, toutes les aides existant en 2014 sont des aides mises en place au titre de l'article 68. En un an, le nombre de bénéficiaires progresse de 4 % et l'aide totale versée de 19 %. Le bio a le vent en poupe : le nombre de bénéficiaires s'accroît de 16 %. Les aides végétales représentent cependant seulement un cinquième des aides animales et 1 % de l'ensemble des aides du 1^{er} pilier.

(définitions page suivante)

Aides du premier pilier de la PAC en 2014

Unité : millier d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Montants versés					
DPU	127 910	103 579	136 500	98 043	466 032
Aides couplées animales et végétales	11 103	14 831	7 556	8 083	41 572
Ensemble des aides du premier pilier	139 013	118 410	144 055	106 126	507 604
– discipline financière 2014	1 597	1 376	1 659	1 218	5 850
+ remboursement du trop perçu de discipline financière 2013	3 474	2 904	3 479	2 635	12 492
Aides nettes du premier pilier de la PAC*	140 889	119 938	145 875	107 543	514 245
<i>Rappel aides nettes du premier pilier 2013</i>	<i>146 924</i>	<i>119 369</i>	<i>156 427</i>	<i>112 323</i>	<i>535 044</i>

* Aides nettes versées au titre de la campagne 2014 après application des différents stabilisateurs budgétaire et de la discipline financière de 1,30 %
Source : Agreste - Sisa

Aides couplées animales en 2014

Unités : dossiers en nombre montant en milliers d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et aide complémentaire à la vache allaitante					
Dossiers	718	670	686	439	2 513
Vaches et génisses primées	29 422	27 592	25 449	18 748	101 212
Montant versé	5 073	4 755	4 377	3 209	17 415
Aide aux ovins					
Dossiers	55	42	68	61	226
Brebis et agnelles primées	9 632	7 856	14 825	11 601	43 914
Montant versé	231	186	356	272	1 044
Aide aux caprins					
Dossiers	9	18	35	35	97
Chèvres et chevrettes primées	861	1 475	9 869	7 207	19 412
Montant versé	14	23	159	115	311
Prime veaux sous la mère et veaux bio					
Dossiers	10	9	13	6	38
Animaux primés	173	58	107	58	396
Montant versé	11	3	6	3	23
Aide à l'engraissement des jeunes bovins					
Dossiers	43	26	97	18	184
Jeunes bovins primés	1 125	737	3 272	565	5 699
Montant versé	68	44	196	34	342
Aide à la production de volailles**					
Dossiers	82	161	0	97	340
Quantité primée (tonnes)	15 229	34 141	0	10 373	59 743
Montant versé	3 807	8 535	0	2 593	14 936
Ensemble des aides animales couplées					
Nombre de dossiers*	917	926	899	656	3 398
Nombre de bénéficiaires	878	876	855	626	3 235
Montant versé	9 204	13 546	5 094	6 226	34 070
<i>Rappel du montant 2013</i>	<i>6 231</i>	<i>5 542</i>	<i>6 023</i>	<i>4 115</i>	<i>21 911</i>

* Un bénéficiaire peut avoir plusieurs dossiers d'aides couplées animales
** Nouvelle aide 2014
Source : Agreste - Sisa

Actions sur les structures

Aides PAC

Définitions

La **Politique Agricole Commune (PAC)** a connu de multiples évolutions depuis sa création dans les années soixante. À partir de la réforme de 1992, le soutien par les prix est progressivement abandonné et compensé par des aides directes aux productions, à l'hectare ou par animal. L'Agenda 2000 initie une politique de développement rural, pilotée grâce aux aides dites du second pilier (*cf. page 48*). Les aides liées à la production agricole constituent quant à elles le **1^{er} pilier** de la PAC (objet de la présente partie). Leur financement est uniquement communautaire.

L'accord de Luxembourg de 2003 introduit notamment la modulation et le découplage des aides.

Modulation : une partie des aides du 1^{er} pilier sont réduites au profit du 2nd pilier.

Découplage : les aides du 1^{er} pilier précédemment attribuées sur la base des surfaces cultivées ou du nombre d'animaux détenus ne sont plus liées aux productions. Chaque exploitant est attributaire de **Droits à Paiement Unique (DPU)**, en euros par hectare, calculés sur la base de références historiques, les aides perçues pendant les trois années 2000 à 2002. Le découplage est partiel ou total selon les aides.

L'accord de Luxembourg s'accompagne d'une clause de rendez-vous que constitue le « bilan de santé » de la PAC. Ce bilan a abouti au règlement européen 73/2009, entré en application en 2010. Il accentue le découplage des aides du 1^{er} pilier. Comme l'y autorise l'article 63 du règlement, la France a choisi d'affecter les ressources ainsi dégagées à la création de nouveaux DPU. Par ailleurs, l'article 68 a réorienté un pourcentage des aides, couplées et découplées, vers de nouveaux soutiens couplés aux productions fra-

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/glossaire/>

giles et aux productions durables et vers des dispositifs de couverture des risques climatiques et sanitaires. En France, ont ainsi été créées l'aide à **l'assurance récolte**, **l'aide aux ovins**, **l'aide aux caprins et la prime aux veaux sous la mère et aux veaux bio**. Contrairement à la PM-TVA (Prime au Maintien de Troupeaux de Vaches Allaitantes), les nouvelles aides animales mises en place ne sont plus sujettes à la détention de droits à prime. Leur montant unitaire est calculé en fin de campagne en fonction du nombre d'animaux éligibles déclarés par l'ensemble des éleveurs.

Actions sur les structures

Aides PAC

Droit à Paiement Unique (DPU) en 2014

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de dossiers éligibles (au titre des DPU)	7 537	5 973	7 737	5 849	27 096
<i>Rappel 2013</i>	7 678	6 083	7 897	5 966	27 624
<i>Rappel 2006</i>	8 552	6 767	9 000	6 765	31 084
Nombre de droits à paiement unique					
- Droits théoriques	431 191	373 858	437 746	359 434	1 602 229
- Droits activés	428 915	371 357	434 850	356 907	1 592 030
Montant des DPU (en milliers d'euros)					
- Montant théorique*	128 411	104 048	137 085	98 521	468 067
- Montant des DPU activés et payés**	127 910	103 579	136 500	98 043	466 032
Ratios moyens (DPU activés et payés)					
Montant moyen du DPU (<i>en euros</i>)	298	279	314	275	293
Nombre moyen de DPU par exploitation	57	62	56	61	59
Montant moyen par bénéficiaire (en euros)	16 971	17 341	17 642	16 762	17 199
<i>Rappel 2013</i>	18 053	18 488	18 738	17 835	18 298
<i>Rappel 2006</i>	14 018	14 318	14 054	13 704	14 025

* Avant toute retenue
** Après modulation (pour 2013) et application du stabilisateur budgétaire, et avant application de la discipline financière
Source : Agreste Bretagne - Sisa

Aides couplées végétales en 2014

Unités : dossiers en nombre montants en milliers d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Aides couplées végétales					
Aide supplémentaire aux protéagineux					
Dossiers	209	83	203	127	622
Montant versé	247	86	235	164	732
Aide à l'assurance récolte					
Dossiers	158	73	499	253	983
Montant versé	101	75	339	209	724
Légumineuses fourragères pour la déshydratation					
Dossiers	0	0	310	0	310
Montant versé	0	0	172	0	172
Maintien à l'agriculture bio					
Dossiers	257	203	222	230	912
Montant versé	724	454	749	728	2 654
Conversion à l'agriculture bio					
Dossiers	129	109	128	124	490
Montant versé	828	669	967	756	3 219
Ensemble des aides végétales couplées					
Nombre de dossiers*	753	468	1 362	734	3 317
Nombre de bénéficiaires	632	397	1 157	616	2 802
Montant versé	1 899	1 285	2 461	1 856	7 502
<i>Rappel du montant 2013</i>	1 657	1 213	2 209	1 513	6 592

* Un bénéficiaire peut avoir plusieurs aides couplées végétales
Source : Agreste Bretagne - Sisa

Présentation

Depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007, la Bretagne poursuit son envolée en agriculture biologique. En 2015, le cap des 2 000 fermes est dépassé en Bretagne plaçant ainsi la région au 7^e rang français devant l'Aquitaine, le Limousin et Poitou-Charentes et derrière l'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Entre 2014 et 2015, leur nombre progresse de 8 %.

La SAU bio représente 4,4 % de la SAU totale bretonne, contre 5 % en France.

En Bretagne, une exploitation bio comprend en moyenne 52 ha en 2015, soit 18 ha de plus qu'au recensement agricole de 2010. C'est 10 ha de moins que la moyenne régionale de l'ensemble des exploitations observée à la dernière enquête sur les structures d'exploitations agricoles en 2013. Mais c'est 16 ha de plus que la moyenne française des exploitations bio.

La surface en mode de production bio se répartit entre les surfaces certifiées (66 200 ha) et celles en conversion (8 500 ha). Elles sont principalement destinées à l'alimentation des productions animales bio. Sur les 66 000 ha en bio, 83 % sont des fourrages et 12 % des céréales et oléoprotéagineux. Ces dernières se sont fortement réduites aux cours des deux dernières années au profit des surfaces fourragères.

Les maraîchers bio, concentrés autour des grandes agglomérations bretonnes et sur le littoral, occupent 7 % des surfaces légumières bretonnes et 29 % des surfaces consacrées à la production de fruits.

En productions animales, elle se classe au 2^e rang des régions françaises pour les livraisons de lait de vache bio, avec un cheptel laitier en augmentation de 7 %.

Le cheptel bovin bio est le deuxième plus important de France, tiré notamment par la production de lait bio et la fabrication de fromages à la ferme. Près de 10 % du cheptel ovin et caprin est conduit en mode de production biologique, soit trois fois plus qu'au plan national.

C'est en production biologique que les activités

de diversification sont les plus répandues : ainsi un quart des exploitants bio pratique une activité de vente directe, transformation à la ferme, gîte rural, etc.

Définitions

Un produit bio est un produit agricole ou une denrée alimentaire issu d'un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse. Pour être commercialisé avec la mention AB, il doit contenir plus de 95 % d'ingrédients d'origine agricole biologique.

Pour devenir **producteur biologique** l'agriculteur doit notifier son activité auprès de l'agence bio intervenant pour le compte du ministère chargé de l'Agriculture. Il doit respecter un cahier des charges conforme à la réglementation en vigueur. L'obtention du certificat nécessite une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion des animaux variable selon les espèces.

Les résultats présentés proviennent de deux sources : **les données collectées par l'Agence bio auprès des organismes certificateurs ont été appariées aux données du recensement agricole 2010.** Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de productions certifiées sont légèrement plus élevés dans l'édition 2011 des « Chiffres-clés » de l'Agence bio que dans les publications Agreste.

Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences :

- le recensement se limite au champ des exploitants qui dépassent un seuil minimum de production et portent sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique ;
- le recensement concerne les cultures certifiées de la campagne 2009 -2010, l'Agence bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010.

Pour en savoir plus

Site de l'Agence Bio

www.agencebio.org

L'agriculture biologique française : chiffres 2015.

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Agriculture-biologique,196>

Site Agreste <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Rubrique Publications : Agreste Primeur - Juin 2012 - N°284 - « Des agriculteurs bio jeunes, diplômés et tournés vers les circuits courts ».

Principales caractéristiques de l'agriculture biologique en 2015

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2013
Nombre d'exploitations bio	500	572	500	464	2 036	1 890
Surfaces (en ha)						
Bio	16 314	14 342	19 407	16 135	66 198	63 013
Conversion	2 203	2 303	1 923	2 104	8 533	6 313
Total	18 517	16 645	21 330	18 239	74 731	69 326
Part dans la SAU totale (en %)	4,1 %	4,2 %	4,6 %	4,7 %	4,4 %	4,1 %

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française 2015

Surfaces bio hors conversion en 2015

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part dans la production régionale (en %)
Fourrages	19 717	18 014	27 628	22 283	87 642	8,7
Céréales	3 254	2 078	3 400	2 676	11 408	2
Légumes	1 014	1 485	625	449	3 573	6,9
Oléoprotéagineux	316	88	227	220	851	1,9
Fruits	287	98	249	140	774	28,8
Autres	435	445	248	428	1 556	15
Total	25 023	22 208	32 377	26 196	105 804	6,3

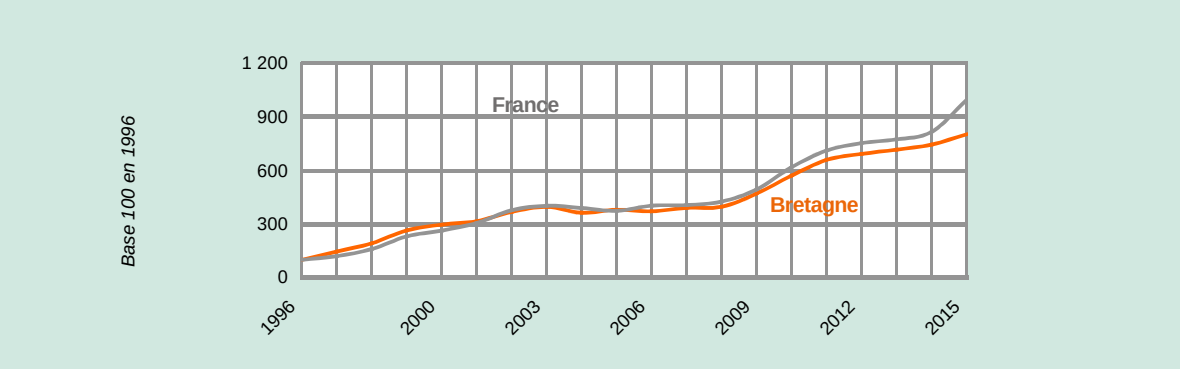
Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française 2015 - Statistique agricole annuelle 2015

Productions animales bio en 2015

Unité : effectifs en têtes	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part bio dans la production régionale (en %)
Cheptels						
Vaches laitières	4 669	3 761	9 980	5 412	23 822	3,2
Vaches viande	1 942	1 256	1 173	1 281	5 652	4,3
Truies reproductrices	122	357	515	166	1 160	0,2
Brebis (lait et viande)	1 495	1 698	3 637	1 521	8 351	17,6
Chèvres (lait)	414	729	1 453	921	3 517	18,7
Poules pondeuses	703 729	54 822	35 523	271 974	1 066 048	4,3
Poulets de chair (viande)	42 920	35 900	42 988	14 200	136 008	0,3

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française 2015 - Statistique agricole annuelle 2015

Évolution des surfaces bio et conversion



Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française 2015 - Statistique agricole annuelle 2015

Présentation

En Bretagne, près de 4 % des agriculteurs sont des producteurs bio reconnus en 2010, par le signe AB. Par ailleurs, un grand nombre d'exploitants, 2 450, se sont engagés dans des productions labellisées, ou sous signe AOC, et/ ou AOP, ou encore sous certificat de conformité. Aujourd'hui, les produits label rouge, AOC/ AOP ou IGP bretons sont de véritables porteurs d'images pour les territoires comme la volaille de Janzé, l'oignon de Roscoff, l'agneau Prés-salés du Mont-Saint-Michel, le coco de Paimpol ou encore avec la nouvelle IGP, le blé noir (sarrasin) de Bretagne.

En 2010, les activités de diversification se retrouvent dans près de 2 600 exploitations bretonnes (7 % de l'ensemble des structures), offrant au niveau de la ferme des activités autre que celles directement agricoles. Ces activités sont loin d'être négligeables dans le chiffre d'affaires des exploitations concernées. En Bretagne, elles s'orientent plutôt vers l'hébergement à la ferme, le travail à façon, la transformation de produits agricoles sur place, comme celle du lait par exemple, ou encore la proposition d'activités de loisirs ou de restauration.

En 2010, 3 300 exploitations bretonnes (10 % de l'ensemble des structures) privilégient la proximité du consommateur en proposant directement leurs produits à la vente ou avec un seul intermédiaire. Il s'agit là d'un véritable engagement puisqu'une bonne partie du chiffre d'affaires dégagé dans ces exploitations provient de ces modes de commercialisation via un circuit court. La vente directe à la ferme ou la vente directe sur les marchés sont les deux modes les plus répandus. Les produits les plus souvent vendus dans ce cadre sont les légumes ainsi que les produits animaux (viande, charcuterie...).

Pour en savoir plus

Site Agreste <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Rubrique Publications : Agreste Primeur - Janvier 2012 - N°275 - « Un producteur sur cinq vend en circuit court »

Définitions

Dans le cadre du recensement agricole (RA 2010), des questions ont été posées auprès des exploitants sur :

- **les signes de qualité des produits de l'exploitation** (autre que l'agriculture biologique)

Les objectifs du RA 2010 étaient de repérer les exploitations agricoles impliquées dans une démarche de valorisation des produits végétaux ou animaux avec un respect d'un cahier des charges.

IGP = Indication Géographique Protégée
AOC = Appellation d'Origine Contrôlée
AOP = Appellation d'Origine Protégée ;

- **les activités de diversification**

Au sens du RA 2010, les activités de diversification sont des activités lucratives réalisées par l'exploitant et autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles, d'agro-tourisme, de travaux à façon, d'hébergement sous forme de camping à la ferme... ;

- **les modes de commercialisation en circuits courts**

Au sens du RA 2010, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine. La part dans le chiffre d'affaires a pu être approchée par la part des volumes commercialisés.

Exploitations avec activités de diversification en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations	734	630	663	536	2 563
Part de l'ensemble des exploitations	8 %	8 %	7 %	7 %	7 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu des activités de diversification	16 %	18 %	19 %	19 %	18 %
Les principales activités de diversification (en % des exploitations)					
Hébergement	30	33	21	23	27
Travail à façon	28	14	20	19	20
Transformation, autres produits agricoles	13	18	21	20	18
Activité de loisirs	7	8	11	12	9
Transformation du lait	5	9	5	9	7
Restauration	2	3	3	4	3

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Exploitations commercialisant en circuits courts en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations	692	907	919	811	3 329
Part de l'ensemble des exploitations	7 %	12 %	10 %	11 %	10 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu de la commercialisation via un circuit court	38 %	46 %	34 %	38 %	39 %
Modes de commercialisation en circuits courts (en % d'exploitations)					
Vente directe	87	88	94	90	90
dont : à la ferme	66	67	72	66	68
sur les marchés	26	30	28	27	28
Vente indirecte avec un seul intermédiaire - commerçant détaillant	20	17	15	19	17

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Productions sous signe de qualité en Bretagne en 2015

Champ : ensemble des exploitations

Classes	Volumes (tonnes)	Produits
Bovins - Porcs - Ovins et produits dérivés (AOP et Label Rouge)	1 396	AOP Prés-salés du Mont-Saint-Michel et LR* Lapin, Veau, Viande et abats de porcs fermier, Pâté de campagne, Saucisse fraîche et chair à saucisse, Jambon
Volailles (IGP et Label Rouge)	8 556	IGP Volailles de Bretagne, IGP Volailles de Janzé et LR Volailles
Légumes secs et frais (AOP)	9 335	Coco de Paimpol et Oignons de Roscoff
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés (AOP, STG** Moules et LR Conserves de sardines et de thon, Turbot, Coquilles Saint-Jacques	43 105	AOP Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel, STG** Moules et LR Conserves de sardines et de thon, Turbot, Coquilles Saint-Jacques
Œufs (Label Rouge)	3 533	
Farine (IGP)	1 147	Farine de blé noir de Bretagne
Produits cidricoles (AOP, IGP, Label Rouge)	194 790 (hectolitres)	AOP Cidre Cornouaille, AOP Pommeau de Bretagne, IGP Cidre de Bretagne et LR Cidre de Variété Guillevic

* Label Rouge
** Spécialité Traditionnelle Garantie
Source : INAO

Présentation

En Bretagne, les eaux superficielles, prélevées directement dans les fleuves et rivières, assurent 80 % de l'alimentation en eau potable. Le contact direct de ces eaux avec les sources de pollutions potentielles leur confère une grande vulnérabilité. Depuis 2007, neuf bassins versants faisaient l'objet d'un contentieux eau brute avec l'Union européenne pour non-respect de la qualité des eaux de surface entraînant des plafonnements des apports azotés. En juillet 2015, cinq de ces bassins versants sont sortis du contentieux et ne supportent donc plus de mesures administratives spécifiques.

La moyenne des quantiles 90 des 87 stations de suivi de la qualité de l'eau en Bretagne est de 31,7 mg/L en 2015, du même ordre de grandeur qu'en 2014. Certaines stations présentent toujours des quantiles 90 au-delà de la limite des 50 mg/L : l'Horn à Mespaul (69 mg/L), le Guillec à Trézilide (64 mg/L) et l'Evel à Guenin (55 mg/L).

Le lessivage des produits phytosanitaires, épanchés sur les surfaces agricoles et non agricoles, dégrade aussi la qualité de l'eau. En 2015, 158 molécules ont été quantifiées dans les eaux brutes du réseau Corpep. Comme en France métropolitaine, l'Ampa, métabolite de dégradation du glyphosate utilisé pour le désherbage total, est la molécule la plus quantifiée (92 %). Dix prélèvements présentent des concentrations supérieures à la valeur règlementaire des eaux brutes pour ce métabolite dont huit sur la station de mesure du Gouessant. Sa molécule mère, le glyphosate, est toujours aussi présente ; elle est décelée dans 76 % des prélèvements, en nette hausse par rapport à 2014. Ce désherbant total employé en usages agricoles et non agricoles est le pesticide le plus vendu en France.

Des pics de concentration ont été observés pour certaines molécules : à 41 µg/L et 11 µg/L pour le thiabendazole (fongicide des légumes) sur

Pour en savoir plus

Site de la Dreal Bretagne
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>

respectivement l'Aven et l'Horn ; à 11 µg/L pour le propyzamide (herbicide) sur l'Horn ; à 5 µg/L pour l'isoproturon dans le Gouessant.

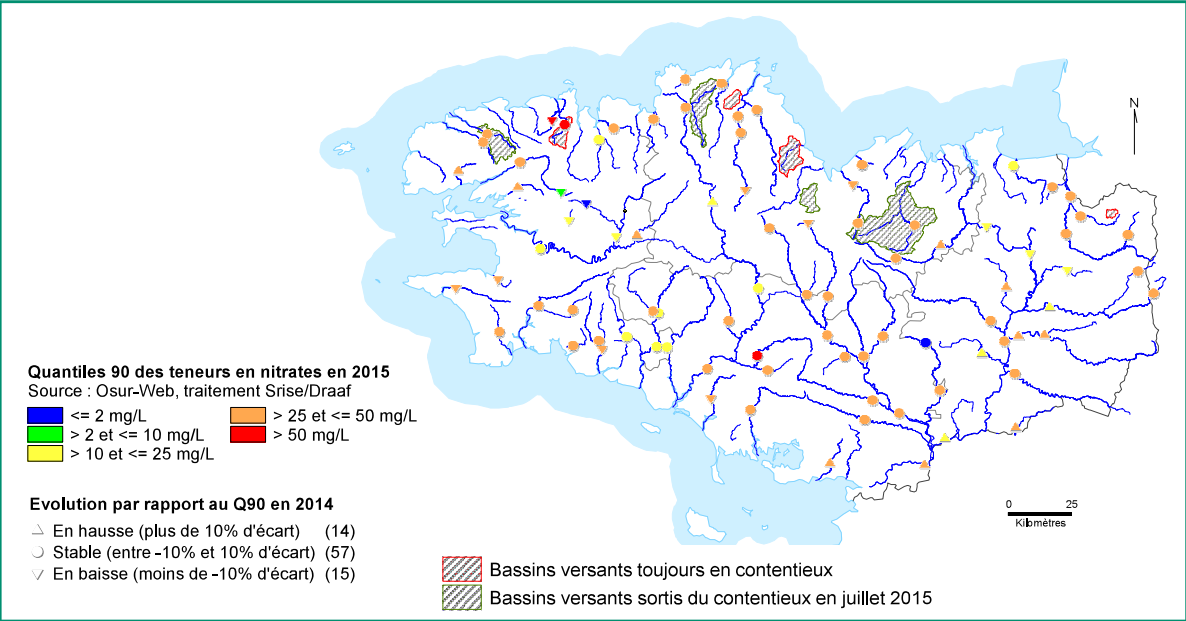
Définitions

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en France impose le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Pour cela, le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS), mis en œuvre depuis 2007, contrôle la qualité de l'eau sur 87 stations réparties sur toute la Bretagne. Pour les nitrates, le paramètre retenu est le quantile 90 correspondant à la concentration pour laquelle 90 % des mesures sont inférieures lorsque la station dispose de plus de 10 mesures, sinon c'est le maximum observé.

Le **réseau Corpep** est composé de 10 stations de mesure situées en milieu rural. Avec au moins un prélèvement mensuel, ces stations permettent de suivre la présence de pesticides dans les eaux depuis les années 2000. La recherche des substances est déterminée selon les substances les plus vendues.

La fréquence ou le taux de quantification d'un produit phytosanitaire traduit le nombre d'analyses où ce produit est détecté et quantifié sur le nombre total de recherches du paramètre sur tout le territoire breton. Pour l'alimentation en eau potable, chaque mesure de pesticide ne doit pas dépasser la concentration de 0,1 µg/L et la somme des concentrations des pesticides dans le prélèvement doit être inférieure à 0,5 µg/L. Dans les eaux brutes, chaque mesure de pesticide ne doit pas dépasser la concentration de 2 µg/L et la somme des concentrations des pesticides dans le prélèvement doit être inférieure à 5 µg/L.

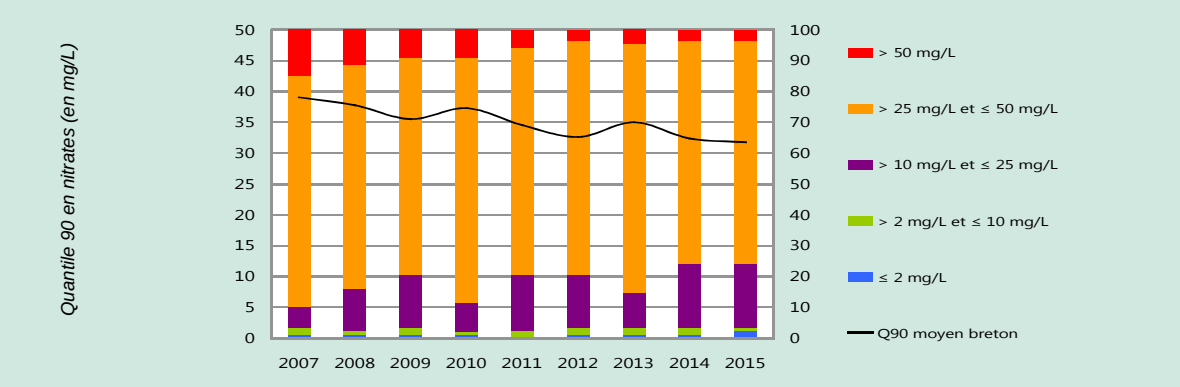
Classes de qualité de l'eau des stations du réseau RCS en 2015



Source : Osur-Web, traitement Srise Draaf Bretagne

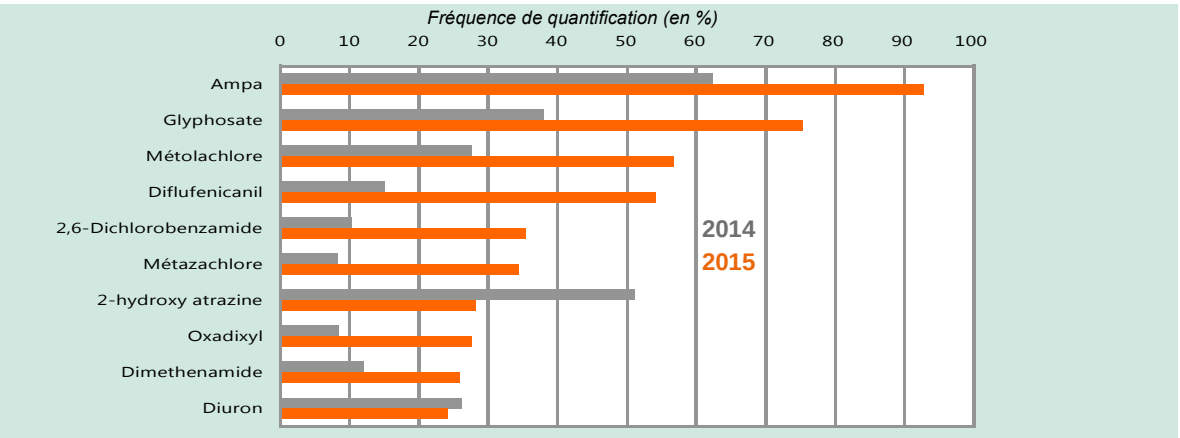
Évolution du quantile 90 moyen et répartition des stations par classe de qualité

Moyenne des quantiles 90 des stations de mesure en Bretagne



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, base de données Osur, traitement Srise, Draaf Bretagne

Les 10 molécules les plus quantifiées dans le réseau Corpep



Source : AELB / Osur Web - Traitement Srise, Draaf Bretagne

Présentation

La Bretagne est une terre d'élevage produisant 27 millions de tonnes d'effluents d'élevage selon le recensement agricole de 2010. Ces effluents d'élevage sont épandus sur les terres agricoles et apportent l'azote et le phosphore sous forme organique, non assimilable directement par les cultures. Sur la campagne 2014-2015, 62 % de l'azote épandu l'est sous forme organique. Les herbivores contribuent à hauteur de 59 % des rejets organiques des animaux. Les vaches laitières, notamment, produisent en moyenne 46 kgN/ha de SAU sur la Bretagne. Le bilan global azoté moyen en Bretagne est stable par rapport à la campagne précédente à 37 kgN/ha de SAU. Les déficits d'export d'azote par les végétaux dus à des productions moindres sont compensés par des baisses de production d'azote organique issu des élevages d'herbivores et de volailles. Côté phosphore, la baisse de la production végétale réduit l'export du phosphore par les plantes et augmente donc le bilan de deux unités en moyenne sur la Bretagne. La part organique du phosphore épandu est en augmentation et s'élève à 88 % du phosphore total épandu. La part minéral diminue de 1 200 tonnes par rapport aux précédents bilans. Depuis des années, des mesures réglementaires issues de la directive nitrates permettent de mieux gérer l'azote et le phosphore. Chaque agriculteur doit ainsi rédiger un plan prévisionnel de fumure qui doit, à l'image de ce bilan, présenter les entrées et les sorties d'azote et de phosphore sur son exploitation. Ce calcul permet pour une campagne de déterminer les doses d'azote et de phosphore à apporter en fonction des cultures prévues. Les modalités d'épandage (période, fractionnement et matériel) sont aussi des techniques qui permettent de maîtriser les apports.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-pratiques-des-agriculteurs>

Définitions

Les productions d'azote et de phosphore organique bruts sont calculées à partir des effectifs et des productions animales de la **statistique agricole annuelle de 2015 semi-définitive** sur lesquels sont appliqués des coefficients de rejets par type d'animal selon le stade physiologique (**normes Corpen**). La quantité d'azote minérale est déterminée à partir des pressions moyennes observées à partir des **déclarations de flux d'azote** dans chaque département. Les cultures en place consomment l'azote minéral et organique épandu. L'exportation par ces cultures est estimé à partir des productions annuelles auxquelles on applique un coefficient forfaitaire d'export d'azote ou de phosphore (normes Corpen). Les quantités résorbées (alimentation biphase, incorporation de phytases, traitement de l'azote, export d'effluents bruts) sont obtenues à partir des déclarations de flux d'azote. Pour les prairies, le calcul de l'azote et du phosphore exporté se fait par différence entre la capacité de consommation des animaux et la quantité de fourrages annuels produite, et en ajoutant la fixation de l'azote par les légumineuses (50 % de l'azote exporté). Au final, les bilans d'azote et de phosphore proviennent de la somme des apports organiques et minéraux ainsi que de la fixation de l'azote par les légumineuses dans le cas des prairies, à laquelle on soustrait la consommation de l'azote ou du phosphore par les plantes et les outils de résorption. Ce bilan n'inclut donc pas les effets précédents ou les reliquats. La balance globale azotée ou phosphorée est un **indicateur** pouvant mettre en évidence des zones potentiellement menacées par une pollution azotée ou phosphorée. En aucun cas elle ne traduit immédiatement une perte d'azote ou de phosphore dans les cours d'eau. Cette balance ne tient compte que des apports d'origine agricole, les apports d'origine industrielle (stations d'épuration urbaines et industrielles) ne sont pas comptabilisés.

Bilan simplifié de l'azote au sol en 2015

Unité : tonne d'azote	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Azote organique produit par les animaux	61 645	54 435	50 500	45 949	212 529
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	31 434	28 230	39 262	26 181	125 107
- porcs	18 994	20 161	8 488	9 376	57 019
- volailles (et lapins)	11 217	6 044	2 750	10 392	30 403
Azote minéral	25 204	23 541	34 350	24 889	107 985
Azote résorbé	8 846	9 563	2 016	3 862	24 287
- par traitement ou export de produits normés	5 861	6 416	706	2 402	15 386
- par l'alimentation biphase	2 985	3 147	1 309	1 460	8 901
Exportation de l'azote par les végétaux	63 732	57 019	75 865	53 794	250 410
- par les cultures	36 922	28 322	37 688	27 985	130 918
- par les prairies	26 809	28 697	38 177	25 809	119 492
Fixation par les légumineuses	3 426	3 407	3 880	3 233	13 946
- par les cultures	273	174	224	442	1 113
- par les prairies	3 153	3 233	3 655	2 791	12 833
Bilan entrées-sorties au sol	17 697	14 800	10 849	16 415	59 762
Balance azotée en kg/ha	40	39	24	44	37

Source : SAA 2015 semi-définitive, déclaration de flux d'azote 2014-2015, Corpen, Comifer

Bilan simplifié du phosphore au sol en 2015

Unité : tonne de phosphore	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Phosphore organique produit par les animaux	38 847	31 821	24 802	26 506	121 976
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	12 974	11 424	15 907	10 339	50 645
- porcs	12 946	13 681	5 766	6 365	38 758
- volailles (et lapins)	12 926	6 715	3 129	9 803	32 573
Phosphore minéral	2 807	3 968	6 263	3 072	16 110
Phosphore résorbé	5 964	6 236	2 220	2 930	17 351
- par traitement ou export de produits normés	924	1 223	340	281	2 768
- par une alimentation adaptée	5 040	5 014	1 880	2 649	14 583
Exportation du phosphore par les végétaux	26 388	22 807	29 628	22 257	101 080
- par les cultures	18 712	14 590	18 697	14 867	66 866
- par les prairies	7 676	8 217	10 931	7 390	34 214
Bilan entrées-sorties au sol	9 302	6 745	- 784	4 392	19 655
Balance azotée en kg/ha	21	18	- 2	12	12

Source : SAA 2015 semi-définitive, enquête bassins versants 2011, Corpen

Présentation

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et le Plan Performance Énergétique (PPE), relevaient du plan de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013. Les derniers dossiers de ces plans ont été réalisés en 2014, dans le cadre d'un dispositif de transition avec la nouvelle programmation.

Dans le cadre du **Programme de Développement Rural Bretagne (PDRB)** 2014-2020, qui définit la stratégie d'utilisation des crédits européens, **le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA)** est mis en place en 2015 et remplace les trois plans précédents. Les objectifs de ce plan sont de moderniser les outils de production agricole et d'améliorer la performance environnementale des exploitations.

Le PCA EA se décline en mesures appelées **Types d'Opérations (TO)**. La mise en œuvre opérationnelle de ces mesures est pilotée par le conseil régional, en partenariat avec les services de l'État, qui restent guichet unique/service instructeur. L'ensemble des dispositifs est déployé par appels à projets pluriannuels. Le financement du PCA EA est assuré par l'État, la Région, les départements et l'Europe. Le conseil régional est l'autorité de gestion pour les crédits européens, issus du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.

Un montant total de 180 millions d'euros (crédits FEADER et crédits nationaux) est alloué à la modernisation des exploitations bretonnes sur la période 2014-2020, alors que 83 millions d'euros ont été accordés pour la modernisation des exploitations sur la période 2007-2013 en Bretagne. De plus, l'ensemble des filières (herbivores et élevage hors-sol) sont concernées (seuls les herbivores étaient visés sur le programme précédent). Les jeunes agriculteurs font partie des bénéficiaires prioritaires pour ces soutiens et ont des aides majorées.

Pour en savoir plus

Les appels à projets de la Région Bretagne
http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_313427/fr/2-modernisation-des-outils-de-production

Les différents dispositifs relevant du PCA EA connaissent un grand succès avec 1 525 dossiers déposés pour un montant total d'aides de 37 millions d'euros en 2015. En 2015, 474 porteurs de projets ont reçu une aide pour s'équiper en matériels agroenvironnementaux (**mesure 411a**) pour une enveloppe globale de 5,4 millions d'euros.

946 exploitations agricoles ont bénéficié d'une aide pour moderniser leurs bâtiments et leurs équipements (**mesure 411b**) pour un montant total de crédits de 29,5 millions d'euros. 62 % de cette enveloppe sont destinés à la modernisation des installations des exploitations laitières et 21 % aux exploitations porcines.

Le TO 412, « Investissements agricoles pour les économies d'énergie ou la limitation des gaz à effet de serre », accompagne les exploitants et les Cuma sur des matériels et équipements dédiés à l'environnement ainsi que sur les économies d'énergie. Ainsi, un peu plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à la rénovation de bâtiments, principalement dans les filières volaille et porc. **Le TO 422** ne concerne que 10 dossiers pour un montant de 380 milliers d'euros. Il soutient la transformation et la commercialisation à la ferme.

Définitions

Le PCA EA regroupe trois TO : 411, 412 et 422.

Le **TO 411** « Soutien aux investissements d'amélioration de la performance et la durabilité de l'exploitation agricole » se divise en deux dispositifs : - **411a** « Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux ». Il favorise l'acquisition de matériels par les Cuma ou les exploitations dans des domaines comme la gestion de la fertilisation, la gestion de l'herbe ou le désherbage mécanique ; - **411b** « Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles ». Il aide à la construction de bâtiments neufs ou de réaliser l'extension de bâtiments existants.

Soutien aux investissements matériels agroenvironnementaux en 2015 (TO 411a)

Unité : en euros	Nombre de dossiers éligibles	Montants éligibles	Aide moyenne par dossier
Biodiversité	37	374 082	10 110
Gestion de la fertilisation	34	386 646	11 372
Désherbage mécanique	79	776 716	9 832
Gestion de l'herbe	257	3 305 728	12 863
Matériel de précision	51	450 538	8 834
Maraîchage arboriculture	16	95 071	5 942
Total	474	5 388 781	11 369

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Transformation et commercialisation à la ferme en 2015 (TO 422)

Unité : en euros	Nombre de dossiers éligibles	Montants éligibles	Aide moyenne par dossier
Type de projet			
Transformation ou vente directe	7	261 495	37 356
Transformation et vente directe	3	119 017	39 672
Total	10	380 512	38 051

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles en 2015 (TO 411b)

Unité : en euros	Nombre de dossiers éligibles	Montants éligibles	Aide moyenne par dossier
Côtes-d'Armor	285	9 216 886	32 340
Finistère	225	6 717 459	29 855
Ille-et-Vilaine	244	7 909 812	32 417
Morbihan	192	5 655 688	29 457
Bretagne	946	29 499 845	31 184

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Économie d'énergie et la limitation des gaz à effet de serre des exploitations agricoles en 2015 (TO 412)

Unité : en euros	Nombre de dossiers éligibles	Montants éligibles	Aide moyenne par dossier
Côtes-d'Armor	30	672 356	22 412
Finistère	27	662 140	24 524
Ille-et-Vilaine	15	210 915	14 061
Morbihan	23	502 839	21 863
Bretagne	95	2 048 249	21 561

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Présentation

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) 2014-2020 est un instrument de financement de la Politique Agricole Commune (PAC), au bénéfice des agriculteurs et du développement rural appelé aussi 2nd pilier. Il est intégré au Programme de Développement Rural Breton (PDRB) dont la région est autorisée de gestion. Une des politiques portées par ce fond sont les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) et les aides en faveur de l'agriculture biologique qui soutiennent les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les demandes d'aides en faveur de l'agriculture biologique représentent 15 millions d'euros sur 5 ans en conversion ou maintien. À terme, cette aide permettrait d'augmenter de 2 % la SAU bretonne convertie à l'agriculture biologique.

Les mesures Protection des Races Menacées de Disparition (PRM), Préservation des Ressources Végétales menacées d'érosion génétique (PRV) et Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) sont ouvertes sur l'ensemble du territoire régional. Il en est de même pour les MAEC système et les demandes relatives à l'agriculture biologique tandis que les MAEC localisées ne sont ouvertes que sur des territoires précis : les Projets AgroEnvironnementaux et Climatiques (PAEC) déposés par les acteurs des territoires appelés opérateurs. En 2015, 25 opérateurs étaient recensés couvrant 53 % du territoire breton.

En 2015, 91 % des surfaces engagées en MAEC le sont dans une mesure système. Le nouveau maintien de la mesure polyculture-élevage à dominante élevage (SPM1) concentre à lui seul la moitié des surfaces engagées en MAEC, représentant un financement de plus de 40 millions d'euros sur cinq ans. L'objectif est d'accroître l'autonomie alimentaire de l'exploitation en valorisant au mieux la production d'herbe, notamment par un pâturage tournant au printemps, et en développant des nouvelles cultures. Ainsi, les prairies sont les types de cultures présentant le plus d'engagements en Bretagne (12 % des prai-

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Eau-et-environnement>

Site de l'Europe en Bretagne

http://europe.bzh/jcms/preprod_234404/fr/feader

ries temporaires et permanentes sont engagées dans une MAEC en 2015).

Peu stabilisées au moment des déclarations PAC, les mesures localisées n'ont été demandées que par 278 exploitations en Bretagne représentant 4 607 hectares. La moitié des aides localisées est demandée sur des prairies temporaires. Le Parc naturel d'Armorique à lui seul compte 28 % de ces mesures localisées sur l'enjeu biodiversité.

Définitions

Opérateur agro-environnemental : porteur du projet agroenvironnemental sélectionné par appel à projet.

Projets AgroEnvironnementaux et Climatiques (PAEC) : les mesures agro-environnementales et climatiques sont mises en œuvre dans le cadre de **projets agro-environnementaux et climatiques** situés principalement au sein des zones d'actions prioritaires.

MAEC système : mesures portant sur des systèmes d'exploitation qui appréhendent le fonctionnement de l'exploitation agricole dans sa globalité. Elles permettent de considérer l'exploitation agricole comme un système, ce qui implique d'intégrer simultanément ses dimensions biologiques, agronomiques, physiques et socio-économiques afin de répondre aux multiples enjeux auxquels elle fait face. Ces mesures concernent trois types de systèmes d'exploitation :

- les Systèmes Herbagers et/ou Pastoraux (SHP) ;
- les Systèmes de Polyculture-Élevage, herbivores ou monogastriques (SPE) ;
- les Systèmes de Grandes Cultures (SGC).

MAEC localisée : les mesures portant sur des enjeux localisés sont mises en œuvre dans le but de répondre à un ou plusieurs enjeux environnementaux limités à des parcelles situées dans des zones précises. Il s'agit en particulier des enjeux de préservation : des zones humides, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols ou des paysages.

Agriculture et environnement

MAEC et aides pour l'agriculture bio

Mesures agroenvironnementales et climatiques et aides pour l'agriculture bio en 2015

Unités : surfaces en ha, montant en milliers d'euros		Total MAEC*	dont MAEC système**	dont MAEC localisées	Total CAB/ MAB***	Total
Côtes-d'Armor	Nombre de contrats	560	419	80	297	857
	Surfaces	23 728	22 608	1 120	7 711	31 439
	Montant sur 5 ans	20 876	19 642	705	3 345	24 221
Finistère	Nombre de contrats	538	389	83	299	837
	Surfaces	22 277	20 501	1 776	6 994	29 271
	Montant sur 5 ans	20 045	17 476	1 671	2 990	23 035
Ille-et-Vilaine	Nombre de contrats	533	446	40	246	779
	Surfaces	24 573	23 692	881	10 027	34 600
	Montant sur 5 ans	21 325	20 285	461	4 617	25 942
Morbihan	Nombre de contrats	538	417	75	273	811
	Surfaces	23 252	22 422	830	8 066	31 318
	Montant sur 5 ans	21 053	19 521	835	4 582	25 635
Bretagne	Nombre de contrats	2 169	1 671	278	1 115	3 284
	Surfaces	93 830	89 223	4 607	32 798	126 628
	Montant sur 5 ans	83 299	76 924	3 672	15 534	98 833

* Total MAEC : MAEC système, MAEC localisées, API, PRM, ** Dont MAEC système : SPE1, SPM1, SPE2, SPM2, SPE3, SPM3, SPE9, SHP02 Herbus

*** CAB : Conversion en Agriculture Biologique, MAB : Maintien en Agriculture Biologique

Source : Isis, campagne PAC 2015 (instruction en cours), conseil régional de Bretagne

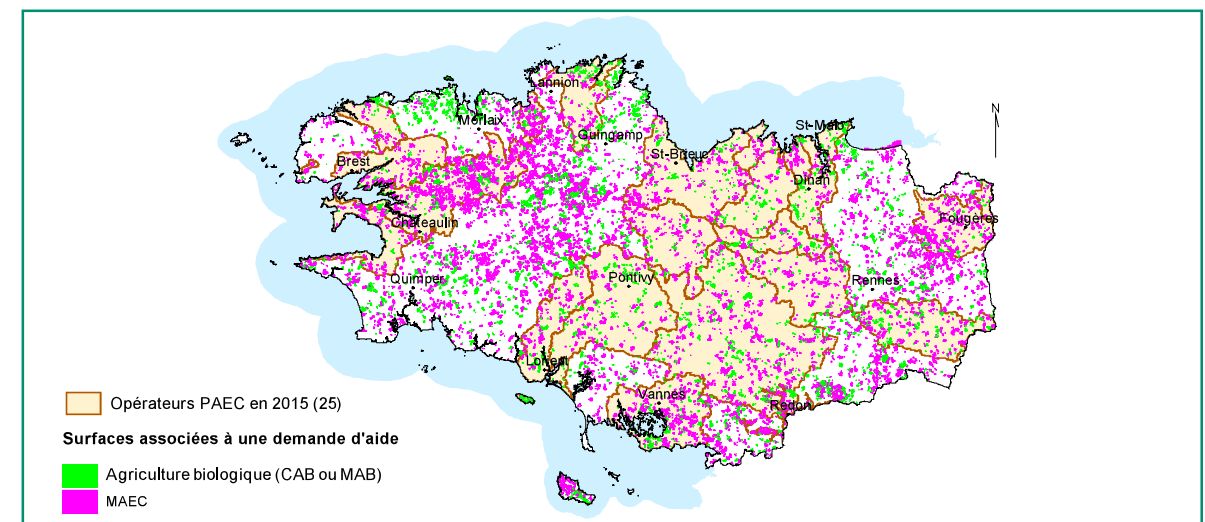
Les MAEC systèmes en 2015

Unités : surfaces en ha, montant en milliers d'euros		MAEC système 1*	MAEC système 2**	MAEC système 3***	Total MAEC système
Côtes-d'Armor	Nombre de contrats	249	130	37	419
	Surfaces	11 773	7 998	2 558	22 608
	Montant sur 5 ans	10 821	6 957	1 669	19 642
Finistère	Nombre de contrats	253	105	30	389
	Surfaces	11 659	6 378	2 400	20 501
	Montant sur 5 ans	10 572	5 427	1 432	17 476
Ille-et-Vilaine	Nombre de contrats	294	115	31	446
	Surfaces	13 668	6 642	2 169	23 692
	Montant sur 5 ans	12 760	5 761	1 379	20 285
Morbihan	Nombre de contrats	306	72	37	417
	Surfaces	15 807	4 126	2 368	22 422
	Montant sur 5 ans	14 475	3 486	1 474	19 521
Bretagne	Nombre de contrats	1 102	422	135	1 671
	Surfaces	52 907	25 144	9 495	89 223
	Montant sur 5 ans	48 630	21 632	5 953	76 924

* MAE système 1 : SPE1/SPM1 : 12 % de maïs/ha SFP et 70 % d'herbe dans la SAU, ** MAE système 2 : SPE2/SPM2 : 18 % maïs/ha SFP et 65 % d'herbe dans la SAU, *** MAE système 3 : SPE3/SPM3 : 28 % de maïs/ha SFP et 55 % d'herbe dans la SAU

Source : Isis, campagne PAC 2015 (instruction en cours), conseil régional de Bretagne

Surfaces associées à une MAEC ou à une aide pour l'agriculture bio en 2015



* **CAB** : Conversion en Agriculture Biologique, **MAB** : Maintien en Agriculture Biologique

Source : Isis, campagne PAC 2015 (instruction en cours), conseil régional de Bretagne

Présentation

La température moyenne sur la France a été supérieure aux normales saisonnières durant une grande partie de l'année 2015, à l'exception des mois de février, septembre et octobre. L'année a été marquée par deux épisodes de canicule en juillet et une fin d'année exceptionnellement douce. La douceur a été particulièrement marquée sur la moitié est du pays où les températures ont souvent été en moyenne supérieures de plus de 1°C aux normales. En moyenne sur la France et sur l'année, la température moyenne a dépassé de 1°C la normale, plaçant 2015 au troisième rang des années les plus chaudes depuis 1900, derrière 2014 (+ 1,2°C) et 2011 (+ 1,1°C).

Les précipitations ont été déficitaires sur la quasi-totalité du pays notamment du nord de l'Aquitaine au Nord-Est avec un déficit dépassant 20 %. Seul le mois d'août a été bien arrosé sur la majeure partie du pays. Plusieurs épisodes méditerranéens intenses se sont néanmoins produits au début de l'automne. La fin de l'année a ensuite été marquée par le mois de décembre le plus sec enregistré sur la période 1959-2015. En moyenne sur la France et sur l'année, la pluviométrie a été inférieure à la normale de plus de 15 %.

En Bretagne, le mois de janvier, plutôt humide et tempéré, a particulièrement favorisé les cultures. En février, la météo fraîche et humide n'a pas été propice aux semis de printemps. La fraîcheur et les gelées matinales de mars ont freiné le développement des cultures. Les semis de maïs ont bénéficié d'un mois d'avril plutôt chaud et sec. Les cultures ont profité de la pluie en mai. Les récoltes de céréales ont débuté avec une semaine d'avance en juin, mois chaud et sec. Fin juillet, la pluie perturbe les moissons, mais les températures demeurent élevées. Le mois d'août, assez

pluvieux, profite à la culture de maïs. Néanmoins, les ensilages démarrent tardivement en septembre en raison de la fraîcheur installée sur la région. Le mois d'octobre frais avec des températures moyennes favorise les semis de céréales d'hiver. La douceur s'installe en novembre et se maintient jusqu'en décembre accélérant le développement de la végétation. Globalement, la température moyenne annuelle en 2015, année sèche et chaude, a été supérieure de 0,7°C à la moyenne de référence 1981-2010 s'établissant ainsi à 12,1°C. Toutefois, les mois de février, mars, mai, août et septembre ont été plus frais. En 2015, la moyenne annuelle des précipitations en Bretagne est 140 mm en dessous des normales, fléchissant ainsi à 822,5 mm. Seuls les mois de janvier, février, juillet et août ont été plus arrosés que la moyenne.

- Janvier : tempéré et pluvieux
- Février : frais et pluvieux
- Mars : frais et sec
- Avril : chaud et sec
- Mai : chaud et sec
- Juin : chaud et sec
- Juillet : ensoleillé et humide
- Août : doux et humide
- Septembre : frais et sec
- Octobre : frais et sec
- Novembre : doux et sec
- Décembre : doux et sec

Pour en savoir plus

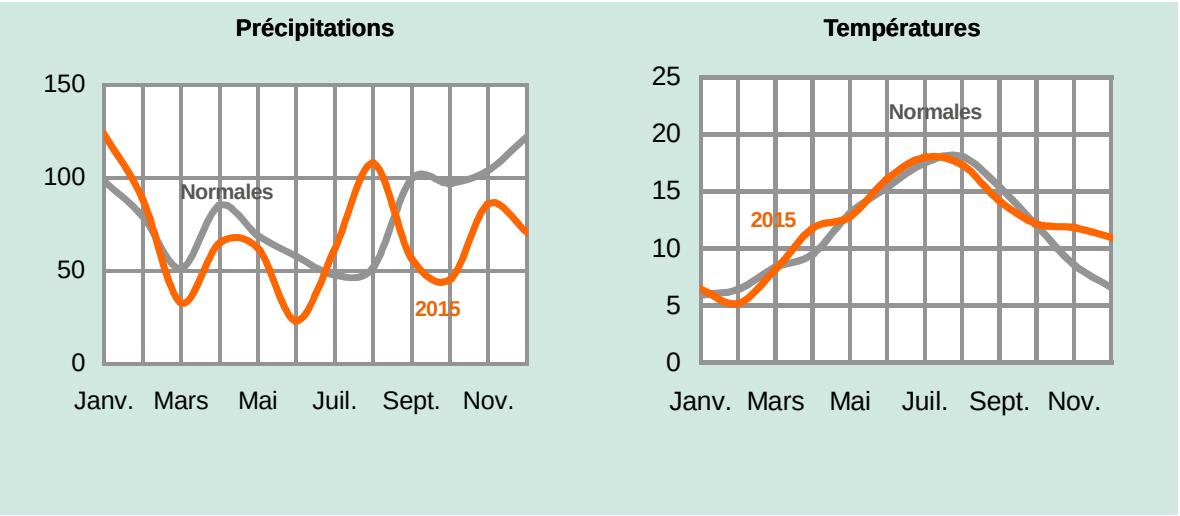
Site de Météo France
www.meteo.fr

Précipitations et températures

	Précipitations		Températures (moyennes mensuelles en °C)			
	Normales ¹ (mm)	2015 (mm)	Mini		Maxi	
			Normales ¹	2015	Normales ¹	2015
Côtes-d'Armor						
Plouguenast	998	804	5	4,5	17,6	17,5
Rostrenen	1 227	930	5,2	4,8	17,5	17,1
Saint-Brieuc	748	622	6	8	17,4	17,7
Finistère						
Quimper	1 270	961	6,9	5,9	18	17,4
Saint Ségat	1 102	969	6,7	5,7	17,7	17,2
Landivisiau	1 182	1 062	6,6	5,6	17	17,2
Ille-et-Vilaine						
Louvigné-du-Désert	926	874	4,8	4	17,6	18,4
Dinard	747	743	6,1	5,5	18	18,3
Rennes-Saint-Jacques	699	596	6,2	5	19,7	19,5
Morbihan						
Arzal	890	862	6,1	5,6	19,2	18,6
Pontivy	989	643	5,9	5,2	18,3	18,7
Ploërmel	767	803	5,9	5,3	19	18,4

1 : Normales saisonnières : valeur moyenne pour les années comprises entre 1991 et 2000
Source : Météo France

Moyennes mensuelles pour la région Bretagne



Source : Météo France

Présentation

En France, l'agriculture s'étend sur 51 % du territoire métropolitain, la sylviculture sur 31 %. La Bretagne s'étend sur 2,75 millions d'hectares. Les surfaces cultivées et celles toujours en herbe occupent 1,7 millions d'hectares, soit plus de 62 % du territoire régional.

Les espaces naturels comprennent les surfaces boisées, les landes, les zones naturelles et les zones humides. Ils couvrent 25 % du territoire breton, contre 40 % en France. En 2014, les surfaces boisées bretonnes sont estimées à 545 000 ha. Sont compris dans ce poste d'occupation du sol à la fois les forêts de feuillus, de conifères ou mixtes mais également les haies et alignements d'arbres.

Avec 353 000 ha, les sols artificialisés occupent davantage d'espace en Bretagne comparative-ment à la moyenne nationale (respectivement 13 % et 9 %).

Entre 2006 et 2014, 21 000 ha de foncier ont été soustraits à l'agriculture. Durant cette période, les espaces artificialisés ont gagné 34 000 ha répartis entre les volumes bâtis et les sols artificialisés. Cette croissance s'est surtout faite au détriment des surfaces cultivées et des prairies avec au final un solde net au profit de l'artificialisation de 32 000 ha sur la période. Les sols toujours en herbe occupent de moins en moins de superficie en Bretagne, leur emprise a diminué de 86 000 ha en 8 ans.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Foncier>

Site Agreste
Accueil - Thématiques - Territoire, environnement

Définitions

L'enquête européenne Teruti-Lucas s'intéresse à l'occupation du territoire métropolitain et permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol. Cette enquête par sondage est réalisée à partir d'un maillage du territoire de 6 km sur 6 km, au sein duquel 10 points équidistants sont observés. Elle associe des photographies aériennes et des relevés sur le terrain. En Bretagne, 15 393 points sont enquêtés chaque année. Pour chacun de ces points l'enquêteur précise à la fois l'occupation physique et l'usage fonctionnel.

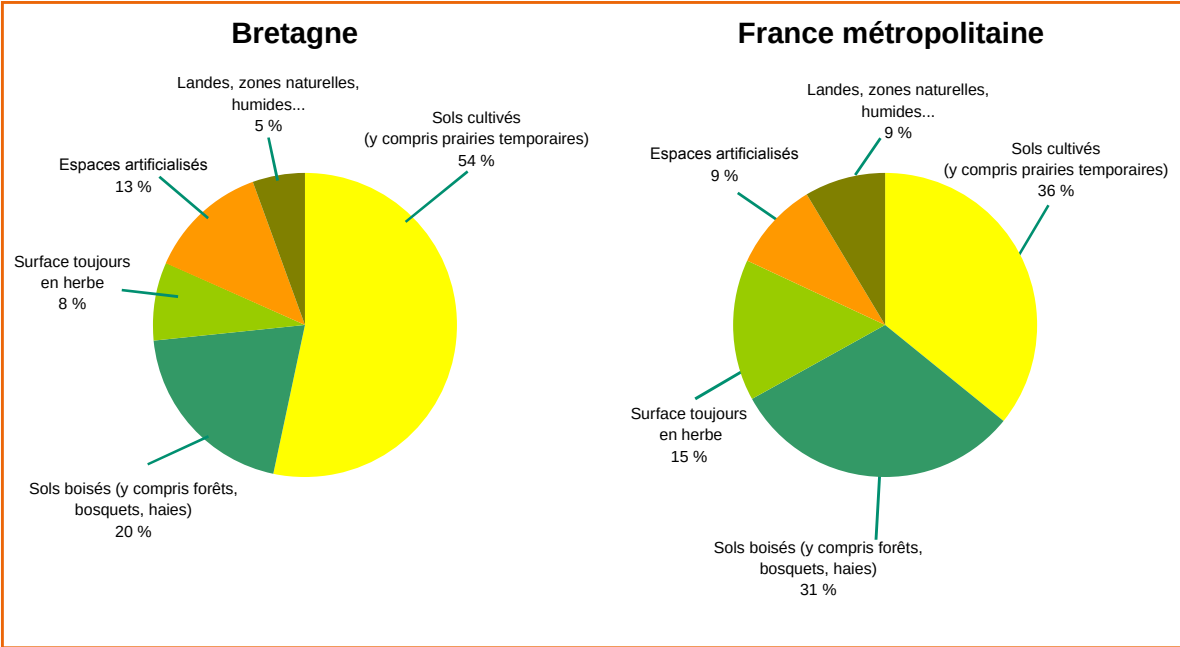
L'occupation du sol en 2014

Unité : %	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Superficie totale en ha en 2014	699 604	678 680	685 222	687 135	2 750 640	54 919 246
Sols cultivés (y compris prairies temporaires)	56	49	60	48	54	36
Surface toujours en herbe	7	9	9	8	8	15
Espace agricole	63	58	69	56	62	51
Sols boisés (y.c. forêts, bosquets, haies)	20	21	15	25	20	31
Landes, zones naturelles, humides...	4	10	2	5	5	9
Espaces naturels	24	31	17	30	25	40
Volumes bâtis	3	2	3	3	3	2
Sols stabilisés artificialisés	6	5	7	7	6	4
Sols nus artificialisés	4	4	4	4	4	3
Espace artificialisés	13	11	14	14	13	9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête Teruti-Lucas 2014

5

L'occupation du sol en Bretagne et en France en 2015



Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête Teruti-Lucas 2015

Présentation

En 2015, la sole de céréales à paille atteint à peine 580 000 ha (– 0,7 % par rapport à 2014 et – 0,2 % comparé à la moyenne des cinq dernières années). Toutefois les surfaces en orge se développent au détriment de celles en blé et en triticales. Le blé occupe la moitié de ces surfaces, le maïs près du quart, l’orge, le triticales, l’avoine, le seigle et les mélanges se partagent le quart restant.

Le climat de 2015 est caractérisé par un début d’année doux et sec. Ainsi il permet aux cultures d’hiver, céréales et colza, de se développer dans d’excellentes conditions. L’été excessivement chaud ne réduit ensuite que faiblement leur potentiel de rendement. La douceur de l’automne 2014 est favorable aux semis et à la levée des céréales à paille d’hiver mais elle stimule aussi les attaques de limaces. La météo humide et fraîche de l’hiver est ensuite plutôt bien supportée par les cultures d’hiver, dont l’état sanitaire est globalement correct. Elle rend, en revanche, plus délicate les semis d’orge de printemps. Le climat du printemps 2015, hormis juin, chaud et sec, est favorable au rendement des cultures.

Les récoltes démarrent avec une semaine d’avance pour l’orge d’hiver et le colza. Mais la chaleur de juin provoque de l’échaudage en blé tendre. Avec un mois de juillet ensoleillé et relativement pluvieux, et un mois d’août très arrosé, les conditions météorologiques de 2015 perturbent les récoltes. Elles prolongent les moissons, en particulier dans le Finistère et les Côtes-d’Armor.

Au final, les rendements sont meilleurs que ceux, déjà satisfaisants, de 2014. Le rendement moyen des céréales à paille en Bretagne gagne 0,8 % en un an. Comparé à la moyenne quinquennale, la hausse est de 5 %.

Sous l’effet de la baisse légère des surfaces et de la hausse modérée des rendements, la production totale en céréales à paille se stabilise sur celle de 2014.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Grandes-cultures-fourrages>

Définitions

La **production de céréales** se définit comme la production récoltée par les agriculteurs du département ou de la région, et non comme la seule production commercialisée (« livraisons » au sens de FranceAgriMer). Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction des céréales récoltées en grain, conservée sur les exploitations et destinée à l’alimentation animale.

Les céréales consommées en vert (c’est-à-dire en fourrages) figurent dans la rubrique « fourrages annuels ».

Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 15 % d’humidité pour toutes les céréales.

Céréales (semences incluses) en 2015

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d’Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Blé tendre d'hiver	S	89 260	51 030	96 780	61 890	298 960	300 089
	R	78	74	80	79	78	75
	P	6 962	3 776	7 742	4 889	23 370	22 612
Blé tendre de printemps	S	220	130	235	215	800	717
	R	70	68	71	70	70	69
	P	15	9	17	15	56	50
Total blé tendre	S	89 480	51 160	97 015	62 105	299 760	300 806
	R	78	74	80	79	78	75
	P	6 978	3 785	7 759	4 904	23 426	22 662
Seigle	S	112	62	122	82	378	347
	R	46	55	58	40	50	48
	P	5	3	7	3	19	17
Orge et escourgeon d'hiver	S	27 450	24 340	17 480	17 210	86 480	71 428
	R	77	75	77	78	77	74
	P	2 114	1 826	1 346	1 342	6 627	5 291
Orge et escourgeon de printemps	S	3 280	3 130	1 400	1 940	9 750	6 107
	R	66	67	68	67	67	66
	P	216	210	95	130	651	405
Total orge et escourgeon	S	30 730	27 470	18 880	19 150	96 230	77 535
	R	76	74	76	77	76	73
	P	2 330	2 035	1 441	1 472	7 279	5 696
Avoine d'hiver	S	3 660	1 260	990	1 435	7 345	10 309
	R	55	50	55	58	55	50
	P	201	63	54	83	402	518
Avoine de printemps	S	365	310	95	460	1 230	1 131
	R	53	52	53	54	53	53
	P	19	16	5	25	65	60
Total avoine	S	4 025	1 570	1 085	1 895	8 575	11 440
	R	55	50	55	57	54	50
	P	221	79	59	108	467	577
Maïs grain	S	30 720	45 500	19 970	34 910	131 100	138 983
	R	87	85	87	88	87	95
	P	2 673	3 868	1 738	3 075	11 355	13 205
Triticale	S	8 100	5 225	9 585	12 165	35 075	45 700
	R	64	62	66	71	67	65
	P	518	324	633	864	2 339	2 977
Autres céréales non mélangées	S	910	1 795	855	1 315	4 875	3 004
	R	30	29	30	31	30	30
	P	27	52	26	41	146	90
Mélanges (y c. méteil)	S	975	465	1 330	855	3 625	6 866
	R	31	30	32	33	32	32
	P	30	14	43	28	115	217
Total céréales	S	165 061	133 251	148 951	132 624	579 887	584 887
	R	77	76	79	79	78	78
	P	12 783	10 161	11 713	10 505	45 163	45 452

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Présentation

En 2015, les exploitants bretons ont récolté 4,5 millions de tonnes de céréales, volume identique à celui de l'année précédente.

Par conséquent, la collecte des céréales réalisée au 30 juin 2016 est stabilisée à 3,2 millions de tonnes. Néanmoins, cette stabilité cache des évolutions importantes.

Alors que la collecte d'orge d'hiver augmente de 117 000 tonnes sur 2014, celle du maïs grain baisse presque d'autant en l'espace d'une année. La baisse de collecte du triticale et du sarrazin de 45 000 tonnes environ est partiellement compensée par une hausse de 35 000 tonnes de la collecte de blé.

Comme chaque année, près des trois quarts de la production régionale sont mis sur le marché. L'Ille-et-Vilaine est le premier département collecteur de la région ; la quasi-totalité de sa production y est collectée. En effet, ce département est spécialisé en élevage laitier. En revanche, dans le Finistère, en raison d'une fabrication à la ferme des aliments pour les élevages hors-sol, moins de la moitié de la production fait l'objet d'une collecte.

Liés à la spécialisation des départements, les taux de collecte varient peu d'une année sur l'autre : 90 % pour l'Ille-et-Vilaine, 75 % pour les Côtes-d'Armor, 64 % pour le Morbihan et 49 % pour le Finistère. L'essentiel du blé, mais aussi de l'orge, du maïs ou du triticale, collecté dans la région est destiné à l'alimentation animale, puis aux utilisations industrielles. La région est importatrice nette de céréales, la production bretonne ne couvrant pas les besoins locaux en alimentation animale.

Pour en savoir plus

Site de FranceAgriMer
<http://www.franceagrimer.fr/>

Définitions

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un office agricole issu de la fusion, au 1^{er} avril 2009, de cinq offices agricoles sectoriels (l'Onigc, l'Oniep, Viniflor, l'Ofimer et l'Office des plantes à parfum) et du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) qui établit des cotations pour les différentes activités rattachées au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

FranceAgriMer est doté d'une cellule de gestion de crise, d'une structure de veille et de pilotage des différentes alertes sanitaires. Sur le terrain, les services de FranceAgriMer ont intégré les Draaf et assurent leurs missions de suivi et de contrôle.

Les missions de FranceAgriMer :

- mettre en œuvre une plus grande cohérence dans l'orientation et le soutien des filières ;
- devenir pour les professionnels, un lieu de concertation et d'arbitrage ;
- renforcer le suivi économique des filières, améliorer la réactivité dans la gestion des crises.

Collecte réalisée au 30 juin 2016

Unité : tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	563 190	215 017	727 547	356 232	1 861 986
Orge	189 705	125 631	113 476	92 267	521 079
Maïs	156 276	126 389	174 332	160 240	617 237
Avoine	16 946	3 742	3 666	5 292	29 646
Sarrasin et triticale	36 885	28 680	45 887	60 861	172 313
Total céréales	963 002	499 459	1 064 908	674 892	3 202 261

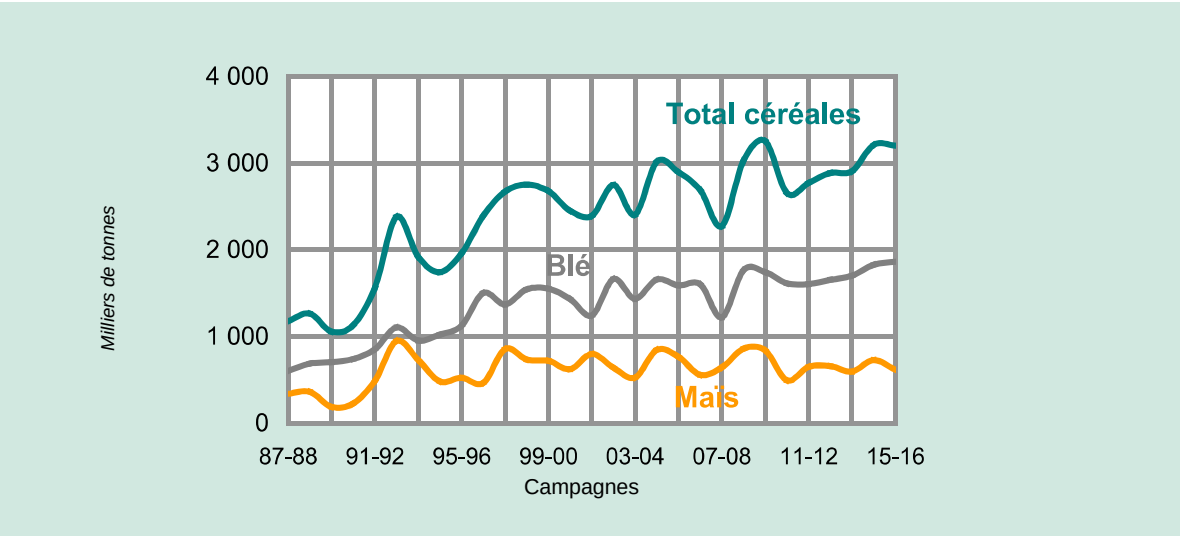
Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Collecte réalisée au 30 juin 2015

Unité : tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	561 820	220 600	692 530	351 155	1 826 105
Orge	138 520	101 950	92 940	70 572	403 982
Maïs	170 300	158 900	202 790	193 956	725 946
Avoine	20 530	5 882	3 567	5 862	35 841
Sarrasin et triticale	52 750	36 340	49 320	79 704	218 114
Total céréales	943 920	523 672	1 041 147	701 249	3 209 988

Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution de la collecte de céréales en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Productions végétales

Cultures légumières

Présentation

L'importance de ses productions animales fait parfois oublier que la Bretagne est la **première région française dans le domaine légumier**. En 2013, la filière emploie 11 200 actifs pour la production et 3 200 salariés dans le secteur industriel de la conservation et la transformation de légumes. Cette vocation ne cesse de s'affirmer tant en légumes frais qu'en légumes transformés. Bénéficiant de conditions naturelles favorables, les producteurs bretons ont dû s'adapter aux exigences des marchés français et communautaire, en diversifiant l'offre des produits et en organisant fortement la filière. Près de neuf exploitations légumières sur dix adhèrent à une organisation de producteurs et le plus fréquemment dans une des trois structures majeures de la région : Sica de Saint-Pol-de-Léon, UCPT (Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier), Terres de Saint-Malo. Les groupements de producteurs sont alors fédérés au sein du Comité Économique Régional Agricole des Fruits et Légumes de Bretagne (CERAFEL). Par ailleurs, certains producteurs spécialisés en tomates commercialisées par SAVEOL adhèrent à l'AOP nationale tomate. En 2007, la réforme de l'OCM légumes impose une évolution de cette organisation économique bretonne. Elle se traduit par la création d'une Association d'Organisation Producteurs (AOP) territoriale et multiproduits où sont fédérés les groupements de producteurs bretons. L'adhésion facultative à cette nouvelle structure est le principal changement dans l'organisation économique de la filière. En 2010, 4 210 exploitations bretonnes ont produit des légumes au cours de la campagne 2009-2010 sur une superficie de 48 000 ha. Si choux-fleurs, haricots verts, petits-pois, artichauts restent les légumes les plus cultivés dans la région, la tomate sous serre s'est largement développée depuis dix ans : 29 % des tomates produites en France sont d'origine bretonne. Deux légumes sont produits sous signe

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Legumes-et-fruits>

de qualité AOC/AOP : le haricot coco de Paimpol et l'oignon rosé de Roscoff.
(suite page suivante)

Définitions

Surfaces : dans le tableau des productions végétales, il s'agit des superficies développées, c'est-à-dire la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté un légume en équivalent culture pure.

Production : le concept de production utilisé est celui de la production récoltée stade « départ ferme », c'est-à-dire la production commercialisable. Les superficies détruites et non remplacées sont comptabilisées en surface avec un rendement nul. En revanche, la production récoltée intègre les retraits. Elle s'entend hors jardins familiaux. Elle n'est pas destinée à l'autoconsommation.

Choux-fleurs d'été : récoltés en juillet et août.

Choux-fleurs d'automne : récoltés de septembre à décembre.

Choux-fleurs d'hiver : récoltés de janvier à juin.

Calibrage des choux-fleurs

Calibre	Poids (kg/tête)*	Diamètre (cm)
Gros	2,1	Plus de 16
Moyen	1,5	13 à 16
Petit	1	13 à 16

* Présentation couronnée

OCM

La production et la commercialisation des productions sont régies par l'Organisation Commune de Marché (OCM) réformée en 2007 dans le cadre de la PAC. Les adaptations visent notamment à simplifier les mesures, concentrer l'offre de produits, mettre en place des outils de gestion de crises et encore encourager les mesures en faveur de l'environnement et de la bio.

Productions végétales

Cultures légumières

Cultures légumières en 2015

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Artichauts	S	2 693	4 192	2	9	6 896	6 896
	R	44	44	50	46	44	44
	P	119	186	0,10	0,41	305	305
Choux-fleurs	S	4 846	7 339	1 647	127	13 959	14 835
	R	180	191	180	329	187	168
	P	871	1 401	296	42	2 609	2 496
Choux brocolis à jet	S	792	824	49	205	1 870	1 841
	R	82	96	82	90	89	89
	P	65	79	4	19	167	164
Choux autres (hors Bruxelles)	S	217	846	408	82	1 553	1 539
	R	112	95	123	187	110	113
	P	24	81	50	15	170	174
Endives racines	S	13	389	0	0	402	361
	R	133	183	0	0	182	181
	P	2	71	0	0	73	65
Épinards	S	569	523	8	1 700	2 800	2 800
	R	215	233	220	233	229	229
	P	122	122	2	397	642	642
Poireaux	S	74	112	146	36	368	368
	R	158	207	281	226	228	174
	P	12	23	41	8	84	64
Laitues	S	69	343	260	39	711	703
	R	214	182	200	229	194	216
	P	15	62	52	9	138	152
Fraises	S	22	72	12	22	128	128
	R	245	358	161	115	278	296
	P	5	26	2	3	36	38
Tomates	S	133	280	78	45	536	558
	R	4 133	4 090	4 124	4 018	4 100	3 803
	P	550	1 145	322	181	2 197	2 122
dont sous serres	S	128	277	74	44	523	545
	R	4 277	4 130	4 321	4 106	4 191	3 883
	P	547	1 144	320	181	2 192	2 116
Carottes	S	107	414	219	346	1 086	1 060
	R	570	545	430	617	547	510
	P	61	226	94	213	594	540
Échalotes	S	32	1 620	7	7	1 666	1 799
	R	207	227	263	210	227	217
	P	7	368	2	1	378	390
Petits pois (grain)	S	1 150	1 376	272	4 400	7 198	8 135
	R	72	80	74	75	75	77
	P	83	110	20	330	543	630
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	S	1 276	378	57	1 287	2 998	3 033
	R	63	47	59	54	57	61
	P	81	18	3	70	172	185
Haricots verts (y c. haricots beurre)	S	1 470	1 500	148	4 498	7 616	8 998
	R	98	161	83	124	125	121
	P	144	242	12	558	955	1 091

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Présentation

(suite de la page précédente)

Les productions légumières peuvent être classées en quatre grandes catégories : les légumes de plein champ pour le marché du frais, les légumes de plein champ pour la transformation, le maraîchage et les légumes cultivés sous serre. Les légumes de plein champ principalement destinés au marché du frais se concentrent sur le littoral Nord en trois zones :

- la zone légumière du Nord Finistère, centrée sur le marché de Saint-Pol-de-Léon, qui constitue le principal secteur de production ;
- le Goëlo Trégor orienté sur le marché de Paimpol qui regroupe l'essentiel de la production des Côtes-d'Armor ;
- la région de Saint-Malo orientée sur le marché de Saint-Méloir-des-Ondes, la zone littorale Est de l'Ille-et-Vilaine et les polders.

À ces bassins traditionnels s'ajoute une production périurbaine des deux agglomérations de Brest et Rennes, toutes deux en production sous serres. Le recensement agricole de 2010 dénombre 2 065 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché du frais. Une exploitation cultive moyenne 13,6 ha et emploie 2,5 actifs.

Les légumes de plein champ destinés à la transformation sont cultivés par des producteurs installés majoritairement dans le Morbihan (2 sur 4) mais également nombreux dans le Finistère (1 sur 4). La part des légumes bretons dans l'industrie nationale de la transformation est de 28 %. Dans le Morbihan, 81 % de la production légumière est destinée à la transformation. Ces cultures réalisées dans le cadre du Comité Économique National Agricole de Légumes à Destination Industrielle (CENALDI) bénéficient de l'appui technique de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés (UNILET), pour les productions classiques et celles liées à la diversification. Les cultures sont

contractuelles et ne sont implantées qu'après l'accord des transformateurs.

Les principales productions sont : petits pois, haricots, flageolets, épinards et choux brocolis. D'autres cultures complètent la gamme et montrent une volonté de diversification : jeunes carottes, grosses carottes, céleris branche, navets, betteraves potagères, scorsonères, potirons. La mise en place depuis quelques années des légumes condiments prend de l'extension. Il s'agit principalement de la ciboulette, du persil, de l'estragon et du cerfeuil. Le recensement agricole de 2010 dénombre près de 1 440 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché de la transformation. Une exploitation cultive en moyenne 13,6 ha et emploie près de deux actifs.

Le maraîchage et les serres

Initialement concentré autour des villes, le maraîchage a perdu son aspect de proximité et devient le fait d'exploitations spécialisées en cultures forcées et regroupées autour de structures de mise en marché et de commercialisation : Plougastel-Daoulas, Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et Rennes. Ces productions, réalisées sous serres en hors sol, nécessitent des investissements lourds et se sont développées avec les aides de FranceAgriMer. Elles constituent actuellement une part non négligeable de la production légumière dont la tomate est le produit leader avec 516 ha sous serres, produisant 222 504 tonnes en 2010. La diversification est présente également en maraîchage avec le développement des mini légumes et légumes la structuration progressive des légumiers en production biologique. Le recensement agricole de 2010 dénombre 318 exploitations cultivant des légumes de maraîchage sur une surface moyenne de 5 ha et emploie 2,44 actifs. Les exploitations équipées de serres sont au nombre de 280 sur une surface moyenne de 1,9 ha, elles emploient 10,44 actifs en moyenne.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Legumes-et-fruits

Superficies récoltées

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2014						
Choux-fleurs d'été*	45	122	102	-	269	305
Choux-fleurs d'automne*	1 824	2 035	1 037	-	4 896	5 145
Choux-fleurs d'hiver*	3 318	5 077	512	-	8 907	9 098
Artichauts camus **	1 179	1 602	-	-	2 781	2 785
Artichauts castel**	227	1511	-	-	1 738	1 735

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex : pour le chou-fleur, de juillet 2014 à juin 2015)

** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Apports sur le marché

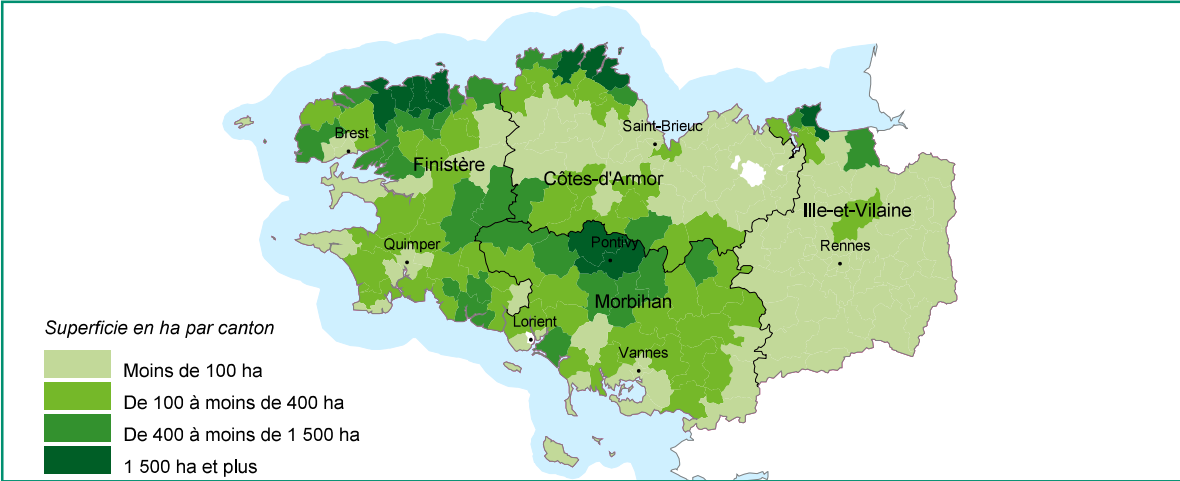
Unités : millier de têtes de choux-fleurs tonne d'artichauts	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2014						
Choux-fleurs d'été*	231	1 342	901	-	2 474	2 282
Choux-fleurs d'automne*	13 921	17 255	8 571	-	39 747	44 620
Choux-fleurs d'hiver*	28 593	48 690	5 872	-	83 155	83 691
Artichauts camus**	10 376	8 351	-	-	18 727	17 343
Artichauts castel**	1 888	7 625	-	-	9 513	10 494

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex : pour le chou-fleur, de juillet 2014 à juin 2015)

** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Superficies* de légumes frais et de pommes de terre en 2010



* Les superficies de légumes représentées sur la carte comprennent : les parcelles sous serres ou sous abri haut, les parcelles en plein air consacrées au maraîchage, les parcelles en plein air destinées au marché du frais ou à la transformation et les surfaces cultivées en pommes de terre.

Source : Agreste, SSP, recensement agricole 2010

Productions végétales

Pommes de terre

Présentation

La **pomme de terre primeur** est un légume de printemps. La clémence du climat breton favorise sa culture. C'est principalement sur le littoral nord qu'elle est cultivée. Elle est mise en marché à Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et à Saint-Méloir-des-Ondes. Par ailleurs, **la pomme de terre de conservation** et surtout **les plants de pomme de terre** sont aussi cultivés dans la région.

En 2015, la production totale régionale de **pommes de terre de consommation** (primeur ou conservation) atteint 124 000 tonnes. En Bretagne, elle diminue de 20 % par rapport à la campagne précédente du fait notamment de la diminution de la production des pommes de terre de conservation, de demi-saison et des pommes de terre primeurs ou nouvelles. Les surfaces ont diminué pour les pommes de terre primeurs ou nouvelles, alors qu'elles restent constantes pour les pommes de terre de conservation et de demi-saison. Les rendements ont diminué. Sur 5 500 hectares cultivés pour la pomme de terre de consommation, 82 % des surfaces sont destinées à la conservation et 12 % à la pomme de terre primeur.

La Bretagne est la 1^{ère} région française productrice de **plants de pomme de terre**. Plus de 5 000 ha y sont consacrés, soit plus de 30 % des surfaces nationales cultivées en plants de pommes de terre. Cette production recule en 2015-2016 en nombre de planteurs mais les surfaces restent stables voire augmentent légèrement. L'activité de 2015-2016 a reposé sur 266 planteurs qui ont cultivé en moyenne 20,29 ha et ont produit 142 090 tonnes de plants. Plus de la moitié de ce tonnage a été exportée dans différents pays européens comme l'Espagne, l'Italie ou encore la Grande-Bretagne, mais aussi en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient.

Pour en savoir plus

Site de la production des plants de pommes de terre certifiés de Bretagne
www.plantsdebretagne.com

Site du Réseau National des Marchés (RNM)
www.rnm.franceagrimer.fr

Définitions

On distingue cinq catégories de pommes de terre :

- cultivées pour le plant avec une distinction pour la partie non agréée (dessus de plants). Le rendement ne concerne que les seuls plants certifiés ;
- de féculerie, cultivées pour la transformation ;
- primeurs et nouvelles, commercialisées avant le 1^{er} août ;
- demi-saison, récoltées avant maturité et commercialisées après le 1^{er} août ;
- de conservation, récoltées à maturité complète qui peuvent être stockées pour être conservées.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 31 octobre 1961, peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles », les pommes de terre récoltées avant maturité complète. Leur peau se détache facilement par simple grattage et elles sont inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de campagne (en général fin avril, début mai) jusqu'au 31 juillet inclus. Le terme de demi-saison est utilisé pour les pommes de terre ayant les mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date.

Bretagne Plants est un organisme qui regroupe l'ensemble des producteurs de plants de pomme de terre de Bretagne. Sa mission est d'assurer l'organisation technique et économique de la production et de promouvoir le plant de pomme de terre de Bretagne. Les chiffres présentés dans le tableau ci-contre ne tiennent pas compte des producteurs indépendants.

Productions végétales

Pommes de terre

Pommes de terre en 2015

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Plants certifiés	S	421	3 747	38	1 120	5 326	5 324
	R	298	298	298	298	298	315
	P	125	1 117	11	334	1 587	1 677
Dessus de plants	S	///	///	///	///	///	///
	R	///	///	///	///	///	///
	P	39	348	4	104	495	404
Primeurs ou nouvelles	S	382	338	107	136	963	1 368
	R	132	214	175	173	171	190
	P	50	72	19	24	165	260
Conservation et demi-saison	S	1 067	1 765	525	1 144	4 501	4 501
	R	259	231	236	235	239	275
	P	276	408	124	269	1 077	1 237
Ensemble consommation	S	1 449	2 103	632	1 280	5 464	5 869
	R	226	228	225	228	227	255
	P	327	480	142	292	1 242	1 497
Ensemble pommes de terre	S	1 870	5 850	670	2 400	10 790	11 217
	R	///	///	///	///	///	///
	P	491	1 945	157	730	3 324	3 590

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Plants de pommes de terre en Bretagne

	Campagnes					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de planteurs	324	293	285	274	284	266
Superficies présentées (en ha)	5 090	5 117	4 993	4 999	5 362	5 396
Superficies acceptées (en ha)	4 922	5 012	4 852	4 937	5 308	5 322
Tonnage commercialisé (en tonnes)	136 171	145 364	123 621	136 500	137 070	142 090
dont exporté	80 134	89 523	73 032	81 300	87 200	90 700
Rendement brut moyen (tonne/ha)						
Petit calibre	3,0	2,2	2,5	2,9	2,3	2,2
Moyen calibre	12,3	9,1	11,0	12,4	11,3	11,3
Gros calibre	16,7	20,9	15,9	16,2	17,9	16,2
Total tous calibres	32,0	32,2	29,4	31,5	31,5	29,7
Dessus de plants	5,7	9,9	8,6	5,9	7,6	9,3

Source : Bretagne plants

Productions végétales

Oléagineux - Protéagineux

Présentation

La superficie bretonne des oléoprotéagineux s'élève à 45 000 ha en 2015 dont 88 % de colza. La sole de colza a amorcé une baisse, légère par rapport à 2014, mais de moins 13 % par rapport à 2013. Parallèlement, les surfaces de colza ont progressé d'un tiers en Bretagne en dix ans passant ainsi de 27 600 ha en 2005 à 38 405 ha en 2015.

En 2010, la mise en place des nouvelles aides PAC avait largement profité aux protéagineux dont la superficie avait été multipliée par 4,3 en un an pour atteindre 13 400 ha en Bretagne. Jusqu'en 2014, la superficie en protéagineux ne cesse de diminuer puisqu'elle baisse à 4 934 ha en 2014. Néanmoins, les surfaces en protéagineux varient fortement en fonction des aides allouées aux cultures. En 2015, la mise en œuvre du plan Protéines végétales bénéficie à la Bretagne : les surfaces en pois doublent. Tous les départements de la région sont concernés par cette augmentation.

Dans le Finistère, les surfaces en protéagineux sont plus modestes (940 ha) en raison d'un climat moins favorable à ce type de cultures.

Dans ce contexte, la collecte de protéagineux au 30 juin 2016 baisse (– 3 %) par rapport à la collecte réalisée au 30 juin 2015 qui s'élevait à 14 800 tonnes. Sur les 12 282 tonnes de protéagineux collectées au 30 juin 2016, près 60 % représente des pois protéagineux, principalement cultivés dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. L'essentiel de la production de féveroles (3 800 tonnes collectées au 30 juin 2016) est collectée dans les Côtes-d'Armor.

Le colza est pratiquement la seule culture oléagineuse cultivée dans la région. En constante diminution depuis ces dernières années, elle s'est développée au détriment des cultures telles que

le pois protéagineux. Ainsi, les superficies en colza représentent 38 000 ha en 2015, soit près de 1 000 ha de moins que l'année précédente. Suivant cette tendance, la collecte de colza au 30 juin 2015 (130 000 tonnes) chute de 8 000 tonnes par rapport à la collecte de 2014.

Définitions

Les productions végétales sont les productions récoltées par les agriculteurs du département ou de la région quel que soit le lieu de collecte.

Les **oléagineux et protéagineux** consommés en vert figurent dans la rubrique « cultures fourragères ».

Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction d'oléagineux ou de protéagineux conservée sur les exploitations et destinée à l'alimentation animale.

Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 9 % d'humidité pour le colza, 10 % pour le tournesol.

Productions végétales

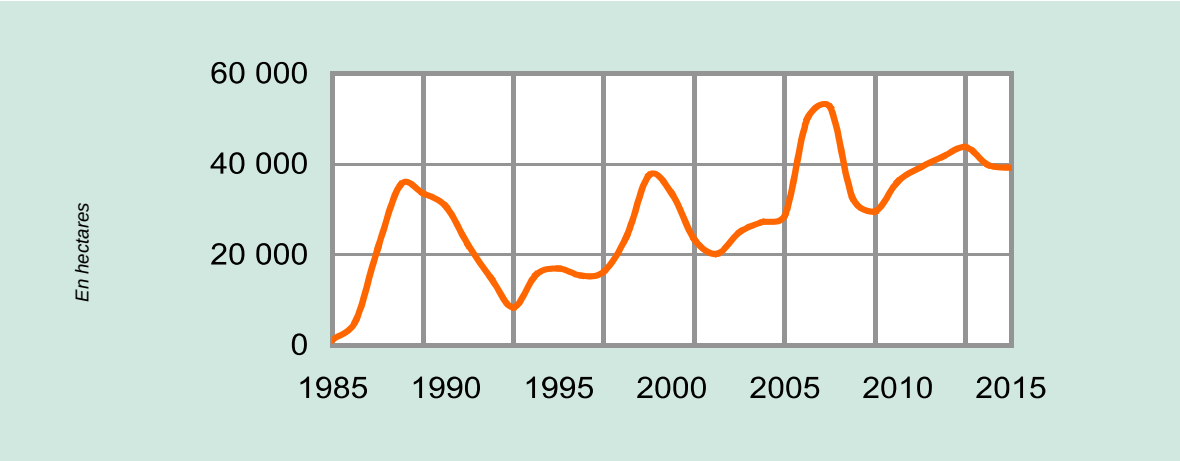
Oléagineux - Protéagineux

Oléagineux et protéagineux en 2015

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Colza d'hiver (et navette)	S	11 905	6 240	11 235	8 705	38 085	39 202
	R	35	33	36	33	35	34
	P	417	206	404	287	1 314	1 331
Colza de printemps	S	32	120	33	135	320	168
	R	30	29	30	29	29	30
	P	1	3	1	4	9	5
Colza (et navette)	S	11 937	6 360	11 268	8 840	38 405	39 370
	R	35	33	36	33	34	34
	P	418	209	405	291	1 324	1 336
Tournesol	S	ns	5	48	30	83	77
	R	ns	23	23	23	23	22
	P	ns	0	1	1	2	2
Total oléagineux	S	12 098	6 384	11 687	9 017	39 186	39 779
	R	35	33	35	33	34	34
	P	422	210	415	295	1 342	1 345
Féveroles (et fèves)	S	936	410	477	460	2 283	1 790
	R	30	36	36	30	32	33
	P	28	15	17	14	74	59
Pois protéagineux	S	1 395	415	1 305	925	4 040	2 216
	R	46	40	45	52	46	41
	P	64	17	59	48	188	92
Lupin doux	S	45	115	226	305	691	928
	R	32	38	35	34	35	35
	P	1	4	8	10	24	32
Total protéagineux	S	2 376	940	2 008	1 690	7 014	4 934
	R	39	38	42	43	41	37
	P	94	36	84	72	285	183

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution des surfaces en oléagineux en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Présentation

L'agriculture bretonne est caractérisée par l'importance de ses productions animales. Les productions végétales s'orientent par conséquent vers les fourrages : herbe et maïs ensilage. Ainsi la Surface Fourragère Principale (SFP), constituée par ces deux cultures, occupe près de 63 % de la SAU régionale, contre 49 % au niveau national.

En 2015, le maïs fourrage représente plus des trois quarts des superficies fourragères annuelles en Bretagne, part équivalente à celle de 2014. Le maïs fourrage est la culture qui peut subir le plus de variation de surfaces car elle sert de variable d'ajustement lorsque les stocks fourragers viennent à manquer. À l'échelon régional, le rendement du maïs fourrage fléchit de 10 % et atteint 130 q/MS/ha par rapport à la campagne précédente qui était exceptionnelle. Les semis se sont déroulés sur une période longue d'avril à juin dans des conditions climatiques assez favorables, sans trop d'humidité. La météo plus fraîche de mai a cependant provoqué quelques difficultés de germination puis de levées. De même, le déficit hydrique de juillet a nuit aux semis tardifs, entraînant une grande hétérogénéité des parcelles. La pluie, bienvenue en août, a permis aux plants de reverdir et de croître. Le remplissage des grains en septembre a été freiné par les températures fraîches. Enfin les premiers ensilages ont démarré en mi-septembre avec 15 jours de retard en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan et se sont achevés fin octobre dans les Côtes-d'Armor et le Finistère.

La production diminue de 5 % mais la qualité est plutôt bonne avec une sole en augmentation de 6 % au détriment de celle du maïs grain.

Dans le Finistère, la production chute d'un quart. Dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor, la baisse est moins marquée : respectivement – 12 % et – 4 %. En Ile-et-Vilaine, une augmentation des

surfaces emblavées de 12 000 ha permet d'atteindre l'équilibre par rapport à 2014.

L'Ile-et-Vilaine, premier département laitier français caractérisé par un système fourrager basé sur le maïs, cultive 28 % de la SAU régionale en maïs (grain et fourrage). Les quatre départements consacrent entre 22 % et 26 % de leur SAU à cette culture.

(suite page suivante)

Définitions

Cultures fourragères : la superficie est une superficie développée, donc intégrant pour son « équivalent en culture pure » les cultures principales et dérobées de la campagne.

Fourrages annuels : le rendement retenu est un équivalent en matière sèche.

Maïs fourrage : il s'agit de tout maïs ensilé, quel que soit l'état du grain. Le maïs déshydraté figure également à ce poste.

Autres fourrages annuels : céréales ensilées, vesces, moutarde, navette, mélanges céréales légumineuses, colzas fourragers, trèfle incarnat, ray grass...

Coefficients (indicatifs) de conversion de fourrage vert en sec :

- Maïs fourrage : 30 % ;
- Sorgho : 25 % ;
- Colza fourrager : 18 % ;
- Ray-grass : 18 %.

Superficie fourragère principale : c'est la somme de toutes les cultures fourragères et de la Surface Toujours en Herbe (STH) décrite page suivante.

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Thématiques – Productions végétales, grandes cultures, fourrages, prairies

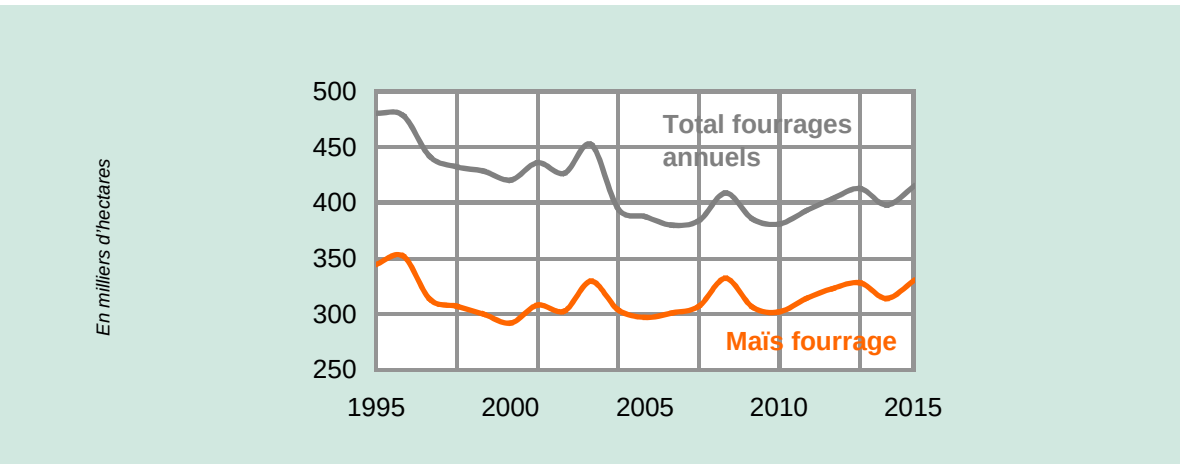
Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Grandes-cultures-fourrages>

Fourrages annuels en 2015

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes-d'Armor	Finistère	Ile-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Maïs fourrage	S	91 800	60 770	111 200	66 430	330 200	313 828
	R	135	133	131	119	130	147
	P	12 393	8 082	14 567	7 905	42 948	46 105
Autres fourrages annuels	S	9 200	26 400	39 000	10 000	84 600	84 600
	R	///	///	///	///	///	///
	P	530	558	630	350	2 068	2 068
Total fourrages annuels	S	101 000	87 170	150 200	76 430	414 800	398 428
	R	///	///	///	///	///	///
	P	12 923	8 640	15 197	8 255	45 016	48 173

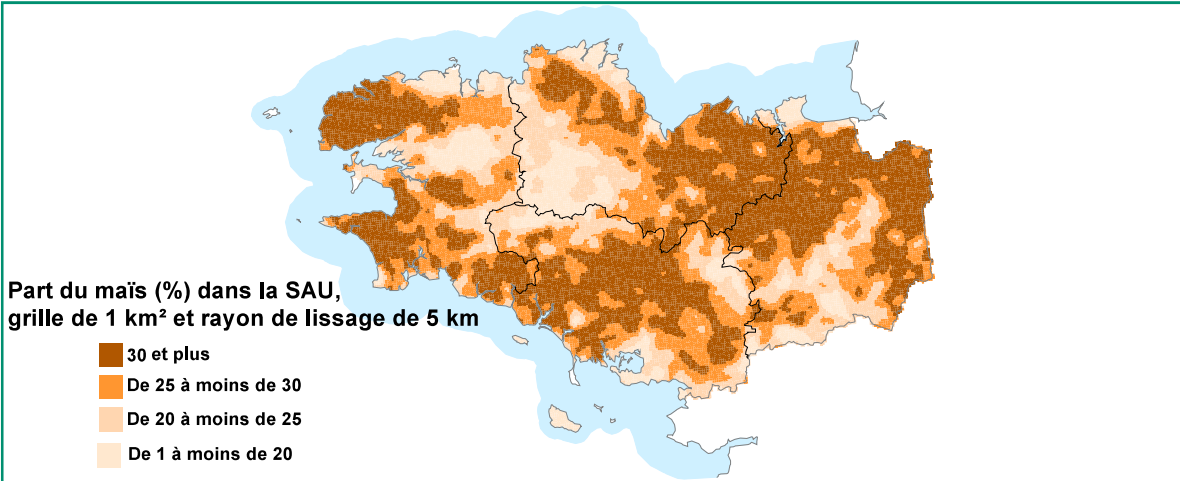
Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution des surfaces en fourrages annuels en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Part du maïs fourrage dans la SAU en 2014



Source : Agence de service des paiements - Registre parcellaire graphique 2014

Présentation

(suite de la page précédente)

En Bretagne, la Superficie Fourragère Principale (SFP) est constituée d'un tiers de maïs fourrage et de deux tiers de prairies. Ces ratios s'appliquent au système de productions intensives développées dans la région. Ainsi, en 2015, la superficie en maïs fourrage atteint 330 300 ha et l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes ou non) est proche de 662 000 ha. À l'échelon national, la part consacrée au maïs fourrage est nettement moins importante puisque la superficie fourragère principale est constituée essentiellement de prairies couvrant 90 % de la SFP.

Alors qu'en 1983, la Bretagne consacrait 640 000 ha aux seules prairies temporaires, en 2015, elle n'en cultive plus que 461 000 ha. Du fait de sa forte spécialisation laitière, l'Ille-et-Vilaine concentre géographiquement près de 35 % des cultures fourragères de la région avec une surface en fourrages annuels de 150 200 ha (essentiellement maïs fourrage), supérieure à celle réservée aux prairies temporaires avec 120 000 ha.

En 2015, les rendements des prairies diminuent, entraînant une baisse de la production fourragère estimée à plus de 10 % sur la région. Elle atteindrait 5,5 millions de tonnes de matière sèche dont 80 % de prairies temporaires.

La pousse d'herbe est généreuse au printemps 2015. En raison des gelées et de la faiblesse des précipitations, elle est qualifiée de modeste en mars. En avril, une météo sèche et chaude favorise d'une part la pousse, et d'autre part la réalisation d'ensilage d'herbe dans de bonnes conditions agronomiques et de bonne qualité alimentaire. L'arrivée des pluies en mai permet un bon redémarrage. En outre, le temps particulièrement sec et frais de juin freine à nouveau la pousse. Pour pallier le manque de fourrages au

champ, les éleveurs sont amenés à compléter la ration des animaux et à démarrer précocement la distribution des ensilages (maïs et herbe). La repousse d'automne a permis de maintenir les animaux en extérieur jusque mi-novembre.

Si 2015 est une bonne année pour la qualité nutritive de l'herbe et les conditions de pâturage, il n'en reste pas moins un recul de la production par rapport à 2014, année qualifiée d'exceptionnelle.

Définitions

Le rendement et la production des cultures fourragères en herbe sont exprimés en matière sèche.

Prairies artificielles : ensemencées exclusivement en légumineuses, luzerne, trèfle violet, minette, lotier. Dans le cas où plusieurs coupes sont effectuées, on ne compte qu'une fois la superficie. Le rendement tient compte des différentes coupes au cours de la campagne. Ces cultures occupent le sol plus d'un an.

Prairies temporaires : ensemencées en graminées fourragères ou en mélange de graminées et de légumineuses. Lorsque la durée de la prairie est supérieure à 5 ans, elle est assimilée à de la STH. Les autres graminées pures sont issues de semis d'une seule graminée : ray-grass anglais, dactyle, fétuque, brome avec ou sans trèfle blanc.

Surfaces Toujours en Herbe (STH) : surfaces ensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces permettant l'entretien « normal des animaux ». Les STH peu productives sont des surfaces enherbées naturellement à très faible potentialité ne permettant pas l'alimentation des animaux sans rations complémentaires.

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Thématiques – Productions végétales, grandes cultures, fourrages, prairies

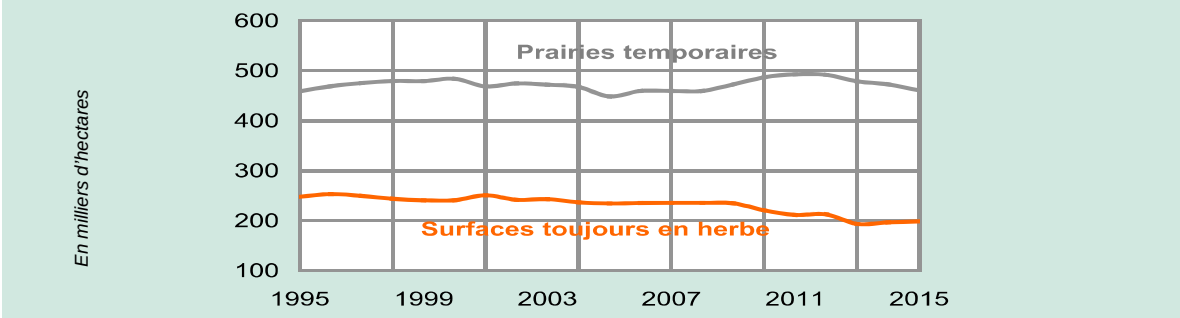
Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Grandes-cultures-fourrages>

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe en 2015

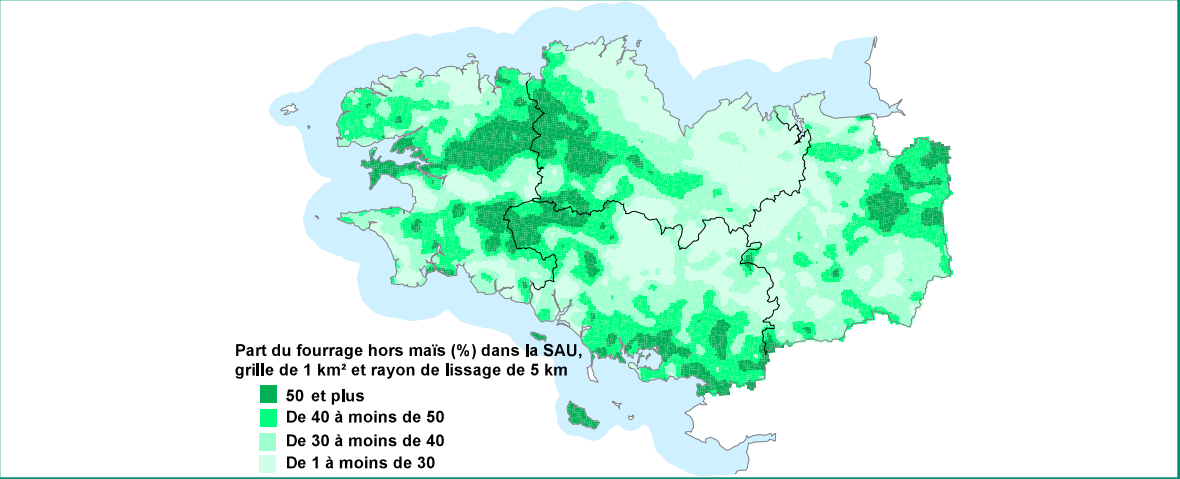
Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Prairies artificielles	S	24	22	2 200	14	2 260	2 260
	R	84	95	86	90	86	95
	P	2	2	189	1	195	215
Prairies temporaires	S	118 734	116 462	120 148	105 405	460 749	473 120
	R	87	93	84	86	88	90
	P	10 330	10 831	10 092	9 065	40 318	42 728
Prairies naturelles de 6 ans ou semées depuis plus de 6 ans	S	39 699	37 508	50 865	44 532	172 604	170 560
	R	49	45	57	41	48	67
	P	1 945	1 688	2 899	1 826	8 358	11 483
STH peu productives	S	6 110	6 230	7 250	6 790	26 380	26 380
	R	23	22	20	12	19	17
	P	141	137	145	81	504	436
Total STH	S	45 809	43 738	58 115	51 322	198 984	196 940
	R	46	42	52	37	45	61
	P	2 086	1 825	3 044	1 907	8 862	11 919
Ensemble	S	164 567	160 222	180 463	156 741	661 993	672 320
	R	75	79	74	70	75	82
	P	12 418	12 658	13 326	10 973	49 375	54 862

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution des surfaces de fourrage en herbe en Bretagne



Part du fourrage hors maïs dans la SAU en 2014



Source : Agence de service des paiements - Registre parcellaire graphique 2014

Productions animales

Bovins

Présentation

Au recensement agricole de 2010, la Bretagne compte près de 26 000 exploitations agricoles professionnelles (appelées encore exploitations moyennes ou grandes) dont 45 % sont spécialisées en élevage bovin pour le lait, pour la viande ou mixte.

En 2015, le nombre total de bovins en Bretagne dépasse les deux millions de têtes et varie peu par rapport à 2014.

Le cheptel laitier : il compte, en 2015, 751 400 vaches et 380 700 génisses de renouvellement. Entre 2014 et 2015, le nombre de vaches laitières est stable. La race laitière Prim'Holstein domine (deux bovins bretons sur trois) très loin devant la race Normande (6,1 % des bovins bretons).

Le cheptel allaitant : en 2015, 132 400 vaches nourrices sont présentes dans la région, soit plus d'une vache bretonne sur sept. Entre 2014 et 2015, leur nombre a progressé de 0,8 %. Les bovins de races allaitantes se répartissent essentiellement et équitablement entre les races Limousine, Croisée viande, Charolaise et Blonde d'Aquitaine.

Avec plus de 580 300 têtes en 2015, le nombre de bovins de moins d'un an régresse légèrement de 0,4 % par rapport à 2014. Particulièrement en veaux de boucherie : – 2 % en un an, mais – 63 % en dix ans). L'effectif des autres mâles de moins d'un an baisse de 8 % au profit des autres femelles de moins d'un an (+ 2,9 %).

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bovins>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/bovins/>

Définitions

Veaux et élèves de moins d'un an : ce poste regroupe les veaux de boucherie et les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de six mois.

Veaux de boucherie : veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 6 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux à viande blanche ou rose et comprend :

- les veaux « sous la mère » issus généralement d'une vache de race à viande et nourris par le lait de leur mère ;
- les veaux « de batterie », issus généralement de vache laitière et élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Vaches : femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans les génisses.

Vaches laitières : vaches dont le lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état, soit sous forme de crème, beurre ou fromage. Ce sont des vaches traites, éventuellement tarées ou réformées.

Vaches nourrices : vaches élevées pour produire des veaux. Le plus souvent têtées, elles peuvent être traites, mais leur lait est peu commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses : jeunes vaches qui n'ont pas encore vêlé.

Productions animales

Bovins

Effectifs de bovins en fin d'année 2015

Unité : tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Vaches laitières	189 959	167 944	238 582	154 902	751 387	751 398
Vaches nourrices	36 601	33 107	36 628	26 096	132 432	131 335
Toutes vaches	226 560	201 051	275 210	180 998	883 819	882 733
Bovins de plus de 2 ans						
Génisses laitières de renouvellement	29 930	25 937	37 216	25 945	119 028	117 388
Génisses nourrices de renouvellement	7 470	6 359	7 054	5 915	26 798	27 790
Génisses boucherie	7 243	7 064	7 403	5 181	26 891	26 811
Mâles de type laitier	3 048	2 898	4 059	2 047	12 052	11 753
Mâles de type viande	2 814	2 935	3 265	2 455	11 469	11 135
Total bovins de plus de 2 ans	50 505	45 193	58 997	41 543	196 238	194 877
Bovins de 1 an à 2 ans						
Génisses laitières de renouvellement	65 396	56 782	84 865	54 643	261 686	250 695
Génisses nourrices de renouvellement	6 468	5 236	5 671	5 789	23 164	24 177
Génisses boucherie	9 948	9 568	11 463	6 457	37 436	36 125
Mâles de type laitier	10 298	8 677	13 248	6 667	38 890	43 280
Mâles de type viande	10 312	9 549	13 621	6 552	40 034	40 107
Total autres bovins 1 à 2 ans	102 422	89 812	128 668	80 108	401 210	394 384
Bovins de moins de 1 an						
Veaux de boucherie	38 271	20 209	59 311	17 029	134 820	137 632
Autres femelles	87 643	75 382	107 651	70 311	340 987	331 491
Autres mâles	27 670	23 256	35 472	18 121	104 519	113 823
Total bovins de moins de 1 an	153 584	118 847	202 434	105 461	580 326	582 946
Ensemble espèce bovine	533 071	454 903	665 509	408 110	2 061 593	2 054 940

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Répartition des bovins selon les races en 2015

Unité : % de l'ensemble du troupeau	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Races laitières					
Prim'Holstein	65,7	68,4	65,3	67,0	66,4
Normande	6,0	2,8	9,1	5,0	6,1
Montbéliarde	2,3	1,6	3,5	3,3	2,7
Pie rouge des plaines	1,4	1,7	0,6	2,5	1,4
Races allaitantes					
Limousine	6,9	6,8	4,9	5,0	5,9
Croisée viande	6,2	5,3	6,5	5,0	5,9
Charolaise	5,1	4,9	5,2	5,1	5,1
Blonde d'Aquitaine	4,6	6,0	2,5	4,9	4,3
Autres races laitières ou allaitantes	1,8	2,5	2,4	2,2	2,2
Ensemble du troupeau	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Agreste, Draaf Bretagne, BDNl 2015

Productions animales

Lait

Présentation

Avec la suppression des quotas laitiers, la plupart des pays européens ont augmenté leur production. Ainsi, la hausse de la collecte est de 2,2 % dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, bien plus importante qu'en France (+ 0,1 %). En Bretagne, la production finale de lait de vache atteint, quant à elle, 5,43 milliards de litres. La presque totalité de cette production est livrée à l'industrie. Les livraisons de lait réalisées par les producteurs bretons sont quasiment stables (+ 0,1 %) entre 2014 et 2015 (+ 5,1 % sur la moyenne quinquennale). La Bretagne assure ainsi 22 % des livraisons nationales de lait et demeure de loin la première région laitière française devant les Pays de la Loire et la Normandie.

La filière laitière reste marquée par une forte restructuration de ses moyens de production. **Le nombre de livreurs** à l'industrie laitière ne cesse de régresser aussi bien au niveau national que régional. En Bretagne, il s'établit à 12 201 producteurs-livreurs en 2015, soit 1,9 % de moins qu'en 2014. La filière a ainsi perdu un tiers de ses éleveurs en 10 ans. En contrepartie, les livraisons moyennes par producteur breton progressent (+ 2 % en 2015 par rapport à 2014, + 66 % en 10 ans).

En 2015, la collecte de lait biologique breton représente 2,3 % des livraisons régionales et représente 22 % du marché national. La collecte est réalisée par 423 producteurs pour 115 millions de litres. En 5 ans, le volume livré a plus que doublé et le nombre de producteurs s'est accru de 75 %. L'Ille-et-Vilaine est le premier département producteur de lait bio en Bretagne : il livre à lui seul plus de 43 % du volume régional.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-production-laitiere

Site Agreste

http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/lait/

Définitions

Production finale laitière

Elle correspond aux livraisons de lait entier à l'industrie, au lait utilisé pour les produits fermiers, aux ventes directes et à l'autoconsommation de lait entier. Les pertes et l'alimentation des jeunes animaux ne sont pas comptabilisées.

Livraisons de lait à l'industrie

Quantités de lait livrées par les producteurs du département considéré, indépendamment du lieu d'implantation de l'industriel collecteur.

Productions animales

Lait

Livraisons mensuelles de lait à l'industrie en 2015

Unité : millier de litres	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Janvier	112 182	101 490	145 294	92 409	451 374	463 880
Février	101 356	91 567	131 678	83 006	407 607	425 390
Mars	115 159	103 185	148 951	94 265	461 560	486 450
Avril	120 262	107 411	152 553	100 638	480 864	482 185
Mai	122 182	108 149	152 185	102 026	484 542	486 575
Juin	115 619	101 213	144 762	96 524	458 118	453 145
Juillet	113 883	97 943	143 199	95 197	450 222	447 088
Août	111 616	96 817	139 168	93 259	440 860	438 207
Septembre	109 434	94 158	138 007	91 643	433 242	426 042
Octobre	113 862	99 081	145 488	96 255	454 686	436 785
Novembre	109 278	96 172	140 042	92 193	437 685	426 893
Décembre	115 388	101 573	147 817	96 195	460 974	444 613
Total annuel	1 360 222	1 198 758	1 729 145	1 133 610	5 421 735	5 417 254

Source : Agreste, SSP, enquête annuelle laitière, situation mensuelle laitière

Production et livraisons de lait à l'industrie en 2015

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Production finale (millier d'hl)	13 684	11 897	17 328	11 346	54 254	54 315
Livraisons						
Livraisons lait entier à l'industrie (millier d'hl)	13 602	11 988	17 291	11 336	54 217	54 173
Nombre de livreurs	3 179	2 562	3 987	2 473	12 201	12 434
Livraisons moyennes (l)	427 877	467 899	433 696	458 395	444 368	435 681
Qualité du lait						
Teneur en matière grasse (g/l)	41,44	41,49	40,98	41,68	41,35	41,18
Teneur en matière protéique (g/l)	32,63	32,68	33,00	33,13	32,86	32,97

Source : Agreste, Draaf Bretagne,statistique agricole annuelle,enquête annuelle laitière, Système d'Information Statistique de Source Administrative (SISA)

Évolution des quotas laitiers et du nombre de producteurs de 2000 à 2014

Unités : producteurs en nombre quotas en milliers d'hectolitres	Bretagne		France	
	Producteurs	Quotas	Producteurs	Quotas
2000*	23 285	47 957	128 500	233 460
2001	22 603	47 927	123 729	233 969
2002	21 781	47 912	119 497	234 077
2003	21 019	47 828	115 034	234 099
2004	20 181	47 863	109 822	234 164
2005	19 349	47 996	104 644	235 261
2006	18 615	48 168	100 853	236 066
2007	17 536	48 359	94 883	236 838
2008	16 396	49 520	88 545	242 414
2009	15 407	49 542	83 355	242 431
2010	14 672	50 554	79 477	247 236
2011	14 234	51 230	76 102	249 864
2012	13 788	51 996	73 221	252 782
2013	13 483	52 847	70 568	254 684
2014	13 089	53 061	67 885	255 450

* Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001
Source : FranceAgriMer

Présentation

En 2014, 9 300 exploitations bretonnes ont fourni des résultats de lactations terminées, soit 3 000 de moins qu'en 2009. Si cette baisse est liée à celle du nombre d'élevages laitiers, elle traduit aussi une certaine désaffection pour le contrôle laitier. La proportion de détenteurs de quotas fournissant des données de lactations terminées est ainsi passée de 75 % en 2009 à 69 % en 2014. Elle reste néanmoins supérieure à celle observée au niveau national (66 %). En 1983, 22 % des éleveurs bretons étaient inscrits au contrôle laitier.

En près de trente ans, la moyenne d'étable a considérablement augmenté, passant de 5 134 kg par vache en 1984 à 7 850 kg en 2010. La production moyenne par lactation continue de progresser. Une lactation bretonne produit 445 kg de plus que la moyenne française. C'est dans le Morbihan que la production moyenne est la plus forte. Depuis 2012, elle dépasse les 9 000 kg. Cette plus forte production régionale s'explique en partie par le recours majoritaire à une race fortement productrice, la Prim'Holstein. En Bretagne, 87 % des vaches contrôlées appartiennent à cette race, contre 66 % en France.

Définitions

Le contrôle de performances, mission de service public, constitue le premier maillon du dispositif français d'amélioration génétique. Les données recueillies permettent de déterminer la valeur génétique des reproducteurs mâles et femelles. Pour un troupeau de vaches, le contrôle laitier consiste pour chaque animal, durant ses lactations successives, à réaliser des mesures quantitatives et qualitatives : quantité de lait produit, **taux butyreux** pour la matière grasse, **taux protéique** pour la matière azotée, numérations cellulaires, mammites cliniques...

En Bretagne, cette mission est assurée par Bretagne Conseil Élevage ouest (BCEL Ouest) pour les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan et Eilyps pour l'Ille-et-Vilaine (anciennement BCEL 35). Ces organismes valorisent les données du contrôle laitier dans le cadre de leur autre activité, le conseil privé aux éleveurs dans tous les domaines relatifs à l'activité d'élevage (alimentation, gestion des fourrages, reproduction, qualité du lait...).

La moyenne d'étable (donnée disponible de 1983 à 2010) est la production annuelle estimée par le contrôle laitier rapportée à l'effectif moyen des vaches laitières. La production est mesurée en kg. Elle est calculée sur la campagne laitière (d'avril à mars) pour les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan (à partir de 2000). Pour l'Ille-et-Vilaine, elle est calculée sur l'année civile.

La production moyenne par lactation (donnée disponible depuis 2009) est la moyenne des productions, en kg, de l'ensemble des lactations terminées dans l'année civile, quelle que soit leur durée et sans correction d'aucune sorte.

Pour en savoir plus

Site de l'Institut de l'élevage

Résultats de contrôle laitier – France 2014, avril 2015, compte-rendu 0015 201 005
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/resultats-de-contrôle-laitier-france-2015.html

Les sites internet des organismes de contrôle laitier

- <http://www.bcel-ouest.fr>
- <http://www.eilyps.fr/>

Les résultats du contrôle laitier en 2014

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France entière
Nombre d'exploitations ayant fourni des lactations terminées	2 278	1 858	3 312	1 856	9 304	46 666
Nombre de lactations terminées qualifiées	125 472	109 044	185 310	107 486	527 312	2 572 024
Nombre de lactations par exploitation	55	59	56	58	57	55
Production moyenne (kg)	8 979	8 723	8 908	9 103	8 926	8 481
Durée moyenne de lactation (jours)	344	345	345	346	345	340
Production moyenne quotidienne (kg/l)	26,1	25,3	25,8	26,3	25,9	24,9
Taux butyreux (g/kg)	39,9	39,6	39,4	39,7	39,6	39,3
Taux protéique (g/kg)	31,9	31,9	32,1	32,1	32,0	32,3
Taux de matière utile (g/kg)	71,8	71,5	71,4	71,9	71,6	71,6

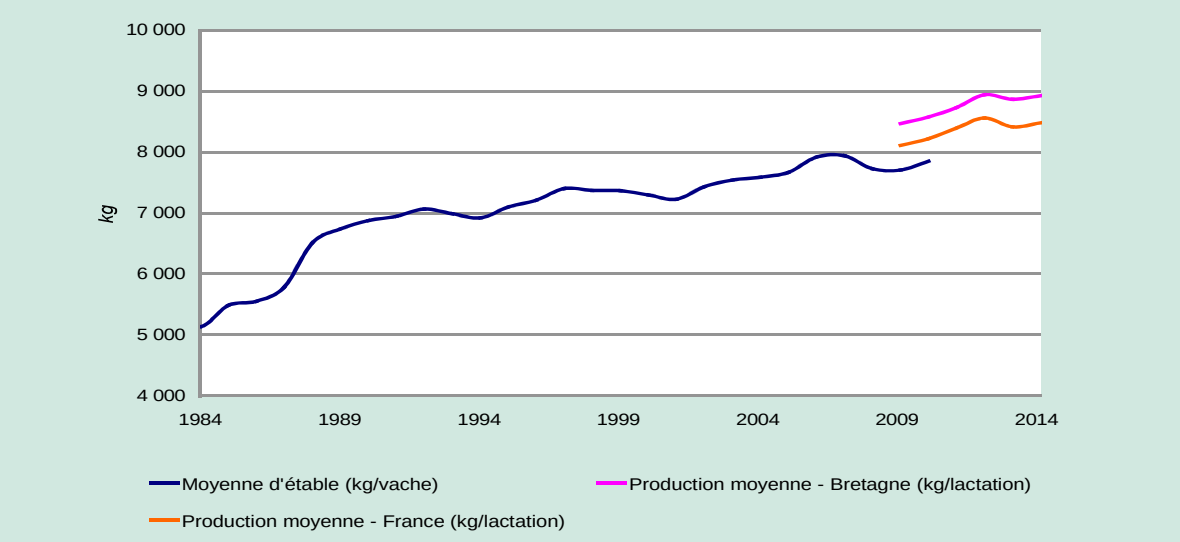
Source : résultats de contrôle laitier - France 2014, Institut de l'élevage

La production moyenne par lactation selon la race en 2014

Unités : production en kg lactations en nombre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne		France
	Production				Lactations	Production	Production
Prim'Holstein	9 321	8 935	9 394	9 438	447 566	9 286	9 329
Normande	6 512	6 264	6 423	6 452	39 310	6 435	6 496
Montbéliarde	7 318	6 729	7 227	7 172	15 316	7 169	6 961
Pie rouge des plaines	7 836	7 841	7 545	7 960	7 396	7 853	7 751
Croisé	7 708	7 354	7 419	7 680	15 517	7 511	7 249

Source : résultats de contrôle laitier - France 2014, Institut de l'élevage

La production moyenne en constante progression depuis 30 ans



Source : Bcel Ouest et Eilyps (données 1983 à 2010), Institut de l'élevage (données 2009 à 2014)

Productions animales

Viande bovine

Présentation

Au recensement agricole de 2010, 11 700 exploitations agricoles sont spécialisées en élevage de bovins en Bretagne : près de 10 000 en bovins lait, un peu plus de 1 000 en bovins viande et environ 700 en bovins mixtes (lait et viande). Bien que ce ne soit pas sa première vocation, le cheptel laitier est aussi destiné, in fine, à la production de viande. Ainsi, plus du tiers du poids produit en Bretagne est issu de vaches de réforme laitières. Après une inflexion entre 2012 et 2013, la production totale de viande bovine en Bretagne progresse à nouveau en 2015 avec 162 500 tonnes, soit près de 3 % de plus qu'en 2014.

Dans la production de viande bovine, il faut différencier celle relevant des gros bovins de celle des veaux de boucherie.

La production bretonne de viande rouge issue de gros bovins augmente de près de 4 % entre 2015 et 2014, particulièrement en vaches de réformes laitières (+ 6 %) et en génisses laitières de plus de 2 ans (+ 15 %) mais aussi en mâles de plus de 2 ans (+ 6 %).

Le tonnage de viande de veaux de boucherie produit en 2015 est de 38 800 tonnes, soit une diminution de 0,7 % par rapport à 2014. Si la baisse ralentit, cette production est en déclin continu : en 2015, le poids total net produit représente 54 % de celui produit en 2000. La Bretagne occupe cependant le premier rang des treize régions françaises pour la production de veaux de boucherie avec 22 % de la production nationale.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-viande-bovine>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/bovins/>

Définitions

Production de viande bovine : il s'agit de la production d'animaux finis dans le département. C'est la production totale. Elle inclut non seulement la production des exploitants agricoles mais aussi celles des non exploitants.

Veaux de boucherie et viande rosée claire : les veaux de boucherie sont des jeunes bovins mâles et femelles, engraisés au lait maternel ou reconstitué, sans alimentation végétale, ils sont abattus vers 6 mois. Ce régime alimentaire carcencé en fer produit une viande rosée claire.

Gros bovins et viande rouge : abattus à un âge plus avancé, les gros bovins sont les génisses et les mâles (taurillons et bœufs) ainsi que les vaches de réformes issues des troupeaux laitiers ou allaitants. Ces gros bovins sont alimentés de fourrages et/ou de céréales ce qui colore leur viande en rouge.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part, les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas, il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Abattages d'animaux en cas d'épizootie (zoonose ou anthropepizootie) : Les plans prophylactiques (encéphalite spongiforme bovine, fièvre aphteuse) conduisent à l'abattage sanitaire des animaux et à leur retrait de la consommation.

Productions animales

Viande bovine

Production de viande bovine en 2015

Unités : NB = nombre de têtes PMN = poids moyen net (kg/animal) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Vaches de réforme laitières	NB	43 220	37 518	59 351	38 132	178 221	168 786
	PMN	315	309	317	316	315	312
	PTN	13 629	11 580	18 813	12 032	56 054	52 729
Vaches de réforme nourrices	NB	6 683	6 336	8 796	5 249	27 064	27 189
	PMN	390	403	391	389	393	390
	PTN	2 608	2 551	3 435	2 044	10 638	10 605
Toutes vaches de réforme	NB	49 903	43 854	68 147	43 381	205 285	195 975
	PMN	325	322	326	324	325	323
	PTN	16 237	14 131	22 248	14 076	66 692	63 333
Génisses laitières de plus de 2 ans	NB	3 446	3 186	4 753	3 201	14 586	12 696
	PMN	312	303	310	308	309	308
	PTN	1 075	965	1 473	987	4 500	3 912
Génisses viande de plus de 2 ans	NB	7 037	6 807	7 845	5 876	27 565	28 054
	PMN	387	387	378	380	383	377
	PTN	2 725	2 633	2 964	2 232	10 555	10 582
Génisses laitières de 1 à 2 ans	NB	338	297	589	303	1 527	1 113
	PMN	239	221	229	240	232	225
	PTN	81	66	135	73	354	251
Génisses viande de 1 à 2 ans	NB	411	397	474	275	1 557	1 696
	PMN	316	301	317	297	309	307
	PTN	130	120	150	82	482	520
Génisses de 6 mois à 1 an	NB	79	83	87	45	294	363
	PMN	143	130	122	136	132	129
	PTN	11	11	11	6	39	47
Total génisses	NB	11 311	10 770	13 748	9 700	45 529	43 922
	PMN	356	352	344	349	350	349
	PTN	4 022	3 794	4 733	3 381	15 929	15 311
Mâles de plus de 2 ans	NB	4 293	4 286	6 591	3 660	18 830	17 750
	PMN	393	385	401	394	394	393
	PTN	1 687	1 651	2 640	1 440	7 418	6 981
Mâles de 1 à 2 ans	NB	19 964	17 458	32 229	12 480	82 131	82 949
	PMN	409	413	408	403	409	403
	PTN	8 169	7 204	13 158	5 029	33 560	33 449
Mâles de 6 mois à 1 an	NB	167	178	172	101	618	605
	PMN	180	157	184	171	173	174
	PTN	30	28	32	17	107	105
Total mâles	NB	24 424	21 922	38 992	16 241	101 579	101 304
	PMN	405	405	406	399	404	400
	PTN	9 887	8 883	15 829	6 487	41 085	40 535
Ensemble gros bovins	NB	85 638	76 546	120 887	69 322	352 393	341 201
	PMN	352	350	354	345	351	349
	PTN	30 145	26 808	42 810	23 943	123 706	119 180
Total veaux de boucherie	NB	79 414	39 910	126 103	33 775	279 202	287 350
	PMN	139	137	141	134	139	136
	PTN	11 050	5 471	17 761	4 519	38 800	39 059
Ensemble bovins	NB	165 052	116 456	246 990	103 097	631 595	628 551
	PMN	250	277	245	276	257	252
	PTN	41 195	32 278	60 571	28 462	162 506	158 238

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Porcins

Présentation

En 2013, la Bretagne recense 3 000 élevages porcins professionnels, soit 55 % des élevages français. C'est la première région porcine de France.

En 2015, elle détient un cheptel de 7,3 millions de têtes et assure 56 % de la production française de porcs charcutiers. Le Finistère et les Côtes-d'Armor comptent respectivement 20 % et 19 % des effectifs porcins français. Quant aux deux autres départements bretons, ils représentent chacun 8 % et 9 % du cheptel national. En 2015, le cheptel porcin breton diminue de 1,5 % par rapport à 2014. Mais l'évolution est différente selon les catégories d'animaux. Alors que le nombre de porcs charcutiers (3 millions de têtes) diminue de 1,5 %, celui des truies baisse de 2,2 % comparé à l'effectif 2014 et de 20 % par rapport à 2005. Cette situation reflète en partie les gains de prolificité dont bénéficient les élevages.

En 2015, la production de viande porcine bretonne augmente de 1,3 % par rapport à 2014, avec 13,4 millions de porcs charcutiers abattus dans les abattoirs bretons. Entre 2000 et 2010, le poids net moyen de leur carcasse a gagné 3,5 kg pour atteindre 90 kg/carcasse charcutière. En 2015, il s'établit à 91 kg.

Entre 2014 et 2015, les abattages en Bretagne de porcs charcutiers augmentent en volume de 3,5 % alors que le prix de base en production du porc charcutier au Marché du porc breton à Plérin baisse lui de 7,3 %.

La progression de la production européenne accroît la concurrence sur le marché intra-communautaire. La fermeture du marché russe depuis février 2014, consécutive à l'embargo, d'abord sanitaire, puis politique, décrété sur les viandes porcines européennes, exacerbe cette concurrence.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Porcs>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/porcins/>

Définitions

Porcelets : tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets en atelier de post-sevrage.

Jeunes porcs de 20 à 50 kg : jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus : Jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, saillies ou non saillies, destinées au remplacement des truies-mères et truies-mères ayant eu au moins une portée. Les truies de réforme sont exclues et placées au poste « porcs à l'engrais ».

Verrats de 50 kg et plus : porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus : porcs mâles, castrés ou non, ou femelles en cours d'engraissement.

Production de viande porcine : production d'animaux finis par département. Elle inclut la production des exploitants agricoles, mais aussi, théoriquement, celles des non exploitants.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas, ils sont destinés à un abattage immédiat.

Abattages d'animaux liés à des mesures sanitaires : en cas d'épizootie (épidémie) entraînant l'abattage du troupeau, il n'y a pas de production de viande. En cas d'abattage d'animaux dont les carcasses sont achetées par l'État pour être détruites par défaut de contrôle, il y a production de viande.

Carcasse : animal saigné, évidé, sans langue, sans soies, sans ongles et sans organes génitaux.

Productions animales

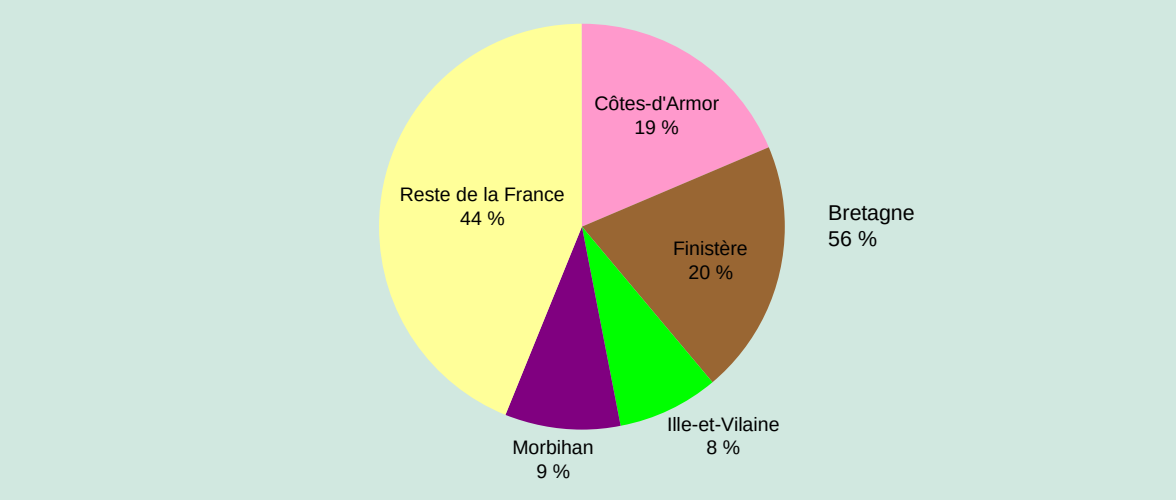
Porcins

Effectifs porcins en fin d'année 2015

Unité : tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Porcelets	884 050	1 032 840	373 690	417 820	2 708 400	2 751 005
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	345 120	331 140	157 210	188 890	1 022 360	1 030 655
Truies de 50 kg et plus	187 070	183 720	78 000	85 120	533 910	545 765
Verrats de 50 kg et plus	1 960	1 370	1 110	950	5 390	5 470
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	1 004 405	1 101 440	461 710	495 740	3 063 295	3 110 247
Total de l'espèce porcine	2 422 605	2 650 510	1 071 720	1 188 520	7 333 355	7 443 142

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Part des départements bretons dans le cheptel porcin français en 2015



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Production de viande porcine en 2015

Unités : NB = nombre de têtes PMN = poids moyen net (kg/animal) PTN = poids total net (tonne de viande nette)	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Porcelets	NB 3 370 PMN 17 PTN 56	790 16 13	1 415 20 28	3 260 14 45	8 835 16 141	7 410 17 128
Porcs charcutiers	NB 4 456 060 PMN 90 PTN 403 263	4 656 640 91 422 203	2 018 715 90 182 078	2 243 730 91 203 314	13 375 145 91 1 210 858	13 430 120 89 1 197 350
Truies et verrats de réforme	NB 72 101 PMN 161 PTN 11 573	58 994 154 9 086	29 222 171 5 003	27 187 154 4 192	187 504 159 29 853	179 895 152 27 269
Ensemble porcins	NB 4 531 531 PMN 92 PTN 414 891	4 716 424 91 431 302	2 049 352 91 187 109	2 274 177 91 207 551	13 571 484 91 1 240 853	13 617 425 90 1 224 747

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Présentation

La production bretonne de **viande de volailles** de chair approche les 569 000 tonnes en 2015, soit 2,5 % de plus qu'en 2014. La région assure toujours plus du tiers de la production nationale de viande de volailles de chair. Cependant la situation est assez contrastée selon les espèces, notamment pour les deux catégories de volailles les plus présentes.

Concernant la filière poulet de chair, la production augmente de 4,7 % en Bretagne par rapport à 2014. Les 366 600 tonnes produites en 2015 représentent le tiers de la production nationale. Les exportations françaises de viande de poulet évoluent favorablement et les importations diminuent légèrement.

La filière dinde n'est plus en repli, contrairement aux années précédentes. Le nombre d'animaux abattus reste stable par rapport à 2014 avec 20,6 millions de têtes. Avec 154 500 tonnes, la viande de dinde représente 44 % de la production nationale. Le poids des carcasses diminue de 3,3 %, signe de bonne fluidité du marché. Au niveau national, les exportations et la consommation de viande de dinde restent stables.

La production régionale d'œufs assure 44 % de la production nationale. Elle reste stable pour **les œufs de consommation** avec plus de 6 milliards d'œufs ainsi que pour **les œufs à couver** avec plus de 837 millions d'œufs produits.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Volailles>

Conjoncture
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Conjoncture-agricole,18>

Définitions

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans la région. C'est la production des exploitations agricoles seules.

Animaux finis dans la région : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans la région, et d'autre part les animaux engraisés dans la région et abattus hors de la région. Dans ce cas, il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Poulets de chair : il s'agit des animaux en cours d'engraissement, y compris les coqs et les coquelets.

Carcasse : animal saigné, plumé (ou dépouillé), éviscéré avec abats.

Évolution de la production de viande de volaille de chair en Bretagne

Unités : NB = millier de têtes PMN = poids moyen net (g/tête) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		2012	2013	2014	2015	Part Bret./ France 2015 (%)
Coqs et poules de réforme	NB	20 846	17 610	17 580	17 438	40
	PMN	1 229	1 352	1 345	1 363	///
	PTN	25 625	23 807	23 641	23 766	38
Poulets de chair et coquelets	NB	298 028	308 146	291 321	304 904	36
	PMN	1 153	1 161	1 195	1 202	///
	PTN	343 572	357 634	348 120	366 604	32
Canards à rôtir	NB	8 690	8 145	8 158	8 300	18
	PMN	2 447	2 430	2 436	2 439	///
	PTN	21 263	19 789	19 870	20 241	17
Dindes et dindons	NB	21 616	19 820	20 540	20 559	42
	PMN	7 684	7 859	7 773	7 518	///
	PTN	166 099	155 763	159 657	154 563	44
Oies à rôtir	NB	1	1	1	1	ns
	PMN	1 700	2 400	2 500	2 400	///
	PTN	2	2	3	2	ns
Pintades	NB	2 539	2 553	2 587	2 605	9
	PMN	1 158	1 160	1 159	1 194	///
	PTN	2 939	2 961	2 999	3 112	8
Cailles d'élevage	NB	1 908	2 167	2 180	2 118	4
	PMN	188	187	192	191	///
	PTN	359	405	418	404	4
Total volailles de chair	PTN	559 859	560 361	554 707	568 692	33

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution de la production d'œufs de consommation de poule en Bretagne

Unités : NB = nombre moyen de pondeuses (millier) PMA = production moyenne annuelle par pondeuse (unité) PT = production totale (millier)		2012	2013	2014	2015	Part Bret./ France 2015 (%)
Œufs de consommation	NB	16 460	20 140	20 120	20 150	42
	PMA	298	298	298	298	///
	PT	4 905 400	6 002 880	5 996 280	6 005 280	44
Œufs à couver	NB	4 385	4 425	4 480	4 490	42
	PMA	189	189	189	189	///
	PT	829 260	836 570	847 190	849 290	41

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Volailles - Lapins

Présentation

(suite de la page précédente)

En dehors des filières poulet de chair et dinde, la Bretagne a également développé des productions moins conventionnelles comme le **canard, la pintade ou l'oie**. La région produit 20 % des canards à rôtir en France et 14 % des pintades.

La production de **volailles grasses** en Bretagne n'est pas négligeable. Depuis quelques années des entreprises agroalimentaires du Sud-Ouest spécialisées dans le gavage et le foie gras démarchent des producteurs bretons afin qu'ils intègrent leur réseau de production.

Ainsi, en 2015, l'effectif de canards à gaver présent en Bretagne représente 6 % de l'effectif national. La production de foie gras correspondante est de 451 tonnes, soit 2 % de la production nationale.

Pour la filière oie grasse, le cheptel breton représente 11 % du cheptel national, avec une production de 299 tonnes de viande en 2015, en forte baisse par rapport à 2014. La production de foie gras correspondante est d'environ 47 tonnes.

Pour la filière cunicole bretonne l'effectif reste stable en 2015 par rapport à 2014. La production de viande de **lapin** reste stable également par rapport à l'année précédente, avec 11 884 tonnes produites.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Volailles>

Conjoncture
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Conjoncture-agricole,18>

Définitions

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans la région. C'est la production des exploitations agricoles seules.

Animaux finis dans la région : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans la région, et d'autre part les animaux engraisés dans la région et abattus hors de la région. Dans ce cas, il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Carcasse : animal saigné, plumé (ou dépouillé), éviscéré avec abats.

Poules pondeuses : femelles déjà entrées en ponte, y compris les poules réformées.

Poulettes : jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation. Elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Poulets de chair : il s'agit des animaux en cours d'engraissement, y compris les coqs et les coquelets.

Lapines reproductrices : ce sont les femelles ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil sont comptées dans ce poste.

Productions animales

Volailles - Lapins

Évolution de la production de volailles grasses et de lapins

Unités : NB = millier de têtes PMN = poids moyen net (g/tête) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		2012	2013	2014	Bretagne 2015	Part Bret./ France 2015 (%)
Canards gras	NB	1 143	1 227	1 267	1 264	4
	PMN	3 235	3 248	3 220	3 213	///
	PTN	3 698	3 985	4 080	4 061	2
dont foies gras	PMN	358	359	356	357	///
	PTN	409	441	451	451	2
Oies grasses	NB	70	72	68	59	11
	PMN	4 610	4 857	5 078	5 064	///
	PTN	323	350	345	299	8
dont foies gras	PMN	631	665	696	802	///
	PTN	44	48	47	47	11
Lapins	NB	8 988	8 346	8 619	8 633	23
	PMN	1 382	1 391	1 391	1 377	///
	PTN	12 424	11 610	11 987	11 884	23

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution des effectifs de volailles et de lapins en fin d'année

Unité : millier de têtes	2012	2013	2014	Bretagne 2015	Part Bret./ France 2015 (%)
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	4 385	4 425	4 490	4 430	42
Poules pondeuses d'œufs de consommation	16 460	20 140	20 150	20 315	41
Poulettes	12 340	13 135	13 460	12 940	52
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	52 180	52 410	51 565	51 865	33
Ensemble Gallus	85 365	90 110	89 665	89 550	37
Canards à gaver	770	805	870	880	6
Canards à rôtir	2 500	2 210	2 285	2 640	20
Dindes et dindons	9 630	8 920	9 510	9 965	47
Oies à rôtir et à gaver	35	30	32	29	6
Pintades	1 560	1 535	1 535	1 485	14
Cailles d'élevage	245	283	293	281	3
Lapines reproductrices	125	116	120	120	15

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Caprins - Ovins

Présentation

Depuis quelques décennies les exploitants bretons sont spécialisés en élevage, principalement pour les productions laitière, bovine et hors-sol. La Bretagne est loin des zones traditionnelles d'élevage ovin et caprin, toutes situées au sud de la Loire. Pour la région, le poids économique de ces secteurs reste marginal, à peine 0,1 % de la production agricole bretonne et 1,5 % en valeur de la production ovine et caprine française.

Le **cheptel ovin** breton diminue de 1,7 % en 2015. Il approche les 69 800 têtes. L'Ille-et-Vilaine concentre presque le tiers du troupeau régional. Les élevages de plus de 100 brebis sont assez disséminés en Bretagne, mais quelques zones présentent une densité plus importante : le sud-ouest des Côtes-d'Armor, les herbus de la Baie du Mont-Saint-Michel avec le fameux mou-ton des prés-salés, la région du sud de Janzé, la presqu'île de Sarzeau et Belle-Île-en-Mer.

Le **cheptel caprin** breton évolue peu entre 2014 et 2015. Il compte un peu plus de 26 000 têtes, majoritairement présentes en Ille-et-Vilaine.

La **production de viande ovine** baisse de 1,3 % entre 2014 et 2015 et le poids moyen à l'abattage se maintient autour des 19 kg. La **production de viande caprine** se maintient entre 2014 et 2015 et le poids moyen des animaux abattus se maintient également autour des 9 kg. La production bretonne de **lait de chèvre** reste marginale. En 2015, les livraisons de lait pour l'industrie s'élèvent à 1,3 million de litres et concernent environ 60 producteurs. Elles proviennent pour l'essentiel du département d'Ille-et-Vilaine, le complément régional étant apporté par le Morbihan.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-Statistique-Agricole-Annuelle>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques/productions-animales-877/bovins-porcins-ovins-caprins-878/>

Définitions

Chèvres : femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Brebis-mères : femelles ayant déjà agnelé au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Chevreaux de lait : jeunes chevreaux, tétant encore, produits pour la viande sous cette appellation.

Agneaux de lait : jeunes agneaux, tétant encore, produits pour la viande sous cette appellation.

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans le département. C'est la production totale, qui inclut non seulement la production des exploitants, mais aussi, théoriquement, celle des non exploitants.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas, il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Carcasse : animal saigné, dépouillé, éviscéré.

Productions animales

Caprins - Ovins

Évolution des effectifs de caprins et ovins en Bretagne

Unité : tête	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chèvres	21 388	20 489	19 675	19 750	18 962	18 797
Ensemble espèce caprine	29 620	28 380	26 883	26 969	26 462	26 122
Brebis-mères	53 623	51 555	50 512	48 964	48 390	47 325
Ensemble espèce ovine	78 481	75 373	73 817	71 568	71 005	69 787

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Production de viande caprine et ovine en Bretagne

Unités : NB : nombre de têtes PMN : poids moyen net (kg/animal) PTN : poids total net (tonne de viande nette)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Viande caprine							
Chevreaux de lait	NB	16 755	16 577	16 520	17 118	16 904	16 903
	PMN	6	6	6	6	6	6
	PTN	102	100	106	109	107	105
Autres chevreaux	NB	4 087	4 155	4 037	4 046	3 965	4 112
	PMN	10	10	10	10	10	9
	PTN	40	42	41	41	40	39
Caprins de réforme	NB	3 663	3 636	3 503	3 620	3 530	3 546
	PMN	21	20	20	21	21	21
	PTN	75	74	71	75	73	74
Ensemble caprins		NB	24 505	24 368	24 060	24 784	24 561
	PMN	9	9	9	9	9	9
	PTN	217	216	217	225	220	218
Viande ovine							
Agneaux (n c. agneaux de lait)	NB	77 454	75 112	74 471	71 640	70 989	70 297
	PMN	18	18	18	18	18	18
	PTN	1 389	1 350	1 343	1 286	1 283	1 272
Moutons et ovins de réforme	NB	17 734	16 879	15 730	15 985	15 664	15 206
	PMN	23	23	24	24	24	24
	PTN	410	394	370	380	372	361
Ensemble ovins		NB	95 188	91 991	90 201	87 625	85 503
	PMN	19	19	19	19	19	19
	PTN	1 799	1 744	1 713	1 666	1 655	1 633

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Production de lait de chèvre en 2015

Unité : hectolitre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Production traite finale dont livraisons à l'industrie	5 000 0	4 350 0	86 313 81 813	59 962 48 562	155 625 130 375	155 625 130 375

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Équidés

Présentation

En 2015, 23 000 équidés seraient présents dans les exploitations agricoles bretonnes. Cet effectif subit une diminution régulière moyenne de 6 % depuis 2010 toutes races et espèces confondues. Néanmoins, la chute est deux fois plus élevée pour les ânes, mulets et bardots et moitié moins importante pour les chevaux lourds. Les chevaux de selle demeurent les plus nombreux avec un effectif de 18 400 têtes. Les chevaux de trait avoisinent les 3 700 têtes. En Bretagne, c'est dans les Côtes-d'Armor qu'ils sont les plus nombreux. Le Cheval breton est la race de trait prédominante en Bretagne. On distingue le Trait breton, autrefois utilisé dans l'agriculture pour les tractions lourdes, du Trait postier breton, cheval d'attelage par excellence car plus léger et plus énergique. Ces chevaux ont bénéficié de mesures en faveur des espèces menacées dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 reconduit sur la période 2014-2020. Les haras nationaux se sont engagés par le passé dans une politique de promotion du cheval de trait dans ses différentes utilisations, qu'elles soient d'ordre culturel et traditionnel (débardage, traction lourde, attelage de loisir) ou sportif (concours complet d'attelage). Malgré ce soutien, leur effectif accuse une légère baisse, et ceux des autres équidés, ânes, mulets et bardots, restent marginaux. Le nombre d'élevages de chevaux, 2 600 en Bretagne, est quasi identique dans les quatre départements. C'est en Ille-et-Vilaine que les chevaux de course et de selle sont les plus nombreux. En 2015, le nombre de juments saillies, de sang et de trait, a encore diminué : – 8 % par rapport 2014. Globalement, l'activité des étalons privés augmente au détriment des étalons des haras nationaux. L'insémination artificielle de sperme frais ou congelé est largement utilisée en reproduction équine. De ce fait, la semence provient en partie d'étalons stationnés hors de la région.

Pour en savoir plus

Site de l'Institut français du cheval et de l'équitation
<http://www.ifce.fr/>

Définitions

Effectifs : animaux appartenant aux exploitants agricoles ou hors exploitations agricoles.

Chevaux de selle, sport, loisirs et course : chevaux inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir.

Chevaux lourds : animaux de races lourdes, de trait ou destinés à la boucherie.

Équidé d'Origine Constatée (OC) : Equidé issu d'un croisement non reconnu par un stud-book.

Équidé d'Origine Non Constatée (ONC) : Equidé n'ayant pas d'origines certifiées et reconnues.

Étalons en activité : étalons ayant réalisé au moins une saillie l'année considérée.

Nombre de saillies par étalon : les juments saillies par plusieurs étalons (revues) sont comptabilisées pour chacun d'eux.

Nombre de juments saillies : les juments saillies par plusieurs étalons ne sont comptées qu'une seule fois ; c'est le dernier étalon utilisé qui est retenu. Les données sont issues des informations de la base de données SIRE (Système d'Information Relatif aux Équidés) enregistrées dans le cadre de la monte publique. Ce fichier central répertorie l'ensemble des équidés identifiés et immatriculés en France.

Productions animales

Équidés

Évolution des effectifs d'équidés en Bretagne

Unité : tête	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	19 661	19 721	19 226	18 882	18 836	18 407
Chevaux lourds	3 800	3 802	3 759	3 757	3 705	3 660
Total de l'espèce chevaline	23 461	23 523	22 985	22 639	22 541	22 067
Ânes, mulets, bardots	1 088	1 092	1 037	1 026	983	962
Total des équidés	24 549	24 615	24 022	23 665	23 524	23 029

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Nombre d'élevages d'équidés par type et département en 2015

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2014
Chevaux de course	161	80	317	126	684	674
Chevaux de selle	217	307	222	245	991	945
Poneys	36	56	30	61	183	204
Chevaux de trait	259	194	132	142	727	802
Espèce chevaline	673	637	701	574	2 585	2 625
Ânes	3	0	7	7	17	10
Total des équidés	676	637	708	581	2 602	2 635

Source : IFCE - SIRE

Évolution des naissances d'équidés en Bretagne par type

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chevaux d'hippodrome	865	893	850	868	775	775
Chevaux de sport et de loisirs	1 419	1 349	1 296	1 158	997	849
Chevaux de traits	1 481	1 348	1 220	1 109	1 079	962
Poney	355	360	334	270	224	193
Ânes	30	33	33	17	18	9
Total des naissances d'équidés	4 150	3 983	3 733	3 422	3 093	2 788

Source : IFCE - SIRE

Effectif des étalons et nombre de saillies en 2015

	Nombre d'étalons				Bretagne	
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Nbre d'étalons	Nbre de saillies
Pur sang et trotteurs	5	s	13	s	24	537
Chevaux de selle	31	38	38	46	153	713
Poney	18	17	11	27	73	306
Chevaux de Trait	79	42	32	31	184	1 566
Ânes	s	s	3	s	8	28
Total équidés	134	97	97	114	442	3 150
Rappel 2014	131	98	102	115	446	3 400

Source : IFCE - SIRE

Prix
Légumes

Présentation

En 2015, l'indice national des prix à la production pour les légumes frais augmente de 2,8 % par rapport à 2014. Toutefois, l'évolution des prix se différencie selon les légumes. Les conditions climatiques ont également joué à nouveau un rôle important : positif pour les légumes d'hiver comme le chou fleur et négatif pour certains légumes d'été comme l'artichaut. En Bretagne, le prix moyen des **choux-fleurs** sur la campagne est en hausse de 26,2 %. Avec un début d'automne doux peu propice à la demande en choux-fleurs, les cours se sont maintenus à des niveaux bas de septembre à fin octobre. Ensuite, une excellente conjoncture s'installe pendant quatre mois et les cours se calent à des niveaux rarement atteints. Les producteurs sont longtemps poussés à anticiper les récoltes pour alimenter les marchés, diminuant ainsi l'offre des jours suivants. Le chiffre d'affaires de cette période est très bon pour les producteurs, largement au-dessus de la moyenne quinquennale. L'arrivée précoce du printemps détourne les consommateurs du produit et la campagne se termine sur des niveaux de prix relativement faibles. En **artichaut**, la campagne 2015 est perturbée par les conditions météorologiques atypiques et variables. Au printemps, l'effet ciseau des volumes et de la demande devient très préjudiciable à la valorisation des globuleux. Cette année, la difficile gestion du calendrier de récolte au printemps est aggravée par l'excès de chaleur. Il n'y a pas de lissage de l'offre. La majeure partie des volumes s'écoule donc dans une ambiance de crise. Le reste de la saison atténue cet effet négatif, sans parvenir à le compenser complètement. La valorisation moyenne de l'artichaut camus sur la campagne est de 15,1 % inférieure à celle de 2014. En 2015, la récolte de **pomme de terre primeur** est en baisse importante de 19,8 % par rapport à la campagne 2014 qui avait déjà connu un fort recul de la production. Le prix moyen augmente fortement de 80,6 % comparativement au prix moyen de la campagne 2014.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Legumes-et-fruits>.

Définitions

Cérafel
Anciennement Comité économique agricole régional « Fruits et légumes » de la Région Bretagne, il est désormais, depuis les réformes successives de l'organisation commune des marchés et de l'organisation économique de la filière des fruits et légumes intervenues en début d'année 2008, une Association d'Organisations de Producteurs (AOP) reconnue par arrêté du 4 décembre 2008 paru au JO le 5 février 2009. Cette AOP multi-produits réalise des actions de coordination de ses OP membres sur les principaux produits bretons, tant sur le plan économique que technique. Ses principales missions visent à harmoniser et à mettre en œuvre des règles communes de production, de commercialisation, de mise en marché et de prix. Elles organisent également les mesures qui s'imposent en cas de rupture de marché, en mettant en place le financement nécessaire à ces interventions. Elle regroupe sept Organisations de Producteurs (OP) et représente près de 2 100 exploitations en fruits, légumes frais, horticulture et plants de pommes de terre. Elle contrôle directement ou indirectement la quasi-totalité de la production (de 50 % de la production d'oignons à 99 % de celle des artichauts). L'essentiel de l'information disponible provient de cette source.

La campagne de commercialisation des choux-fleurs s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Elle se divise en trois campagnes : été (du 1^{er} juillet au 31 août), automne (du 1^{er} juin au 31 décembre) et hiver-printemps (du 1^{er} janvier au 30 juin).

Prix moyen : prix moyen pondéré.
Prix brut : prix moyen + retenue cotisation groupement producteurs + frais Cérafel.
Prix net : prix brut – retenues en tous genres.

Prix
Légumes

Prix des choux-fleurs - Campagne 2014

Unité : euro/tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne 2013
Prix brut					
Juillet	0,830	0,696	0,780	0,735	0,383
Août	0,787	0,791	0,824	0,794	0,634
Septembre	0,430	0,460	0,459	0,453	0,611
Octobre	0,392	0,388	0,385	0,389	0,262
Novembre	0,856	0,837	0,852	0,846	0,479
Décembre	0,929	0,911	0,863	0,911	0,874
Janvier	0,989	1,000	0,863	0,981	0,614
Février	0,626	0,608	0,498	0,609	0,382
Mars	0,364	0,367	0,366	0,366	0,313
Avril	0,344	0,351	0,341	0,348	0,316
Mai	0,356	0,397	0,329	0,387	0,731
Juin	0,717	0,845	///	0,841	0,342
Prix moyen	0,593	0,550	0,579	0,568	0,45
Prix moyen net	0,543	0,499	0,504	0,515	0,408

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix des artichauts camus - Campagne 2015

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Bretagne	Bretagne Rappel 2014
Prix brut				
Mai	0,675	0,707	0,689	1,270
Juin	0,428	0,408	0,419	0,503
Juillet	0,581	0,544	0,565	0,679
Août	0,655	0,761	0,735	0,642
Septembre	0,665	0,696	0,680	0,395
Octobre	0,580	0,593	0,585	0,974
Novembre	0,772	0,857	0,813	1,627
Décembre	0,771	1,013	0,972	1,007
Prix moyen	0,537	0,555	0,545	0,630
Prix moyen net	0,464	0,485	0,474	0,558

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix des pommes de terre primeurs - Campagne 2015

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne 2014
Prix brut					
Avril	1,567	1,210	///	1,244	///
Mai	0,821	0,826	///	0,825	0,893
Juin	0,543	0,549	0,455	0,541	0,303
Juillet	0,350	0,376	0,341	0,354	0,173
Août	0,286	0,323	0,348	0,307	0,156
Prix moyen net 2015	0,370	0,517	0,329	0,401	///
Prix moyen net 2014	0,195	0,294	0,161	0,222	///

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Présentation

La France est le premier pays exportateur européen avec un volume total de céréales exportées de l'ordre du tiers de la production. En 2015, la collecte de céréales française s'élève à 65 millions de tonnes.

En Bretagne, après les fortes progressions constatées depuis ces dernières années, les prix des céréales ont chuté en 2014 et en 2015. Au 30 juin 2016, ils repartent à la hausse : 152 €/tonne pour le blé, 111 €/tonne pour le maïs et 135 €/tonne pour le triticale, soit une hausse respective par rapport à la campagne précédente de 6 %, 8 % et 10 %.

Depuis 2004, les évolutions des prix du blé et du maïs présentent une symétrie signifiant que quelque soit le niveau géographique, Bretagne ou France, les prix évoluent de la même manière. De plus, les prix bretons pour le blé ou le maïs grain sont toujours inférieurs ou égaux aux prix France. Les producteurs bretons livrent 100 % de leur production à la récolte et bénéficient alors de prix hors spéculation.

Dans les bassins de production spécialisés en céréales, les producteurs stockent leur récolte et vendent au fil de la campagne. Les prix évoluent alors en fonction des conditions de marché.

Pour la campagne de commercialisation 2015/2016, près de la moitié de la récolte française est destinée au marché intérieur : alimentation animale, consommation humaine et usages industriels.

Sur le marché intérieur français, la majeure partie du maïs est destinée à l'alimentation animale. La moitié de la production française est exportée, principalement vers l'Union européenne.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-grandes-cultures>

Site FranceAgriMer
www.franceagrimer.fr/

Définitions

Le prix des céréales

Le calcul des prix payés aux producteurs présentés ici résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achats des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région française. Ces prix d'achats sont issus de la comptabilité matière des organismes stockeurs qui bénéficient de la garantie de financement de FranceAgriMer donnée aux banques.

Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet.

Ce **prix d'achat** correspond au prix payé aux producteurs y compris les bonifications et réfections et non compris la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). C'est encore le prix rendu silo chez le collecteur.

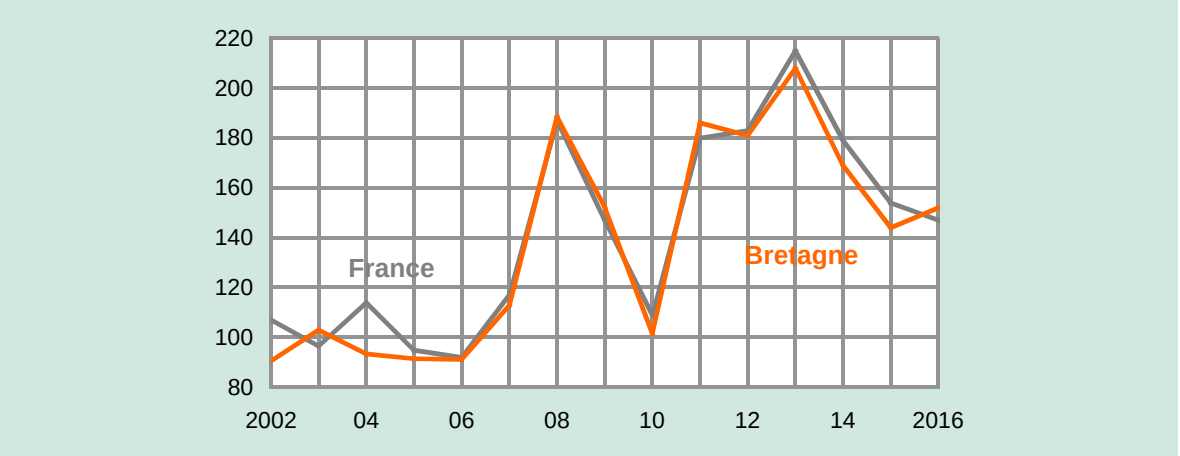
Les **prix indiqués pour la récolte d'une année donnée** sont définitivement arrêtés au 30 juin de l'année suivante.

Évolution du prix des céréales en Bretagne

Unité : euro/tonne	2010	2012	2013	2014	2015	2016*	Évolution 2016/2015 (en %)
Blé tendre	102	181	208	169	144	152	5
Orge	86	172	196	152	136	139	2
Maïs grain	104	155	175	129	103	111	7
Avoine	80	170	202	123	109	123	11
Triticale	86	162	191	147	123	135	9

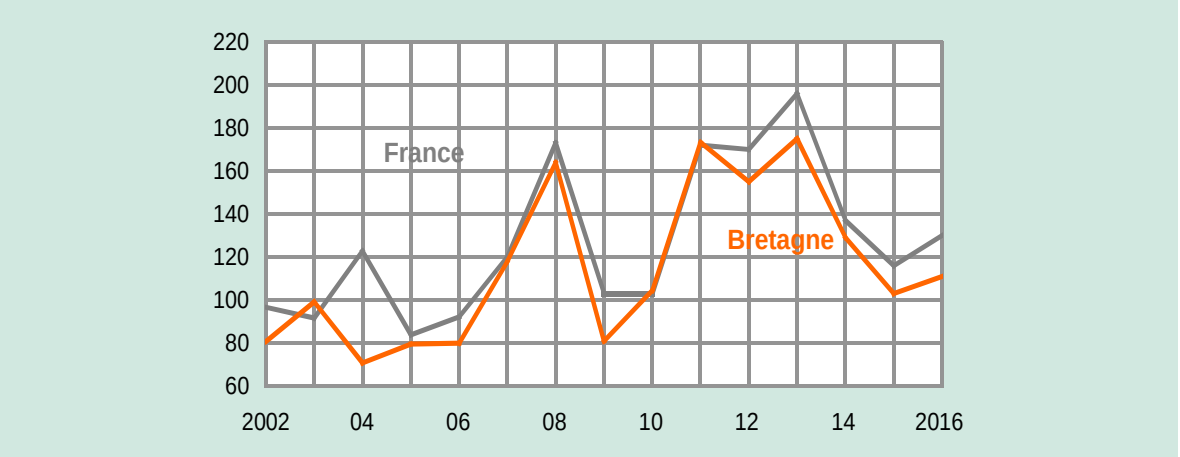
* Récolte 2015 - prix au 30 juin 2016
Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Évolution du prix du blé



Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Évolution du prix du maïs



Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Présentation

En 2015, la mauvaise conjoncture laitière (sur-production laitière et baisse des cours du lait) a conduit les éleveurs laitiers à réformer leurs **vaches**. En Bretagne, la décapitalisation est perceptible au second semestre. Le repli des effectifs de **vaches laitières** sur les exploitations par rapport au même mois de l'année précédente s'établit entre – 0,4 % et – 0,8 % selon les mois.

Cette mise à la réforme est d'autant plus importante que les éleveurs avaient précédemment augmenté leurs effectifs de **vaches laitières**, anticipant la fin programmée des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015. Cet afflux de **vaches laitières** dans les abattoirs se traduit, dans un contexte de demande intérieure peu soutenue, par une baisse du cours de **la vache P**, déjà en recul en 2014. À 2,86 €/kg, le prix moyen 2015 baisse de 3 % par rapport à 2014 et de 9 % par rapport à la moyenne triennale 2012-2014.

L'abondance de **vaches laitières** pèse sur l'ensemble des cours des **gros bovins**. Le prix moyen annuel des vaches de race à viande R recule de 4 centimes/kg en un an. Le cours du **jeune bovin R** résiste mieux, grâce à des exportations françaises dynamiques (+ 16 % en un an).

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

- Agreste Bretagne - Fiche filière Bovins viande (édition 2016) ;
- Agreste Bretagne- Le 4-Pages - Mars 2016 - N°2 - « La filière viande en 2013 - La Bretagne : première région française pour la production et la transformation de viande » ;
- La conjoncture mensuelle.

Définitions

La cotation **des gros bovins au stade « entrée-abattoir »** a été réformée en janvier 2012, en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation. Le découpage géographique est passé de dix zones à quatre bassins redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif. Les typologies d'animaux cotées ont été également redéfinies. Le type d'animaux : viande, lait ou mixte est pris compte. Et pour certaines catégories d'animaux, jeunes bovins, bœufs, génisses et vaches de race à viande, la race est distinguée : Blonde d'Aquitaine, Charolaise ou Limousine, ainsi que l'âge et le poids. La classification est également affinée pour permettre de coter au « tiers de classe ». La définition des **gros bovins** s'applique à tous les bovins de plus de 8 mois. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Le prix tient compte des frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir et est donc différent du prix touché par l'éleveur.

Textes de références :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 9 août 2013 modifiant l'arrêté du 6 février 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des gros bovins « entrée abattoir » ;
- Instruction technique DGPE/SDFE/2016-57 du 17/12/2015.

Avertissement : depuis janvier 2012, un nouveau système de cotations des gros bovins est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Grand Ouest et une grille plus détaillée qui fait mention de la race (viande, mixte ou lait). Les séries ne sont donc plus exactement comparables.

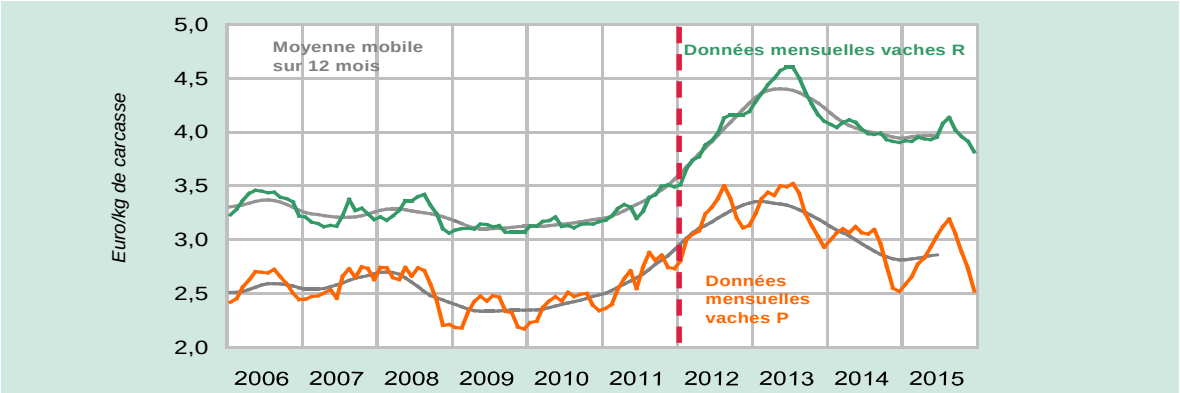
État d'engraissement 3

Unité euro/kg carcasse	Bœufs R		Génisses viande R		Jeunes Bovins R		Vaches P	Vaches R
	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	BGO*
Janvier	3,852	3,844	3,960	3,978	3,800	3,792	2,584	3,918
Février	3,868	3,850	3,953	3,960	3,755	3,750	2,655	3,913
Mars	3,915	3,888	4,002	4,000	3,767	3,758	2,775	3,950
Avril	3,882	3,850	3,996	3,988	3,718	3,702	2,830	3,936
Mai	3,877	3,863	3,983	3,983	3,705	3,693	2,928	3,930
Juin	3,895	3,885	3,995	4,015	3,760	3,738	3,030	3,953
Juillet	4,044	4,020	4,124	4,110	3,834	3,806	3,122	4,080
Août	4,185	4,133	4,190	4,148	3,867	3,828	3,190	4,135
Septembre	4,036	4,008	4,077	4,095	3,750	3,745	3,052	4,018
Octobre	3,880	3,892	3,990	4,032	3,670	3,678	2,880	3,958
Novembre	3,850	3,838	3,950	3,988	3,738	3,748	2,733	3,913
Décembre	3,764	3,758	3,892	3,926	3,762	3,760	2,522	3,814
Moyenne 2016	3,921	3,902	4,009	4,018	3,761	3,750	2,858	3,960
<i>Rappel 2015</i>	<i>3,957</i>	<i>3,945</i>	<i>4,073</i>	<i>4,095</i>	<i>3,786</i>	<i>3,776</i>	<i>2,944</i>	<i>4,011</i>

* Bassin Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie)
Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution des prix des vaches de réforme

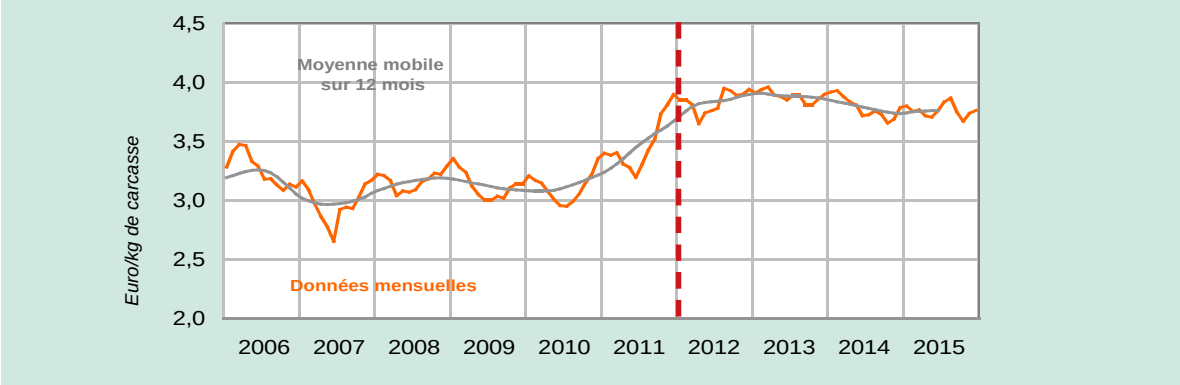
Cotation vache R et vache P - Bassin Grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix des jeunes bovins

Cotation jeune bovin R - Bassin Grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Présentation

L'indice Ipampa de l'aliment d'allaitement pour veaux (base 100 en 2010) est en repli d'une année sur l'autre à partir du second semestre 2014. En raison de la baisse des prix des produits laitiers industriels, ce recul se poursuit en 2015. L'indice finit l'année à 104 alors qu'il s'élevait à 127 en janvier 2014. Ce prix de l'aliment d'allaitement favorable à la filière veau de boucherie n'est cependant pas suffisant pour la dynamiser face à la morosité de la demande. La consommation nationale de viande de veau, mesurée par le panel Kantar, décline de 5,3 % en 2014 par rapport à 2013, et de 7,6 % en 2015 par rapport à 2014. Le prix du veau de boucherie est proche en 2014 de son niveau de 2013 jusque début octobre, mais après son creux saisonnier, il ne se redresse pas. La cotation démarre donc l'année 2015 sous son niveau de 2014. L'écart se maintient une bonne partie de l'année, sauf au dernier trimestre, où le prix 2015 rejoint son niveau de 2014, sans toutefois le dépasser. Le prix moyen annuel, à 5,54 €/kg baisse de 6,4 % par rapport au prix 2014, lui-même en léger retrait (– 1,3 %) par rapport à 2013.

Les sorties des veaux des ateliers d'engraisement sont retardées, provoquant un alourdissement des carcasses. Pour la première fois depuis 2005, les tonnages abattus en Bretagne progressent (+ 2 % entre 2014 et 2015), malgré un effectif abattu en réduction.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bovins>

Définitions

La cotation des veaux au stade « entrée abattoir » a été réformée en février 2013 en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation.

Le découpage géographique est passé de cinq zones à trois bassins, puis à deux en 2014, le bassin nord avec un centre de cotation à Rennes et le bassin sud avec un centre de cotation à Toulouse. Ils ont été redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif.

Les veaux de boucherie (bovin d'un âge inférieur ou égal à 8 mois), qu'ils soient élevés au pis ou non, sont cotés pour les conformations E,U, R, O, P, et selon cinq classes de couleur : blanc, rose très clair, rose clair, rose, rouge. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Le prix tient compte des frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir. Il est donc différent du prix touché par l'éleveur.

Tout opérateur qui abat ou fait abattre plus de 5 000 veaux par an est tenu de fournir à FranceAgriMer les informations nécessaires à l'établissement de cotations hebdomadaires représentatives soit : les effectifs abattus, le poids moyen et le prix moyen pour chaque typologie d'animal.

Textes de références :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 4 janvier 2013 fixant les modalités d'établissement des cotations pour les marchés des veaux de boucherie, modifié par l'arrêté du 23/07/2014 ;
- Instruction technique DGPAAT/SDPM/2014-783 relative au dispositif de cotations pour les veaux de boucherie « entrée abattoir ».

Avertissement : depuis février 2013, un nouveau système de cotations des veaux de boucherie est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Nord et une grille plus détaillée. Les séries ne sont donc plus exactement comparables.

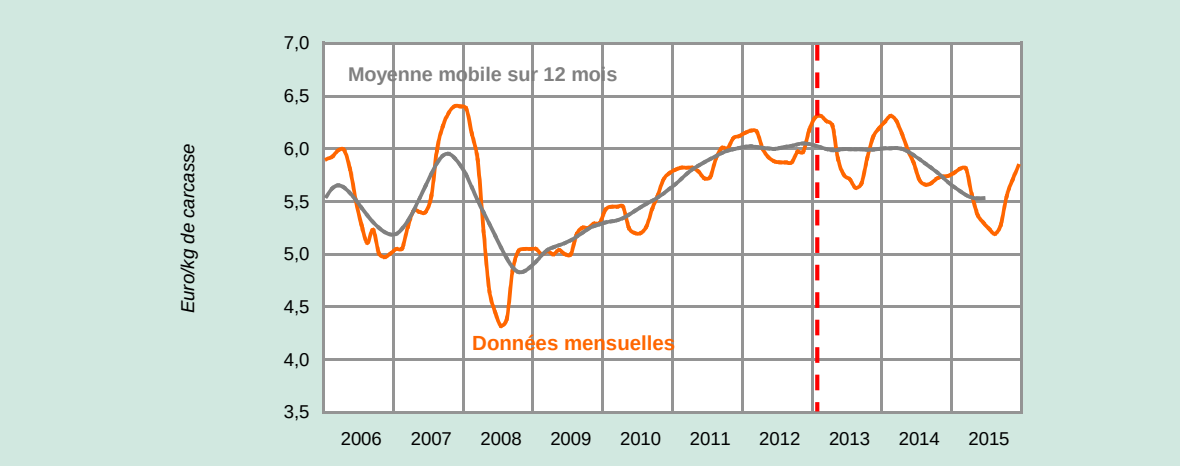
Cotation des veaux de 8 jours et des veaux de boucherie

Unités : €/kg carcasse pour les veaux de boucherie €/tête pour les veaux de 8 jours	Bassin Nord (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Hauts de France, île de France, Grand Est)				France			
	Veau de boucherie rosé clair 0		8 jours laitiers *		Veau de boucherie prix moyen pondéré **		8 jours destiné à l'engraisement ***	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	6,25	5,77	60	71	6,46	4,92	60	58
Février	6,31	5,81	70	88	6,51	6,19	71	88
Mars	6,26	5,81	86	100	6,48	6,14	86	101
Avril	6,14	5,56	90	106	6,39	5,94	94	108
Mai	5,99	5,37	96	118	6,25	5,70	107	120
Juin	5,87	5,30	116	125	6,11	5,61	116	129
Juillet	5,70	5,24	96	119	5,90	5,53	99	123
Août	5,66	5,19	73	89	5,87	5,44	76	92
Septembre	5,67	5,28	70	78	5,93	5,50	72	80
Octobre	5,72	5,55	70	47	6,00	5,72	62	52
Novembre	5,73	5,70	70	45	6,06	5,95	61	52
Décembre	5,74	5,84	70	45	6,06	6,04	67	51
Moyenne	5,92	5,54	81	86	6,17	5,72	81	88

* Cotation du marché de Château-Gontier, mâle de race laitière de conformation standard, de 45 à 50 kg
** Moyenne pondérée des prix des cotations veaux «entrée abattoir»
*** Petits veaux (de 8 jours à 4 semaines) de conformation standard, de race laitière, mâles, de 45 à 50 kg
Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix du veau de boucherie en Bretagne

Cotation veau rosé clair O



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix
Porcs

Présentation

Au Marché au cadran de Plérin, le **prix de base du porc charcutier** est de 1,238 €/kg en moyenne annuelle en 2015. Il recule de 6,71 % par rapport à la référence moyenne de 2014 et de 15,4 % par rapport à l'exercice 2013. L'année débute avec un prix à un niveau très bas qui poursuit sa baisse jusqu'à la mi-février. Les cours, sous l'effet de la mise en place de stockage privé par l'Union européenne, progressent ensuite jusqu'à la fin du mois d'avril. Les nombreux jours fériés de mai perturbent les enlèvements, ce qui met une pression à la baisse sur la cotation. Le cours augmente ensuite régulièrement jusqu'à la première semaine d'août où il dépasse les 1,40 €/kg. Cette hausse des cours a principalement été obtenue grâce à certaines enseignes de la grande distribution qui se sont engagées, après négociations avec les producteurs, à augmenter leurs prix d'achat. Toutefois, cette évolution positive des prix est allée à contre-courant des autres cours européens, ce qui a provoqué à partir du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année une forte crise dans la filière. Les cours, de ce fait, baissent ensuite fortement jusqu'à fin décembre pour atteindre son niveau le plus bas les trois dernières semaines de ce mois à 1,07 €/kg. Le différentiel de prix avec les autres bassins européens a asphyxié les entreprises françaises à l'export. Des réductions d'activité s'en sont suivies, déséquilibrant le rapport offre/demande. De ce fait, les poids de carcasse ont atteint des niveaux record sur les abattages de fin d'année, avec toutes les conséquences négatives pour les éleveurs, tant sur les plus-values que sur les gestions d'élevage. Même si le coût des matières a poursuivi sa baisse entamée en 2014, l'année 2015 est une année de crise pour les éleveurs confrontés à un décalage significatif du prix de vente par rapport au coût de production.

Pour en savoir plus

Site du RNM (Réseau National des Marchés)

<https://www.rnm.franceagrimer.fr/>

Site de l'Ifip, Institut du porc

<http://www.ifip.asso.fr/fr>

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-viande-porcine>

Définitions

Les cotations sur le marché au cadran de Plérin sont collectées par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) du Srise Bretagne. Le prix est départ élevage. Jusqu'au 17 décembre 2006, le prix de base était déterminé sur une base de 54 TVM (Taux de Viande Maigre). À compter du 18 décembre 2006, le point d'ancrage de la cotation est déterminé sur une base à 56 de TMP (Taux de Muscle des Pièces). La cotation porc charcutier carcasse classe E est une cotation nationale, entrée abattoir.

Grille de paiement des porcs charcutiers

Le prix de base fait référence à un porc à 56 TMP, dans la gamme de poids 82-105 kg, en application d'un accord de l'interprofession bretonne. Le paiement au producteur à partir du prix de base, dépend de plusieurs paramètres: la charte qualité régionale, la gamme de poids, le classement TMP. Le respect de la charte qualité régionale se traduit par une plus value de 2 cts/kg de carcasse. Les porcs dont le poids se situe dans le cœur de gamme entre 87 kg et 99 kg, font l'objet d'une plus value de 2 cts/kg. En dehors de la gamme de 82-105 kg, des moins values sont appliquées. Dans la grille de classement, un TMP inférieur à 56 occasionne des moins values, un TMP supérieur à 56 entraîne des plus values croissances, la plus value maximale s'obtenant avec un TMP au moins égal à 61.

Cotations des porcelets : prix des porcelets payé aux naisseurs, départ ferme, primes incluses, marché d'excédent de naisseurs-engraisseurs. Cette cotation hebdomadaire est établie par le Réseau des Nouvelles des Marchés depuis 1991. Elle résulte de la synthèse des informations collectées par le RNM auprès des groupements de producteurs.

Prix
Porcs

Cotations des porcs charcutiers et porcelets en Bretagne en 2015

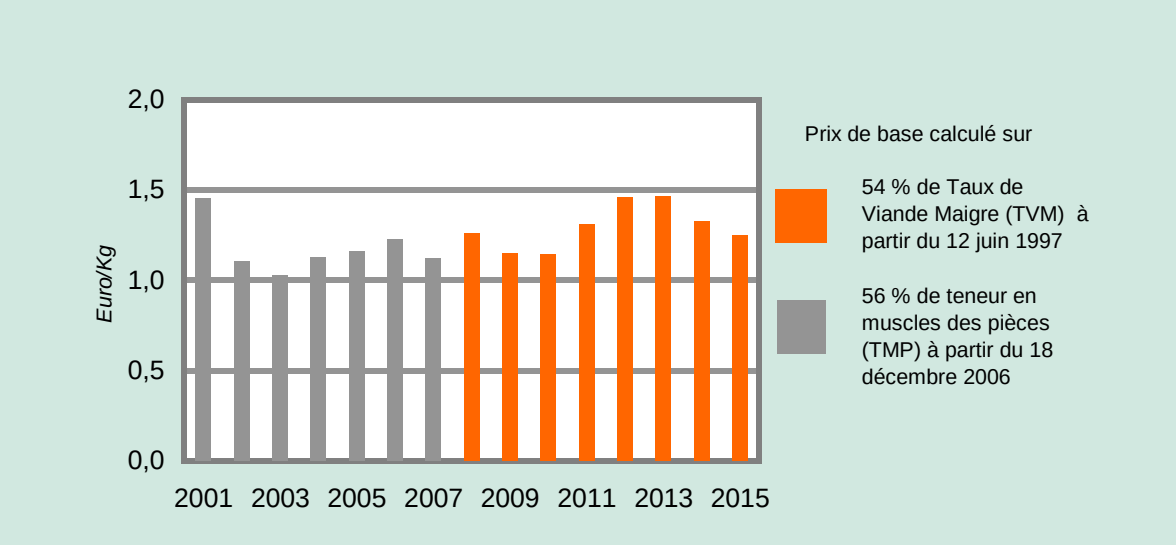
Unité : €/kg carcasse €/tête pour porcelet 8 kg	Porc charcutier Base 56 TMP	Porc charcutier classe E + S *	Porcelet sevrage 8 kg	Porcelet 25 kg
Janvier	1,091	1,256	21,042	1,415
Février	1,149	1,280	21,925	1,462
Mars	1,226	1,375	23,988	1,558
Avril	1,247	1,400	23,979	1,660
Mai	1,229	1,387	20,216	1,569
Juin	1,314	1,438	17,965	1,456
Juillet	1,374	1,516	15,881	1,394
Août	1,393	1,557	14,455	1,265
Septembre	1,368	1,535	14,004	1,201
Octobre	1,237	1,428	13,780	1,189
Novembre	1,123 **	1,310	13,659	1,175
Décembre	1,069 **	1,228	15,010	1,231
Moyenne 2015	1,238	1,393	17,992	1,381
<i>Rappel 2014</i>	<i>1,327</i>	<i>1,499</i>	<i>26,248</i>	<i>1,701</i>

* L'ancienne classe E utilisée jusqu'à la semaine 14/2014 correspond au vocable E + S (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 55 % et plus). En application de la nouvelle réglementation européenne : classe E (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 55 % à 59 % inclus), classe S (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 60 % et plus).

** Ces deux moyennes ont été calculées par le Marché du porc breton sur la base des prix proposés par les abattoirs durant l'interruption du fonctionnement du cadran.

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix de base du porc charcutier au Marché du porc breton de Plérin



Source : Agreste, Draaf Bretagne, RNM

Présentation

En 2015, les prix moyens annuels baissent par rapport à 2014, pour la volaille et les lapins. Pour les œufs, les prix augmentent globalement jusqu'en août avant de se redresser, mais la moyenne annuelle augmente significativement. Le marché du poulet de chair frais résiste mieux, tiré par une consommation nationale qui croît depuis 2006 et dopé par des exportations françaises en progression. En 2015, la consommation française de viandes de volaille reste très élevée, sauf pour la dinde boudée par les ménages qui lui préfèrent le poulet. Le prix à la production du poulet de chair est, en moyenne annuelle, égal à 0,87 €/kg, en baisse de 3 % par rapport à 2014. Sur le marché de Rungis, le prix du poulet prêt à cuire s'établit à 2,22 €/kg. Concernant le prix à la production de la dinde, ce dernier s'établit à 1,16 €/kg en moyenne annuelle, il recule également de 3 % en Bretagne par rapport à 2014.

Le prix à la production de l'œuf de consommation est, en moyenne annuelle, supérieur à 2014. Il s'établit pour 2015 à 5,46 €/100 œufs alors qu'il n'était qu'à 5,17 €/100 œufs en 2014, soit une augmentation de 5 %. De même, le prix à Rungis augmente en moyenne annuelle : 6,80 €/100 œufs en 2014, contre 6,03 €/100 œufs en 2015, soit une augmentation de plus de 11 %.

Concernant la viande de lapin, le prix à la production est en diminution de 5 % par rapport à 2014. La tendance à la baisse ne se retrouve pas sur le marché de Rungis puisque le prix reste stable par rapport à 2014 à 3,85 €/kg en moyenne annuelle.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
Conjoncture agricole mensuelle
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Conjoncture-agricole,18>

Définitions

Prix moyens à la production : prix payés aux producteurs locaux. Ils permettent d'établir un prix moyen à la production au niveau national. Ce prix moyen est calculé chaque mois par l'Insee, en appliquant des pondérations régionales déterminées sur l'année 2000.

Prix à Rungis : il s'agit des prix de produits commercialisés en gros. Pour le poulet Prêt À Cuire frais (PAC) et la pintade standard > 1,2 kg, ils sont établis à partir des constatations faites par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Pour l'œuf, il s'agit de la Tendence Nationale Officiuse (TNO) établie par le journal « Les marchés ».

Prix moyen à la production (France métropolitaine avec pondération régionale 2005)

Unités : €/kg vif, €/100 œufs	Poulets	Pintade	Dindes	Lapins	Œufs
Janvier	0,85	1,88	1,14	1,84	5,64
Février	0,86	1,88	1,13	1,87	5,46
Mars	0,87	1,88	1,15	1,88	5,31
Avril	0,87	1,89	1,15	1,78	4,93
Mai	0,87	1,89	1,16	1,60	4,60
Juin	0,87	1,88	1,15	1,48	5,56
Juillet	0,87	1,89	1,16	1,48	5,82
Août	0,88	1,89	1,16	1,51	5,63
Septembre	0,89	1,90	1,16	1,75	5,94
Octobre	0,89	1,92	1,17	1,82	5,38
Novembre	0,88	1,92	1,17	1,84	5,61
Décembre	0,87	1,92	1,17	1,75	5,63
Moyenne 2015	0,87	1,90	1,16	1,72	5,46
Rappel 2014	0,90	1,97	1,20	1,82	5,17

Source : SSP - Insee

Prix à Rungis

Unités : €/kg vif, €/100 œufs	Poulet PAC frais	Lapin (entier) standard > 1,2 kg	Œufs 53-63 g Cotation TNO
Janvier	2,10	4,77	7,02
Février	2,15	4,65	6,70
Mars	2,18	4,10	6,43
Avril	2,20	3,64	6,01
Mai	2,23	3,15	5,41
Juin	2,25	3,00	7,11
Juillet	2,25	2,88	7,43
Août	2,25	2,80	7,21
Septembre	2,25	3,88	7,48
Octobre	2,25	4,48	6,66
Novembre	2,25	4,60	7,02
Décembre	2,23	4,22	7,16
Moyenne 2015	2,22	3,85	6,80
Rappel 2014	2,21	3,85	6,03

Source : Draaf, Srise, RNM et journal « Les marchés »

Présentation

En 2015, le prix du lait payé aux producteurs bretons atteint 319 €/1 000 litres en moyenne annuelle, soit 15 % de moins qu'au niveau record de 2014 et – 7 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le prix reste en retrait de celui de 2014 durant toute l'année. L'offre et la demande de lait ont été déséquilibrées dans un contexte particulier : repli de la demande internationale suite à l'embargo russe et au ralentissement des importations chinoises et augmentation des volumes collectés en Europe avec la suppression des quotas. Les prix des produits industriels et de celui payé aux éleveurs s'effondrent alors. Par ailleurs, les charges augmentent entre la fin 2014 et mai 2015 faisant craindre aux éleveurs laitiers l'effet ciseaux entre la baisse des cours et la hausse des charges. Un accord intervient dans la filière en juillet, les distributeurs acceptant une hausse des tarifs de leurs fournisseurs sur un certains nombre de produits premiers prix de marque de distributeur. Quant aux transformateurs, ils s'engagent, selon cet accord, à répercuter l'intégralité de l'augmentation aux éleveurs. Par ailleurs, la Commission européenne annonce la prolongation au-delà du 30 septembre de l'intervention publique au stockage privé des produits laitiers industriels. Malgré la baisse du coût de l'aliment au deuxième semestre, de nombreux éleveurs ne couvrent pas leurs coûts de production.

La différence entre le prix du lait payé aux producteurs et le prix standard, en Bretagne, augmente légèrement en 2015. Le prix réel payé aux producteurs dépasse ainsi le prix standard de 16 € pour mille litres, contre 15 € en 2015. Le prix moyen perçu en 2013 s'appuie sur un lait affichant un taux annuel de matière grasse égal à 41,42 g/l (41,19 g/l en 2014) et un taux de matière protéique de 32,86 g/l (32,98 g/l en 2014). La qualité bactériologique du lait évolue peu d'une année sur l'autre. Ce critère a donc peu d'influence sur la variation du prix du lait.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-production-laitiere>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/lait/>

Définitions

Le **prix moyen départemental** est le prix payé aux producteurs par les établissements collecteurs dont le siège est en Bretagne ou hors Bretagne. Ce prix inclut le prix de base, l'ajustement conjoncturel et la flexibilité additionnelle, les plus values ou moins values pour la matière grasse et la matière protéique, les bonifications ou réfections liées à la qualité. Les taxes et cotisations sont déduites.

Calcul du prix moyen du litre de lait départemental = prix payé aux producteurs de ce département = somme [(prix moyen de la laiterie qu'elle soit en Bretagne ou hors Bretagne X volume de lait récupéré sur le département) pour toutes les laiteries qui interviennent sur le département]/ somme [volumes de lait récupéré sur le département par toutes les laiteries qui y interviennent]

Le **prix standard** s'entend pour un lait collecté à 38 g/l de matière grasse, 32 g/l de matière protéique, moins de 50 000 germes totaux, moins de 250 000 cellules leucocytaires, moins de 1 000 spores butyriques et présente un taux de lipolyse inférieur à 0,25.

L'**ajustement conjoncturel** prend en compte le marché intérieur des Produits de Grande Consommation (PGC) sur la base du suivi d'un indicateur de variation de marge brute pour 5 catégories de PGC fabriqués en France sous marque distributeur (MDD) et dans la catégorie « premiers prix » représentant 65 % de la valorisation des PGC. L'impact peut être positif ou négatif sur le prix du litre de lait. La **flexibilité additionnelle** est un correctif réservé aux entreprises qui transforment plus de 35 % de leur collecte laitière en produits industriels et sont donc plus exposées à la réforme de la PAC. L'incidence est toujours négative.

Des **primes et compléments** peuvent s'ajouter. Il s'agit, par exemple en Bretagne, de prime pour l'adhésion au contrôle laitier, ou bien d'un complément de prix pour certaines performances techniques (charte des bonnes pratiques d'élevage) ou encore pour un mode de production (bio) ou pour un statut (JA),...

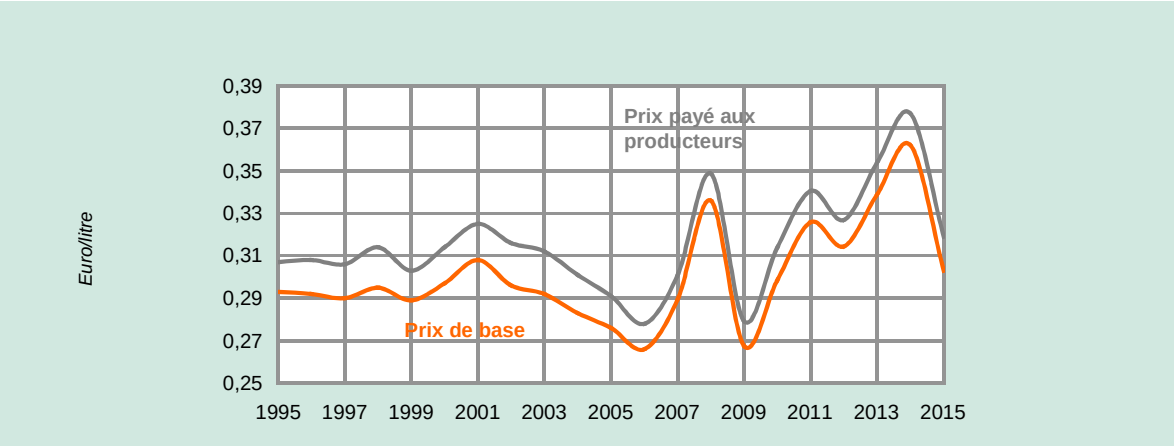
Des **taxes et cotisations** peuvent être déduites pour, par exemple en Bretagne, les frais de location du tank, les frais d'analyses bactério-chimiques par un laboratoire agréé...

Prix du lait payé aux producteurs en 2015

Unité : €/1 000 litres	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Janvier	328,8	329,4	330,2	333,0	330,4
Février	322,6	320,8	327,1	330,0	325,1
Mars	294,8	296,8	318,0	303,7	303,3
Avril	309,2	310,5	313,7	313,0	311,6
Mai	302,8	304,0	308,8	305,1	305,2
Juin	304,2	304,5	313,9	309,9	308,1
Juillet	306,3	309,5	322,7	318,7	314,3
Août	341,4	336,7	335,5	347,7	340,3
Septembre	335,0	331,2	332,5	341,2	334,9
Octobre	326,5	324,7	328,3	331,9	327,8
Novembre	316,7	318,7	320,6	324,1	320,0
Décembre	309,6	311,5	315,0	318,6	313,7
Moyenne 2015	316,2	316,2	322,0	322,7	319,3
Moyenne 2014	375,6	374,4	378,3	379,8	377,0

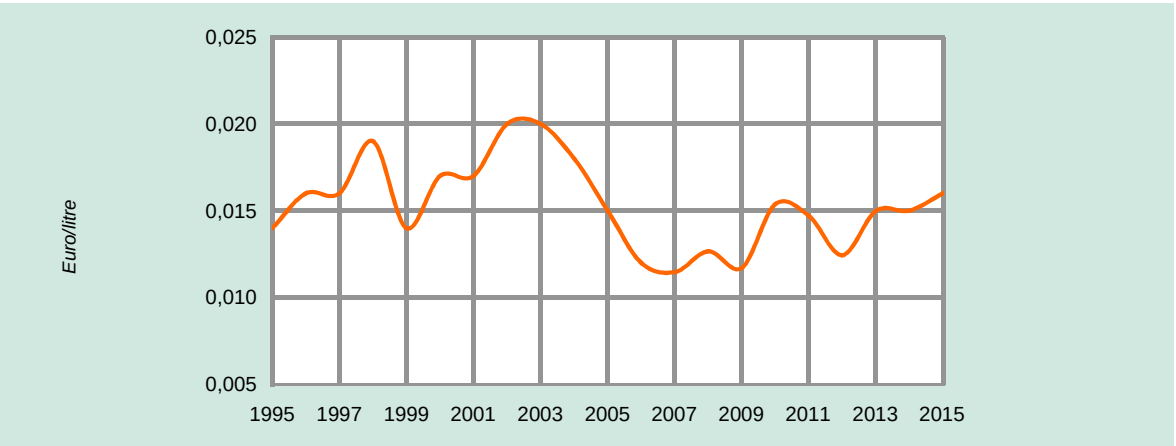
Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Évolution du prix du lait en Bretagne



Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Évolution du différentiel entre le prix du lait en Bretagne et le prix de base



Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Présentation

En 2015, l'indice des prix des biens et services de consommation courante, correspondant aux charges des producteurs (Ipampa), se réduit pour la deuxième année consécutive. Il perd en moyenne 2,1 % au niveau national et 3 % au niveau régional (respectivement – 3,1 % et –5,7 % en 2014). En Bretagne, la diminution de cet indice global s'explique principalement par celle des aliments pour animaux (*voir page suivante*), qui représentent plus de la moitié de la valeur des biens et services de consommation courante. Après avoir reculé en 2014, les prix des engrais et amendements augmentent en 2015 (+ 2,4 %). La hausse la plus notable porte sur les engrais binaires azote-phosphate (+ 11 %). L'accroissement est plus modéré (+ 1,4 %) pour le prix des engrais simples azotés, qui constituent la plus grande part de la valeur des engrais et amendements (40 %). En moyenne, les prix sont supérieurs de 19 % à la base 2010. L'écart est de + 24 % pour les engrais simples et de + 18 % pour les engrais composés. Parallèlement, les volumes d'engrais minéraux et organo-minéraux livrés en Bretagne pour la campagne 2014-2015 augmentent de 1,3 % par rapport à la campagne précédente, en raison de l'accroissement en potassium (+ 30 %). Les livraisons d'azote, qui représentent le quart des quantités livrées, se réduisent de 1,5 % et celles de phosphore, de 3,4 % . Les prix des produits phytosanitaires varient assez peu dans le temps. Ils baissent de 1,4 % en 2015. L'indice est par ailleurs inférieur de 2,8 % à la base 2010.

L'indice de prix du poste « Énergie et lubrifiants », dont le tiers est constitué du fioul domestique, chute de 14,5 % en 2015. Il correspond cependant à la base 2010.

Pour en savoir plus

Site Agreste
www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Définitions

L'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA) permet de suivre l'évolution de l'ensemble des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole. Cet indice se compose de deux parties :
- **l'indice des biens et services de consommation courante** regroupe les postes suivants : énergie et lubrifiants, semences, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux, matériel et petit outillage, entretien et réparation du matériel, entretien et réparation des bâtiments, produits et services vétérinaires, frais généraux ;
- **l'indice des biens et services d'investissement** regroupe les postes suivants : machines et matériel de culture et de récolte, machines et installations à la ferme, tracteurs, ouvrages.

L'Ipampa est élaboré conjointement par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture (SSP) et l'Insee à partir de sources d'informations diverses. Chaque mois, les services régionaux de la statistique agricole collectent les prix de produits des domaines suivants : semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, petit matériel et dépenses vétérinaires. Les indicateurs utilisés pour les autres biens et services sont les indices des prix de vente industriels, les indices des prix à la consommation. À partir de ces informations, l'Insee publie chaque mois les indices Ipampa nationaux et régionaux, calculés en base 100 en 2010 depuis l'été 2013. Les pondérations, calculées en 2010, sont issues du Rica. Le total (100 000) correspond à l'ensemble des intrants. L'indice régional est présenté dans les pages qui suivent.

Voir aussi le chapitre 10, les livraisons d'engrais minéraux , page 122.

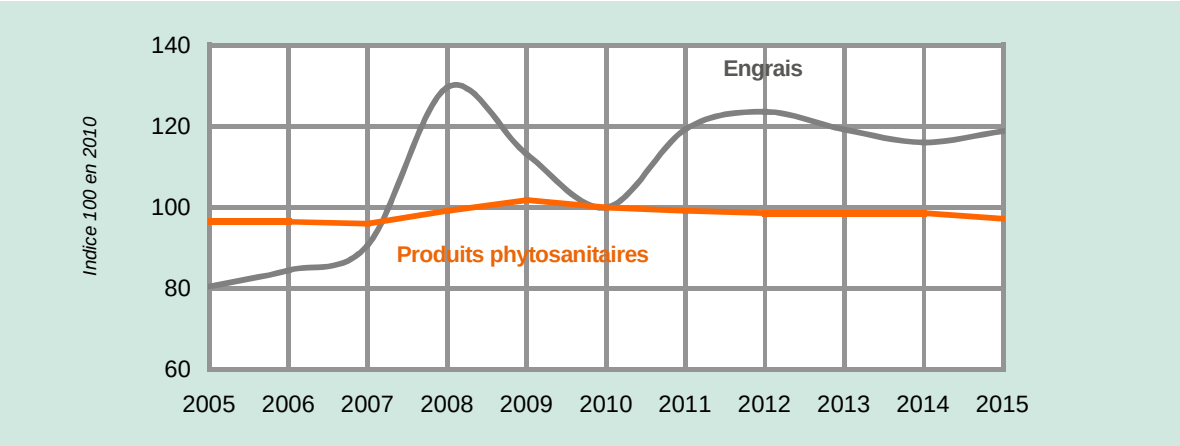
Indice des prix des engrais et des produits phytosanitaires en 2015

Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%) *	Pondérations 2010
Indice général des produits intrants	112,7	111,9	111,7	110,5	111,8	– 3,0	100 000
Indice des biens et services de consommation courante	113,8	112,9	112,6	111,2	112,7	– 3,5	84 793
Engrais et amendements	121,5	117,8	117,3	117,0	118,8	2,4	3 796
Engrais simples	130,2	122,1	120,3	120,7	124,3	1,6	1 804
Engrais simples azotés	134,2	124,8	122,5	123,3	127,3	1,4	1 574
Engrais simples phosphatés	131,0	131,3	134,4	132,2	131,3	10,2	38
Engrais simples potassiques	97,1	98,1	99,0	97,1	98,0	0,9	192
Engrais composés	119,0	120,2	121,5	118,0	119,6	8,3	758
Engrais binaires N P	123,2	124,8	126,9	120,9	124,0	11,4	441
Engrais binaires P K	107,4	109,7	112,1	112,2	109,6	8,2	42
Engrais ternaires	112,1	112,6	112,3	112,1	112,3	2,8	200
Autres engrais : amendements et supports de culture	110,4	110,1	110,5	110,9	110,5	0,5	1 234
Produits de protection des cultures	97,1	97,4	97,2	97,0	97,2	– 1,4	2 814
Herbicides	98,1	98,4	98,3	98,0	98,3	– 2,1	762
Fongicides	93,9	94,7	94,6	94,3	94,3	– 0,8	268
Insecticides et acaricides	97,1	97,0	96,0	96,0	96,5	– 1,8	1 493
Énergie et lubrifiants	107,3	104,1	98,1	91,7	100,8	– 14,5	8 130

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice
Source : Insee - SSP, indice Ipampa

Évolution des prix des engrais et des produits phytosanitaires en Bretagne



Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Présentation

Après avoir atteint des niveaux record en 2013, les prix des différents aliments pour animaux baissent en 2014 et en 2015. En moyenne annuelle, le prix de l'ensemble des aliments pour animaux, mesuré par l'indice Ipampa, recule de 9,5 % en 2014, puis de 4,3 % en 2015. Mais, lors de ces deux années, il dépasse respectivement de 23 % et de 18 % le prix de la base 2010. En 2014, les prix des différents aliments pour animaux diminuent surtout entre mai et décembre. En 2015, les prix observés en janvier et en décembre sont assez comparables, excepté ceux des aliments destinés aux veaux. Pour ces derniers, le prix annuel chute de 10 % par rapport à la moyenne 2014, en lien avec le repli des cours de la poudre de lait. La baisse annuelle moyenne des autres aliments est à relier à celle du prix des céréales, qui fléchissent en 2014 et en 2015, dans un contexte de stocks mondiaux importants. Entre 2014 et 2015, l'indice Ipampa aliments composés perd ainsi 2,5 % pour les gros bovins, 4,5 % pour les porcs et 3,1 % pour les volailles.

Concernant l'aliment destiné aux porcs, l'aliment Ifip « porc à l'engrais » passe de 290 €/tonne en 2013 à 250 €/tonne en 2014, puis à 237 €/tonne en 2015.

Malgré ces baisses de prix, les quantités d'aliments pour animaux fabriqués en Bretagne se réduisent globalement de 0,5 % en 2015, pour atteindre 8,1 millions de tonnes. Concernant l'élevage hors-sol, premier débouché de cette activité, les volumes diminuent de 1,5 % pour les aliments destinés aux porcs, mais augmentent de 2,6 % pour ceux destinés aux volailles. L'activité de fabrication décroît pour les aliments d'allaitement (– 7,7 %) et pour ceux destinés aux bovins (– 5,1 %).

Pour en savoir plus

Site Agreste
www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Définitions

L'Ipampa (voir définition page précédente) comprend un poste « aliments pour animaux » éclaté en « aliments simples » et « aliments composés ». Pour ces derniers, on distingue les aliments composés pour veaux, pour gros bovins, pour porcins et pour volailles. Les informations présentées ici sont les données de l'indice régional, en base 100 en 2010.

L'Institut de la filière porcine (Ifip) calcule chaque mois un prix de son aliment reconstitué. Ce prix mensuel aliment Ifip estime l'impact immédiat de la conjoncture « matières premières » sur le prix de l'aliment. Il s'applique à un produit précisément défini : l'aliment « porc à l'engrais », le plus consommé, fourni par l'industrie, comme plus des trois quarts de la consommation française, et livré à des naisseurs-engraisseurs, orientation d'élevage prépondérante en France. Il s'agit donc d'un prix cible et non d'un prix réel constaté.

Voir aussi :
- chapitre 10, aliments pour animaux, p. 124 ;
- chapitre 13, fabrication d'aliments pour animaux, p. 144.

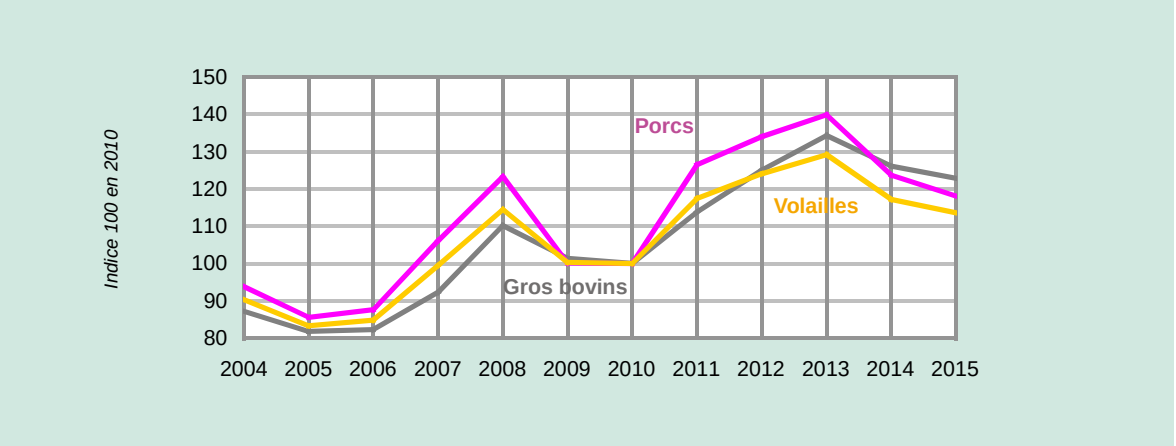
Indices des prix des aliments pour animaux en 2015

Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%)*
Ensemble des aliments	119,1	118,1	118,4	116,5	118,1	– 4,3
Aliments simples	119,7	116,3	114,3	111,3	116,3	– 4,7
Aliments composés	119,1	118,2	118,7	116,9	118,3	– 4,2
- pour veaux	113,4	110,8	105,9	105,2	109,3	– 10,1
- pour gros bovins	124,0	123,6	123,0	120,6	122,9	– 2,5
- pour porcins	118,8	117,8	118,9	117,1	118,1	– 4,4
- pour volailles	113,2	113,0	115,1	113,8	113,6	– 3,2

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice
Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Évolution du prix des aliments pour animaux en Bretagne



Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Aliment Ifip formule « porc à l'engrais »

Unité : €/tonne	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	170	251	195	171	244	236	311	260	235
Février	172	255	195	168	250	239	311	255	237
Mars	175	255	195	168	256	243	311	255	238
Avril	177	259	190	168	256	248	303	257	239
Mai	179	259	188	168	260	254	303	259	238
Juin	180	253	188	170	266	255	300	261	237
Juillet	189	251	189	186	261	268	286	254	235
Août	201	247	188	197	259	276	279	252	237
Septembre	216	240	185	205	254	284	275	241	238
Octobre	232	231	183	217	250	295	269	239	238
Novembre	240	224	181	224	247	303	266	236	238
Décembre	242	214	177	227	249	303	265	233	237
Année	198	245	188	189	254	267	290	250	237

Source : Institut de la filière porcine (Ifip)

Présentation

En Bretagne, les terres agricoles occupent 62 % du territoire en 2014. Après un ralentissement de l'activité sur les trois dernières années, le marché des terres agricoles progresse en 2015. Le nombre de transactions ainsi que les volumes de surfaces vendus se sont accrus de 13 % sur un an. En particulier, les ventes vers l'urbanisation avec 2 630 ha sont deux fois plus nombreuses qu'en 2014 et que sur la moyenne des trois dernières années. Entre 2013 et 2015, les déclarations d'intention d'aliéner ont porté sur 104 000 ha dont 77 % concernent le marché agricole. Un tiers des terres agricoles vendues sont libres au moment de l'achat. Un acheteur sur cinq vient du milieu non-agricole. Le développement de l'artificialisation en lien avec le développement de l'économie résidentielle soumet la région à une forte pression foncière, particulièrement en zone périurbaine et sur le littoral.

En Bretagne, les prix des terres sont très variables au sein de la région selon la zone et l'utilisation. La variation de prix régionale la plus forte se situe dans le Finistère entre deux petites régions agricoles : les Monts d'Arrée pour les prix les plus bas et le littoral breton nord pour les prix les plus élevés. Respectivement, pour les prés et les terres libres, il varie de 2 210 €/ha à 7 490 €/ha. Concernant les terres et prés loués, il varie de 2 490 €/à 6 040 €/ha pour ces deux mêmes petites régions agricoles.

C'est dans les Côtes-d'Armor que l'augmentation est la plus significative par rapport à l'année précédente pour les terres et prés libres (+ 5 %), et dans le Morbihan pour les terres et prés loués (+ 6 %).

Dans les deux catégories, il faut noter par petites régions des évolutions très positives : 23 % dans les Monts d'Arrée, 19 % dans les polders du Mont-Saint-Michel, 16 % sur le littoral breton sud et 10 % dans le bassin de Châteaulin. Dans la région de Saint-Malo, les prix reculent pour les deux catégories.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Foncier>

Site Agreste
Publications
Agreste Primeur – Juin 2014 – N°313 – « Moindres pertes agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008 ».

Site de la Safer
www.safer.fr/
« Le prix des terres 2015 - Analyse des marchés fonciers ruraux »

Définitions

De 2007 à 2010, une rénovation méthodologique de la méthode d'estimation du prix des terres et prés agricoles à partir des notifications individuelles des transactions et des rétrocessions a été menée. De grande ampleur, cette opération statistique a été réalisée conjointement par Terres d'Europe-Scafr, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'appui méthodologique de l'Insee.

Un objectif de cohérence des chiffres diffusés

Terres d'Europe-Scafr publie les prix des terres et prés, vignes, forêt et foncier bâti depuis cinquante ans. L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projets de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du Code rural. Ces informations couvrent l'ensemble du marché des espaces agricoles et naturels. Elles permettent de suivre les flux du marché foncier et de mesurer l'évolution des prix immobiliers. Tous les prix indiqués, à l'exception de ceux des vignes, sont calculés sur la base des valeurs des transactions. Ils reflètent ainsi l'état du marché. Compte tenu du faible nombre de transactions sur certains ensembles géographiques et de l'hétérogénéité des biens mis en vente d'une année sur l'autre, les évolutions de prix peuvent aussi traduire une modification de la qualité des biens mis en vente entre deux périodes

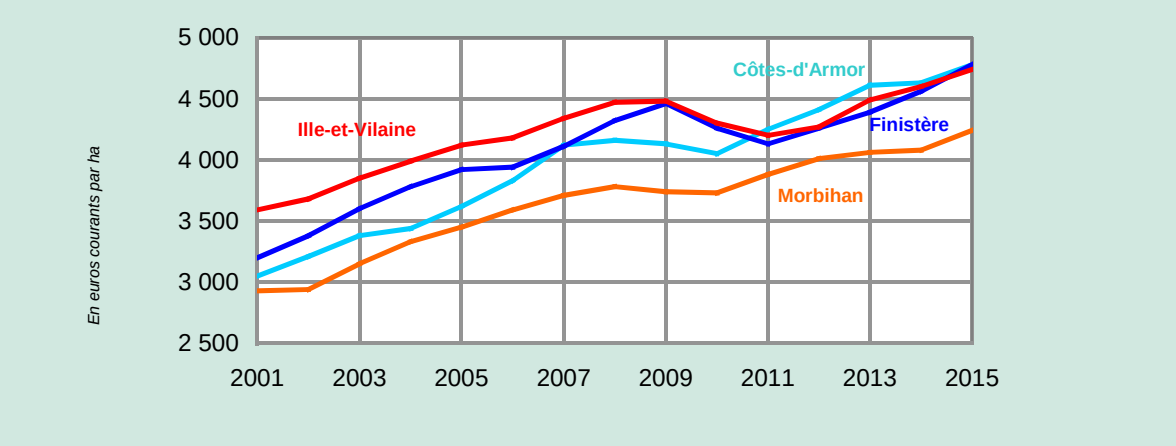
Pour les terres et prés, les chiffres départementaux et régionaux correspondent à la moyenne en euros constants des prix de marchés enregistrés sur trois ans après avoir éliminé les 10 % de transactions les moins chères et les 10 % de transactions les plus chères. Les séries de prix des terres et prés incluent à la fois les acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs

Prix moyens des terres et prés de plus de 70 ares en Bretagne

Unité : euro courant par ha	Terres et prés libres			Terres et prés loués		
	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Côtes-d'Armor	4 630	4 780	3	4 140	4 260	3
Littoral breton nord	6 430	6 830	6	5 130	5 350	4
Bretagne centrale	4 450	4 530	2	3 970	4 140	4
Monts d'Arrée - Méné	3 980	3 990	0	3 500	3 640	4
Région du Sud-Ouest	4 460	4 770	7	4 530	4 420	- 2
Finistère	4 560	4 780	5	4 290	4 360	2
Littoral breton nord	7 490	7 770	4	6 230	6 040	- 3
Pourtour rade de Brest - Pénéplaine bretonne nord	4 990	5 540	11	4 800	4 810	0
Bassin de Châteaulin	4 140	4 290	4	3 450	3 810	10
Pénéplaine bretonne sud	4 180	4 170	0	3 640	3 700	2
Monts d'Arrée	2 210	2 710	23	2 490	2 660	7
Ille-et-Vilaine	4 610	4 740	3	4 080	4 110	1
Région centrale	5 130	5 190	1	4 450	4 520	2
Région de Fougères	6 890	7 280	6	5 430	5 460	1
Région de Saint-Malo	4 770	4 240	- 11	4 790	4 590	- 4
Bretagne centrale	3 980	4 120	4	4 100	4 100	0
Pays de Redon	3 130	3 290	5	2 610	2 630	1
Polders du Mont-Saint-Michel - Marais de Dol	3 780	4 480	19	4 020	3 900	- 3
Morbihan	4 080	4 240	4	3 630	3 840	6
Bretagne centrale	4 080	4 240	4	3 870	3 900	1
Région nord	4 280	4 460	4	3 940	4 260	8
Région centrale	3 930	4 130	5	3 440	3 540	3
Littoral breton sud	4 030	3 920	- 3	3 030	3 500	16

Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Évolution du prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares



Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Présentation

Depuis 2010, les loyers payés pour la location des terres et des bâtiments s'appuient sur un indice des fermages national. Celui de 2016 a été arrêté à 109,59, soit une baisse de 0,42 % sur l'indice 2015. Les indices du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) national par hectare et du prix du PIB, qui le composent à hauteur respective de 60 % et 40 %, sont de 111,81 et de 106,26, base 100 en 2009. L'indice national des fermages 2016 est établi à partir des résultats de l'année 2015 et des cinq années précédentes. En 2015, les prix des productions animales (lait, porc, bovins) chutent, mais le revenu national progresse par rapport à 2014, grâce notamment à la hausse des prix des productions végétales et à la baisse du coût des consommations intermédiaires. Cependant, l'évolution entre les moyennes quinquennales 2010-2014 et 2011-2015 du RBEA national par ha, est négative : – 1,07 %. La progression du prix du PIB, + 0,64 % entre 2014 et 2015, permet d'atténuer le recul de l'indice des fermages.

L'indice national des fermages correspondant à l'année 2015 était de 110,05, en augmentation de 1,61 % par rapport à l'indice précédent. En 2014, le revenu moyen des exploitations agricoles était globalement stable, avec des prix en baisse pour la plupart des productions végétales, ainsi que pour les bovins, porcs et volailles, mais avec un prix du lait en hausse et un recul du coût des intrants.

Pour en savoir plus

Site de LégiFrance
Décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022860838&categorieLien=id>

Site Agreste
http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/prix-indices-887/#Indice_des_fermages%C2%A0

Définitions

Le bail rural est un contrat par lequel le propriétaire de biens à usage agricole confie la jouissance à un tiers à des fins d'exploitation. Les différentes formes de baux ruraux sont réglementées par le code rural dont la plus répandue est le bail à ferme. Le bail à ferme : le propriétaire (bailleur) donne au fermier (preneur) la jouissance du fonds moyennant un loyer appelé **fermage**. Le preneur conserve les produits de l'exploitation et assume seul les risques de celle-ci. Ce bail est régi par le statut du fermage.

Jusqu'en 2009, l'évolution du montant des fermages payés par les exploitants agricoles était régie par la loi du 2 janvier 1995 qui posait le principe de l'indexation des fermages sur l'évolution du revenu agricole.

Les indices étaient départementalisés. Ils comprenaient, pour un quart au moins, la variation du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq dernières années disponibles. Cette partie était complétée par l'évolution nationale du revenu de certaines catégories spécialisées. Afin de tenir compte des évolutions locales, le restant intégrait les variations du RBEA départemental. La loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010 réforme cette indexation dans le but de simplifier un système devenu très complexe et de rendre plus homogènes les évolutions entre zones géographiques.

Depuis 2010, l'indice des fermages est un indice national unique, base 100 en 2009. Il est composé pour 60 % de l'évolution du RBEA à l'ha constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et de 40 % de l'évolution de l'indice général des prix de l'année précédente. Cet indice fait l'objet, chaque année, d'un arrêté du ministre en charge de l'agriculture.

Indices départementaux des fermages jusqu'en 2009

Base 100 en 1994

	Indices base 100 en 1994				Évolution annuelle (en %)			
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
1994	100,0	100,0	100,0	100,0				
1995	101,0	99,2	100,7	100,8	1,00	– 0,80	0,70	0,75
2000	105,9	101,9	106,0	106,7	– 2,58	– 0,49	– 0,47	– 0,34
2005	103,7	99,6	109,9	105,2	0,00	– 1,58	0,23	– 1,00
2006	102,2	97,4	110,2	104,0	– 1,45	– 2,21	0,32	– 1,21
2007	102,8	94,8	110,2	104,5	0,59	– 2,67	0,00	0,54
2008	104,9	96,1	110,5	107,5	2,04	1,37	0,27	2,89
2009	108,8	97,8	110,1	112,0	3,72	1,77	– 0,36	4,16

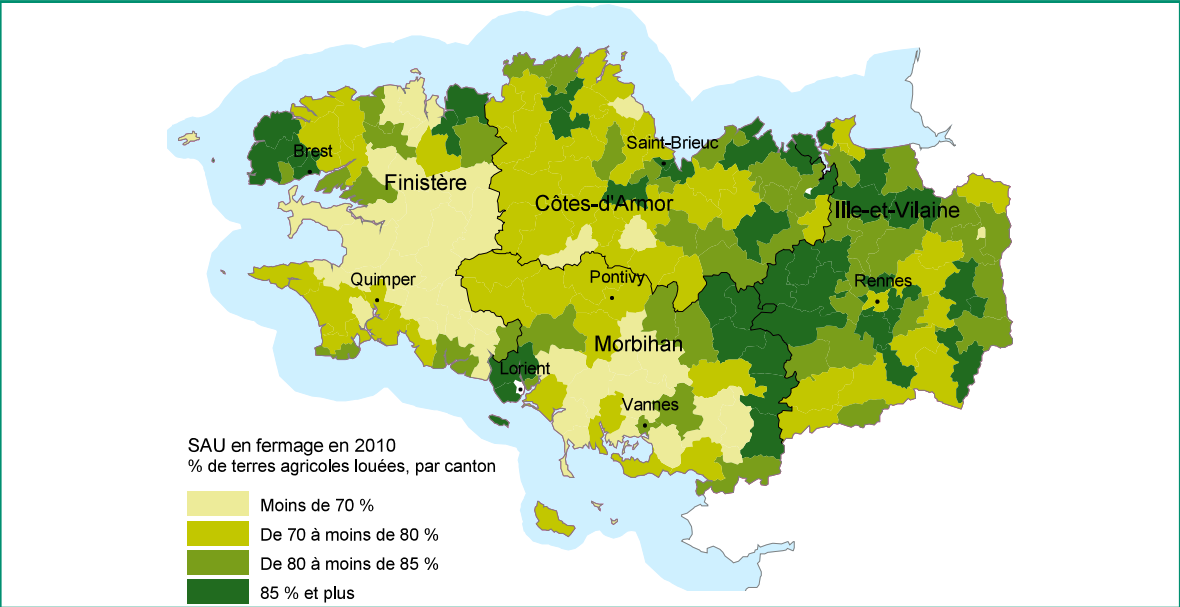
Pour les Côtes-d'Armor et le Morbihan, la période d'application va du 1^{er} septembre N au 31 août N+1.
Pour L'Ille-et-Vilaine, elle va du 1^{er} octobre N au 30 septembre N + 1 ; pour le Finistère du 29 septembre N au 28 septembre N+1
Source : Arrêtés préfectoraux départementaux

Indice national des fermages à partir de 2010

Données France métropolitaine	Indices des fermages		Éléments de calcul			
	Indice base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)	Indice du RBEA Indice 100 en 2009	Évolution du RBEA/ha lissé sur 5 ans (en %)	Prix du PIB base 100 en 2009	Évolution annuelle du prix du PIB (en %)
2009	100,00		100,00	– 3,05	100,00	0,50
2010	98,37	– 1,63	96,95	4,39	100,50	0,80
2011	101,25	2,92	101,21	3,58	101,30	1,30
2012	103,95	2,67	104,83	3,36	102,62	1,50
2013	106,68	2,63	108,36	1,99	104,16	0,79
2014	108,30	1,52	110,52	2,27	104,99	0,57
2015	110,05	1,61	113,03	– 1,07	105,59	0,64
2016	109,59	– 0,42	111,81		106,26	
Pondérations pour l'indice des fermages			60 %		40 %	

Source : SSP, Rica et comptes nationaux de l'agriculture

Location des terres agricoles en 2010



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Présentation

L'année 2015 est marquée par la crise de l'élevage en France pour les secteurs du lait, du porc et des bovins.

En Bretagne, selon les résultats provisoires des comptes, la **valeur de la production de la branche agricole**, hors subventions, recule de 2,4 %, suite à une diminution de la valeur des **produits animaux** (– 6,5 %). Comme les autres régions d'élevage, la Bretagne est particulièrement touchée par la baisse des prix des produits animaux. Dans un contexte d'offre mondiale de lait en hausse (États-Unis, fin des quotas en Europe) face à une demande en repli (demande chinoise, **embargo russe**...), le cours du **lait** régresse. En Bretagne, la valeur de la production de lait fléchit de 15 %, en raison de la chute des prix, les livraisons étant quasi stables. Concernant le **porc**, la crise s'amplifie en 2015 : les prix s'effondrent face à une offre excessive, y compris au niveau européen. La valeur de la production bretonne de porc faiblit de 5 %, suite à la baisse des cours (– 6,3 %), et malgré une hausse des volumes (+ 1,4 %). Dans un contexte dégradé des marchés laitiers, les prix des **gros bovins** reculent. La valeur de la production bretonne de gros bovins croît légèrement cependant (+ 0,6 %), l'augmentation des volumes compensant la réduction des prix (– 1,6 %). S'agissant de la **volaille**, la conjoncture est plutôt positive en poulets, mais continue de se dégrader en dindes. Les prix à la production des volailles suivent la tendance baissière du coût de l'énergie et des aliments. La valeur de la production de volaille perd alors 1,8 % en Bretagne, sous l'effet des prix. De toutes les productions animales, seuls les **œufs** se renchérissent, en raison notamment de la forte demande des États-Unis, où la grippe aviaire sévit. Pour la région, la valeur de la production d'œufs croît de 5 %, portée par l'augmentation des prix.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Comptes-de-l-agriculture-revenus>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/donnees-de-synthese/comptes-de-l-agriculture-revenu/article/autres-documents-presentes-aux>

Définitions

Les comptes macro-économiques de l'agriculture sont une opération de comptabilité nationale, menée conjointement par l'Insee, pour le niveau national, et par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), aidé des Services régionaux de l'information statistique et économique, pour le niveau régional.

Ils suivent des règles définies au niveau international et sont obligatoirement transmis chaque année à Eurostat.

Le SSP assure la mise en cohérence des comptes régionaux et du compte de la Nation établi par l'Insee.

Les comptes macro-économiques portent sur le champ de la branche agricole, qui comprend l'ensemble des exploitations agricoles, ainsi que les entreprises de travaux agricoles, les Coopératives d'utilisation du matériel en commun (Cuma), les coopératives viticoles et les centres d'insémination artificielle.

Les comptes macro-économiques régionaux sont établis en trois versions : provisoire, semi-définitive et définitive. La diffusion est faite une fois par an, en juillet, à l'issue de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (comptes provisoires N-1, semi-définitifs N-2 et définitifs N-3).

Principes méthodologiques

La ressource tirée de l'activité agricole est mesurée au moment de la production, et non pas au moment de la livraison. La valeur des productions intraconsommées par la branche est prise en compte. Mais elle n'influe pas sur la valeur ajoutée car elle est reprise en consommations intermédiaires. Dans les comptes de la branche agricole, les subventions sont enregistrées l'année au titre de laquelle elles sont dues, et non l'année où elles sont versées.

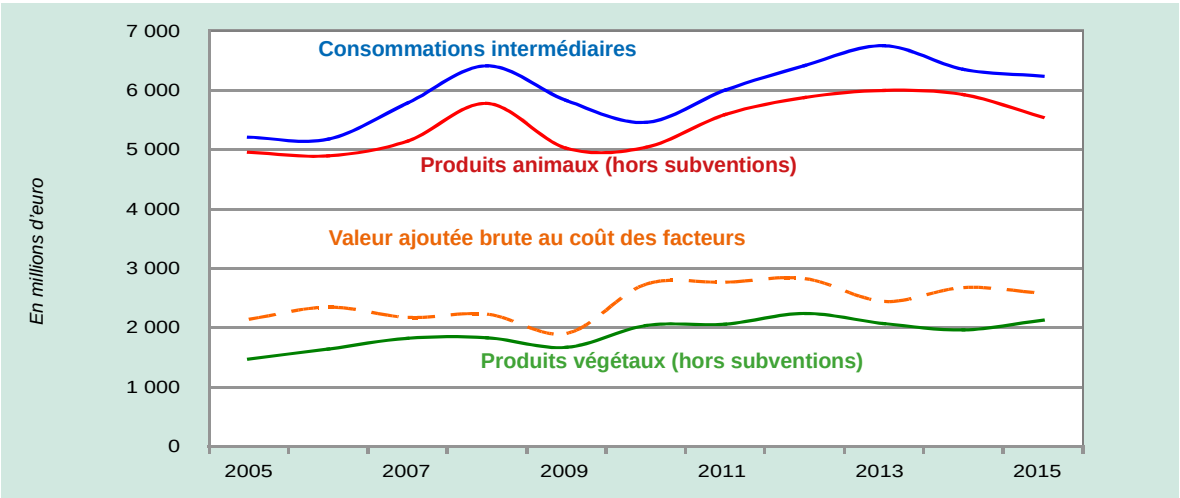
Principaux postes du compte de la branche agriculture

Comptes provisoires 2015 et comptes semi-définitifs 2014 - Base 2010

Unité : million d'euros	Bretagne		France métropolitaine	
	2014	2015	2014	2015
Total production au prix de base*	8 612	8 413	74 093	74 216
Engrais	226	225	4 335	4 291
Produits de protection des cultures	145	145	3 211	3 214
Aliments pour animaux achetés	3 710	3 632	16 087	15 765
Autres consommations intermédiaires	2 271	2 236	22 187	21 630
Consommations intermédiaires	6 353	6 238	45 820	44 900
Valeur ajoutée brute	2 259	2 174	28 273	29 316
Autres subventions d'exploitation	519	505	7 904	8 263
Impôts fonciers et autres impôts	101	100	1 554	1 562
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	2 677	2 579	34 623	36 017
Consommation de capital fixe	1 135	1 091	11 065	10 967
Résultat agricole	1 542	1 487	23 558	25 050
Salaires et cotisations sociales	502	514	7 176	7 300
Intérêts	221	214	1 887	1 810
Charges locatives nettes	130	135	2 590	2 670
Revenu net d'entreprise agricole	689	625	11 905	13 270

* La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits
Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Évolution des principaux agrégats des comptes en Bretagne et de la Valeur Ajoutée Brute au Coût des Facteurs (VABCF) en Bretagne



Champ : exploitations moyennes et grandes
Source : Agreste, Draaf Bretagne, indicateurs de revenus régionaux de l'agriculture, 2014 semi définitif, 2015 provisoire

Présentation

(suite de la page précédente)

L'année 2015 est plus satisfaisante en matière de **productions végétales**. Leur valeur progresse de 8,3 %, tirée par les prix (+ 10,8 %), en particulier ceux des céréales et des pommes de terre, et malgré des volumes plus faibles en maïs et en pommes de terre. Le montant des **subventions liées aux produits** reste faible en 2015 (45 M€) même s'il augmente, notamment grâce à la mise en place d'une aide à la production laitière (23,5 M€ pour la Bretagne). La réforme des aides couplées animales bénéficie ainsi surtout aux régions d'élevage laitier. L'aide aux bovins allaitants est en légère augmentation avec 19 M€ pour la région. En revanche, l'aide ponctuelle pour la volaille instaurée en 2014 disparaît.

Pour la deuxième année consécutive, la facture relative aux **consommations intermédiaires** régresse (– 1,8 %), atteignant 6,24 milliards d'euros. La réduction par rapport à 2014 est principalement due à la baisse du prix de l'alimentation animale (– 3,3 %), liée au recul des prix des céréales dans un contexte de stocks mondiaux importants. Le poste aliments achetés pour animaux, qui représente 44 % de la valeur des consommations intermédiaires en Bretagne, contre moins de 20 % au niveau national, a de ce fait un impact prépondérant pour la région. L'importante diminution de la facture énergétique (– 20 %) en 2015, suite à la chute du cours du pétrole, contribue également fortement à la baisse des charges. Les postes engrais et amendements ou produits phytosanitaires évoluent peu cette année. **La Valeur Ajoutée Brute (VAB)** de la branche agricole bretonne faiblit alors de 3,8 % en 2015. Les subventions d'exploitation dues au titre de l'exercice 2015 se réduisent de 2,7 % pour atteindre 505 M€. Elles sont principalement constituées des paiements découplés du premier pilier, qui perdent 9 % en un an (425 M€).

La Valeur Ajoutée Brute au Coût des Facteurs (VABCF) recule finalement de 3,7 % en Bretagne.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Comptes-de-l-agriculture-revenus>

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/donnees-de-synthese/comptes-de-l-agriculture-revenu/article/autres-documents-presentes-aux>

Définitions

Principaux indicateurs de résultat de la branche agricole

La Valeur Ajoutée Brute (VAB) se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs correspond à la VAB augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des impôts sur la production.

Le **résultat agricole** désigne **la valeur ajoutée nette au coût des facteurs** de la branche agricole, c'est-à-dire la **somme** des revenus du capital et du travail dégagés par l'activité agricole : Production au prix de base – consommations intermédiaires + subventions d'exploitation – impôts liés à la production – consommation de capital fixe.

Le revenu net d'entreprise agricole désigne le solde final du compte macro-économique de l'agriculture. Il est déduit du résultat agricole en retranchant les charges salariales, les charges locatives et les charges d'intérêts.

Le Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) correspond au revenu d'entreprise agricole sans en déduire la consommation de capital fixe. Le RBEA national est utilisé chaque année pour le calcul de l'indice des fermages.

Principaux postes du compte production de la branche agriculture en 2015
Comptes provisoires 2015 - Base 2010 - Optique production

Unité : million d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Céréales	189	146	184	156	676	10 727
Plantes fourragères	172	146	197	136	652	5 624
Légumes frais	117	237	61	83	497	2 675
Pommes de terre	23	88	8	31	148	2 261
Autres produits végétaux	30	42	57	27	156	21 835
Total produits végétaux*	531	659	507	433	2 129	43 122
dont subventions sur les produits végétaux	0,4	0,1	0,5	0,3	1,3	77,3
Gros bovins	126	108	161	96	491	7 231
Veaux	53	41	76	38	209	1 051
Porcins	500	527	233	257	1 517	2 671
Volailles	226	252	107	297	881	3 309
Œufs	343	98	45	146	632	1 290
Lait de vache	445	386	566	365	1 763	8 508
Autres produits animaux	20	15	29	31	95	2 466
Total produits animaux*	1 713	1 427	1 217	1 232	5 590	26 526
dont subventions sur les produits animaux	11,9	10,1	13,2	9,0	44,2	859,9
Activité de travaux agricoles et autres services	205	178	148	163	694	4 568
Total production au prix de base*	2 449	2 264	1 872	1 828	8 413	74 216

* La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits
Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Comptes de la branche agricole entre 2014 (semi-définitif) et 2015 (provisoire)

Unité : indice de valeur	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Total produits végétaux bruts et transformés*	109,8	106,6	110,2	107,2	108,3	103,2
Céréales	113,1	113,8	118,2	114,5	114,9	101,0
Fourrages	106,7	98,5	103,3	101,9	102,8	101,1
Légumes frais	103,9	104,8	106,5	97,6	103,5	101,4
Pommes de terre	150,2	117,7	187,1	127,7	126,3	148,1
Total produits animaux bruts et transformés*	95,0	93,2	91,9	94,6	93,7	95,4
Gros bovins	100,7	99,9	100,4	103,1	100,9	102,0
Veaux	95,3	95,3	95,3	95,3	95,3	98,3
Porcins	95,4	95,2	94,9	93,9	95,0	93,9
Volailles	96,7	95,1	98,2	97,4	96,7	97,6
Œufs	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	104,3
Lait de vache	85,6	85,1	85,8	86,9	85,8	87,3
Total production au prix de base*	98,4	97,4	96,9	97,9	97,7	100,2

* La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits
Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Présentation

En 2014, le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) diminue pour une grande majorité des exploitations en Bretagne et s'élève en moyenne à 36 000 €. Il est inférieur à la moyenne sur les cinq dernières années avec un résultat courant proche de 48 400 €. Les principales productions enregistrent une baisse des revenus, notamment les exploitations en production porcine. Seul le revenu des exploitations spécialisées en volaille de chair progresse. Ce résultat classe la Bretagne au 8^e rang des 13 nouvelles régions entre la Nouvelle-Aquitaine (37 000 €) et la Bourgogne Franche-Comté (34 900 €).

Le RCAI des exploitations porcines s'établit en moyenne à 10 600 € (15 800 € France entière), en chute de 75 %. Depuis deux ans, les producteurs de porcs rencontrent une conjoncture difficile, avec des cours bas, amplifiée par l'embargo russe. Les exploitations en volaille de chair dégagent un RCAI moyen de 39 700 € (30 300 € France entière), en progression de 10 %. La baisse de 33 % sur un an du poste aliments contribue à cette amélioration. Pour les exploitations laitières, le RCAI s'établit en moyenne à 43 500 € (41 200 € France entière), en retrait de 17 % sur un an. Malgré la hausse de la production et dans une conjoncture où le prix du lait a chuté à partir d'octobre 2014, le revenu des exploitations ne s'est pas maintenu. Les exploitations spécialisées en cultures générales, principalement les exploitations légumières bretonnes, dégagent un résultat proche de 30 600 €, en recul de 23 % sur un an. La campagne 2014 des légumes d'hiver et en particulier des choux-fleurs se révèle mauvaise, avec un hiver trop doux et trop pluvieux. Le résultat des exploitations en polyculture-polyélevage s'élève à 40 200 € (– 43 % sur 2013). Il est inférieur de près de 19 000 € à la moyenne sur les cinq dernières années (58 200 €). Les exploitations subissent plus fortement l'impact du recul des prix à la production d'autant plus qu'elles détiennent le plus souvent deux ateliers en production animale.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Comptes-de-l-agriculture-revenus>

Agreste Bretagne - Le 4-Pages - Octobre 2016 - N°5 - « Résultats 2014 du Réseau d'information comptable agricole (Rica) en Bretagne - Les deux tiers des exploitations bretonnes touchées par la baisse de revenu »

Site Agreste

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/reseau-d-information-comptable/>

Définitions

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est une opération communautaire de recueil d'informations comptables auprès de 82 000 exploitations agricoles de l'Union européenne à 28. En France métropolitaine, l'échantillon regroupe 7 284 exploitations et en Bretagne 484. Le champ couvert correspond aux exploitations moyennes et grandes c'est-à-dire celles appartenant au secteur professionnel et qui dégagent au moins 25 000 € de Production Brute Standard (PBS).

Production nette des achats d'animaux

Somme des ventes, variations de stocks, auto-consommation et production immobilisée diminuée des achats d'animaux.

Résultat courant avant impôts = résultat d'exploitation + résultat financier ou produits courants – charges courantes
(voir schéma de calcul des soldes intermédiaires de gestion sur le tableau ci-contre).

Revenu disponible = résultat courant avant impôts – charges sociales de l'exploitant + amortissement – remboursement du capital à long ou moyen terme.

Avertissement aux lecteurs

L'analyse et la lecture des résultats depuis l'exercice 2010 doivent impérativement se faire en comparaison des résultats recalculés. **Toute comparaison avec les résultats non recalculés peut conduire à des résultats incohérents, tant en niveau qu'en évolution.**

Résultats du Rica 2014 par principale orientation de production

Unité : millier d'euros	Cultures générales	Bovins lait	Porcins	Volailles de chair	Polyélevage Polyculture
Nombre d'exploitations représentées	1 244	9 702	3 551	1 933	2 266
Caractéristiques physiques					
Superficie Agricole Utilisée (en ha)	43,1	79,0	61,8	40,5	78,9
dont SAU en fermage	37,3	70,4	54,5	33,5	71,5
Vaches laitières	8	61	8	12	38
Porcs	13	9	2 072	34	187
Volailles	8	34	8	41 091	1 439
Nombre d'UTA	2,1	1,9	2,3	1,5	2,0
Nombre d'Utans	1,3	1,7	1,4	1,3	1,6
Financement et éléments du bilan					
Fonds de roulement net	46,8	95,0	66,1	55,1	78,9
Autofinancement	19,3	28,1	14,6	20,6	29,6
Actif immobilisé	151,0	294,8	443,6	213,0	320,1
dont capital d'exploitation	107,8	257,9	389,5	180,0	277,7
Actif circulant	76,1	142,4	226,9	110,4	145,6
dont stocks	19,9	90,7	186,5	33,2	82,3
Capitaux propres	134,3	245,5	212,3	139,6	245,0
Endettement total	93,9	194,4	461,3	186,4	224,2
Soldes intermédiaires de gestion					
Production (nette des achats d'animaux)	158,6	218,1	579,9	250,1	246,9
+ rabais remises ristournes obtenus	0,3	0,2	0,3	0,0	0,1
– approvisionnements	47,4	79,5	359,0	109,2	88,3
– autres charges externes	38,1	63,9	128,0	72,2	76,6
= Valeur Ajoutée hors fermage	73,4	74,9	93,2	68,7	82,2
+ remboursement forfaitaire de TVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
+ subvent. d'exploit. indemn. d'assurance	11,9	26,8	17,3	16,8	28,4
– loyers et fermages	9,0	11,3	9,4	5,8	12,0
– impôts et taxes	1,5	1,5	3,0	1,5	2,2
– charges de personnel	17,9	3,5	25,7	3,7	9,1
= Excédent brut d'exploitation	57,0	85,3	72,4	74,5	87,3
+ transfert de charges produits de gestion	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
– amortissements	27,4	36,3	49,3	30,2	41,0
= Résultat d'exploitation	29,7	49,2	23,5	44,5	46,6
+ produits financiers	0,5	0,6	0,7	0,3	0,5
– charges financières	2,8	6,4	13,6	5,1	6,9
= Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)	27,4	43,5	10,6	39,7	40,2
Par unité de travail non salarié					
RCAI	20,5	25,7	7,3	30,2	25,5
Revenu disponible	19,9	19,1	– 6,1	14,6	16,5

8 : nombre d'animaux inférieur à 10

Source : Agreste, Draaf Bretagne, réseau d'information comptable agricole

Définitions

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : les exploitants agricoles entrent dans le champ d'application de la TVA, avec plusieurs régimes possibles :

- **le régime du remboursement forfaitaire** : à défaut d'assujettissement obligatoire ou par option à la TVA, les exploitants agricoles sont placés de plein droit sous le régime du remboursement forfaitaire. Chaque année, les services du Trésor leur versent un montant qui compense, de façon forfaitaire, la charge de TVA supportée lors de la consommation de biens et de services nécessaires à l'activité agricole ;
- **l'assujettissement à la TVA** : il peut être obligatoire ou sur option. Il s'applique selon le régime simplifié de l'agriculture pour les exploitations dont les recettes annuelles dépassent 46 000 €. Sur certaines activités relevant plutôt d'une activité industrielle ou commerciale, le régime général de la TVA est appliqué.

Bénéfices Agricoles : il s'agit des bénéfices procurés par une exploitation agricole, voire d'activités annexes. Ils sont imposés d'après plusieurs régimes : le régime du forfait, le régime du bénéfice agricole réel (normal ou simplifié) ou le régime transitoire.

Régime du forfait : régime d'imposition appliqué aux exploitants agricoles dont les recettes n'excèdent pas 76 300 € en moyenne sur les deux dernières années. Ce régime ne comporte pas d'obligations comptables mais seulement déclaratives.

Bénéfice forfaitaire d'une exploitation
Pour chaque nature de culture ou d'exploitation, les commissions départementales des impôts déterminent un bénéfice moyen unitaire, généralement à l'hectare.
À l'échelon communal, chaque exploitation de

polyculture est classée par l'administration, avec le concours de la commission communale, dans l'une des catégories fixées par la commission départementale.
Le bénéfice imposable de l'exploitant est obtenu en multipliant le bénéfice forfaitaire moyen à l'hectare par la superficie de l'exploitation. Si l'exploitant est propriétaire, le revenu net cadastral des terres qu'il exploite et dont il est propriétaire vient s'y ajouter.

Bénéfice agricole réel : le régime de détermination des bénéfices agricoles est mis en place en 1972 selon le modèle des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) mais avec des modalités spécifiques tenant compte des particularités de la production agricole. Depuis 1984, il existe trois régimes d'imposition selon le montant des recettes annuelles de l'exploitant. Ce montant représente la moyenne des recettes sur deux années consécutives.

- **Le régime réel normal** obligatoire pour les exploitants dont les recettes dépassent 350 000 € ou sur option, à la demande de l'exploitant. La tenue d'une comptabilité répondant aux normes du Code général des impôts est obligatoire ;
- **Le régime réel simplifié** pour les exploitants dont les recettes sont comprises entre 76 300 € et 350 000 €. Les obligations comptables y sont allégées.

Pour en savoir plus

Site du service public de la diffusion du droit Légifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/>
Code Général des Impôts

Fiscalité des agriculteurs en 2014

Unité : euro/ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan*	Bretagne	Bretagne 2013
TVA						
Agriculteurs assujettis à la TVA	10 195	7 984	7 165	8 174	33 518	36 281
Agriculteurs bénéficiant du remboursement forfaitaire	2 301	2 493	427	2199	7 420	5 205
Bénéfices agricoles						
Agriculteurs soumis au régime						
- du bénéfice réel normal	2 601	2 796	2 086	2 143	9 626	9 556
- du bénéfice simplifié	5 154	3 657	5 079	4 190	18 080	18 344
Impôt sur le revenu						
Agriculteurs imposés à l'impôt sur le revenu						
- au forfait	1 275	1 276	1 063	1 312	4 926	5 369
- au réel	8 461	7 243	4 185	7 076	26 965	28 438

* Valeurs 2013
Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

Éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires de l'exploitant fermier

Catégories d'exploitations selon le revenu cadastral moyen en 2014

Unité : euro/ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Catégories				
1	> 32,01	> 38	> 39,94	> 29,35
2	29,27 à 32,01	33 à 38	36,13 à 39,94	26,22 à 29,35
3	24,09 à 29,27	30 à 33	32,01 à 36,13	23,99 à 26,22
4	20,12 à 24,09	26 à 30	24,69 à 32,01	21,76 à 23,99
5	< 20,12	< 26	< 24,69	< 21,76

Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

Bénéfices forfaitaires selon la catégorie d'exploitation en 2014

Unité : euro/ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Catégories				
1	535,60	581,00	621,40	533,00
2	473,80	456,50	549,70	451,00
3	412,00	415,00	478,00	410,00
4	350,20	373,50	406,30	369,00
5	288,40	269,75	310,70	328,00

Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

Note de lecture des deux tableaux précédents

Dans les Côtes-d'Armor, les exploitations dont le revenu cadastral moyen est supérieur à 32,01 appartiennent à la catégorie 1. Pour cette catégorie d'exploitations, le bénéfice forfaitaire est fixé à 535,60 euros par hectare.

Moyens de production

Irrigation

Présentation

En raison de son climat océanique tempéré, la Bretagne est une région qui utilise peu les techniques d'irrigation.

En 2010, seulement 5,5 % des exploitations bretonnes ont eu recours à l'irrigation. Les surfaces irrigables couvrent 28 000 ha, soit 1,7 % de la superficie agricole utilisée en Bretagne. Au cours de la campagne 2009-2010, 14 800 ha ont été effectivement irrigués, essentiellement à l'aide de systèmes d'aspersion. Cette surface irriguée profite davantage aux légumes (8 500 ha) et au maïs grain ou fourrage (2 500 ha). Le reste des surfaces irriguées se partage entre les prairies, les cultures sous serres, les pommes de terre ou encore les cultures florales ou fruitières. Le Morbihan, suivi du Finistère irriguent davantage de cultures. Dans ces deux départements, ce sont surtout les légumes de plein champ destinés au marché du frais qui sont concernés (65 % des surfaces irriguées pour le premier, 67 % pour le second). Mais le Morbihan est aussi obligé d'irriguer les surfaces cultivées pour les légumes destinés à l'industrie, comme les haricots verts ou les petits pois (54 % des surfaces irriguées). En Ille-et-Vilaine, le maïs est la culture la plus irriguée (37 %), suivi des légumes (33 %). La situation est intermédiaire dans les Côtes-d'Armor (51 % de légumes et 22 % de maïs).

Les superficies irrigables, après avoir fortement progressé entre 1988 et 2000, sont en net recul (baisse d'un quart des surfaces). Ce constat est encore plus marqué pour les Côtes-d'Armor, département qui a perdu le tiers des surfaces irrigables. Le Morbihan, qui avait bénéficié d'aides publiques importantes pour l'installation d'équipements entre 1996 et 1998, reste le plus équipé des départements bretons.

Pour en savoir plus

- Site Agreste
- Publications
- Agreste Primeur - Mars 2007 - N°194 - « L'irrigation du maïs mise à mal par les sécheresses ».
 - Agreste Cahiers spécial Structures - Avril 2005 - « L'irrigation, qui se développe de façon régulière depuis trente ans, semble se stabiliser ».

Définitions

Nombre d'exploitations irrigables : une exploitation est irrigable lorsqu'elle dispose d'une installation ou de moyens pour irriguer.

Superficie irrigable : comprend toutes les superficies susceptibles d'être irriguées avec les moyens actuels à disposition de l'exploitation, en propriété ou non.

Superficie irriguée : toutes les superficies de l'exploitation effectivement irriguées au cours des campagnes 1978-1979 pour le recensement de 1979, 1987-1988 pour celui de 1988, 1999-2000 pour celui de 2000 et 2009-2010 pour celui de 2010.

Irrigation par aspersion : eau projetée en pluie sur la parcelle.

Moyens de production

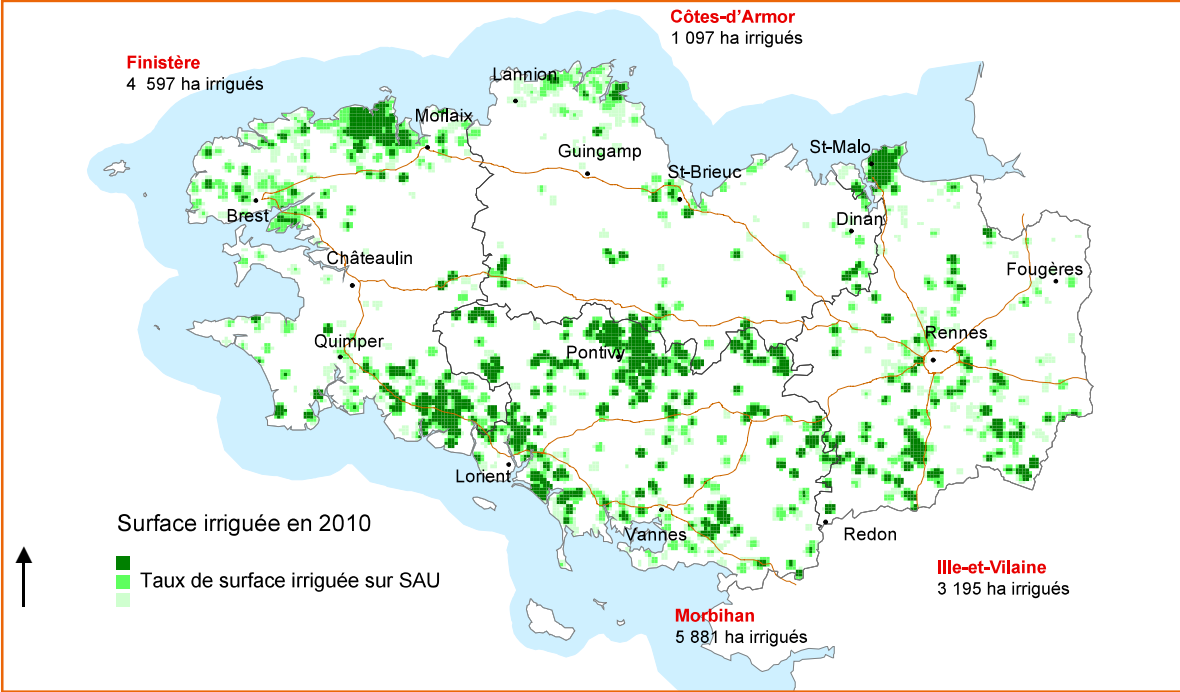
Irrigation

Irrigation en Bretagne

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
1979					
Nombre d'exploitations	246	1 484	877	315	2 922
Superficies irriguées (ha)	1 043	4 226	4 429	1 495	11 193
Superficies irrigables (ha)	2 037	10 740	7 333	2 732	22 842
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	1,0	0,8	0,4	0,6
1988					
Nombre d'exploitations	362	1 384	715	259	2 720
Superficies irriguées (ha)	790	1 904	2 972	1 144	6 810
Superficies irrigables (ha)	1 667	9 180	6 281	2 032	19 160
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	0,5	0,6	0,3	0,4
2000					
Nombre d'exploitations	337	1 043	564	470	2 414
Superficies irriguées (ha)	847	4 042	2 970	6 535	14 394
Superficies irrigables (ha)	2 853	11 737	7 410	14 671	36 671
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	1,0	0,6	1,7	0,8
2010					
Nombre d'exploitations	287	775	415	432	1 909
Superficies irriguées (ha)	1 097	4 597	3 195	5 881	14 771
Superficies irrigables (ha)	1 965	8 822	6 017	11 149	27 953
Part de la SAU irriguée (%)	0,3	1,2	0,7	1,6	0,9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

Les surfaces irriguées en Bretagne en 2010



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Présentation

Réalisées depuis la campagne 1998-1999 pour l'azote minéral, et depuis 2003-2004 pour le phosphore minéral, l'enquête auprès des négociants et des coopératives agricoles réalisée par Négoco Ouest et Coop de France Ouest permet de connaître les ventes d'engrais minéraux aux agriculteurs. Elle constitue un bon indicateur de l'évolution des apports d'éléments fertilisants sur les sols, même si il ne permet pas de calculer avec précision les quantités apportées.

Après une campagne 2013-2014 relativement élevée en achat d'engrais minéraux, la campagne 2014-2015 présente une baisse de presque 3 % sur la Bretagne avec des inégalités départementales : hausse de 6 % dans les Côtes-d'Armor, compensée par une baisse significative de 10 % dans le Morbihan.

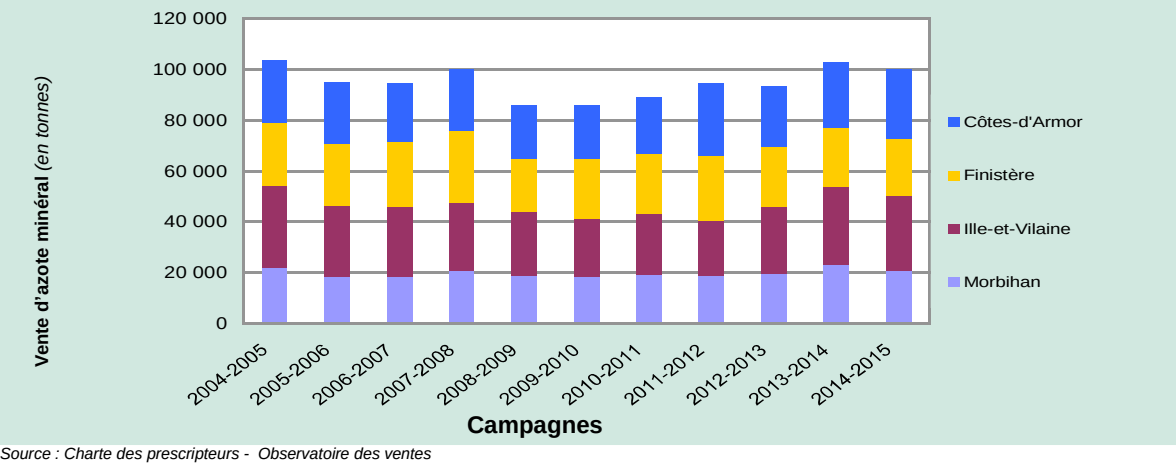
Depuis la campagne 2013-2014, les apports azotés minéraux apportés par les agriculteurs en Bretagne sont évalués à partir de la déclaration de flux d'azote. En moyenne, sur la campagne 2014-2015, les apports azotés sont de 65 kgN/ha de SAU en Bretagne avec de fortes variations dépendant du type de culture en place. L'Ille-et-Vilaine présente une pression moyenne d'azote minéral de 77 kgN/ha de SAU tandis que la moyenne des Côtes-d'Armor est inférieure avec 57 kgN/ha de SAU.

Les différences de tendance entre la vente et l'usage réel peuvent s'expliquer par le travail de réaffectation des données de vente des négoce qui sont fournies au niveau régional. Cela peut aussi traduire le phénomène de stockage d'azote minéral réalisé à la ferme lorsque le cours des engrais minéraux est bas, ce qui était le cas sur la campagne 2014-2015 (voir chapitre 8, prix des approvisionnements, p. 102).

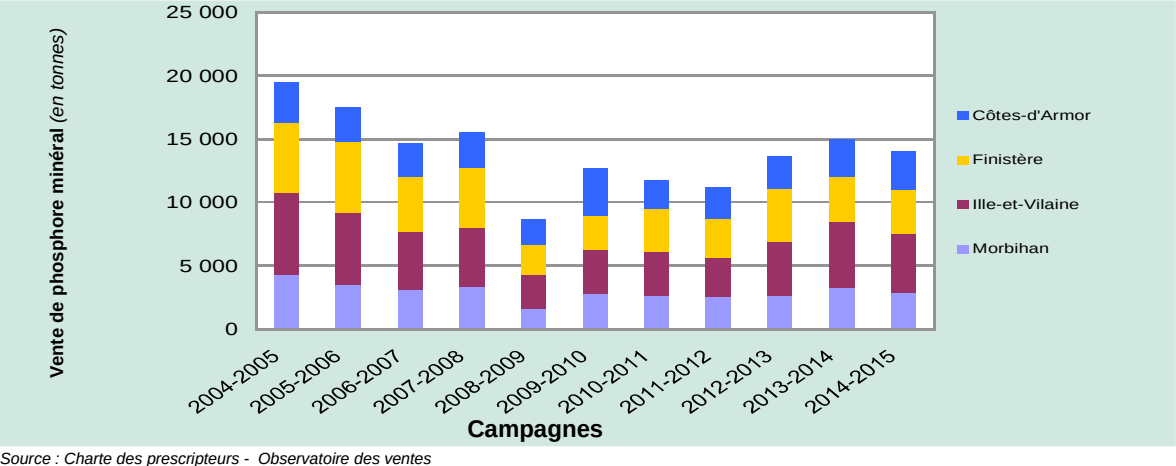
Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
Pour connaître le bilan complet des déclarations de flux d'azote :
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Declaration-des-flux-d-azote>

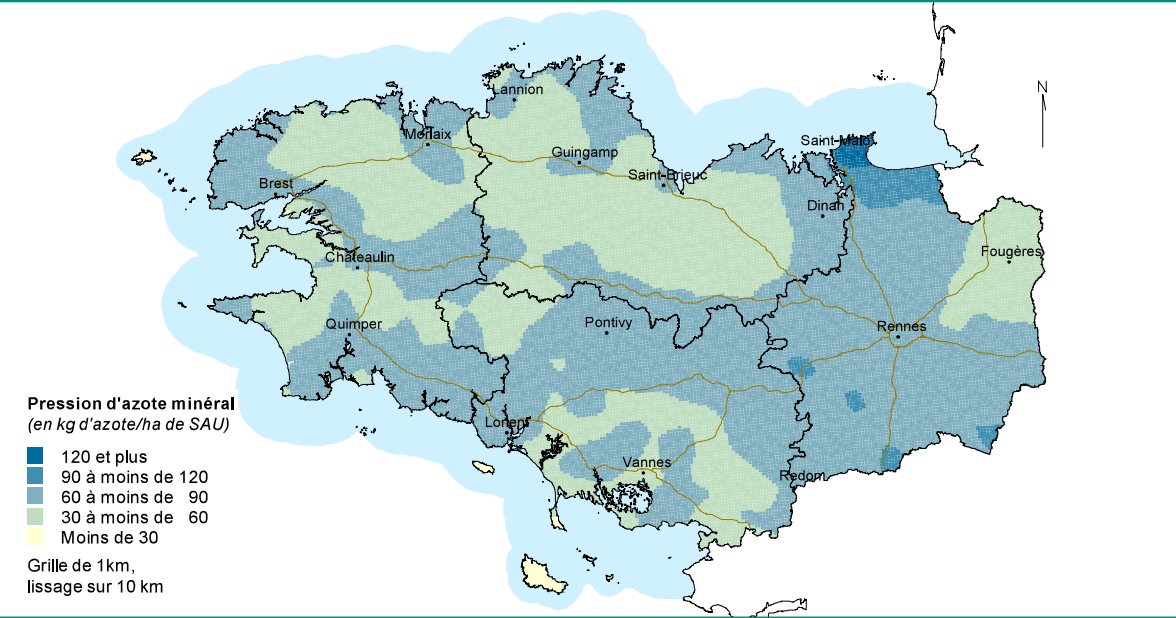
Évolution de la vente d'azote minéral en Bretagne



Évolution de la vente de phosphore minéral en Bretagne



Azote minéral épandu lors de la campagne 2014-2015



Moyens de production

Livraisons d'engrais minéraux

Présentation

En Bretagne, les livraisons totales d'**engrais minéraux et organo-minéraux** aux distributeurs se sont élevées à 467 045 tonnes de produits sur la campagne 2014-2015, soit une hausse de 1,3 % par rapport à la campagne précédente. Au niveau de la France, ces livraisons ont baissé de 2,3 %. Après une augmentation linéaire depuis la campagne 2010-2011, la vente d'**engrais azoté** se stabilise sur la campagne 2014-2015 en Bretagne pour atteindre une fertilisation moyenne de 77 kgN par hectare de SAU, retournant ainsi au niveau de vente observé dix années auparavant. Plus aptes à répondre à la nécessité du fractionnement des apports azotés, les engrais azotés simples représentent 91 % des quantités d'azote livrées en Bretagne où les ammonitrates et l'urée dominant largement. Depuis la campagne 2012-2013 qui avait enregistré une livraison des **engrais phosphatés** très élevée, la campagne 2014-2015 présente une tendance baissière à la livraison de phosphore (– 3 %), de moindre importance qu'au niveau national (– 13 %). Le DAP-MAP (engrais binaire azote et phosphore) utilisé au démarrage des cultures demeure la forme privilégiée pour l'apport du phosphore : 64 % du phosphore total livré. La livraison de phosphore simple en Bretagne a triplé, occupant à présent 15 % du phosphore total vendu. Tandis qu'en France sa livraison diminue (– 6 %), la **potasse** est de plus en plus livrée en Bretagne (+ 30%). Le chlorure de potassium est la forme privilégiée d'épandage de la potasse en Bretagne.

Définitions

Livraisons d'engrais : les statistiques présentées dans les tableaux s'appuient sur les livraisons d'engrais par l'industrie et les importateurs

Pour en savoir plus

Site de l'Unifa, l'union des industries de la fertilisation
<http://www.unifa.fr/le-marche-en-chiffres/livraisons-dengrais.html>
<http://www.unifa.fr/le-marche-en-chiffres/la-fertilisation-en-france.html>

aux distributeurs. Les dates de campagne sont les suivantes : du 1^{er} mai au 30 avril pour les engrais phosphatés simples, les engrais potassiques simples et les binaires PK , et du 1^{er} juillet au 30 juin pour les engrais azotés simples et les engrais composés contenant de l'azote.

Types d'engrais :

- les engrais simples apportent de l'azote (N), du phosphore (P) ou du potassium (K) ;
- les engrais composés binaires apportent deux des éléments fertilisants ;
- les engrais composés ternaires contiennent les trois éléments.

Livraisons et consommations d'engrais diffèrent pour trois raisons :

- les achats par les distributeurs pour la campagne ne correspondent pas nécessairement à leurs ventes pendant la même période en raison de la variation de stocks dans leur magasin ;
- les livraisons sont affectées aux distributeurs en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité indépendamment des limites administratives. Toutefois depuis la campagne 2005-2006, les comptes de livraisons par type d'engrais n'incluent plus les livraisons aux distributeurs hors Bretagne afin de tenir compte des échanges interrégionaux ;
- les quantités d'engrais épandues au cours d'une campagne ne coïncident pas nécessairement avec les quantités achetées durant cette période en raison de la variation des stocks dans les exploitations.

Moyenne sur trois campagnes : le lissage sur trois campagnes consécutives permet de réduire les écarts entre livraisons et consommations imputables au phénomène de stockage.

Surface agricole fertilisable : terres labourables + surface toujours couverte d'herbe (à l'exclusion des parcours et pacages) + cultures fruitières, maraîchères et florales + vignes + jardins familiaux + pépinières - jachère agronomique. Elle est calculée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture.

Moyens de production

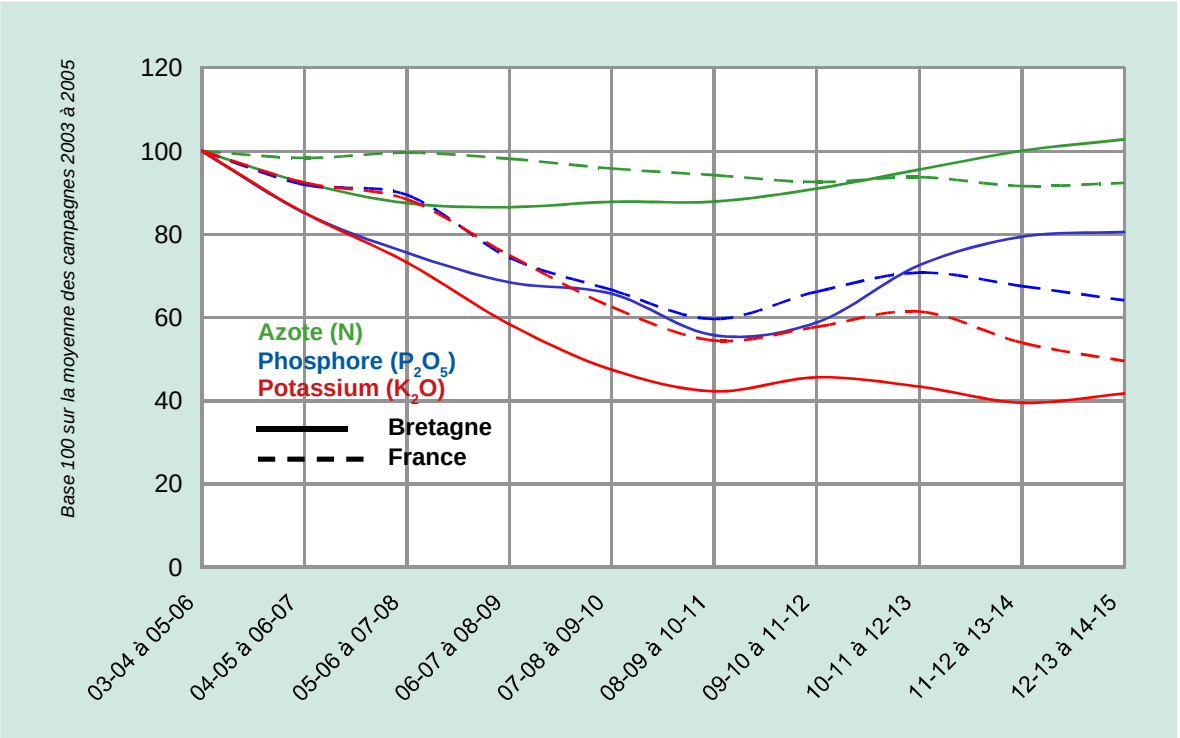
Livraisons d'engrais minéraux

Livraisons d'éléments fertilisants

Unité : livraisons en tonnes	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Campagne 2014-2015					
Produits livrés					
Livraisons	157 023	102 485	123 319	84 218	467 045
Variation annuelle (%)	– 10,9	– 6,5	+ 39,5	– 3,3	+ 1,3
Azote (N)					
Livraisons	43 771	29 530	28 517	24 551	126 370
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	100	77	64	66	77
Variation annuelle (%)	– 11,2	– 3,5	+ 27,3	– 2,2	– 0,7
Phosphore (P₂O₅)					
Livraisons	7 799	1 531	5 987	5 378	20 694
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	18	4	13	15	13
Variation annuelle (%)	– 2,6	+ 26,7	+ 14,5	– 20,1	– 2,6
Potassium (K₂O)					
Livraisons	5 189	6 764	6 152	2 751	20 855
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	12	18	14	7	13
Variation annuelle (%)	– 9,8	+ 24,9	+ 116,5	+ 40,5	+ 31,1
Surface agricole fertilisable totale en 2015 (en milliers d'ha)	438	381	447	370	1 636

Source : Union des industries de la fertilisation (Unifa)

Évolution des livraisons ramenées à la surface agricole utile des éléments fertilisants N,P₂O₅ ET K₂O en Bretagne et en France



Source : Union des industries de la fertilisation (Unifa)

Présentation

Après avoir atteint un pic en 2013, la **valeur de l'ensemble des aliments destinés aux animaux** diminue en 2014 et en 2015, en Bretagne. La baisse, de 10,3 % en 2014, est moins forte en 2015 : – 2,1 %, selon les résultats provisoires des comptes. Le repli en 2014 s'explique par celui des prix des aliments intraconsommés ou achetés. Pour 2015, c'est à la fois la baisse des volumes des aliments intraconsommés et celle des prix des aliments achetés qui font reculer la valeur. Dans un contexte de stocks mondiaux importants, les cours des céréales fléchissent en 2014 et en 2015, expliquant ainsi le recul des prix des aliments.

La part de la valeur des aliments pour animaux dans les consommations intermédiaires est très importante en Bretagne : 58 % en 2015, contre 35 % au niveau national. Compte tenu de la baisse des prix des aliments, cette part est un peu moins forte qu'en 2013 (61 %), et permet d'atténuer la chute du revenu agricole de la région.

Le volume des aliments consommés par les animaux se réduit en 2015 (– 1,4 %), en raison d'un repli pour les aliments produits sur l'exploitation et intraconsommés. Parallèlement, les effectifs animaux diminuent pour les porcins, mais progressent globalement pour les bovins et les volailles.

La part des aliments achetés sur la valeur totale des aliments est assez stable dans le temps. Elle reste importante, avec 75 % en 2015. Ces achats sont avant tout destinés aux porcs, aux volailles, et dans une moindre mesure, aux bovins. Le développement de la fabrication d'aliments à la ferme dans les exploitations porcines permet de réduire les quantités achetées en aliments destinés aux porcs.

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/moyens-de-production/>
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/productions-animales-877/alimentation-animale-924/>

Définitions

Le poste « **consommation d'aliments des animaux** » des comptes de l'agriculture comprend l'ensemble des achats effectués par les éleveurs ainsi que les aliments produits sur l'exploitation et intra consommés. Les achats des éleveurs peuvent concerner les aliments grossiers (céréales, pois, féveroles, pommes de terre...), les aliments concentrés simples (sons et issues, légumes, tourteaux, sous-produits du lait, poudre de lait...) ou les aliments concentrés composés.

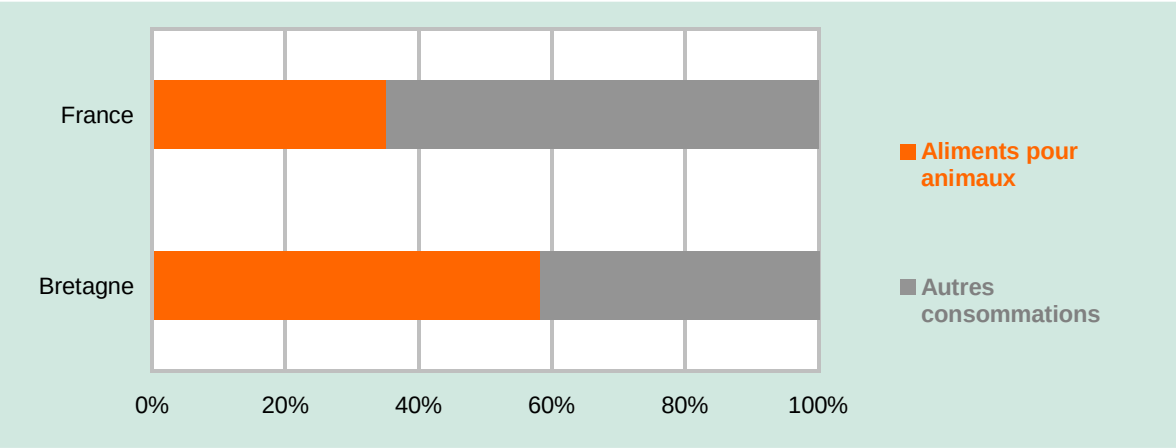
Voir aussi :
- *chapitre 8, prix des aliments pour animaux, p. 104* ;
- *chapitre 13, production des industries d'aliments pour animaux, p. 144.*

Consommation d'aliments pour animaux en Bretagne

Unité : million d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des aliments y c. intraconsommés	3 060	3 473	3 827	4 135	3 710	3 632
dont aliments achetés	2 267	2 568	2 913	3 172	2 830	2 739

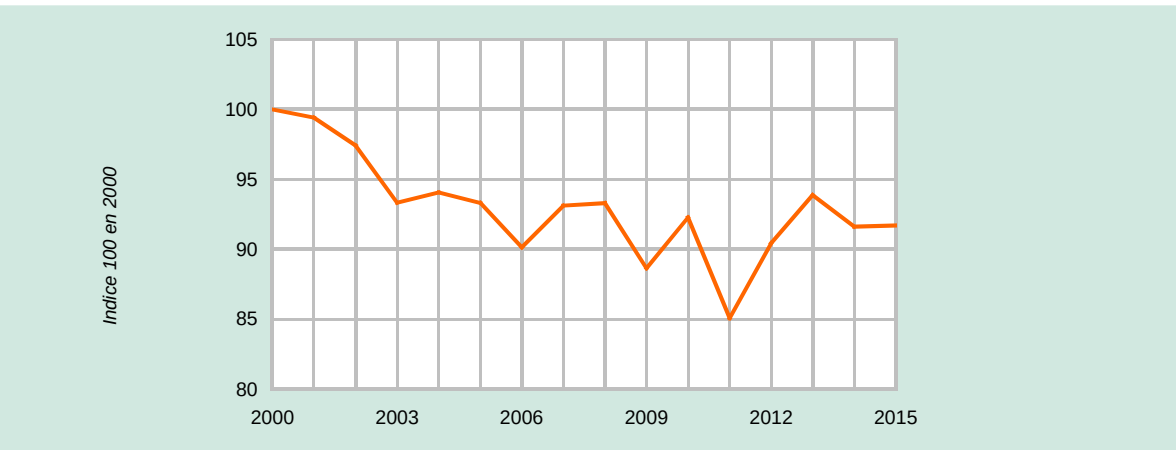
Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture : 2010-2013 définitifs, 2014 semi-définitifs, 2015 provisoires

Part des aliments dans la consommation intermédiaire en 2015



Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Évolution des quantités d'aliments achetés en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Avertissement
Les résultats des comptes régionaux sont définitifs pour les années 2013 et les précédentes. Pour 2014, ils sont semi-définitifs et provisoires pour 2015.

Présentation

À la rentrée 2015, les établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole breton accueillent 18 615 élèves, apprentis et étudiants du secondaire et du supérieur court. Ces effectifs n'incluent ni l'enseignement supérieur agricole long, ni la formation professionnelle continue qui complètent l'offre de l'enseignement agricole.

En dix ans, les effectifs en formation initiale (scolaire et par apprentissage) ont baissé de 5 %. Alors que le nombre des élèves a régressé de 8 %, celui des apprentis a progressé de 27 %. Ainsi, en formation initiale, neuf jeunes sur dix sont en formation scolaire dispensée dans 62 établissements alors qu'un sur dix est en apprentissage proposé par des CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Concentrant 79 % des effectifs, l'enseignement agricole privé occupe une place prépondérante, liée à l'histoire de l'enseignement agricole en Bretagne. Ainsi, avec 16 452 élèves en formation initiale scolaire à la rentrée 2015 (13 312 dans le privé et 3 140 dans le public), la Bretagne est la 3^e région de France, après les Pays de la Loire et Rhône-Alpes, pour l'enseignement agricole privé, dispensé en lycées agricoles privés ou en maisons familiales rurales et occupe la 8^e place pour l'enseignement agricole public.

L'enseignement technique agricole breton accueille des élèves, apprentis et étudiants de la 4^e jusqu'au BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole). Les filles représentent presque la moitié de ces effectifs.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- Site de la Draaf Bretagne
- http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/ENSEIGNEMENT-FORMATION
- Site du conseil régional de Bretagne
- http://www.bretagne.bzh/jcms/TF071112_5052/fr/formation-orientation
- Site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- http://agriculture.gouv.fr/th%C3%A9matique-g%C3%A9n%C3%A9rale/enseignement-et-formation
- Site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
- http://www.educagri.fr/

Définitions

L'enseignement agricole propose des cursus de formation dans les cinq voies que sont :

- la formation initiale scolaire ;
- la formation par apprentissage ;
- la formation professionnelle continue pour les adultes ;
- la formation ouverte et à distance ;
- la validation des acquis de l'expérience.

2nde GT : 2nde Générale et Technologique

Bac S : Baccalauréat général série scientifique

BEPA : Brevet d'Études Professionnelles Agricoles

BP : Brevet Professionnel

BPA : Brevet Professionnel Agricole

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CAPA : Certificat d'Aptitude professionnelle Agricole

CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

MFRÉO : Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

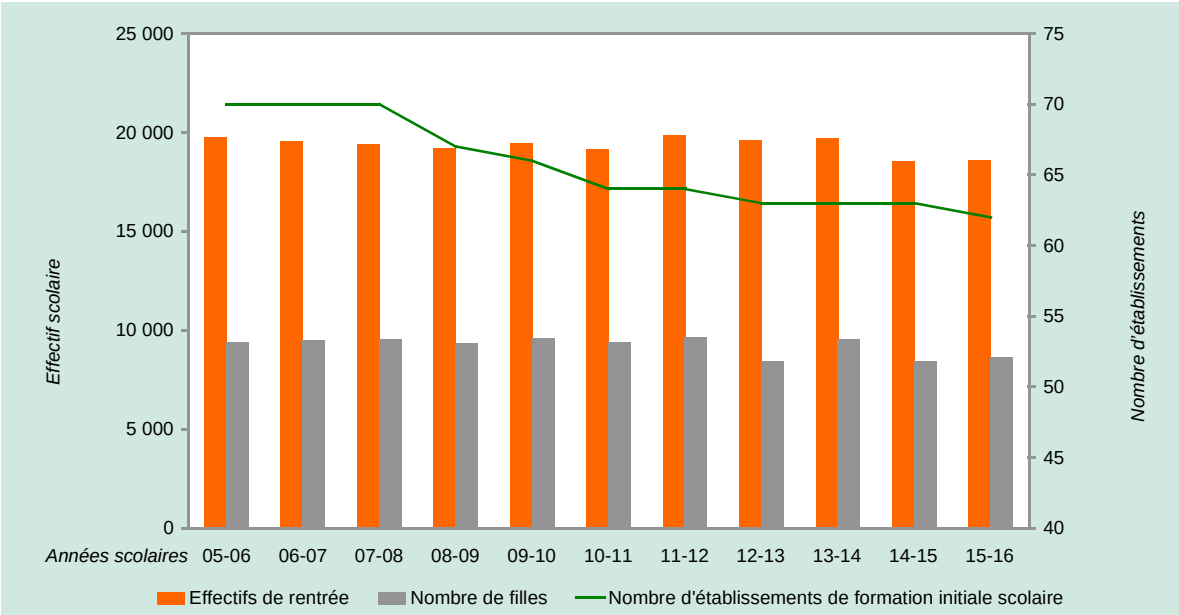
Enseignement technique agricole en Bretagne

Effectifs de rentrée en formation initiale (scolaire et apprentissage)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enseignement public					
Effectifs en formation scolaire	3 348	3 305	3 361	3 151	3 140
Effectifs par apprentissage	638	690	689	633	700
Total enseignement public	3 986	3 995	4 050	3 784	3 840
Enseignement privé					
Effectifs en formation scolaire	14 548	14 198	14 260	13 323	13 312
CNEAP	10 013	9 873	9 967	9 295	9 227
MFREO	4 535	4 325	4 293	4 028	4 085
Effectifs par apprentissage	1 309	1 393	1 413	1 418	1 463
CNEAP	613	633	609	601	653
MFREO	228	263	240	237	244
Centres privés professionnels	468	497	564	580	566
Total enseignement privé	15 857	15 591	15 673	14 741	14 775
Ensemble de l'enseignement technique agricole	19 843	19 586	19 723	18 525	18 615
En formation scolaire	17 896	17 503	17 621	16 474	16 452
Par apprentissage	1 947	2 083	2 102	2 051	2 163

Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Évolution des effectifs de l'enseignement agricole en Bretagne (élèves et apprentis)



Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Présentation

(suite de la page précédente)

En 2016, l'enseignement technique agricole breton obtient un taux de réussite pour l'ensemble des diplômes du CAP Agricole au BTS Agricole de 87 % soit deux points de plus que la moyenne nationale pour ces diplômes.

L'enseignement technique agricole breton compte plus de 18 600 élèves (88 %) et apprentis (12 %) en formation initiale à la rentrée 2015. Près d'un quart de ces jeunes suivent une formation initiale hors des secteurs professionnels : ils sont élèves en formation générale (4^e, 3^e, 2^{nde} GT, bac S...) ou apprentis hors des champs professionnels agricoles et para-agricoles. Plus des trois quarts des élèves et apprentis en formation initiale dans l'enseignement agricole breton suivent une formation professionnelle dans les secteurs professionnels de la production, des services, de l'aménagement et de la transformation.

Le secteur des services (aux personnes, entreprises ou territoires) attire la plus grande partie des effectifs en formation initiale professionnelle (43 %).

Le secteur de la production représente 35 % des effectifs en formation initiale professionnelle. Les enjeux grandissants en matière de protection de l'environnement et de mise en valeur des paysages ont favorisé le développement du secteur de l'aménagement (19 % des effectifs en formation initiale professionnelle).

Le secteur de la transformation est le secteur le plus faiblement représenté (3 %). Pourtant la Bretagne transforme sur place une grande partie de sa production agricole.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/ENSEIGNEMENT-FORMATION>

Site du conseil régional de Bretagne
http://www.bretagne.bzh/jcms/TF071112_5052/fr/formation-orientation

Site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
<http://agriculture.gouv.fr/th%C3%A9matique-g%C3%A9n%C3%A9rale/enseignement-et-formation>

Site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
<http://www.educagri.fr/>

Définitions

Les formations de l'enseignement technique agricole breton délivrent des diplômes de niveaux VI, V, IV et III.

Niveau VI : 4^e et 3^e de l'enseignement agricole essentiellement.

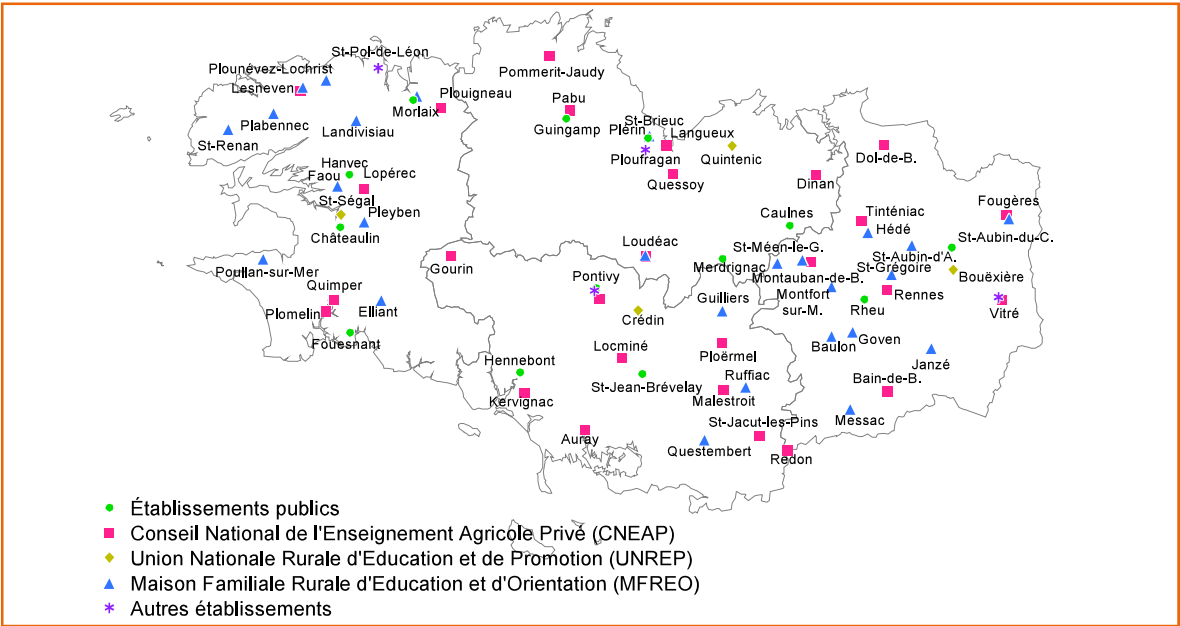
15 % des jeunes en formation initiale dans l'enseignement technique agricole breton suivent une formation de niveau VI à la rentrée 2015. Ils présentent le diplôme national du brevet (série technologique ou professionnelle). L'orientation se fait en fin de 3^e, le plus souvent, vers la voie professionnelle pour préparer un Capa ou un baccalauréat professionnel agricole. L'élève peut également s'orienter vers la voie générale et technologique en intégrant une 2^{nde} GT.

Niveau V : 2^{nde} pro, Certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) et Brevet Professionnel Agricole (BPA) essentiellement.

28 % des élèves et apprentis en formation initiale dans l'enseignement technique agricole breton suivent une formation de niveau V à la rentrée 2015. Le Capa permet l'entrée dans la vie professionnelle comme salarié des entreprises agricoles et para-agricoles. Depuis la rénovation du bac professionnel en trois ans, les élèves présentent le Bepa en fin de 1^{re} bac pro puis poursuivent en terminale pour l'obtention du bac. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, entrer directement dans la vie active.

(suite page suivante)

Les établissements d'enseignement agricole en 2016*



* Formation initiale scolaire et apprentissage hors formation continue
Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Taux de réussite aux examens en Bretagne (dont formation continue)

Unité : % taux de réussite	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016
Capa	89,0	90,9	88,6	89,6
Bepa	94,0	93,6	93,9	92,3
Bac Pro	83,5	83,4	85,6	84,9
Bac Techno	79,5	88,5	87,4	86,6
Bac S	96,0	95,7	93,8	95,9
BTSA	72,5	74,9	76,4	78,1
Ensemble	86,2	86,2	87,1	86,9

Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Évolution des effectifs selon le secteur professionnel en Bretagne

	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis
Secteurs professionnels	13 577	1 835	18 834	1 661	12 639	1 592	12 720	1 659
Production	4 419	608	4 403	622	4 319	612	4 378	658
Services	6 651	296	6 993	215	6 037	192	6 054	177
Aménagement	2 159	776	2 080	766	1 940	730	1 962	739
Transformation	348	155	358	58	343	58	326	85
Hors secteurs professionnels*	3 926	248	3 787	441	3 835	459	3 732	504
Total	17 503	2 083	17 621	2 102	16 474	2 051	16 452	2 163

* Hors secteurs professionnels : élèves en formation générale (4^e, 3^e, 2^{nde} GT, bac S...) et apprentis hors champs professionnels agricoles et para-agricoles
Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Présentation

(suite de la page précédente)

Alors que les élèves sont majoritairement (48 %) dans le secteur des services, les apprentis sont eux majoritairement (44 %) dans le secteur de l'aménagement, le secteur de la production constituant le deuxième secteur professionnel (34 % des élèves et 40 % des apprentis).

La production agricole concentre 73 % des effectifs en production, très loin devant l'agro-équipement (13 % des effectifs dans le secteur de la production).

Pour couvrir les besoins des territoires, l'enseignement agricole élargit son offre de formation des métiers de la production et de la transformation agroalimentaire à l'aménagement et aux services aux personnes, aux entreprises ou aux territoires. Cette diversification, tout en stimulant le recrutement des élèves, apprentis et étudiants du secondaire et du supérieur court, permet à l'enseignement agricole de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Définitions

(suite de la page précédente)

Niveau IV : 2nde GT, baccalauréats professionnels, technologiques, généraux et Brevet Professionnel (BP) essentiellement.

40 % des élèves et apprentis en formation initiale dans l'enseignement technique agricole breton suivent une formation de niveau IV à la rentrée 2015. Le baccalauréat technologique est conçu pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTSA). Le baccalauréat professionnel permet d'accéder aux fonctions de technicien agricole, de s'installer comme chef d'exploitation agricole ou de poursuivre des études (BTSA) même si ce diplôme a pour objectif premier l'entrée dans la vie professionnelle.

Niveau III : Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) essentiellement.

14 % des élèves et apprentis en formation initiale dans l'enseignement technique agricole breton suivent une formation de niveau III à la rentrée 2015. Le BTSA est un diplôme qui permet d'accéder à des emplois de techniciens et de personnels encadrants.

Pour en savoir plus

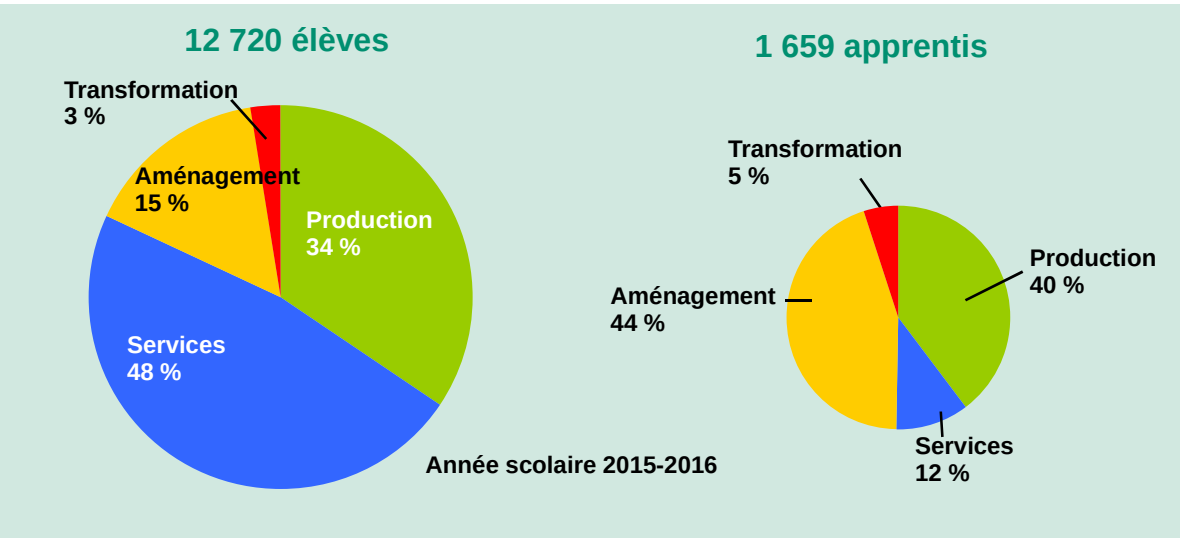
Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/ENSEIGNEMENT-FORMATION>

Site du conseil régional de Bretagne
http://www.bretagne.bzh/jcms/TF071112_5052/fr/formation-orientation

Site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
<http://agriculture.gouv.fr/th%C3%A9matique-g%C3%A9n%C3%A9rale/enseignement-et-formation>

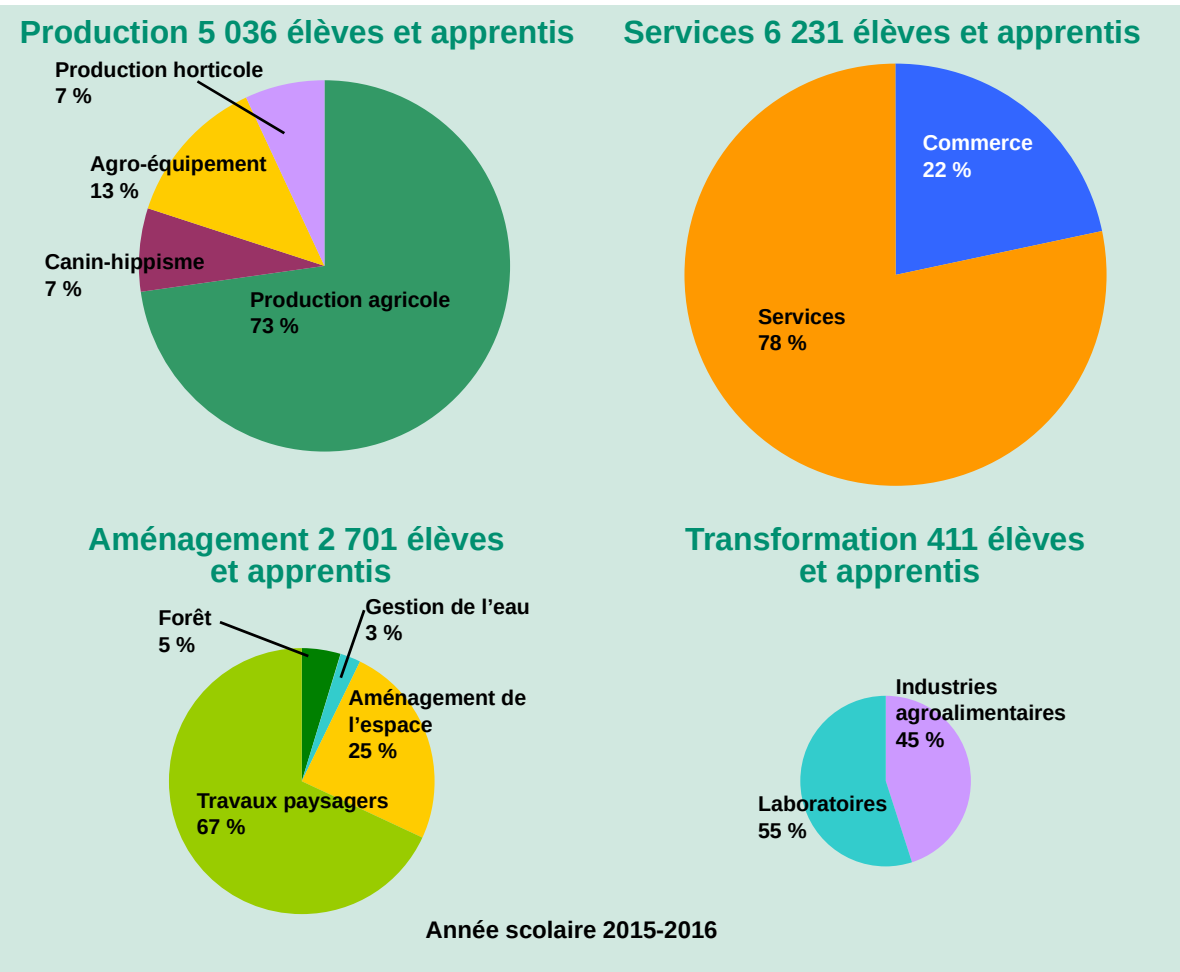
Site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
<http://www.educagri.fr/>

Répartition des effectifs d'élèves et apprentis selon le secteur professionnel en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Répartition des effectifs d'élèves et apprentis par secteur professionnel en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Présentation

La population des chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole, relevant du régime de protection sociale agricole en baisse régulière depuis de nombreuses années, se contracte de 2 % en 2014 avec 42 023 chefs d’exploitation. Le nombre de **conjoint**s **collaborateurs** recule de 9 % sur un an avec 2 467 conjoints. **La population salariée agricole** compte 61 790 salariés et se maintient après plusieurs années de progression. Si l’emploi salarié en exploitation gagne 2 %, il recule en revanche pour les salariés des organismes de service et les salariés de la coopération, respectivement de 1 % et 3 %.

En 2014, les prestations versées par la MSA en Bretagne s’élèvent à 1,92 milliard d’euros (+ 0,5 % sur un an). Les prestations versées aux non-salariés sont stables en 2014 alors que celles versées aux salariés progressent légèrement (+ 1 %). Elles atteignent près de 714 millions d’euros.

En Bretagne, 285 372 assurés et ayants droit relevant du régime agricole sont couverts par une assurance maladie, dont la moitié relève du régime salarié. Les prestations versées aux salariés augmentent annuellement, alors qu’elles se replient pour les non-salariés, reflétant les conséquences des évolutions démographiques de cette population.

Pour en savoir plus

Site de la MSA
<http://www.msa.fr/lfr/etudes-statistiques>

Définitions

La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** gère la protection sociale des salariés (actifs, retraités et ayants droit) du secteur agricole, ainsi que des non salariés (exploitants, membres de la famille et retraités), concurremment avec d’autres assureurs en assurance maladie ou accidents du travail des exploitants. Les secteurs agricoles au sens de la MSA concernent le secteur culture-élevage, les organismes de services tels que la Mutualité Agricole ou les organismes professionnels agricoles, les coopératives, les entreprises de travaux agricoles ou forestiers et l’artisanat rural, en lien aux besoins agricoles. La MSA en tant qu’organe représentatif de l’ensemble de la profession agricole est chargée de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique sociale agricole en relation avec les pouvoirs publics.

Depuis le 1^{er} avril 2010, le nombre de MSA départementales a diminué, conformément au Plan d’Action Stratégique de la MSA. Ainsi, les MSA des Côtes-d’Armor et du Finistère ont fusionné pour devenir la MSA Armorique, et celle de l’Ille-et-Vilaine a fusionné avec la MSA du Morbihan, créant la MSA Portes de Bretagne.

Sigles

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles
ETF : Entreprise des Travaux Forestiers

Population assurée en 2014

Nombre de cotisants	Côtes-d’Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2013
Effectifs non salariés	11 607	9 681	11 590	9 145	42 023	42 944
Chefs d’exploitation ou d’entreprises	10 794	9 235	10 917	8 610	39 556	40 226
Conjoint	813	446	673	535	2 467	2 718
Population salariée*	16 119	17 126	13 519	15 026	61 790	61 835
en exploitations	5 201	6 942	3 867	3 281	19 291	18 974
en organismes de service	3 322	3 986	4 770	4 878	16 956	17 064
en coopération	5 985	4 168	2 502	4 598	17 253	17 860
en entreprises de travaux agricoles	1 184	1 523	1 558	1 740	6 005	5 749
en travaux forestiers	85	52	107	193	437	417
en artisanat rural	13	42	103	76	234	248
en activités diverses	329	413	612	260	1 614	1 523

* Nombre d’emplois en cours en fin d’année
Source : MSA, annuaire statistique 2014, chiffres utiles du réseau MSA 2014, Chiffres-clés MSA Portes de Bretagne et MSA d’Armorique

Bénéficiaires et prestations sociales agricoles en 2014

	MSA d’Armorique		MSA Portes de Bretagne		Bretagne	
	Non salariés	Salariés	Non salariés	Salariés	Non salariés	Salariés
Nombre de bénéficiaires de l’assurance maladie (*)	59 772	55 493	60 716	44 837	120 488	100 330
Nombre de personnes couvertes	70 627	79 512	71 001	64 232	141 628	143 744
Rappel 2013	61 456	54 097	63 044	43 791	124 500	97 888
Nombre de bénéficiaires d’un avantage retraite de base	75 607	70 436	74 533	82 656	150 140	153 092
Rappel 2013	78 311	69 555	76 744	81 825	155 055	151 380
Total des prestations (en milliers d’euros)	608 320	380 724	597 645	333 932	1 205 965	714 656
Santé, accidents du travail	154 052	122 047	143 988	98 292	298 040	220 339
Retraites	397 269	191 896	423 688	181 403	820 957	373 299
Familiales et de logement	20 744	43 814	29 969	54 237	50 713	98 051
Rappel 2013 du total des prestations	607 969	373 451	598 472	332 801	1 206 441	706 252

* Nombre d’ouvrants droit
Source : MSA, chiffres utiles du réseau MSA 2014 , chiffres-clés MSA Portes de Bretagne et MSA d’Armorique

Présentation

La Bretagne est la première région agroalimentaire en termes de chiffre d'affaires et d'emplois. Elle regroupe 11 % des entreprises françaises de 20 salariés et plus et 15 % des salariés de l'Industrie agroalimentaire (IAA). Quatre salariés industriels sur dix travaillent dans le secteur agroalimentaire.

En 2014, 1 101 entreprises sont majoritairement implantées (*cf. définitions*) en Bretagne, dont 294 comptent plus de 20 salariés. Elles réalisent un chiffre d'affaires proche de 19 milliards d'euros, en léger repli par rapport à 2013. Il représente 11 % du chiffre d'affaires national.

Les secteurs d'activité des IAA sont assez diversifiés en Bretagne. Cependant l'industrie des viandes y est très présente, contribuant pour 40 % du chiffre d'affaires agroalimentaire régional. Les industriels bretons de la viande réalisent en 2014 plus d'un cinquième du chiffre d'affaires national.

Les IAA bretonnes sont tournées vers le marché national. Les exportations représentent 15 % du chiffre d'affaires. Deux secteurs se distinguent des autres, car plus orientés vers l'étranger : la volaille de chair, où un quart du chiffre d'affaires est réalisé à l'export, et la poudre de lait, où le taux d'exportation dépasse 30 %. L'industrie laitière poursuit une politique d'investissement dynamique (taux d'investissement le plus élevé des IAA hors boisson). Beaucoup d'investissements concernent des unités de production de lait en poudre et notamment de lait infantile, destinés aux marchés des pays tiers.

Le taux de valeur ajoutée des IAA en Bretagne se situe trois points au-dessous de la moyenne nationale hors boissons. En effet, les secteurs à bas taux de valeur ajoutée, tels que l'industrie des viandes et la fabrication d'aliments pour animaux, sont très présents dans la région. De plus, la transformation laitière se positionne plutôt sur des produits à faible valeur ajoutée.

L'année 2014 a été marquée par une baisse des prix des céréales, et en fin d'année l'embargo russe a pénalisé l'industrie de la viande de porc

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Industries-agroalimentaires-IAA>.

Site Alim'agri du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
« Le Panorama des IAA en 2016 »

en particulier, mais également celle des produits laitiers où en l'absence de débouchés l'offre a été abondante et fait chuter les prix. Dans la volaille, les abattages ont chuté de 10% et les exportations ont diminué vers le Moyen-Orient.

Définitions

Les données sur l'Industrie AgroAlimentaire (IAA) sont issues du dispositif Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ÉSANE) mis en production par l'Insee à partir :

- d'une exploitation de sources administratives (déclaration annuelle sur les bénéfices et les déclarations annuelles de données sociales) ;
- d'une Enquête Sectorielle Annuelle (ESA), quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Les entreprises analysées ici sont celles où 80 % des effectifs sont présents dans la région.

L'enquête annuelle d'entreprise est une enquête sectorielle. L'entreprise est saisie dans sa totalité et classée selon son activité principale. Ainsi, les résultats d'un secteur d'activité donné ne correspondent pas à cette activité pure, mais aux entreprises exerçant cette activité à titre principal. Certaines coopératives, par exemple, sont exclues, y compris pour leurs activités IAA.

L'activité principale d'une entreprise est celle qui représente la fraction la plus importante du total des ventes.

Le champ des IAA concerne les activités industrielle de transformation agroalimentaire (industries alimentaires et des boissons) : ensemble des divisions 10 et 11 de la NAF à l'exception des secteurs 10.13B, 10.71B, 10.71C et 10.71D.

L'effectif employé de l'entreprise correspond à l'effectif salarié moyen en équivalent temps plein, corrigé du solde au cours de l'exercice comptable des effectifs pris en location (intérim ou effectifs détachés par d'autres entreprises) et des effectifs détachés ou prêtés à d'autres entreprises, convertis en « équivalent temps plein ».

Activité économique des entreprises en 2014 implantées à plus de 80 % en Bretagne

Entreprises ayant au moins 80 % de salariés dans la région

Unité : effectif, valeur en millions d'euros	Nombre d'entreprises	Dont de 20 salariés et plus	Chiffre d'affaires	Ventes exportation	Valeur ajoutée	Investissements corporels
Industrie de la viande	232	93	7 720	1 206	1 172	145
Transf. et cons. de la viande de boucherie	131	39	5 596	829	753	90
Transf.et cons. de la viande de volaille	44	23	1 166	298	193	28
Prép. ind. de produits à base de viande	57	31	957	79	226	27
Industrie du poisson	64	22	632	27	130	32
Industrie des fruits et légumes	60	19	1 127	79	224	66
Industrie laitière	67	26	3 253	584	337	102
Fabrication d'aliments pour animaux	77	34	3 249	233	370	42
Fabrication de pain et pâtisserie	154	44	1 144	175	303	46
Fabrication industrielle pain et pâtisserie	51	23	604	127	177	26
Fab. de biscuits, biscottes et pâtis. de conserv.	93	21	540	47	126	20
Fabrication d'autres produits alimentaires	303	48	1 646	180	408	79
dont fabrication de plats préparés	94	24	804	67	197	51
Ensemble des IAA Bretagne*	1 101	294	18 970	2 494	2 996	526
- Industrie alimentaire*	1 009	291	18 902	2 493	2 972	516
- Industrie des boissons	92	3	69	1	24	9
Ensemble IAA France*	17 647	2 729	171 465	36 246	33 850	...
- Industrie alimentaire*	14 596	2 429	143 755	28 159	26 441	...
- Industrie des boissons	3 051	300	27 710	8 086	7 409	1 075

* Y compris fabrication d'huile et graisses végétales et animales, travail des grains et fabrication de produits amylacés
Source : Insee, Ésane, traitement SSP, mise en forme Draaf Bretagne

Performances des principaux secteurs agroalimentaires en 2014

Entreprises ayant au moins 80 % de salariés dans la région

Unité : %	Taux de valeur ajoutée	Taux d'exportation	Taux de marge (EBE/VA)	Frais de personnel/VA	Taux d'investis. corporels
Industrie de la viande	15	16	17	83	12
Transf. et cons. de la viande de boucherie	13	15	13	87	12
Transf.et cons. de la viande de volaille	17	26	10	90	14
Prép. ind. de produits à base de viande	24	8	33	67	12
Industrie du poisson	21	4	13	87	25
Industrie des fruits et légumes	20	7	30	70	30
Industrie laitière	10	18	37	63	30
Fabrication d'aliments pour animaux	11	7	37	63	11
Fabrication de pain et pâtisserie	26	15	40	60	15
Fabrication industrielle pain et pâtisserie	29	21	45	55	15
Fab. de biscuits, biscottes et pâtis. de conserv.	23	9	33	67	16
Fabrication d'autres produits alimentaires	25	11	27	74	19
dont fabrication de plats préparés	24	8	23	77	26
Ensemble des IAA Bretagne*	16	13	26	74	18
- Industrie alimentaire*	15	13	26	74	17
- Industrie des boissons	35	1	43	57	39
Ensemble IAA France*	20	21	37	63	...
- Industrie alimentaire*	18	20	33	67	...
- Industrie des boissons	27	29	55	45	15

* Y compris fabrication d'huile et graisses végétales et animales, travail des grains et fabrication de produits amylacés
Source : Insee, Ésane, traitement SSP, mise en forme Draaf Bretagne

Présentation

En 2014 la Bretagne compte 1 450 établissements, dont 400 ayant de plus de 20 salariés, exerçant à titre principal une activité relevant des industries agroalimentaires.

Les 58 200 salariés de l'agroalimentaire breton représentent 15 % des effectifs nationaux plaçant ainsi la Bretagne comme première région agroalimentaire française. Depuis 2010, l'effectif salarié des établissements bretons accuse une légère baisse, mais les IAA bretonnes restent dynamiques et diversifiées au regard des productions agricoles régionales variées. Ainsi, l'industrie du poisson bretonne emploie 28 % des effectifs salariés nationaux de ce secteur. Viennent ensuite les secteurs « Fabrication d'aliments pour animaux », « Industrie de la viande » « Industrie des fruits et légumes » et « Industrie laitière » avec des parts relatives respectives de 27 %, 24 %, 17 % et 11 % des effectifs nationaux.

Les établissements de plus de 20 salariés ne représentent que 28 % de l'ensemble des établissements IAA bretons, mais emploient 95 % des salariés. Les 77 établissements de 200 salariés et plus concentrent 59 % de l'emploi des établissements IAA de la région. Ils sont plus spécialisés dans les industries de la viande, la fabrication de plats préparés, l'industrie du lait et des légumes.

Les quatre premiers établissements employant 1 000 salariés et plus sont des abattoirs : Kermené (Côtes-d'Armor), Cooperl (Côtes-d'Armor), SVA (Ille-et-Vilaine) et Bigard (Finistère).

Les ouvriers constituent 70 % des postes occupés dans les établissements IAA bretons. Cette part est de 80 % dans les abattoirs. Ils ne sont pas majoritaires dans les sites spécialisés dans la fabrication d'aliments pour animaux, ou l'industrie de la boisson.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Industries-agroalimentaires-IAA>

La rubrique IAA de la chambre d'agriculture de Bretagne
<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/industries-agroalimentaires>

Définitions

Entreprise : unité juridique de production, dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire apte à faire des opérations commerciales. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, mais les plus importantes en ont plusieurs.

Établissement : unité géographique de production ne possédant pas une personnalité juridique, telle que siège social, usine, dépôt, magasin d'exploitation. Lorsqu'il est fait mention de l'emploi dans les établissements, il s'agit bien des emplois occupés dans la région quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la société dont ils dépendent. L'effectif salarié de l'établissement est l'effectif au 31 décembre de l'année.

Secteur : pour chaque entreprise, on peut déterminer au moyen de règles adéquates l'activité principale exercée. Toutes les entreprises ayant la même activité principale sont classées dans un ensemble appelé secteur d'entreprise. De manière analogue, tous les établissements exerçant à titre principal une même activité sont classés dans un ensemble appelé secteur d'établissement.

Avertissement

Les données présentées ici proviennent de la source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), alimentée par l'Insee. Sans autre précision, les établissements décrits ici sont les établissements IAA hors artisanat (charcuterie, boulangerie, pâtisserie), présents dans la région, ayant au moins 20 salariés et dont l'activité principale relève du champ IAA.

Établissements bretons du champ IAA* en 2014

Établissements de 20 salariés et plus

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés au 31/12	Nombre de salariés en ETP	Part des ouvriers (%)	Part Bretagne/ France (%)
Industrie des viandes	132	25 546	23 019	75	24
Transf.et conservation de la viande de boucherie	60	14 790	13 197	75	31
Transf. et conservation de la viande de volaille	26	5 159	4 695	80	20
Prép. industrielle de produits à base de viande	46	5 597	5 127	77	18
Industrie du poisson	29	3 369	3 214	76	28
Industrie des fruits et légumes	22	3 663	3 791	73	17
Autre transformation et conservation de légumes	17	3 118	3 255	74	27
Industrie des corps gras	2	79	79	70	3
Industrie laitière	37	6 124	5 727	67	11
Fabrication de lait liquide et de produits frais	11	1 962	1 788	70	14
Fabrication de beurre	4	550	512	63	23
Fabrication de fromage	11	1 565	1 465	71	5
Fabrication d'autres produits laitiers	8	1 544	1 409	61	24
Meunerie et travail du grain	5	213	185	53	3
Boulangerie et pâtes alimentaires	52	4 497	4 004	74	10
Fab. industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	28	3 031	2 644	73	10
Fab. de biscuits, biscottes et pâtisseries de cons.	24	1 466	1 360	75	12
Fabrication d'autres produits alimentaires	55	6 491	5 861	69	9
Fabrication de plats préparés	28	4 445	4 042	73	23
Fabrication d'aliments pour animaux	62	4 817	4 386	42	27
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	56	4 222	3 842	41	34
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	6	595	544	47	11
Industrie de la boisson	6	301	236	50	1
Établissements de 20 salariés et plus	402	55 100	50 502	71	16
Établissements de moins de 20 salariés	1 049	3 109	2 923	61	7
Total IAA hors artisanat	1451	58 209	53 425	70	15
Total IAA y c. artisanat	4 262	67 964	61 426	68	12

* Hors artisanat (charcuterie, boulangerie, pâtisserie)
Source : Insee, SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

Établissements de plus de 500 salariés en Bretagne en 2014

	Dép.	Commune de l'établissement	Effectif salarié au 31/12/2014	Secteur d'activité
Kermené	22	Saint-Jacut-du-Mené	>1500	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Cooperl Arc Atlantique	22	Lamballe	>1500	
Société Vitréenne d'Abattage	35	Vitré	1000-1500	
Groupe Bigard	29	Quimperlé	1000-1500	
Jean Stalaven	22	Yffiniac	500-1000	Fabrication de plats préparés
Bridor	35	Servon-sur-Vilaine	500-1000	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
Cité Marine	56	Kervignac	500-1000	Fabrication de plats préparés
Ronsard	56	Bignan	500-1000	Transformation et conservation de la viande de volaille
Doux	29	Châteaulin	500-1000	
Mix'Buffet	56	Guer	500-1000	Autre transformation et conservation de légumes
Socopa Viandes	29	Châteauneuf-du-Faou	500-1000	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Société Bernard	56	Moréac	500-1000	
Centre d'élaboration des viandes	56	Saint-Jean-Brévelay	500-1000	Transformation et conservation de la viande de volaille
Even Lait Industrie	29	Ploudaniel	500-1000	Fabrication d'autres produits laitiers
SCO Monique Ranou	29	Saint-Évarzec	500-1000	Préparation industrielle de produits à base de viande
Gatine viandes	35	La Guerche-de-Bretagne	500-1000	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Josselin Porc Abattage	56	Josselin	500-1000	

Source : Insee, SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

Présentation

(suite de la page précédente)

La répartition des établissements IAA de 20 salariés et plus sur l'ensemble du territoire breton est un atout économique de l'industrie bretonne. L'industrie de la viande est fortement présente dans les quatre départements, concentrant entre 48 % et 52 % des emplois IAA de chacun d'eux. Néanmoins, les départements bretons dégagent d'autres spécificités.

Dans les Côtes-d'Armor, la fabrication de plats préparés et celle d'aliments pour animaux regroupent respectivement 15 % et 13 % des salariés IAA du département. Dans le Finistère, l'industrie du poisson concentre les trois quarts de l'emploi régional du secteur, et représente 19 % des salariés IAA du département, devançant l'industrie du lait. Près de la moitié des salariés de l'industrie du lait bretonne est concentrée dans treize établissements d'Ille-et-Vilaine. L'industrie de transformation des légumes dans le Morbihan représente 57 % des emplois régionaux du secteur et 14 % des salariés IAA du département. Le département concentre 60 % de l'emploi régional dans l'industrie de la volaille et près de 40 % dans celle des plats préparés.

L'emploi salarié IAA a baissé de 3 % entre 2010 et 2014. Mais l'évolution n'est pas la même selon les départements. L'emploi salarié IAA est quasi stable dans les Côtes-d'Armor, tandis qu'il progresse de 7 % en Ile-et-Vilaine. Cette progression breillienne profite à tous les secteurs d'activité agroalimentaires du département. La situation est différente dans le Finistère où le nombre de salariés IAA régresse de 13 %. Fin 2013, la fermeture de l'abattoir Gad (900 salariés) a sévèrement touché l'industrie finistérienne de la viande. Dans le Morbihan, la baisse est plus modérée : – 6 %. Elle affecte plus particulièrement les salariés de l'industrie de la viande de volaille avec notamment les difficultés écono-

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Industries-agroalimentaires-IAA>

La rubrique IAA de la chambre d'agriculture de Bretagne
<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/industries-agroalimentaires>

miques rencontrées par le groupe Doux. Toutefois, l'emploi dans la fabrication de plats préparés a augmenté de 20 % et l'industrie légumière confirme son dynamisme avec une progression de 15 %.

Définitions

Entreprise : unité juridique de production, dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire apte à faire des opérations commerciales. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, mais les plus importantes en ont plusieurs.

Établissement : unité géographique de production ne possédant pas une personnalité juridique, telle que siège social, usine, dépôt, magasin d'exploitation. Lorsqu'il est fait mention de l'emploi dans les établissements, il s'agit bien des emplois occupés dans la région quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la société dont ils dépendent. L'effectif salarié de l'établissement est l'effectif au 31 décembre de l'année.

Secteur : pour chaque entreprise, on peut déterminer au moyen de règles adéquates l'activité principale exercée. Toutes les entreprises ayant la même activité principale sont classées dans un ensemble appelé secteur d'entreprise. De manière analogue, tous les établissements exerçant à titre principal une même activité sont classés dans un ensemble appelé secteur d'établissement.

Avertissement

Les données présentées ici proviennent de la source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), alimentée par l'Insee. Sans autre précision, les établissements décrits ici sont les établissements IAA hors artisanat (charcuterie, boulangerie, pâtisserie), présents dans la région, ayant au moins 20 salariés et dont l'activité principale relève du champ IAA.

Établissements du champ des IAA en 2014 - Résultats départementaux

Établissements de 20 salariés et plus*

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés au 31/12	Poids du secteur dans le département (%)	Poids du dép. dans la région par secteur (%)
Côtes-d'Armor				
Industrie des viandes	25	6 567	52	26
Industrie du poisson	2	63	1	2
Industrie des fruits et légumes	4	482	4	13
Industrie laitière	8	950	8	16
Fabrication de pain et pâtisserie	13	871	7	19
Autres produits alimentaires	11	1 821	15	28
Fabrication aliments pour animaux	22	1 613	13	33
Autres industries agroalimentaires	4	164	1	54
Ensemble du département	89	12 531	100	23
Finistère				
Industrie des viandes	31	5 784	43	23
Industrie du poisson	20	2 519	19	75
Industrie des fruits et légumes	6	815	6	22
Industrie laitière	10	1 800	13	29
Fabrication de pain et pâtisserie	14	1 007	7	22
Autres produits alimentaires	15	1 231	9	19
Fabrication aliments pour animaux	4	218	2	5
Autres industries agroalimentaires	2	72	1	12
Ensemble du département	102	13 446	100	24
Ille-et-Vilaine				
Industrie des viandes	38	6 965	48	27
Industrie du poisson	2	254	2	8
Industrie des fruits et légumes	2	278	2	8
Industrie laitière	14	2 853	19	47
Fabrication de pain et de pâtisserie	12	1 529	10	34
Autres produits alimentaires	11	914	6	14
Fabrication aliments pour animaux	21	1 601	11	33
Autres industries alimentaires	4	269	2	45
Ensemble du département	104	14 663	100	27
Morbihan				
Industrie des viandes	38	6 230	43	24
Industrie du poisson	5	533	4	16
Industrie des fruits et légumes	10	2 088	14	57
Industrie laitière	5	521	4	9
Fabrication de pain et de pâtisserie	13	1 090	8	24
Autres produits alimentaires	18	2 525	17	39
Fabrication aliments pour animaux	15	1 385	10	29
Autres industries agroalimentaires	3	88	1	15
Ensemble du département	107	14 460	100	26

Note de lecture : l'industrie des viandes représente 52 % de l'emploi des IAA dans les Côtes-d'Armor. 26 % de l'emploi régional de l'industrie des viandes se situe dans les Côtes-d'Armor.

* Hors artisanat (charcuterie, boulangerie, pâtisserie)

Source : Insee, SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

Présentation

Avec 259 000 tonnes, les abattages de **gros bovins** sont en légère hausse de 0,4 % après le net rebond de 2014 (+ 2,2 %). Le contexte laitier morose, peu favorable au prix du lait, ne se répercute cependant pas sur la mise à la réforme des vaches en Bretagne dont le volume abattu reste stable. Ce climat tendu sur le marché laitier a en revanche conduit les éleveurs à une intégration plus faible de génisses dans les troupeaux. Le poids de génisses abattues recule ainsi de 4,9 %.

Dans le secteur du **veau de boucherie**, le nombre de têtes abattues fléchit de 0,8 % par rapport à 2014 et de 2,2 % par rapport à la moyenne quinquennale 2010-2014. Le recul des abattages de veaux est important depuis 2005, conséquence d'une demande peu active. La baisse des abattages de veaux a toutefois été compensée par une hausse de 2 % du poids moyen des animaux abattus.

Le volume de **porcs charcutiers** abattus en Bretagne en 2015 s'élève à 1,15 million de tonnes, soit 3,7 % de plus qu'en 2014. Cette hausse provient notamment de l'alourdissement du poids des carcasses. Cette évolution du poids moyen a pour origine les retards d'enlèvement dans les élevages, du fait du contexte particulièrement tendu entre les producteurs et les abatteurs. Durant l'été, les deux plus importants abatteurs français suspendent leur participation au Marché au cadran du Porc Breton (MPB). Les cotations y sont interrompues pendant plus de sept semaines à l'automne.

Le volume de **poulets de chair** abattus en Bretagne en 2015 progresse de 7 % en poids entre 2015 et 2014. Il se situe quasiment au même niveau que celui de la moyenne quinquennale 2014-2010. En progression continue depuis 40 ans (+ 1,2 % par an en moyenne), la consommation française de volaille atteint son plus haut

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-tableaux-de-la-conjoncture>
- Agreste Bretagne – Mars 2016 – N°2 – Le 4-pages – « La filière viande en 2013 – La Bretagne : première région française pour la production et la transformation de viande ».

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Thématique - Productions animales - Bovins, porcins...

niveau en 2015. Pour les poulets, elle a augmenté de 3 % par rapport à 2014 et de plus d'un tiers par rapport à 2007, alors que, dans le même temps, elle se replie pour les dindes, les pintades et les canards.

La filière dinde bretonne reste sinistrée. Les abattages chutent de 4,9 % en 2015 en poids par rapport à 2014, et de 13 % par rapport à la moyenne 2010-2014. La consommation de viandes de dinde est en baisse constante depuis 2007. Parallèlement, les exportations chutent : – 44 % depuis 2007).

Définitions

Les informations relatives aux **abattages d'animaux de boucherie** sont issues du dépouillement des données mensuelles recueillies par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) au sein de ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en collaboration avec les services vétérinaires départementaux.

En 2014, 132 établissements bretons dépendant d'entreprises de 20 salariés et plus sont spécialisés dans l'industrie de la viande :

- 60 pour la transformation et conservation de la viande de boucherie ;
- 26 pour la transformation et conservation de la viande de volaille ;
- 46 pour préparation industrielle de produits à base de viande.

Abattage du bétail en Bretagne

Unité : tonne	2012	2013	2014	2015
Gros bovins	261 312	252 056	257 607	258 609
dont : vaches de réforme	137 595	125 631	130 554	130 713
génisses	30 409	27 553	28 433	27 053
taurillons	66 712	75 382	75 665	77 562
Veaux (12 mois ou moins)	68 236	66 177	65 512	66 852
Caprins	43	39	40	48
Ovins	4 647	5 289	5 842	5 965
Porcins	1 133 645	1 117 142	1 107 901	1 149 159
dont porcs charcutiers	1 103 583	1 087 341	1 079 710	1 117 985
Équidés	221	193	174	169
Ratites, cervidés, sangliers, bisons	22	22	16	16
Total abattages	1 468 127	1 440 918	1 437 092	1 480 819
Côtes-d'Armor	500 820	501 683	520 970	543 828
Finistère	308 985	275 352	228 675	246 964
Ille-et-Vilaine	447 163	449 516	461 176	474 444
Morbihan	211 158	214 367	226 271	215 582

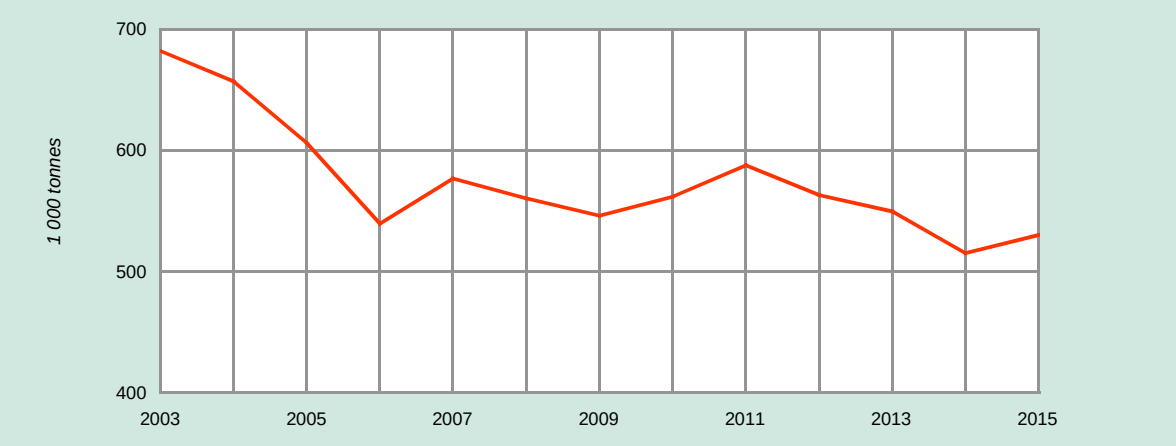
Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Abattage de volailles et de lapins en Bretagne

Unité : tonne	2012	2013	2014	2015
Poulets de chair (y compris chapons)	345 243	362 119	324 732	347 547
Dindes	173 613	143 505	149 595	142 284
Coqs et poules de réforme	24 227	26 713	27 070	27 009
Canards à rôtir	19 514	16 898	13 313	12 910
Pintades	335	253	275	219
Oies à rôtir, pigeons, cailles, faisans, perdrix	451	444	440	440
Volailles grasses	5 255	5 575	6 032	6 124
Lapins	6 060	3 914	3 657	3 453
Total abattages	574 699	559 421	525 114	539 984

Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Évolution du tonnage de volailles de chair abattues en Bretagne



Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Présentation

En 2015, 12 200 producteurs bretons ont livré 5,4 milliards de litres de lait à l'industrie, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à l'année précédente, comme le rythme national. La Bretagne reste largement en tête devant les autres régions et concourt à 20 % du lait national. Ce sont 36 établissements laitiers bretons qui transforment le lait collecté auprès des producteurs bretons ou hors de la région (ou échangé entre établissements) pour fabriquer aussi bien des produits intermédiaires destinés aux filières industrielles que des produits finis conditionnés. Dans le secteur du vrac, la région conserve une place importante sur le marché français en 2015, avec des volumes en progression, en particulier dans la poudre de lait (+ 11 %) et le lait concentré. Le lait liquide en vrac (entier, demi-écrémé ou écrémé) baisse de 4 % sur un an. Toute la production en vrac est revendue à la branche laitière, excepté la poudre de lait et le lactosérum dont un tiers est destiné à l'exportation et/ou aux autres branches industrielles.

Dans le secteur des produits finis, le lait conditionné est le premier poste de fabrication bretonne, avec une part prédominante du lait UHT. En 2015, la région a conditionné près de 624 millions de litres (18 % de la production nationale), en retrait de 4 % sur un an (– 3 % en France) Les industriels bretons produisent plus du quart du beurre national ; depuis 4 ans, le rythme est régulier et en 2015, le volume s'est accru de 3 %, soit deux fois plus vite que le rythme national. La région renforce sa position sur la crème conditionnée avec plus de 20 % de la fabrication française, en hausse de 15 % sur un an (+ 9 % pour la France). L'emmental reste toujours largement majoritaire dans l'industrie fromagère régionale. Entre 2014 et 2015, le maintien de la production fromagère s'explique par la stabilité des volumes d'emmental qui occupe une place prépondérante sur les marchés nationaux (51 %), accompagnée

Pour en savoir plus

Site Agreste
Thématique - Lait

Site de la Draaf Bretagne
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Lait>

par une hausse des fromages frais de vache. Par contre, les laits fermentés n'ont pas retrouvé le niveau des années 2010.

La Bretagne est bien positionnée sur les produits laitiers bio en France. Les tonnages de ces productions progressent, excepté sur le fromage frais. La région fabrique 60 % du beurre bio, et améliore sa position nationale sur les yaourts et desserts lactés.

Définitions

Transformation en produits laitiers : les établissements laitiers transforment le lait pour fabriquer des produits laitiers :

- produits laitiers intermédiaires : laits liquides, concentrés ou en poudre (vrac) , crème (vrac), babeurre, lactosérum ;

- produits finis : laits liquides conditionnés, produits laitiers frais (crème, yaourts, desserts lactés...), matières grasses (beurre, spécialités à tartiner...), fromages (fromages frais, fromages à pâte molle, fromages à pâte pressée non cuite, fromages à pâte pressée cuite dont emmental...), laits concentrés et laits secs conditionnés, produits dérivés de l'industrie laitière.

L'enquête annuelle laitière est une enquête de branche réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture et FranceAgriMer auprès des établissements collectant au moins 1 800 hl de lait de vache et auprès de tous les établissements de transformation (hors exploitations agricoles).

Voir aussi pour la filière lait :
- *chapitre 7, production laitière, p. 72* ;
- *chapitre 8, prix du lait, p. 100*.

Produits fabriqués par les établissements laitiers

Unités : tonne millier de litres pour laits liquide en vrac et conditionnés	Bretagne			France métr.	Part de la Bretagne en 2015 (%)
	2014	2015	Évolution (%)	2015	
Produits intermédiaires					
Lait liquide en vrac	230 194	221 620	– 3,7	2 567 259	9
Crème industrielle en vrac	79 747	80 961	1,5	243 353	33
Lait concentré en vrac	23 121	27 984	21,0	188 044	15
Lait en poudre en vrac	168 133	186 211	10,8	325 177	57
Babeurre liquide ou concentré (poids extrait sec)	6 453	5 800	– 10,1	20 147	29
Lactosérum liquide ou concentré (poids extrait sec)	68 080	68 102	0,0	500 701	14
Produits finis					
Laits liquides conditionnés	649 843	624 331	– 3,9	3 377 772	18
Crème conditionnée	78 464	90 470	15,3	420 906	21
Beurre	92 774	95 889	3,4	367 817	26
Laits fermentés (yaourts et autres)	78 549	75 998	– 3,2	1 565 040	0,5
Desserts lactés	10 882	12 381	13,8	703 407	2
Total fromages de vache (sauf fondus)	233 814	234 405	0,3	1 781 669	13
dont : fromages frais de vache	28 680	30 721	7,1	657 930	5
emmental	127 835	128 157	0,3	253 318	51
fromages de vache à pâte pressée non cuite	28 907	27 710	– 4,1	251 413	11
Produits dérivés de l'industrie					
Poudres de babeurre	8 966	8 382	– 6,5	29 273	29
Poudres de lactosérum	98 172	82 252	– 16,2	559 676	15

Source : SSP, enquête annuelle laitière

Productions laitières issues de l'agriculture biologique en Bretagne

Unités : liquides en 1 000 litres autres produits en tonnes	Établis- sements 2015	Quantité de produit		Part des produits AB en 2015 (%)	Part Bretagne/ France (%)
		2014	2015		
Collecte de lait*	7	114 312	126 265	2,3	22
Yaourts et laits fermentés	8	17 885	18 630	24,5	36
Desserts lactés	6	1 569	2 020	16,3	30
Crème conditionnée	5	1 049	1 190	1,3	30
Beurre	5	4 506	4 943	5,2	57
Fromages frais de vache	6	3 383	3 196	10,4	36

(*) La collecte de lait bio en Bretagne est réalisée par 14 établissements auprès de 423 producteurs. Sur les 14 établissements, 7 sont basés en Bretagne.

Source : Agreste SSP - FranceAgriMer - Enquête annuelle laitière

Présentation

En 2015, la Bretagne assure 38 % de la production nationale d'aliments pour animaux, un quart pour les aliments d'allaitement ou pour les bovins, un tiers pour ceux destinés aux volailles et trois quarts pour les aliments destinés aux porcs. Pour la cinquième année consécutive, **la fabrication globale d'aliments pour animaux** se réduit en Bretagne. Malgré des prix en baisse en 2014 et en 2015, la fabrication recule, mais de façon plus modérée en 2015 (– 0,5 %). Les prix des différents aliments pour animaux restent en effet élevés. Au niveau national, le recul de la fabrication est de même ampleur (– 0,4 %). Dans la région, l'activité recule pour les aliments d'allaitement (– 7,7 %), ainsi que pour ceux destinés aux bovins (– 5,1 %), aux porcins (– 1,5 %), et aux ovins-caprins (– 6,6 %). Plusieurs éléments expliquent ce recul : la baisse des effectifs, excepté pour les bovins ; le contexte de crise en 2015 pour les secteurs bovins et porcins ; le développement de la fabrication d'aliments à la ferme dans les exploitations porcines. À l'inverse, les aliments destinés aux volailles et aux lapins augmentent (respectivement de 2,6 % et de 5,6 %). Concernant la volaille, après une année 2014 marquée par la crise du poulet export, 2015 est favorable pour la fabrication d'aliments destinés aux poulets, aux dindes, et aux pondeuses. Les effectifs évoluent dans le même sens.

L'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication des aliments composés pour animaux est réalisée tous les trois ans. En 2012, la Bretagne utilise 8,6 millions de tonnes de matières premières dont 54 % de céréales et 28 % de tourteaux. Depuis 2000, les industriels de l'alimentation animale développent les apports de tourteaux de soja en remplacement des farines animales. Suite à l'Agenda 2000, ils privilégient les céréales au détriment des oléo-protéagineux. Entre 2009 et 2012, les volumes des différentes matières premières utilisées augmentent, à l'exception des graines oléo-protéagineuses.

Pour en savoir plus

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/productions-animales-877/alimentation-animale-924/>

Publications
Agreste Chiffres et données - Mars 2014 - N°178 - « Les matières premières de l'alimentation animale en 2012 ».

Définitions

L'enquête de branche sur la fabrication d'aliments composés pour animaux est une enquête auprès des fabricants d'aliments composés pour animaux réalisée conjointement par le SNIA (Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale) pour le secteur privé et Coop de France Nutrition animale pour le secteur coopératif.

L'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme a été réalisée pour la première fois sur l'année 1973. Elle est menée par le SSP tous les trois ans depuis 1979. Elle mesure les quantités de matières premières ou de co-produits agricoles incorporés dans les aliments composés et les aliments d'allaitement. Elle distingue environ 80 produits et répartit les fabrications selon leur destination : aliments pour bovins, porcins, volailles. L'enquête est exhaustive sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an. Cela concerne près de 99 % de la production totale. Depuis 2012, l'enquête couvre la France métropolitaine et les Dom. En 2012, 304 établissements faisaient partie du champ de l'enquête « matières premières de l'alimentation animale », dont 264 ayant une activité principale dans les aliments composés, 34 dans les aliments minéraux et 6 dans les aliments d'allaitement. Les résultats globaux présentés ici ont été collectés par correspondance entre le 19 février et le 30 juin 2013. Ils ne concernent pas les établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments d'allaitement.

Voir aussi :
- chapitre 8, prix des aliments pour animaux, p. 104 ;
- chapitre 10, aliments pour animaux en consommation intermédiaire, p. 124.

Production d'aliments composés pour animaux de ferme

Unité : tonne	Bretagne			France
	2013	2014	2015	2015
Aliments d'allaitement	102 092	86 414	79 749	337 387
Aliments pour bovins	1 118 378	1 136 052	1 078 167	4 294 088
Aliments pour porcins	3 876 938	3 756 931	3 701 263	5 067 622
Aliments pour volailles	2 998 836	2 936 022	3 011 712	8 823 645
Aliments pour lapins	62 522	52 091	54 983	354 607
Aliments pour ovins et caprins	9 226	8 268	7 721	627 557
Aliments pour autres animaux	92 878	120 469	124 749	1 561 505
Volume total	8 260 870	8 096 247	8 058 344	21 066 411

Source : SNIA, Coop de France nutrition animale

Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés en 2012

Unité : millier de tonnes	Bretagne	France	Part Bretagne / France (%)
Céréales	4 675	10 560	44
dont : blé tendre	2 513	4 931	51
maïs	1 143	3 586	32
orge	680	1 254	54
Co-produits de transformation	732	2 656	28
Matières grasses	88	173	51
Produits déshydratés	107	649	16
Graines protéagineuses	118	294	40
Tourteaux	2 418	6 373	38
dont : soja	1 212	2 902	42
colza	706	1 980	36
Produits azotés divers	65	177	37
Additifs technologiques	97	196	49
Sels minéraux et pré mélanges	232	562	41
Produits divers (y compris laitiers)	40	134	30
Total	8 587	21 808	39

Source : SSP, enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Unité : %	Bretagne				France
	2003	2006	2009	2012	2012
Céréales	55,3	55,6	54,6	54,4	48,4
Co-produits de transformation	8,7	9,0	8,4	8,5	12,2
Produits déshydratés	1,1	1,3	1,2	1,2	3,0
Graines oléo-protéagineuses	4,2	4,1	2,0	1,4	1,3
Tourteaux	24,4	23,8	27,5	28,2	29,2
Autres	6,2	6,3	6,3	6,3	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Quantités (1 000 tonnes)	9 340,4	8 687,0	8 302,4	8 587,4	21 807,9

Source : SSP, enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Présentation

La forêt bretonne occupe 14 % du territoire, contre 30 % au niveau national. C'est donc une région peu forestière. Les sols boisés (forêts, bosquets, haies et alignements, peupleraies, coupes rases) occupent 20 % de la superficie du territoire régional. Le Morbihan est le département breton le plus boisé (25 % des surfaces et l'Ille-et-Vilaine le moins boisé (14 %). La superficie des forêts de production en Bretagne estimée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) avoisine aujourd'hui 384 000 ha. Les feuillus en représentent 259 000 ha, les conifères 68 000 ha et les peuplements mixtes 49 000 ha. Le volume de bois sur pied est estimé à 67 millions de m³ et les essences feuillues en représentent 61 % avec le chêne pédonculé comme espèce dominante (13 millions de m³) puis le châtaignier (8 millions de m³). Avec une présence sur pied de 8 millions de m³, le pin maritime est la 1^{re} essence résineuse et fait partie des trois principales essences régionales. En 2015, la superficie des forêts relevant du régime forestier gérée par l'Office National des Forêts (ONF) progresse pour atteindre 38 000 ha. La LAAF (Loi d'Avenir sur l'Agriculture et la Forêt) de 2014 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la forêt. Le PNFB (Programme National de la Forêt et du Bois) qui en découle est en cours de validation et devra se décliner dans les deux ans en PRFB (Programme Régional de la Forêt et du Bois). Sa rédaction par la Draaf, et en association avec l'ensemble des acteurs réunis à la CRFB (Commission Régionale de la Forêt et du Bois) permettra de préciser les enjeux, objectifs et actions de la filière forêt-bois en Bretagne pour les 10 ans à venir. L'État et les collectivités locales ont pris en compte dans les politiques régionales le linéaire bocager, enjeu important pour l'environnement et élément majeur du paysage breton avec ses haies et alignements d'arbres et de talus. Ainsi le programme Breizh Bocage (2007-2013) a permis le financement de 1 528 km de création et 1 161 km de restauration de haies ou talus en Bretagne. L'ensemble de ces mesures incitatives a été repris

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bois-et-forets>

Site Agreste
Thématique Bois et forêts
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques/>

dans le programme Breizh Bocage II (2014-2020).

Définitions

Depuis 2005, l'IFN (Inventaire Forestier National), qui a intégré l'IGN, a changé de méthode d'inventaire et a adopté les nouvelles définitions des espaces forestiers établies par le FAO. L'enquête Teruti-Lucas, réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, permet de suivre l'évolution de la surface forestière. Les définitions des différents types d'occupation du sol de ces enquêtes annuelles sont harmonisées avec celles de l'IFN, les méthodes d'inventaire sont cependant différentes. La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres. On distingue les forêts de résineux, de feuillus ainsi que les forêts mixtes (feuillus et conifères en mélange). Pour les bosquets, la superficie doit être supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 0.5 ha. Les landes ou friches sont des zones de plus de 5 ares et de plus de 20 mètres de large, couvertes par des végétaux non cultivés et par des arbres dont les houppiers ont moins de 10 % d'emprise au sol. La peupleraie cultivée est une formation arborée individualisée du fait de la sylviculture spécifique qui lui est appliquée. Fonds Forestier National : créé en 1946 pour soutenir financièrement une politique nationale de boisement et de reboisement il a été clôturé en 1999. Se sont succédés ensuite le Plan de Développement Rural National (PDRN 2000-2006), programme co-financé par l'Union européenne et le Projet de Développement Rural Hexagonal (PDRH. 2007-2013), programme également co-financé qui a réservé le financement aux actions intra-forestières en donnant la priorité à la mécanisation de l'exploitation forestière, à la desserte (voies et pistes pour sortir le bois) et à l'équipement pour la protection des forêts contre l'incendie.

Inventaire forestier national - Répartition du territoire 2010 - 2014

Unité : en milliers d'ha	Bretagne			France			Part Bretagne / France (en %)
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
Principaux territoires							
Forêt	29	355	384	4 194	12 16	16 510	2,3
Lande	ns	48	48	237	1 871	2 109	2,3
Autre végétation*	ns	2 005	2 006	54	31 009	31 063	6,5
Bosquet, peupleraie	ns	ns	ns	ns	421	427	ns
Autres	ns	261	262	159	4 669	4 835	ns
Total	31	2 718	2 748	4 657	50 286	54 944	5,0

ns. signifie que le résultat correspondant est non significatif, c'est-à-dire qu'il a une précision statistique insuffisante pour être publié.
* végétaux non ligneux cultivés, arbres fruitiers, arbres d'ornement, arbustes cultivés sur une surface supérieure à cinq ares et sur une largeur supérieure à 25 mètres
Source : IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), campagnes d'inventaire

Surfaces gérées par l'Office national des forêts en Bretagne

Unité : ha	2013	2014	2015	Évolution 2015/2001 (en %)	France 2016
Domaniales	20 103	20 107	20 108	1,1	2 900 000
Terrains militaires	3 307	4 032	4 032	54,1	
Départementales	5 889	5 991	5 990	79,6	
Communales	4 141	4 211	4 276	55,5	
Conventions	821	821	821	– 20,8	
Établissements publics	2 841	2 776	2 797	10,8	4 700 000
Total	37 102	37 938	38 024	18,3	

Source : ONF (Office National des Forêts)

Estimation des surfaces boisées en 2014

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Forêts	92 985	81 931	61 016	119 853	355 785	15 323 296
Forêts de feuillus (en %)	61	60	51	42	53	61
Forêts de résineux (en %)	14	12	16	18	15	21
Forêts mixtes (en %)	20	27	30	39	30	17
Peupleraies en plein (en %)	5	1	3	1	2	1
Bosquets	13 690	28 020	14 039	21 203	76 952	765 239
Haies et alignements d'arbres	33 247	30 502	24 119	30 368	118 235	944 546
Landes ou friches	15 823	38 128	7 740	14 914	76 605	2 435 164

Source : SSP Teruti-Lucas 2014

Présentation

En 2014, la récolte de bois en Bretagne s'élève à 636 000 m³, soit une augmentation de près d'un tiers par rapport à la récolte de 2012.

En Bretagne, les conifères alimentent 90 % de la récolte de bois d'œuvre. **La récolte de bois d'œuvre** conifères a augmenté d'un tiers par rapport à 2012 pour atteindre un volume de près 570 000 m³ en 2014. Sapins et épicéas (principalement l'épicéa de Sitka) représentent 70 % du volume conifère exploité, le pin maritime 16 % et le pin sylvestre 3 %. Depuis 2012, année où la récolte des bois d'œuvre feuillus a atteint son plus bas niveau, une embellie s'est amorcée : + 16 % pour la récolte de 2013, puis + 4 % en 2014 pour atteindre un volume de 66 700 m³. Le peuplier approche les deux tiers de la récolte de 2014, le chêne n'en représente plus que 17 % et le châtaignier 7 %.

La récolte de bois de trituration et autres bois s'établit à 87 300 m³ en 2014, en recul de 13 % par rapport à 2013. Sur la période 2005 à 2014, elle s'élève en moyenne à 91 000 m³. La récolte s'appuie presque exclusivement sur des résineux. En 2014, le département des Côtes-d'Armor a produit le tiers de la récolte de bois de trituration.

La récolte de bois énergie atteint en 2014 un volume de 154 100 m³. Elle augmente ainsi d'un quart par rapport à 2013, contre 4 % en France métropolitaine. Comparativement à l'année 2005, la récolte bretonne comme la récolte nationale ont pratiquement triplé en 2014.

Les bois portant le label de l'éco certification représentent 30 % des bois récoltés en 2014. Au total 272 500 m³ de bois certifiés ont été récoltés. Les volumes de bois éco certifiés ont fortement progressé ces quatre dernières années.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bois-et-forets>

Site Agreste
Thématique Bois et forêts
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques/>

La production de sciage

La production commercialisée de la branche scierie* en 2014 s'élève à 186 300 m³ (+ 14 % par rapport à 2012).

Les conifères fournissent 80 % de la production. Les volumes correspondants atteignent 88 500 m³ pour la catégorie sapin-épicéa qui totalise près de 50 % des sciages de conifères, 13 % pour le pin maritime et 6 % pour le pin sylvestre. En 2014, les sciages produits en sapin-épicéa ont augmenté de 45 % et leurs volumes sciés ont doublé entre 2005 et 2014, mais avec un tassement en 2012 et 2013. À l'inverse, pour la même période, les sciages de pin maritime ont diminué de moitié.

Le Morbihan produit plus de 60 % des résineux sciés et la majorité du volume régional de pin maritime (73 %) et près de 60 % des sciages de sapin-épicéa.

Les feuillus tempérés représentent 15 % de la production de sciages en 2014. Le chêne représente près de 60 % des sciages de feuillus. L'Ille-et-Vilaine produit l'essentiel du chêne scié (90 %).

* Ensemble sciages, bois sous rails et merrains

Les entreprises du secteur

En 2014, la Bretagne compte 61 exploitations forestières (sans activité de scierie associée), 23 scieries (sans activité d'exploitation forestière associée) et 18 entreprises associant exploitation forestière et scierie.

L'indice de prix des grumes** (toutes catégories) pour la France au 2^e semestre 2014 est de 112,7 pour le chêne, 106,6 pour le sapin-épicéa 105,1 pour le douglas, 124,1 pour le pin maritime.

** Base 100 au 2^e semestre 2011

Récolte de bois en 2014

Unité : m ³ de bois rond	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Bois d'œuvre	203 696	174 968	95 095	162 611	636 370	19 343 903
dont bois certifié	81 481	57 428	35 027	25 143	199 079	10 400 749
Total feuillus	27 717	2 309	26 570	10 112	66 708	5 209 055
Total conifères	175 979	172 659	68 525	152 499	569 662	14 134 848
Bois d'industrie (trituration et autres bois)	s	s	s	s	116 081	11 122 394
dont bois certifié	s	s	s	s	45 612	6 497 602
Bois énergie commercialisé	29 019	28 957	42 432	53 700	154 108	7 217 820
dont bois certifié	6 384	4 981	10 487	5 937	27 789	2 877 389

Source : SSP, enquête annuelle de branche dans les exploitations forestières et les scieries

Les entreprises du secteur selon la localisation du siège en 2014

Nombre d'entreprises	Exploitation forestière sans scierie	Scierie sans exploitation forestière	Exploitation forestière et scierie	Total	Entreprises ayant une activité d'exploitation forestière	Entreprises ayant une activité de scierie
Bretagne	61	23	18	102	79	41
Rappel 2013	65	24	18	107	83	42
France métropolitaine	2 289	806	783	3 878	3 072	1 589
Rappel 2013	2 305	834	802	3 941	3 107	1 636

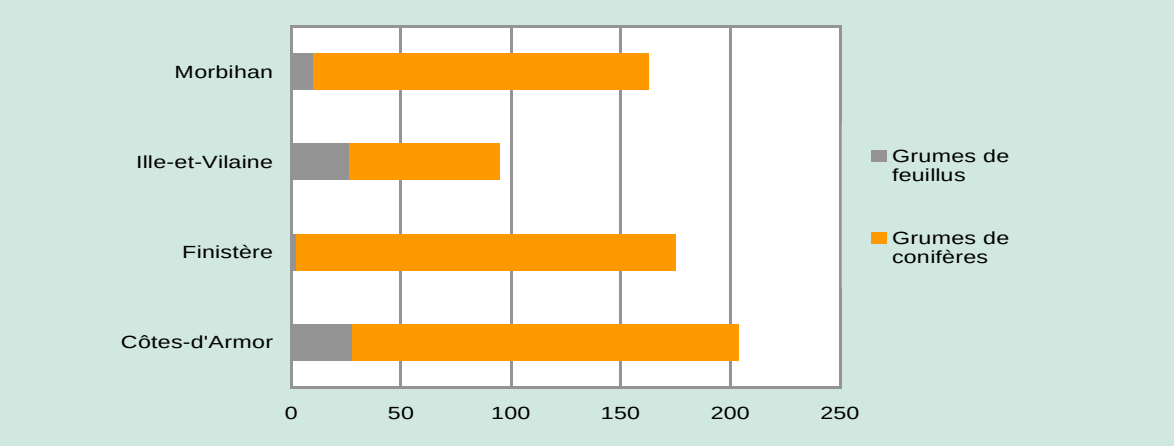
Source : SSP, enquête annuelle de branche dans les exploitations forestières et les scieries

Production commercialisée de la branche scierie en 2014

Unité : m ³	Feuillus tempérés	Conifères	dont sapin-épicéa	dont pin maritime	Ensemble sciages
Bretagne	27 155	148 322	88 543	24 236	186 330
France	1 304 239	6 358 093	3 528 795	1 415 524	7 934 329
Part Bretagne / France	2,1 %	2,3 %	2,5 %	1,7 %	2,3 %
Évolution 2014/2013	9,2 %	15,6 %	45,4 %	3,0 %	13,6 %

Source : SSP, enquête annuelle de branche dans les exploitations forestières et les scieries

Récolte de bois d'œuvre en 2014



Source : SSP, enquête annuelle de branche, exploitations forestières

Présentation

La **pêche maritime** demeure un élément important de l'économie bretonne. Les ventes pèsent près de 134 millions d'euros pour les 33 113 tonnes de produits déclarés en 2015. Avec ses quatorze halles à marée, la Bretagne assure 47 % des ventes nationales de poissons, crustacés et coquillages. Les premières espèces commerciales en valeur sont la baudroie, la langoustine et la coquille Saint-Jacques. À elles seules, ces trois espèces représentent 80 % de la valeur des ventes.

Par ailleurs, la pêche maritime donne naissance à une véritable filière par les activités qui lui sont directement liées : le mareyage, les industries agroalimentaires de transformation du poisson, mais aussi les activités connexes dans la construction et la réparation navale. En termes d'emplois, aux 4 885 marins embarqués en Bretagne en 2015, il convient d'ajouter les emplois des autres activités de la filière, avec notamment près de 2 775 salariés dans les établissements bretons (de plus de 20 salariés) de l'industrie de transformation du poisson. La Bretagne emploie un tiers des marins de métropole.

La Bretagne est la région française la plus concernée par la pêche maritime. Près de 30 % des navires de pêche de France métropolitaine en activité sont immatriculés en Bretagne et la région est très spécialisée aussi bien pour les activités de grande pêche, de pêche au large ou côtière mais que pour des activités de petite pêche, notamment pour la conchyliculture. Au regard des ventes déclarées dans les halles à marée bretonne, figurent des produits qui font la réputation de la région comme les coquilles Saint-Jacques, les langoustines, les sardines ou encore la lotte et le bar...

La consommation annuelle des produits de la mer (frais et surgelés) est estimée à 34 kg par habitant en 2014. Cette quantité est répartie en 59 % de poissons de pêche, 19 % de coquillages et crustacés d'élevage, 12 % de poissons d'éle-

Pour en savoir plus

Site de la direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique - Manche Ouest
www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest

Site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)
http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Site FranceAgriMer
www.franceagrimer.fr

vage et 10 % de coquillages, crustacés et céphalopodes de pêche. Les principales espèces achetées sont les moules, le saumon, les huîtres et le cabillaud. Ces quatre espèces représentent 70 % des produits de la mer achetées par les consommateurs.

Définitions

Pêche maritime : il s'agit de la pêche professionnelle pratiquée en mer ou en estuaire. Elle peut être caractérisée selon la transformation réalisée à bord des navires : la pêche fraîche qui regroupe les produits de la pêche sans transformation ou simplement réfrigérés, la pêche congelée ou transformée où les produits de la pêche peuvent être congelés, salés, transformés en pulpe ou en filets.

Elle peut également être caractérisée selon le genre de navigation : la grande pêche concerne les navires de plus de 1 000 Tonneaux de Jauge Brute (TJB), ou ceux d'au moins 150 TJB qui s'absentent plus de 20 jours du port. Pour la pêche au large, l'absence du port dépasse 96 heures. Pour la pêche côtière, l'absence du port se situe entre 24 heures et 96 heures. Pour la petite pêche, l'absence du port n'excède pas 24 heures.

Ventes des pêches maritimes : ventes des navires sous pavillon français réalisées dans les quartiers maritimes de Bretagne, quels que soient le lieu de pêche et le quartier d'immatriculation du navire. Les ventes à l'étranger sont exclues. Les quantités sont exprimées en équivalent poids vif.

Halles à marée bretonnes : Audierne, Brest, Cancale, Concarneau, Douarnenez, Erquy, le Guilvinec, Lesconil, Loctudy, Loguivy, Lorient, Quiberon, Roscoff, Saint-Guénolé, Saint-Malo, Saint-Quay-Portrieux.

Flottille et emplois dans la pêche maritime en 2015

Unité : nombre	Navires de pêche		Marins embarqués		Jours travaillés	
	Bretagne	France métro.	Bretagne	France métro.	Bretagne	France métro.
Grande pêche	16	22	796	1 001	218 792	268 756
Pêche au large	132	277	1 232	3 020	307 755	706 696
Pêche côtière	124	446	670	2 610	177 083	659 547
Petite Pêche	881	3 201	2 102	6 823	507 800	1 643 240
Conchyliculture petite pêche	2	20	85	830	25 525	246 610
Total	1 155	3 966	4 885	14 284	1 236 955	3 524 849

Source : Meem - DIGITM / DAM / SDSI, DPMA / BSPA

Ventes annuelles déclarées en halle à marée en 2015

	Quantités (en tonnes)			Valeurs (en milliers d'euros)		
	Bretagne	France	Part Bret. / France (%)	Bretagne	France	Part Bret. / France (%)
Principales espèces						
Baudroie (lotte)	11 308	13 443	84	58 655	71 110	82
Bar	798	2 972	27	11 593	39 016	30
Coquille Saint-Jacques (AOC)	6 949	14 625	48	16 903	43 277	39
Langoustine	2 952	3 666	81	32 277	40 077	81
Sardine	7 862	13 736	57	6 662	11 647	57
Seiche	3 244	9 620	34	7 873	28 479	28

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2015

Ventes déclarées en halle à marée

	Quantités (en tonnes)		Valeurs (en milliers d'euros)		Évolution 2014 - 2015 (en %)	
	2014	2015	2014	2015	Quantités	Valeurs
Le Guilvinec	17 451	18 153	64 109	71 883	4	12
Lorient	18 947	18 746	56 839	63 274	- 1	11
Erquy	12 474	11 331	31 553	31 908	- 9	1
Saint-Quay-Portrieux	10 482	11 767	24 371	28 116	12	15
Roscoff	6 206	5 076	21 272	19 888	- 18	- 7
Concarneau	5 404	4 296	20 774	19 874	- 21	- 4
Saint-Guénolé	9 678	9 321	18 999	19 043	- 4	0
Loctudy	2 863	3 366	10 677	13 042	18	22
Audierne	1 438	1 497	6 797	7 397	4	9
Brest	1 151	925	6 884	6 030	- 20	- 12
Quiberon	1 055	1 181	4 238	5 076	12	20
Douarnenez	4 650	2 562	4 294	2 844	- 45	- 34
Saint-Malo	1 006	834	2 656	2 239	- 17	- 16
Cancale	136	168	457	410	24	- 10
Bretagne	92 941	89 223	273 920	291 024	- 4	6
Total France métropolitaine	198 432	193 053	608 629	644 368	- 3	6
Part Bretagne / France	47 %	46 %	45 %	45 %	///	///

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2015

Présentation

La France est le deuxième producteur en aquaculture dans l'Union Européenne (UE) derrière l'Espagne avec un peu plus de 200 000 tonnes. La conchyliculture est le secteur dominant avec 160 000 tonnes d'une valeur de plus de 550 millions d'euros, essentiellement des huîtres et des moules (voir page 154). La production piscicole s'élève à 45 000 tonnes en 2013 dont 40 000 tonnes pour la pisciculture continentale et 5 000 tonnes pour la pisciculture marine. Le secteur piscicole emploie 2 400 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros. Les emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une activité plus importante dans les cinq zones suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et la Bretagne.

La pisciculture continentale est la seconde activité aquacole française derrière la conchyliculture, 40 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros. La première production en pisciculture continentale est celle des salmonidés. La France est le second producteur européen après l'Italie pour les salmonidés, notamment la truite Arc-en-ciel. Elle s'élève à environ 32 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 108,3 millions d'euros. Les ventes pour la consommation représentent la moitié du chiffre d'affaires. La quasi-totalité de ces ventes concerne la truite Arc-en-ciel. En Bretagne, 84 % des emplois permanents sont à temps complet (ETP).

Les 374 entreprises de salmoniculture continentale emploient 1 700 personnes pour 1 300 ETP. La quasi-totalité des emplois sont des emplois permanents, majoritairement à temps complet. Les entreprises de salmoniculture sont majoritairement en statut individuel (37 %). Les 27 entreprises de pisciculture marine emploient 540 personnes pour 500 ETP dont 95 % sont assurés par des permanents avec une large majorité de temps complet. Les entreprises de

pisciculture d'esturgeon sont les moins nombreuses, 9 entreprises en Bretagne. Elles emploient 135 personnes dont 114 ETP. Les contraintes environnementales sur l'eau et, surtout, les conflits d'occupation du littoral ont bloqué depuis longtemps le développement de la pisciculture. Néanmoins, les pisciculteurs font des efforts d'équipement, en partie pour s'adapter aux normes. Le traitement des rejets d'élevage n'est pas systématique mais il s'est imposé dans les plus gros élevages surtout en Bretagne pour répondre à l'obligation réglementaire de la directive « Nitrates ».

Définitions

L'enquête statistique Aquaculture est réalisée annuellement par courrier sous la responsabilité de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les organisations professionnelles de la filière y sont associées.

Les objectifs de l'enquête sont : l'identification précise des entreprises salmonicoles, l'estimation de la production de celles-ci et la collecte de données structurelles, économiques et techniques sur l'aquaculture.

L'aquaculture concerne les productions de poissons (pisciculture), coquillages (conchyliculture) et crustacés.

La pisciculture en France regroupe quatre secteurs d'élevage distincts : la salmoniculture (élevage de salmonidés y c. truites Arc-en-ciel, et poissons d'élevages...), la pisciculture marine (bars, daurades, autres poissons marins...), la production de caviar et la pisciculture d'étangs (truites, brochets, sandres...).

Pour en savoir plus

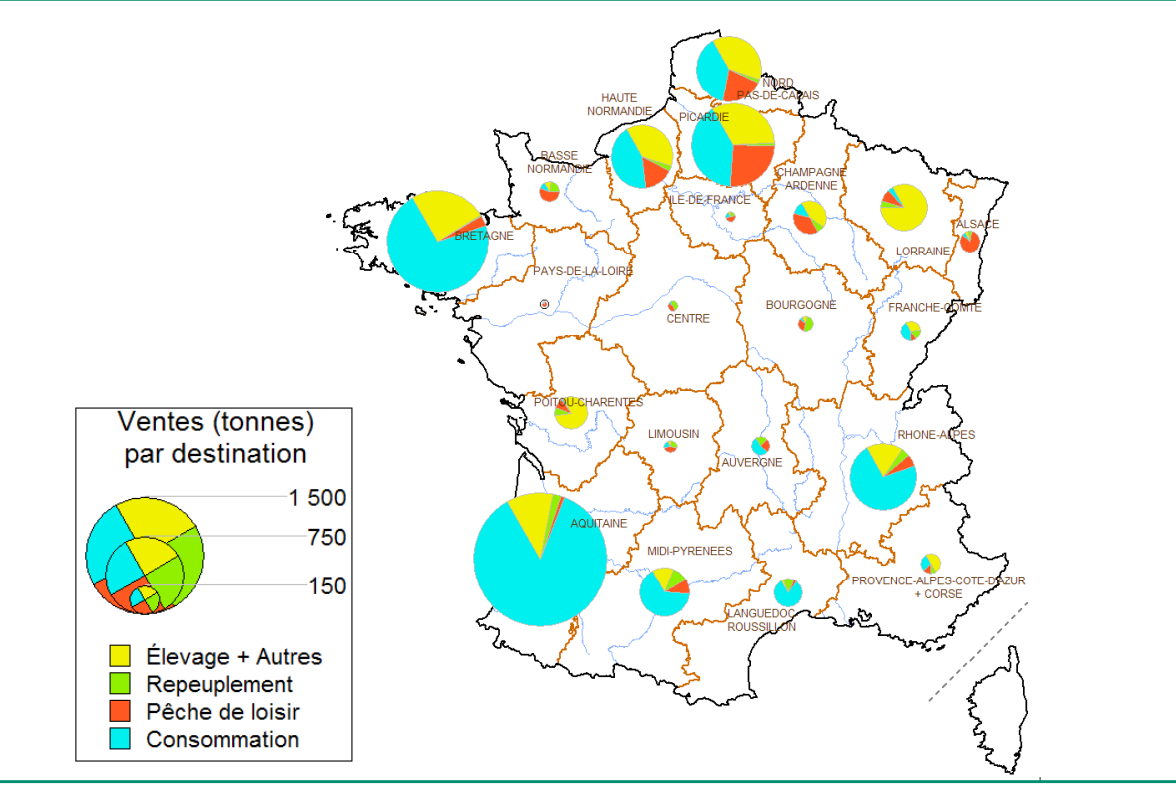
- Site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Site du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA)
<http://www.poisson-aquaculture.fr>

L'emploi dans les entreprises piscicoles en 2013

	Nombre d'entreprises	Emploi total		Emploi permanent			Emploi saisonnier	
		Emplois	ETP	Emplois	dont temps complet	ETP	Emplois	ETP
Pisciculture marine	27	539	502	492	456	476	47	26
Pisciculture d'esturgeon	9	135	114	131	104	113	4	2
Salmoniculture continentale (1)	374	1 667	1 295	1 446	1 108	1 240	221	54
Aquitaine - Poitou-Charentes	60	305	251	281	221	244	24	8
Rhône-Alpes	39	212	168	185	141	160	27	8
Midi-Pyrénées	43	229	163	181	142	156	48	7
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	25	167	132	148	113	127	19	5
Bretagne - Pays de la Loire	32	140	118	128	107	116	12	2
Haute et Basse Normandie.	35	138	108	117	92	102	21	6
Alsace - Lorraine	32	115	87	105	73	84	10	4
Languedoc-Roussillon- Paca - Corse	34	117	84	88	65	75	29	9
Bourgogne - Franche-Comté	23	111	70	89	54	67	22	3
Auvergne - Limousin	33	73	66	71	60	65	2	1
Centre - Île de France - Champagne Ardenne	18	60	48	53	40	46	7	2

(1) élevage en eau douce incluant les piscicultures non commerciales
Champ : France métropolitaine, sauf pisciculture en étangs
Source : MEDDE - DPMA - BSPA - Enquête aquaculture 2013

Ventes de salmonidés en 2013 par type de destination



Source : DPMA - BSPA - Enquête aquaculture 2013

Présentation

Au 2^e recensement de la conchyliculture 2012, les deux régions conchyliques Bretagne-Nord et Bretagne-Sud totalisent 624 entreprises. Elles ont commercialisé au total 41 000 tonnes de coquillages, soit le quart de la production française, sur 5 700 hectares exploités.

En 2012, les deux régions conchyliques Bretagne-Nord et Bretagne-Sud ont employé 4 000 personnes pour un équivalent temps plein de 2 000 UTA. En Bretagne-Sud, les entreprises sont majoritairement de statut individuel (56 %), alors qu'en Bretagne-Nord, la forme sociétaire domine (74 %) ; l'EARL y représente 3 entreprises sur 10. Les effectifs ont diminué de 16 % entre 2001 et 2012. La main-d'œuvre familiale est plutôt majoritaire en Bretagne-Sud (51 % des UTA) contre 39 % pour la Bretagne-Nord.

Depuis 2001, la production de ces deux régions conchyliques a globalement diminué de près de 23 %. Cette baisse touche particulièrement la Bretagne-Sud, notamment par le repli important de la production d'huîtres creuses dans un contexte de surmortalité des naissains de captage. En revanche, la production de moules a augmenté de 16 % en Bretagne-Nord par rapport au précédent recensement.

Les coquillages empruntent différents circuits de commercialisation au départ des entreprises. La commercialisation est plutôt diversifiée pour l'huître creuse et plus spécialisée pour la moule *edulis*. La vente directe est plutôt pratiquée par les entreprises vendant des huîtres creuses : 35 % pour celles de Bretagne-Sud, contre 20 % pour celles de Bretagne-Nord. Les producteurs de moule *edulis* (dont les moules de bouchot) vendent leur production principalement auprès des grossistes, revendeurs ou mareyeurs : à 65 % pour les entreprises de Bretagne-Nord et 61 % pour celles de Bretagne-Sud. La vente directe pour la moule *edulis* est marginale, contrairement à l'huître creuse. Les ventes à l'export concernent surtout l'huître : 11 %, contre 2 % pour la moule.

Pour en savoir plus

- Agreste Chiffres et Données - Janvier 2015 - N°226 - « Recensement de la conchyliculture 2012 »
- Agreste Primeur - Juillet 2014 - N°316 - « Recensement de la conchyliculture 2012 – 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »
- Agreste Bretagne - Le 4-Pages - Décembre 2014 - N°8 - « Recensement de la conchyliculture 2012 – Chute de l'huître en Bretagne-Sud, progression de la moule en Bretagne-Nord »

Site de la Draaf Bretagne
<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Pêche-et-aquaculture>

Définitions

Le recensement de la conchyliculture 2012
C'est le deuxième recensement de la conchyliculture, après celui de 2001. Il a été réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à la demande et avec l'appui financier de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ainsi que les organisations professionnelles conchyliques y ont été associées.

L'objectif de l'enquête
Le but de l'enquête est d'identifier les entreprises qui effectuent du captage naturel de naissains de coquillages ainsi que celles qui possèdent une éclosierie de reproduction de coquillages ou une nurserie et celles qui ont une production d'huîtres, creuses ou plates, de moules *edulis* ou *galloprovincialis*, de coques, de palourdes et d'autres coquillages. L'enquête permet d'estimer la production et de recueillir des données structurelles et techniques sur les entreprises conchyliques.

L'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs.

Régions conchyliques
Les statistiques conchyliques sont présentées dans un découpage géographique comprenant sept régions conchyliques :

- la région **Bretagne-Nord** comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et la partie du Finistère située au nord de la presqu'île de Crozon ;
- la région **Bretagne-Sud** comprend la partie sud du Finistère, le Morbihan et la partie de la Loire-Atlantique située au nord de la Loire.

Les entreprises conchyliques en 2012

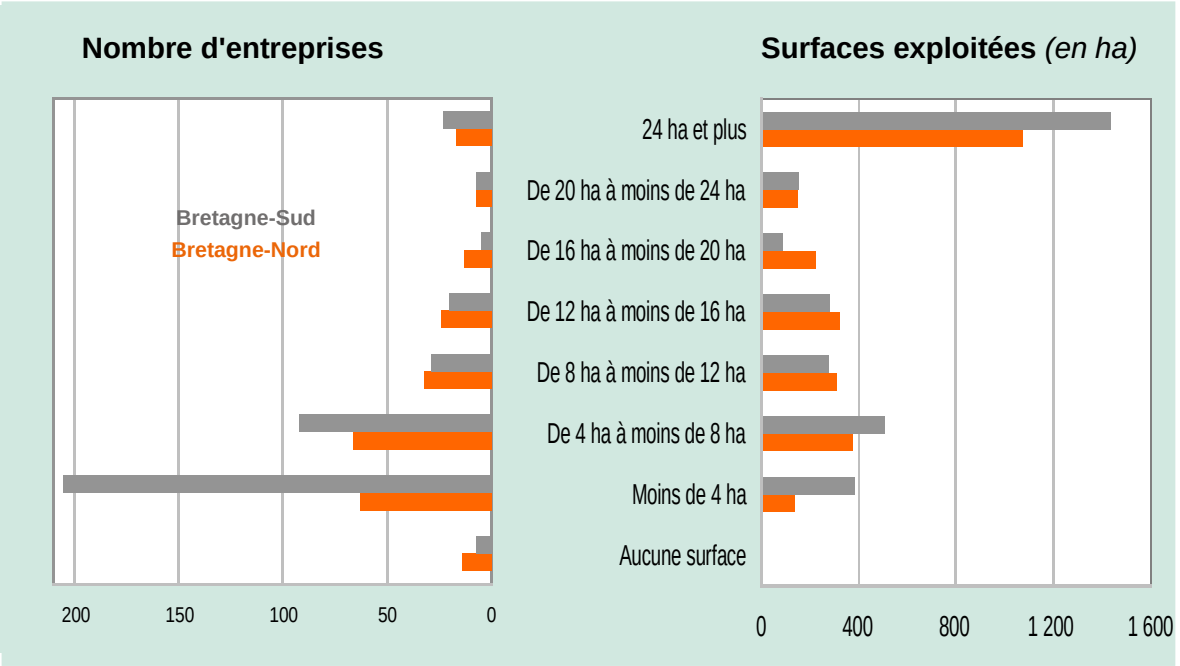
Unité : nombre	Entreprises	Emploi total		dont emploi saisonnier	
		Personnes	UTA ⁽¹⁾	Personnes	UTA ⁽¹⁾
Régions conchyliques					
Nord-Normandie	322	3 359	1 373	1 931	177
Bretagne-Nord	236	2 282	1 015	1 298	153
Bretagne-Sud	388	1 752	1 020	710	141
Pays de la Loire	300	1 590	895	701	103
Poitou-Charentes	789	5 977	2 507	3 550	397
Aquitaine	302	1 126	685	359	41
Méditerranée	527	1 629	1 078	459	102
Total	2 864	17 715	8 574	9 008	1 113

(1) UTA : nombre d'Unités de Travail Annuel (y c. main-d'œuvre familiale, non familiale et saisonnière)
Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Évolution du statut des entreprises conchyliques en Bretagne

	Bretagne-Nord			Bretagne-Sud		
	Nombre d'entreprises	Part	Évolution 2001-2012	Nombre d'entreprises	Part	Évolution 2001-2012
		(en %)			(en %)	
Individuelle	62	26	– 48	219	56	– 37
Gaec	21	9	– 45	16	4	– 36
EARL	73	31	52	81	21	53
Autres formes sociétaires	80	34	54	72	19	16
Total	236	100	– 8	388	100	– 20

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012



Présentation

En 2015, l'excédent des échanges agroalimentaires **français** (produits agricoles et produits des industries agroalimentaires) atteint 9,2 milliards d'euros. Il reste quasi stable pour la seconde année consécutive. Les exportations de produits agroalimentaires, portées par les boissons, repartent également à la hausse. Les échanges de produits laitiers reculent (– 6,7 % à l'exportation et – 9,4 % à l'importation), du fait de la chute des prix résultant de la suppression des quotas laitiers. Les exportations de produits agricoles progressent à nouveau (+ 6,5 %, après – 10,2 % en 2014), notamment celles de céréales vers la Chine et l'Égypte. En 2015, la Chine a multiplié par quatre ses achats à la France et occupe désormais le troisième rang de ses clients.

En **Bretagne**, la balance commerciale est toujours déficitaire en 2015 : – 126 millions d'euros, contre – 565 millions d'euros en 2014. Elle reste en revanche toujours très favorable aux produits agroalimentaires avec un excédent commercial de 1,1 milliard d'euros. Elle participe ainsi à 12 % au solde positif des échanges commerciaux agroalimentaires français. Toutefois, le bilan des produits agricoles est négatif : – 189 millions d'euros (– 234 millions en 2014). Les exportations agroalimentaires restent largement en tête des exportations bretonnes et constitue toujours un pilier économique. Elles représentent 40 % des exportations totales de la région (13 % en France), loin devant le matériel de transport (13 % des exportations), deuxième secteur exportateur de la région. Depuis 2010, les exportations progressent de 16 %. Exprimées en valeur, elles représentent 7 % des exportations françaises du secteur. Avec 11,4 milliards en 2015, les exportations de boissons représentent le quart de la valeur nationale exportée dans l'agroalimentaire et la Bretagne n'y parti-

cipe quasiment pas. La valeur des exportations fléchit sur les dernières années. En 2014, l'embargo russe a en effet fermé des débouchés et renforcé la concurrence européenne. Même si les exportations progressent vers les pays tiers, notamment vers la Chine, l'Union européenne reste le principal partenaire. 45 % des exportations agroalimentaires se font vers l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et le Royaume-Uni, 6 % vers la Chine.

Définitions

En France, selon une tradition qui remonte à plus de deux siècles, c'est la direction générale des Douanes et Droits indirects qui établit la balance commerciale. Celle-ci ne retrace que les échanges de marchandises et non de services. En accord avec les standards internationaux, la valeur statistique est la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF (Coût Assurance et Fret inclus) pour les **importations**, FAB (Franco A Bord) pour les **exportations**. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique. Les statistiques **régionales** du commerce extérieur sont établies, tout comme les statistiques nationales, par l'exploitation des informations contenues dans les déclarations en douane ou les déclarations d'échanges de biens. La ventilation par département (puis, par agrégation, par région) est effectué selon les principes suivants : - à l'exportation, c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; - à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

Pour en savoir plus

Site de la direction générale des Douanes
http://lekiosque.finances.gouv.fr/portail_default.asp
Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/> - Thématiques - Commerce extérieur

Chambre d'agriculture de Bretagne
Revue de l'observatoire des IAA - N°119 - Octobre 2015 - « Exportations agroalimentaires bretonnes : évolutions 2011-2015 ».

Commerce extérieur en 2015 - Bretagne et France

Unité : million d'euros	Exportations		Importations		Solde	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	511	15 690	700	13 062	– 189	2 628
Produits des IAA	3 533	44 441	2 194	37 823	1 339	6 618
Total produits de l'agriculture et des IAA	4 044	60 131	2 894	50 885	1 150	9 246
Ensemble - Tous secteurs (hors matériel militaire)	10 593	445 490	10 719	508 150	– 126	– 62 660
Total produits de l'agriculture et des IAA	38 %	13 %	27 %	10 %	III	III

Source : Douanes

Échanges extérieurs de la Bretagne par principal pays partenaire en 2015

Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture

Destination et valeur des exportations		Destination et valeur des importations	
Destination	Valeur (en milliers d'euros)	Provenance	Valeur (en milliers d'euros)
Allemagne	80 538	Royaume-Uni	104 503
Espagne	68 118	Brésil	81 942
Italie	54 336	Pays-Bas	71 530
Belgique	50 079	Espagne	63 406
Pays-Bas	30 672	Norvège	53 747
Royaume-Uni	30 148	Paraguay	53 431
Chine	24 221	États-Unis	46 211
Algérie	15 207	Canada	43 000
Égypte	10 689	Irlande	38 323
Pologne	10 175	Pays-Bas	32 332

Source : Douanes

Échanges extérieurs de la Bretagne par principal pays partenaire en 2015

Produits des industries agroalimentaires (IAA)

Destination et valeur des exportations		Provenance et valeur des importations	
Destination	Valeur (en milliers d'euros)	Provenance	Valeur (en milliers d'euros)
Italie	385 176	Belgique	302 513
Espagne	304 984	Espagne	222 268
Belgique	301 676	Pays-Bas	203 508
Royaume-Uni	295 596	Brésil	199 768
Allemagne	267 947	Allemagne	187 520
Chine	207 729	Royaume-Uni	122 611
Arabie saoudite	185 214	Ukraine	96 999
Pays-Bas	149 297	Italie	92 112
Japon	87 995	Pologne	69 614
Grèce	80 708	Seychelles	55 979

Source : Douanes

Présentation

En 2015, les **produits agricoles** (issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche) représentent 13 % des exportations agroalimentaires. Les produits de la culture et de l'élevage représentent les trois quarts de ces exportations et les produits de la pêche presque un quart. L'Allemagne, la Belgique et l'Espagne sont les trois premiers acheteurs des **produits de la culture et de l'élevage** ; ils représentent respectivement 17 %, 11 % et 9 % des valeurs exportées. Les trois quarts des exportations des **produits de la pêche** vont vers l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Les **produits sylvicoles** sont exportés à 80 % vers la Chine.

Concernant les importations bretonnes de produits agricoles, 67 % sont des produits de la culture et de l'élevage. Le Brésil fournit 17 % des valeurs importées de ces produits. Le Royaume-Uni fournit 40 % des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Parmi les **produits des IAA**, la **viande et produits à base de viande** représentent les échanges les plus importants : 43 % des exportations et 15 % des importations. Le solde est positif d'un milliard d'euros. Le principal partenaire est l'Italie (viande bovine et porcine) suivi de l'Arabie saoudite (volailles) et de la Chine (viande porcine). En 2014, l'embargo russe a affecté surtout les exportations de viande porcine qui ont trouvé de nouveaux débouchés en Asie. En 2014 également, l'arrêt des aides européennes à l'exportation et la concurrence brésilienne ont affecté les exportations de viande de volaille. Les principaux pays destinataires des **produits laitiers et glaces** sont la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. La Chine est le premier client des pays tiers : 6 % des valeurs exportées par la Bretagne en 2015. Les fromages, la poudre de lait et le beurre sont les premières valeurs exportées.

Pour en savoir plus

Site de la direction générale des Douanes
http://lekiosque.finances.gouv.fr/portail_default.asp

Site Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/> - Thématiques - Commerce extérieur

Chambre d'agriculture de Bretagne
Revue de l'observatoire des IAA - N°119 - Octobre 2015 - « Exportations agroalimentaires bretonnes : évolutions 2011-2015 ».

Les exportations d'**aliments pour animaux** progressent de 4 % entre 2014 et 2015 et présentent un solde positif de 247 millions d'euros. La Belgique, l'Allemagne et l'Espagne en sont les premiers clients à parts presque égales. Avec 21 % des importations, le solde commercial des **produits de la mer** reste déficitaire de 270 millions. Le tiers des importations vient de pays tiers. Les **huiles et graisses végétales** (– 405 millions d'euros), achetées principalement au Brésil, représentent 21 % des importations et le deuxième poste déficitaire pour la Bretagne. Le quart de la viande et produits à base de viande importés vient de l'Espagne.

Définitions

Dès lors qu'il s'agit d'informations régionales, il convient d'interpréter le résultat avec réserve. En effet, certains produits, bien que consommés en Bretagne, n'y sont comptabilisés que partiellement car les importations sont réalisées par des entreprises implantées dans d'autres régions. À l'inverse, certaines importations peuvent être effectuées en Bretagne pour être finalement, selon les aléas de la commercialisation interne, mises à la consommation dans d'autres régions.

Malgré ces réserves, le compte régionalisé donne une image approchée, mais suffisamment significative du volume, de la structure et de l'orientation des échanges extérieurs de la région ; il constitue dès lors un bon indicateur au plan de la conjoncture régionale.

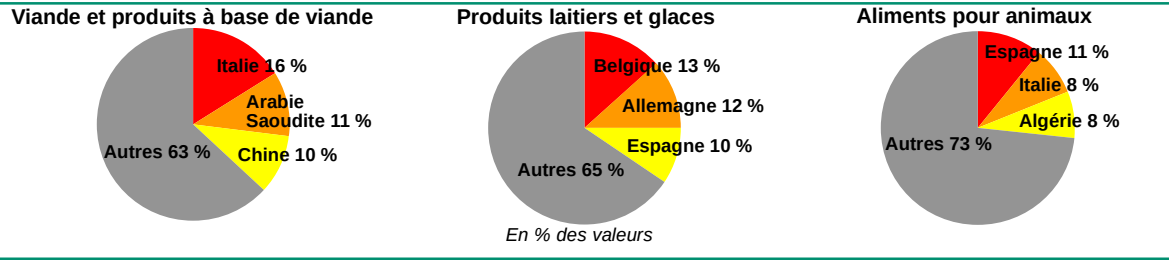
Les résultats sont ventilés selon la nomenclature CPF (Classification des Produits Française) des douanes qui permet de fournir des résultats régionaux suffisamment détaillés.

Principales exportations des produits des IAA en 2015

Unité : millier d'euros				
Exportations	Bretagne	Part/total exportations bretonnes	France	Part export. bretonnes/exp. France
Viande et produits à base de viande	1 523 766	43 %	4 525 659	34 %
Produits laitiers et glaces	712 900	20 %	6 539 668	11 %
Aliments pour animaux	318 881	9 %	2 231 882	14 %
Produits alimentaires divers	290 560	8 %	7 999 836	4 %
Produits de la mer	200 916	6 %	856 220	23 %
Produits du travail des grains et produits amylacés	150 735	4 %	2 672 547	6 %
Produits à base de fruits et légumes, y c. les jus	132 516	4 %	1 947 934	7 %
Prod. de boulangerie-pâtisserie et pâtes	130 510	4 %	1 687 542	8 %
Huiles et graisses végétales et animales, tourteaux	48 393	1 %	1 163 839	4 %
Boissons	23 772	1 %	14 568 815	ns
Total produits IAA	3 533 198	100 %	44 440 976	8 %

Source : Douanes

Principaux pays importateurs des produits des IAA en provenance de Bretagne en 2015



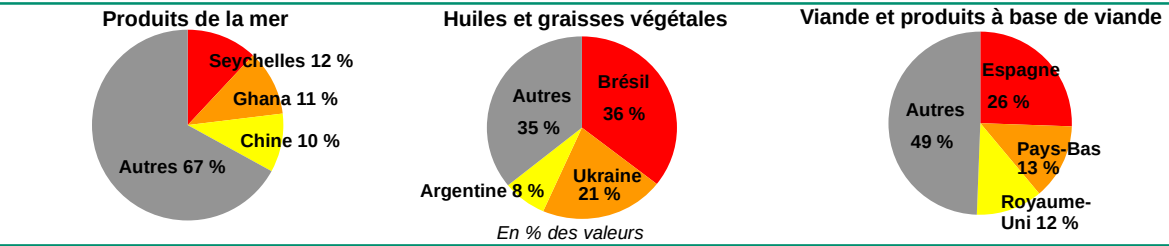
Source : Douanes

Principales importations des produits des IAA en 2015

Unité : millier d'euros				
Importations	Bretagne	Part/total importations bretonnes	France	Part import. bretonnes/import. France
Produits de la mer	470 740	21 %	3 778 272	12 %
Huiles et graisses végétales et animales, tourteaux	452 656	21 %	3 580 120	13 %
Viande et produits à base de viande	337 733	15 %	5 494 079	6 %
Produits laitiers et glaces	286 022	13 %	3 201 148	9 %
Produits alimentaires divers	206 498	9 %	7 658 962	3 %
Produits à base de fruits et légumes, y c. les jus	198 258	9 %	4 463 866	4 %
Prod. de boulangerie-pâtisserie et pâtes	73 815	3 %	2 181 731	3 %
Aliments pour animaux	72 153	3 %	936 473	8 %
Produits du travail des grains et produits amylacés	60 533	3 %	1 610 268	4 %
Boissons	33 149	2 %	3 193 342	1 %
Total produits IAA	2 194 283	100 %	37 823 303	6 %

Source : Douanes

Principaux pays exportateurs des produits des IAA vers la Bretagne en 2015



Source : Douanes

Présentation

Avec un demi milliard d'habitants, L'Union Européenne (UE) représente 8 % de la population mondiale. La population croît dans la majorité des États membres. En 2014, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie sont les États membres les plus peuplés de l'UE à 28. Ensemble, ils réunissent plus de la moitié de la population de l'UE.

L'UE compte 10,8 millions d'exploitations agricoles en 2013, dont 4,4 millions pour l'ancienne configuration européenne (UE à 15). Cela représente une baisse de 11 % en moyenne. La République tchèque est le seul pays membre où le nombre d'exploitations augmente : + 13 %.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) représente 40 % de la superficie des terres de l'UE. En 2013, on compte 11 millions d'exploitations agricoles en Europe. Les deux tiers des exploitations agricoles de l'UE à 28 se concentrent en Roumanie, Pologne, Italie et Espagne. La République tchèque, le Royaume-Uni et la Slovaquie comptent les moyennes les plus élevées en termes de taille d'exploitations agricoles, jusqu'à 133 hectares pour les premiers.

La SAU moyenne des exploitations de l'ex UE à 15 augmente toujours, tandis que celle de l'UE à 28 reste stable. Depuis 2010, la France a perdu 8,5 % de ses exploitations, exclusivement des petites, alors que l'Italie, la Bulgarie et Malte en ont perdu plus de 30 %. En 2013, la quantité de travail dans les exploitations de l'Union européenne à 28 est de 9,7 millions de personnes en Équivalent Temps Plein (ETP) ou UTA (Unité de Travail Annuel), soit en moyenne 0,9 ETP par exploitation. Cette quantité de travail varie de 0,4 ETP par exploitation en Roumanie à 4 ETP par exploitation en République tchèque. L'agriculture demeure une activi-

té relevant de la sphère familiale. Près de 78 % de la main-d'oeuvre agricole totale sont des exploitants agricoles ou des membres de leur famille. Les principales exceptions ont été relevées en Slovaquie (28 %) et en République tchèque (22 %) où la structure de propriété est différente, ainsi qu'en France (44 %). La grande majorité des exploitations sont individuelles. La moitié des exploitations sociétaires se situe en France.

Définitions

Un recensement agricole a été réalisé en 2010 par chaque État membre de l'UE afin d'obtenir une image normée et comparable de l'agriculture des 27 États membres à un moment donné. La population cible comprend toutes les exploitations produisant des biens agricoles, atteignant un des seuils retenus (en termes de superficie, de nombre d'animaux ou de volume de production) et gérées indépendamment.

La main-d'oeuvre agricole totale inclut toutes les personnes (au-dessus de l'âge légal) ayant travaillé sur l'exploitation et pour le compte de cette dernière au cours des douze derniers mois. Le temps de travail de chaque personne est enregistré en pourcentage d'un temps plein. Une **UTA (Unité de Travail Annuel)** correspond au travail d'un employé à plein temps pendant un an (base de 1 800 heures, soit 225 journées de travail de 8 heures).

Pour en savoir plus

Eurostat
http://europa.eu/european-union/index_fr

Caractéristiques par pays

	Population 2014 (p) (1 000 hab.)	Superficie (km²)	Superficie agricole utilisée 2013 (1 000 ha.)	Exploitations agricoles 2013 (p) (millier)	Main-d'œuvre agricole 2013 (1 000 UTA)
Allemagne	81 174	357 031	16 700	285	534
Autriche	8 585	83 858	2 727	140	112
Belgique	11 258	30 528	1 308	38	62
Bulgarie	7 202	110 911	4 651	254	322
Chypre	847	9 251	109	35	17
Croatie	4 225	565	1 571	157	177
Danemark	5 660	43 098	2 619	39	59
Espagne	46 440	504 880	23 300	965	842
Estonie	1 313	45 227	958	19	22
Finlande	5 472	338 140	2 258	54	59
France *	66 352	549 087	27 739	472	759
Grèce	10 812	131 957	4 857	710	467
Hongrie	9 849	93 034	4 657	491	441
Irlande	4 626	70 295	4 959	140	167
Italie	60 796	301 336	12 099	1 010	831
Lettonie	1 986	64 589	1 878	82	83
Lituanie	2 921	65 300	2 861	172	146
Luxembourg	563	2 586	131	2	4
Malte	429	316	11	9	4
Pays-Bas	16 901	35 525	1 848	67	164
Pologne	38 006	312 685	14 410	1 429	1 921
Portugal	10 375	91 909	3 642	264	329
République tchèque	10 539	78 865	3 491	26	106
Roumanie	19 861	237 500	13 056	3 630	1 573
Royaume-Uni	64 767	244 101	17 096	185	289
Slovaquie	5 421	49 034	1 902	24	53
Slovénie	2 063	20 273	486	72	83
Suède	9 747	450 295	3 029	67	60
Union européenne	508 190	4 322 176	174 353	10 838	9 686

(p) données provisoires
* France entière
Source : Eurostat, Enquête structure des exploitations pour les données 2013

Présentation

En 2015, le cheptel porcin compte plus de 170 millions de têtes dans les exploitations agricoles européennes. Parmi les États membres, l'Espagne avec plus de 28 millions de porcs est le premier producteur avec une progression de 8 % par rapport à 2014. L'Allemagne vient en seconde position avec 27,6 millions. Sur les 170 millions de porcs que compte l'Union européenne, plus d'un tiers se situent dans ces deux États membres. Puis suivent la France et les Pays-Bas avec respectivement 13,3 et 12,4 millions de porcs. Selon les enquêtes communautaires réalisées sur les cheptels chaque année, les effectifs porcins ont augmenté de 4 % par rapport à 2014 dans l'UE.

Le cheptel bovin européen atteint 89,2 millions de têtes en 2015. Il progresse de 1 % par rapport à l'année précédente. Les pays de l'UE à 15 représentent près de 85 % des effectifs de bovins en Europe et pour la plupart, l'effectif total est en augmentation. La France représente 22 % du cheptel bovin de l'UE devant l'Allemagne (14 %), le Royaume-Uni (11 %), l'Irlande, l'Espagne et l'Italie (7 % chacun).

En 2015, la collecte de lait de vache dans l'UE à 28 dépasse 150 millions de tonnes et progresse de 3,3 % par rapport à 2014. L'Allemagne est la première puissance laitière d'Europe et réalise 21 % de la collecte européenne de lait, contre 17 % pour la France. La collecte est en progression (Pays-Bas, Italie, Irlande et Royaume-Uni) ou en baisse comme en France (– 1 %). La campagne laitière 2015 est malmenée (marchés tendus, volatilité des cours, arrêt des quotas laitiers).

Dans le monde, 720 millions d'hectares de céréales sont cultivés, couvrant ainsi plus de 15 % de la surface agricole mondiale. Au sein de

l'Union européenne, le volume de céréales récoltées en 2015 atteint le chiffre de 317,6 millions de tonnes et baisse de 4,3 % par rapport à 2014. En termes de valeur, les céréales représentent 13 % de la production agricole totale et 25 % de la production végétale. Avec 72,6 millions de tonnes récoltées, la France est restée de loin le plus gros producteur de céréales dans l'UE, suivie de l'Allemagne, de la Pologne, du Royaume-Uni. La production des trois États baltes (Lituanie, Estonie et Lettonie) a fortement progressé. À l'inverse, celle de Chypre, d'Italie, d'Espagne et de la Grèce a baissé.

La production agricole française dégage une valeur au prix de base estimée à 67,5 milliards d'euros en 2015. Il s'agit de la première d'Europe. Elle contribue pour 18,3 % à la production de l'UE à 28, suivie par l'Allemagne (13,1 %), l'Italie (12,5 %), l'Espagne (11,1 %), le Royaume-Uni (7,1 %), les Pays-Bas (6,3 %) et la Pologne (5,7 %). Ensemble, ces sept États membres représentent environ les trois quarts de la production agricole totale de l'UE. Les quinze États membres de l'ex-UE à 15 représentent près de 84 % de la valeur de la production agricole de l'UE à 28.

Pour en savoir plus

Eurostat
http://europa.eu/european-union/index_fr

Cheptels et productions en 2015

	Cheptel porcin (1 000 têtes)	Cheptel bovin (1 000 têtes)	Collecte de lait de vache (1 000 tonnes)	Céréales (à l'exclusion du riz) (1 000 tonnes)	Valeur estimée de la production agricole totale (millions d'€)
Allemagne	27 652	12 635	31 879	48 918	48 508
Autriche	12 453	1 958	3 103	4 844	6 183
Belgique	6 364	2 503	3 988	3 283	7 901
Bulgarie	600	561	488	8 728	3 373
Chypre	328	59	172	88	646
Croatie	13 307	455	513	2 797	1 925
Danemark	12 702	1 566	5 278	10 023	9 603
Espagne	28 367	6 183	6 800	20 141	41 219
Estonie	304	256	720	1 535	764
Finlande	633	903	2 394	3 683	3 428
France	13 307	19 406	25 323	72 633	67 570
Grèce	877	582	603	3 613	10 064
Hongrie	3 124	821	1 536	14 145	6 934
Irlande	1 475	6 422	6 585	2 633	7 118
Italie	8 683	6 156	10 500	17 553	46 105
Lettonie	334	419	808	3 021	1 114
Lituanie	688	723	1 438	6 067	2 255
Luxembourg	88	201	333	176	360
Malte	44	15	42	nd	118
Pays-Bas	12 453	4 315	13 331	1 706	23 306
Pologne	10 590	5 762	10 874	28 002	21 117
Portugal	2 247	1 606	1 935	1 241	6 343
Slovaquie	633	457	865	3 806	1 864
République tchèque	1 555	1 366	2 500	8 184	4 318
Roumanie	4 927	2 092	919	19 286	13 006
Royaume-Uni	4 422	9 816	15 191	24 735	26 203
Slovénie	633	484	554	624	1 249
Suède	1 435	1 428	2 933	6 169	5 484
Union européenne à 28	170 225	89 150	151 605	317 634	368 078
nd = non disponible					

Source : Eurostat

A

AB : Agriculture Biologique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Association d'Organisations de Producteurs

API : Amélioration du potentiel Pollinisateur des abeilles domestiques

ARS : Agence Régionale de la Santé

ASP : Agence de Services et de Paiement

OP : Organisation de Producteurs

B

BCEL : Bretagne Conseil Élevage

BDNI : Base de Données Nationales d'Identification

BEPA : Brevet d'Études Professionnelles Agricoles

BGO : Bassin Grand Ouest

BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux

BP : Brevet Professionnel

BPA : Brevet Professionnel Agricole

BTA : Brevet de Technicien Agricole

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

C

CAB : Conversion à l'Agriculture Biologique

CAF : Coût Assurance Frêt

CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

CCAOF : Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France

CENALDI : Comité Économique National Agricole de Légumes à Destination Industrielle

CERAFEL : Comité Économique Régional Agricole des Fruits Et Légumes de Bretagne

CFA : Centre de Formation à l'Apprentissage

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CMSA : Caisse de Mutualité Sociale Agricole

CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

COP : Céréales, Oléagineux et Protéagineux

CORPEP : Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides

CORPER : Comité d'Orientation pour des Pratiques Agricoles Respectueuses de l'environnement

CPF : Classification des Produits Française

CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

CREAP : Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé

CSG : Cotisation Sociale Généralisée

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

D

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DEXEL : Diagnostic Environnement de l'Exploitation d'Élevage

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGPE : Direction Générale de la Performance économique

DJA : Dotation à l'installation des Jeunes Agriculteurs

DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

DPU : Droit à Paiement Unique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DSF : Direction des Services Fiscaux

E

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EPI : Étude Prévisionnelle d'Installation

ESA : Enquête Sectorielle Annuelle

ESANE : Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises

ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine

ESEA : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETP : Équivalent Temps Plein

F

FAB : Franco à Bord

FAC : Fonds d'Allègement des Charges

FAO : Food and Agriculture Organization

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FCO : Fièvre Catarrhale Ovine

FranceAgriMer : Fusion entre les 5 Offices Agricoles (ONIGC, ONIEP, Viniflor, Ofimer, ONIP-

PAM) et le SNM

FRMFREO : Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

IAA : Industrie Agroalimentaire

IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Équitation

IFIP : Institut de la Filière Porcine

IFN : Inventaire Forestier National

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

IGN : Institut Géographique National

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IPBIA : Indice des Prix des Biens d'Investissement de l'Agriculture

IPCIA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

G

IFIP : Institut de la Filière Porcine

IFN : Inventaire Forestier National

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

IGN : Institut Géographique National

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IPBIA : Indice des Prix des Biens d'Investissement de l'Agriculture

IPCIA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IPG : Identification Pérenne Généralisée

IREO : Institut Rural d'Éducation et d'Orientation

J

JA : Jeunes Agriculteurs

L

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologie Agricole

LMA : Loi de Mordernisation de l'Agriculture	P
LPA : Lycée Professionnel Agricole	PAEC : Projets Agroenvironnementaux et Climatiques
M	PAC : Politique Agricole Commune
MAAF : Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt	PBS : Production Brute Standard
MAB : Maintien en Agriculture Biologique	PCAEA : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
MAEC : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques	PDRN : Plan de Développement Rural National
MDD : Marque de Distributeur	PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal - PDRB pour la Bretagne
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie	PGC : Produits de Grande Consommation
MFREO : Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation	PIB : Produit Intérieur Brut
MIN : Marché d'Intérêt National	PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
MSA : Mutualité Sociale Agricole	PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes
MTS : Prêts Moyen Terme Spéciaux	PPE : Plan de Performance Énergétique
N	PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
NAF : Nomenclature d'Activités Française	PRA : Petite Région Agricole
O	PRM : Protection des Races Menacées
OC : Origine Constatée	PSEA : Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture
OCM : Organisation Commune de Marché	PVE : Plan Végétal Environnemental
OMS : Organisation Mondiale de la Santé	R
ONC : Origine Non Constatée	RBEA : Revenu Brut d'Entreprise Agricole
ONF : Office National des Forêts	RCAI : Résultat Courant Avant Impôts
OP : Organisation de Producteurs	RCS : Réseau Contrôle de Surveillance
OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles	RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
	RNEA : Revenu Net d'Entreprise Agricole

RNM : Réseau des Nouvelles des Marchés	TNO : Tendance Nationale Officieuse
S	TVA : Taxe à la Valeur Ajoutée
SAA : Statistique Agricole Annuelle	TVM : Taux de Viande Maigre
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	U
SAU : Superficie Agricole Utilisée	UCPT : Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier
SCAFR : Société Centrale d'Aménagement Foncier Rural	UDE : Unité de Dimension Européenne
SFP : Surface Fourragère Principale	UE : Union Européenne
SIRE : Système d'Informations Relatifs aux Équidés	UFA : Unité de Formation par Apprentissage
SISA : Système d'Information Statistique de Source Administrative	UGB : Unité Gros Bétail
SNIA : Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale	UNIFA : Union des Industries de la Fertilisation
SRAL : Service Régional de l'Alimentation	UNILET : Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés
SREFAA : Servive Régional d'Économie et des Filières Agricoles et Agroalimentaires	UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion
SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement	UTA : Unité de Travail Annuel
SRAFoB : Service Régional de l'Agri-environnement, de la Forêt et du Bois	UTANS : Unité de Travail Annuel Non Salariée
SRISE : Service Régional de l'Information Statistique et Économique	V
SSP : Service de la Statistique et de la Prospective	VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
STH : Surface Toujours en Herbe	Z
SYNCOPAC : Fédération nationale des Coopératives de production et d'alimentation animales	ZES : Zone en Excédent Structurel d'azote organique
T	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
TEP : Tonne Équivalent Pétrole	
TJB : Tonneaux de Jauge Brute	
TMP : Taux de Muscle des Pièces	

Index alphabétique

A

Abattoir	140, 141
Abattage contrôlé	140, 141
Agneau	84, 85
Agriculture biologique	38, 39
Aides PAC	34 à 37
Aides couplées végétales	36, 37
Aides couplées animales	34, 35
Aliments pour animaux	104, 105, 124, 125, 144, 145
Amendement	102, 103
Âne	86, 87
AOC	40, 41
Artichaut	58 à 61, 88, 89
Assurance sociale	132,133
Aviculture	80 à 84, 98, 99
Avoine	54 à 57
Azote	44, 45, 120, 121, 124, 125

B

Bail rural	108, 109
Bateaux de pêche	150, 151
Bénéfice agricole	116, 117
Beurre	142, 143
Blé tendre	54 à 56
Bois et forêt	52, 53, 146 à 149
Bosquets Bocage	146, 147
Bovins	70 à 77, 92 à 95, 140, 141, 162, 163
Brebis	84, 85
Bretagne	6, 7

C

Cadran (marché de Plérin)	96, 97
Caille	80 à 84
Canard	80 à 84
Caprin	84, 85
Carotte	58, 59
Céréale	54 à 57, 90, 91, 162, 163
Chef d'exploitation	24, 25
Cheval	86, 87
Chèvre	84, 85
Chou-fleur	58 à 61, 88, 89
Circuits courts	40, 41
Collecte de céréales	56, 57
Colza oléagineux	64, 65
Commerce extérieur	156 à 159
Comptes de l'agriculture	110 à 113
Conchyliculture	154, 155

Consommation intermédiaire	110 à 113
Contrôle laitier	74, 75
Cotation gros bovins	92, 93
Cotation œufs	98, 99
Cotations porcins	96, 97
Cotation veaux	94, 95
Cotation volailles	98, 99
Côtes-d'Armor	8, 9
Cotisation sociale	132, 133
Cultures fourragères	66 à 69
Cuma	24, 25

D

Dimension des exploitations	20 à 23, 26, 27
Dinde	80, 81, 98, 99, 140, 141
Diplôme agricole	126 à 131
Diversification	40, 41
Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	30, 31
Droits à Paiement Unique (DPU)	34 à 37

E

EARL	28, 29
Eau	42, 43
Échalote	58, 59
Emmental	142, 143
Emploi	6 à 15, 24, 25, 134 à 139, 160, 161
Endive	58, 59
Engrais chimique	102, 103, 120 à 123
Enseignement agricole	126 à 131
Entreprise agroalimentaire	134, 135
Entreprise conchylicole	154, 155
Entreprise de travaux agricoles	24, 25
Environnement	38 à 49
Épinard	58, 59
Équidés	86, 87
Étalon	86, 87
Europe	160, 163
Excédent structurel	44, 45
Exploitation agricole	16 à 29, 160, 161
Exploitation forestière	148, 149
Exportation	156 à 159

F

Faire valoir	28, 29
Fermage	28, 29, 108, 109
Fertilisation	120 à 123
Féverole	64, 65
Finistère	10, 11
Fiscalité agricole	116, 117
Flotte de pêche	150, 151
Fonds forestier national	146
Forêt	52,53, 146, 147,

Index alphabétique

Formation	24, 25, 126 à 131
Fourrages annuels	66, 67
Fraise	58, 59
Fromages	142, 143

G

Gaec	28, 29
Gallus	80, 81
Génisse	70, 71, 92, 93
Gros bovins	70, 71, 92, 93, 76, 77, 140, 141

H

Haie	52, 53, 146, 147
Haricots à écosser et demi-sec	58, 59
Haricot vert	58, 59

I

Ille-et-Vilaine	12, 13
Impôt sur le revenu	114 à 117
Importation	156 à 159
Indice du fermage	108, 109
Industrie agroalimentaire	134 à 145
Industrie des viandes	140, 141
Industrie laitière	142, 143
Installation des jeunes agriculteurs	30, 31
Inventaire forestier national	146, 147
Ipampa	102 à 105
Irrigation	118, 119

J

Jument	86, 87
--------	--------

L

Label rouge	40, 41
Lait de chèvre	84, 85
Lait de vache	72 à 75, 100, 101, 142, 143
Laitue	58, 59
Lapin	82, 83, 98, 99, 140, 141
Légumes	58 à 61, 88, 89
Lin oléagineux	64, 65
Livraisons de lait	72, 73
Lupin	64, 65

M

Main-d'œuvre agricole	6 à 15, 24, 25, 132, 133
Maïs grain	54 à 57, 90, 91
Maïs fourrage	66, 67
Maîtrise des pollutions	46, 47
Maraîchage	60, 61
Marché des bovins	92, 93
Marché des porcins	96, 97

Mesures agroenvironnementales	48
Météorologie	50, 51
Mise aux normes	46, 47
Morbihan	14, 15
Mouton	84, 85
Mulet	86, 87
Mutualité Sociale Agricole (MSA)	132, 133

N

Nitrates	42, 43
----------	--------

O

Œufs	80 à 83, 98, 99
Oie	80 à 83
Oléagineux	64, 65
Orge	54 à 57
Orientation technico-économique (Otex)	22, 23, 114, 115
Ovin	84, 85, 140, 141

P

PAC	34 à 37
PDRB	48
Pêche maritime	150, 151
Petits pois	58, 59
Peupleraie	146, 147
Phosphore	44, 45, 120 à 123
Pintade	84, 85, 98, 99, 140, 141
Plants de pomme de terre	62, 63
Plan Végétal pour l'Environnement	46, 47
Plérin (marché au cadran)	96, 97
Pluviométrie	50, 51
Poireau	58, 59
Pois protéagineux	64, 65
Poisson	136 à 139, 150 ,153
Pollution	46, 47
Pommes de terre	62, 63, 88, 89
Population agricole	24, 25, 132, 133
Population totale	6 à 15, 160, 161
Porcelets	78, 79, 96, 97
Porcins	78, 79, 96, 97, 140, 141,162, 163
Poudre de lait	142, 143
Poule, poulet	80 à 83, 98, 99, 140, 141
Prairies	66, 67
Prestations sociales agricoles	132, 133
Prêts bonifiés	32, 33
Prime animales	34, 35
Prime au Maintien des Bâtiments d'Élevage (PMBE)	46, 47
Prime au Maintien des Troupeaux des VachesAl-laitantes (PMTVA)	34, 35
Prime aux caprins	34, 35
Prime aux ovins	34, 35

Index alphabétique

Prix agricoles à la production	88 à 101	V	
Prix de base	110, 111		
Prix des approvisionnements	102, 103	Vache	70 ,77, 92 ,95, 140, 141
Prix des terres agricoles	106, 107	Valeur ajoutée	110 à 113
Programme de Développement Rural Breton (PDRB)	48, 49	Veau	70, 71, 76, 77, 94, 95, 140, 141
Protéagineux	64, 65	Verrat	78, 79
Protection des cultures	103,104	Viande	76 à 85, 140, 141
		Volaille	80 à 83, 98, 99, 140, 141

Q

Qualité	40, 41
---------	--------

R

Race bovine	70, 71
Remboursement forfaitaire	116, 117
Résineux	146, 147
Résultat agricole	110 à 113
Résultat courant avant impôts	114, 115
Revenu net d'entreprise agricole	110, 111
Rica	114, 115

S

Salarié agricole	24, 25
Salarié agroalimentaire	134 à 137
Salmoniculture	152 153
Scierie	148, 149
Seigle	54, 55
Signes de qualité	40, 41
Soja	144, 145
Statut agricole	28, 29
Structures agricoles	16 à 29
Superficie Agricole Utilisée (SAU)	16, 17, 20, 21
Surface Toujours en Herbe (STH)	66, 67

T

Taux butyreux	72, 73
Taux de matière protéique	72, 73
Température	50, 51
Terres agricoles (prix)	106, 107
Territoire (répartition)	52, 53
Tomate	58, 59
Tourteau	144, 145
Triticale	54 à 57
Truie mère	78, 79
Truite	152, 153
TVA	116, 117
Typologie des exploitations	22, 23

U

Union européenne	160 à 163
UTA	16 à 19, 24, 25, 160, 161

Pour en savoir plus

Retrouvez nos publications et les résultats de la statistique agricole régionale sur le site de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, dans la rubrique :

Données, Statistique agricole <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Statistique-agricole>

Vous accéderez notamment :

- aux publications classées par thématique ou collection
- à la conjoncture mensuelle (publication et tableaux) et annuelle
- aux données régionales et départementales
- aux résultats du recensement agricole 2010 (possibilité d'éditer des fiches de résultats à la commune avec les évolutions intercensitaires)

The screenshot shows the website of the Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne. The main navigation bar includes: Accueil, PRODUCTION & FILIÈRES, ALIMENTATION, ENSEIGNEMENT & FORMATION, DONNÉES, and Votre DRAAF. A search bar is located on the right. The left sidebar contains two main sections: 'L'agriculture et l'alimentation en Bretagne' with links to regional data, and 'Publications par thématique' with links to various agricultural topics. The main content area is titled 'DONNÉES - Statistique agricole' and features a 'Le secret statistique' notice, an 'Actualité' section with recent news items, and a 'Conjoncture agricole' section with links to monthly and annual reports. The right sidebar contains 'Les résultats du recensement agricole 2010' and 'Les enquêtes'.

Tableaux de l'agriculture bretonne - Février 2017

Agreste, la statistique agricole

**Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service Régional de l'Information Statistique et Économique - SRISE

15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes cedex 9
Tél. 02 99 28 22 30
srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1286-658 X
ISBN : 978-2-11-097757-1